



AMÉNAGEMENT FORESTIER

AMÉNAGEMENT GROUPÉ DES FORÊTS DOMANIALES DE MARLY ET DU DOMAINE NATIONAL DE MARLY

2020 - 2039

Département(s) : 78 – Yvelines

Surface retenue pour la gestion : 2 176,15 ha

Altitudes extrêmes : 81 m - 178 m

Révision d'aménagement

Schéma régional d'aménagement : Ile-de-France



Office National des Forêts

DOCUMENT ONE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
de la souveraineté alimentaire et de la forêt

Arrêté - 7 OCT. 2024

**portant approbation du document d'aménagement groupé de
la forêt domaniale de MARLY et du DOMAINE NATIONAL DE MARLY (YVELINES)
pour la période 2020 - 2039
avec application du 2° de l'article L. 122-7 du code forestier**

La ministre de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt,

Vu le code forestier, et notamment ses articles L. 122-7, L. 122-8, L. 124-1, L. 212-1, L. 212-2, L. 212-3, D. 212-1, D. 212-2, R. 122-23 et R. 122-24, R. 212-3, D. 212-5, R. 213-19 et R. 213-20 ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 341-1, L. 341-10 et R. 341-12 ;

Vu le code du patrimoine, et notamment ses articles L. 621-32 et R. 621-96 ;

Vu la directive régionale d'aménagement de la région Ile-de-France, arrêtée en date du 23 juin 2006 ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 12 avril 2012 portant révision anticipée de l'aménagement de la forêt domaniale de MARLY (Yvelines), pour la période 2011-2018 ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 11 mai 2017 portant révision de l'aménagement du DOMAINE NATIONAL DE MARLY (Yvelines), pour la période 2012-2031 ;

Vu l'autorisation de la ministre de la transition écologique et solidaire, en date du 20 décembre 2021, relative aux sites classés, impactés par l'aménagement ;

Vu l'avis de l'architecte des bâtiments de France, en date du 8 juin 2022, relatif aux travaux réglementés dans le périmètre de visibilité des monuments historiques classés, impactés par l'aménagement ;

Sur la proposition de la directrice générale de l'Office national des forêts,

Arrête :

Article 1

L'ensemble constitué par la forêt domaniale de MARLY et du DOMAINE NATIONAL DE MARLY (YVELINES), d'une contenance totale cumulée de 2 176,15 ha, est affecté prioritairement à la

fonction sociale et à la fonction de production ligneuse, tout en assurant sa fonction écologique, dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle.

Article 2

Cet ensemble forestier comprend une partie boisée de 1 987,23 ha, actuellement composée de châtaignier (34 %), de chêne sessile (26 %), de hêtre (14 %), de charme (8 %), de frêne commun (5 %), de chêne pédonculé (4 %), d'érable sycomore (3 %), de bouleau (2 %), de merisier (1 %), de tremble (1 %) et d'autres feuillus ou d'autres résineux (2 %). Le reste, soit 168,32 ha, est constitué d'emprises concédées et de divers milieux ouverts situés principalement dans le périmètre du DOMAINE NATIONAL DE MARLY.

Au sein de cet ensemble, les peuplements susceptibles de production ligneuse seront traités en futaie irrégulière sur 1 960,56 ha.

Les essences-objectif qui déterminent sur le long terme les grands choix de gestion de ces peuplements sont le chêne sessile (1 259,62 ha), le hêtre (82,17 ha), l'érable sycomore (24,60 ha), le pin laricio de Corse (9,26 ha), le Douglas (3,75 ha), l'aulne glutineux (5,76 ha), le merisier (4,32 ha) et divers autres feuillus adaptés aux stations présentes (571,08 ha). En revanche, le châtaignier ne pourra être maintenu comme essence-objectif, son avenir étant compromis par la maladie de l'encre. Les autres essences seront maintenues comme essences-objectif associées ou comme essences d'accompagnement.

Article 3

Pendant une durée de 20 ans (2020-2039) :

- La forêt sera divisée en six groupes de gestion :
 - Un groupe de futaie irrégulière, d'une contenance de 1 688,67 ha, qui sera parcouru par des coupes visant à se rapprocher d'une structure équilibrée, selon une rotation variant de 8 à 10 ans en fonction de la croissance des peuplements ;
 - Un groupe de futaie irrégulière comprenant des régénérations déjà entamées, d'une contenance de 46,46 ha, au sein duquel les régénérations seront menées à leur terme grâce à une récolte étalée avec passages en coupe selon une rotation de 8 ans ;
 - Un groupe de jeunesse traité en futaie irrégulière, d'une contenance de 189,06 ha, qui fera l'objet de travaux par points d'appui et qui pourra faire l'objet d'une première éclaircie si nécessaire ;
 - Un groupe d'îlots de vieillissement traité en futaie irrégulière, d'une contenance de 37,32 ha, dont 33,37 ha seront parcourus en coupes de futaie irrégulière selon une rotation de 6, 7, 8 ou 10 ans selon les unités de gestion, dans le cadre d'une gestion spécifique menée au profit de la biodiversité ;
 - Un groupe d'îlots de sénescence, d'une contenance de 17,93 ha, qui sera laissé à son évolution naturelle, au profit de la biodiversité ;
- Un groupe constitué d'espaces non boisés ou de terrains boisés non susceptibles d'exploitation, d'une contenance de 196,71 ha, dont les vocations actuelles seront maintenues et au sein duquel le plan de gestion des mares sera mis en œuvre pour préserver ces milieux qui constituent l'une des richesses environnementales du massif ;

- Des travaux de création d'une place de dépôt de bois sur le massif de Louveciennes, ainsi que des travaux de réfection de 4,9 km de routes forestières empierrées, seront réalisés afin d'améliorer la desserte du massif ;
- Toutes les mesures contribuant au rétablissement de l'équilibre sylvo-cynégétique pour les espèces sanglier et chevreuil seront systématiquement mises en œuvre, et les demandes de plans de chasse seront réévaluées chaque année au regard des observations sur l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements ;
- Les mesures définies par les consignes nationales de gestion visant à la préservation de la biodiversité courante (notamment la conservation d'arbres isolés à cavités, morts, ou sénescents) ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, seront systématiquement mises en œuvre.

Article 4

Le document d'aménagement groupé de la forêt domaniale de MARLY et du DOMAINE NATIONAL de MARLY, présentement arrêté, est approuvé par application du 2° de l'article L. 122-7 du code forestier, pour le programme de coupes et de travaux sylvicoles, au titre :

- de la réglementation propre aux sites classés, pour les sites des espaces boisés avoisinant le rû de Buzot, de la Vallée du rû de Buzot, de la Plaine de la Jonction et de la Plaine du Trou d'Enfer ;
- de la réglementation propre aux monuments historiques classés, pour la Croix Saint-Michel, pour le Désert de Retz, pour la propriété du Maréchal Joffre, et pour le Fort du Trou d'Enfer.

Article 5

L'arrêté ministériel en date du 11 mai 2017, réglant l'aménagement du DOMAINE NATIONAL de MARLY (YVELINES) pour la période 2012-2031, est abrogé à compter du 1^{er} janvier 2020.

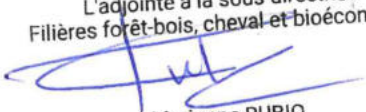
Article 6

Le directeur général de la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises et la directrice générale de l'Office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt.

- 7 OCT. 2024

Fait le

La ministre de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt,
Pour la ministre et par délégation,

L'adjointe à la sous-directrice
Filières forêt-bois, cheval et bioéconomie

Marianne RUBIO

DOCUMENT ONE

SOMMAIRE

0. PRÉSENTATION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT DE MARLY 2020-2039 ..	1
1. ÉTAT DES LIEUX - BILAN	3
1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT.....	3
1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement	3
1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions	4
1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales et menaces	8
1.2 CONDITIONS NATURELLES ET PEUPELEMENTS FORESTIERS	10
1.2.1 Description du milieu naturel.....	10
1.2.2 Description des peuplements forestiers.....	12
1.3 ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET	21
1.3.1 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau).....	21
1.3.2 Production ligneuse	34
1.3.3 Fonction écologique	38
1.3.4 Protection contre les risques naturels	42
2. PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS.....	43
2.1 SYNTHÈSE ET DÉFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION.....	43
2.2 TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITÈRES D'EXPLOITABILITÉ.....	44
2.2.1 Traitements retenus.....	44
2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité	45
2.3 OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT.....	46
2.3.1 Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement	46
2.4 CLASSEMENT DES UNITÉS DE GESTION	46
2.4.1 Classement des unités de gestion surfaciques.....	46
2.5 PROGRAMME D' ACTIONS POUR LA PÉRIODE 2020-2039.....	60
2.5.1 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET	60
2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE.....	66
2.5.3 Programme d'actions FONCTION ÉCOLOGIQUE	93
2.5.4 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS	96
2.5.5 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES.....	96
2.5.6 Compatibilité avec les autres réglementations visées par les articles L.122-7 (§ 2°) et L.122-8 du code forestier	97
3. RECAPITULATIFS – INDICATEURS DE SUIVI	98
3.1 RECAPITULATIFS	98
3.1.1 Volumes de bois à récolter	98
3.1.2 Estimation de la recette bois.....	99
3.1.3 Recettes – Dépenses – Récapitulatif global annuel	100
3.2 INDICATEURS DE SUIVI DE L'AMENAGEMENT.....	101

0. PRÉSENTATION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT DE MARLY 2020-2039

La forêt de Marly, d'une surface totale de 2 176,15 hectares, est constituée des entités suivantes : la domaniale de Marly, cœur de massif historique de plus de 1 700 hectares ; le bois le Louveciennes, forêt urbaine enclavée ; et le Domaine de Marly, territoire auparavant dédié à la pratique des chasses royales puis présidentielles, aujourd'hui dédié à l'éducation à l'environnement et à la préservation du patrimoine naturel.

La forêt est enserrée par l'urbanisation sur l'ensemble de son pourtour Nord, Est et Sud. Très fréquentée, concernée par de nombreux périmètres de protection des sites et monuments, c'est l'accueil du public et la protection du paysage qui sont ses enjeux principaux de gestion.

En conséquence, la forêt de Marly est concernée par la directive territoriale de 2017 qui organise la transition vers le traitement dit de la « futaie irrégulière » des forêts domaniales franciliennes, pour concilier la sylviculture avec les attentes sociales. Ce changement de traitement constitue l'un des enjeux majeurs du présent aménagement groupé.

Constituée à parts quasi-égales de chêne et de châtaignier, avec une proportion notable de hêtre et une diversité d'autres feuillus, la forêt de Marly bénéficie d'une topographie variée, d'une bonne fertilité, et donc d'un bon potentiel de production de bois de qualité. La diversité des essences sera encouragée. Le travail du taillis devra se faire de façon volontariste en tirant des enseignements des échecs passés de régénération du chêne.

La mise en place de l'irrégulier s'accompagne par l'installation d'un réseau de placettes permanentes créé en 2018 et corrélé à un survol LIDAR. La remesure du réseau en 2028 et 2038 permettra de constater l'impact de la sylviculture sur l'évolution des peuplements.

Les volumes prévus à récolter sont en continuité avec les volumes réellement prélevés par le passé, quoiqu'en baisse par rapport aux volumes prévus par le passé. Cela s'explique par une ré-estimation à la baisse de l'accroissement, sur la base du réseau de placettes permanentes et de l'état sanitaire du massif.

La forêt de Marly n'échappe en effet pas aux difficultés sanitaires : quelques dépérissements sont observés sur le chêne pédonculé, mais surtout sur le frêne dans les zones les plus fraîches (Chalarose). Depuis 2016, la façade atlantique subit une recrudescence de la maladie de l'encre qui dévaste les peuplements de châtaignier. Ce phénomène a pris de l'ampleur à Marly depuis 2018 et est susceptible de déstabiliser la sylviculture dans les premières années d'application de l'aménagement, en raison de l'incertitude sur l'évolution sanitaire des peuplements de châtaignier. Des coupes de régénération pourront ponctuellement être menées sur les zones les plus dégradées, en fonction de la progression de la maladie. Les essences implantées sur ces zones à reconstituer devront être compatibles avec le climat futur et apporter une diversité spécifique.

L'équilibre forêt-gibier n'est pas atteint à ce jour (présence du chevreuil et dynamique forte du sanglier) et devra l'être. Il sera suivi par la poursuite de l'Indice de Consommation annuel.

En termes d'accueil du public, un schéma d'accueil sera rédigé pendant la durée de l'aménagement en collaboration avec les collectivités locales. L'objectif n'est pas d'augmenter mais de rationaliser et rénover les équipements existants. La sécurisation des chemins par des coupes sera nécessaire pour l'accueil du public en contexte de dépérissements croissants. L'intégrité paysagère des sites et monuments sera garantie par l'application du traitement en futaie irrégulière.

Parmi les richesses environnementales du massif, son réseau hydrologique se distingue : la mise en application du plan de gestion des mares est l'objectif environnemental principal de l'aménagement. Les milieux ouverts et les aménagements cynégétiques du Domaine recèlent une

richesse biologique importante, à maintenir par leur entretien. Enfin, l'aménagement prévoit de pérenniser un réseau d'îlots de vieux bois (vieillessement et sénescence).

La situation foncière du massif n'est pas satisfaisante à ce jour. L'absence de bornages, les nombreuses incorporations des dernières années liées à des programmes d'infrastructure de transport, et les litiges portant sur les murs d'enceintes, sont autant de sujets à régulariser.

En conclusion, cet aménagement groupé répond à l'objectif national de dynamiser la filière bois en protégeant la biodiversité forestière ordinaire et remarquable. Il le décline localement par l'application de la futaie irrégulière, la mise en valeur du réseau de vieux bois, de mares et de milieux ouverts, et l'attention portée à l'accueil du public et la collaboration avec les collectivités du territoire.

DOCUMENT ONE

1. ÉTAT DES LIEUX - BILAN

1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT

1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- Propriétaire de la forêt

La forêt domaniale de Marly et le Domaine National de Marly sont propriétés de l'Etat, par l'intermédiaire du Ministère de l'Agriculture.

- Dénomination – Localisation

Situation administrative	
Type de propriété	Domaniale
Nom de l'aménagement	Marly
Départements de situation	78 – Yvelines
Région nationale IFN de référence	020 – Pays des Yvelines de Fontainebleau
Directive régionale d'aménagement ou schéma régional d'aménagement	Ile de France

Département(s)	Communes de situation	Surface cadastrale (ha)
Yvelines (78)	AIGREMONT	69,2841
	BAILLY	205,8140
	BOUGIVAL	17,5600
	CHAMBOURCY	227,4537
	FEUCHEROLLES	257,6500
	L'ETANG-LA-VILLE	319,5700
	LOUVECIENNES	136,7262
	MAREIL-MARLY	5,1800
	MARLY-LE-ROI	259,6064
	NOISY-LE-ROI	97,3339
	POISSY	23,2500
	LE CHESNAY – ROCQUENCOURT	14,5600
	COMMUNE NOUVELLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	150,4247
	SAINT-NOM-LA-BRETECHE	391,7418
Total	2176,1548	

- Période d'application de l'aménagement

2020 – 2039 (20 ans)

L'aménagement groupé de ces deux forêts induit la révision anticipée de l'aménagement du domaine de Marly ce qui permettra l'harmonisation de la gestion de ces deux forêts constituant un ensemble cohérent

- Forêts aménagées

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale	Date arrêté	début	échéance
Forêt domaniale de Marly	F10364P	1 788,5627	12/04/2012 (révision anticipée)	2011	2018
Domaine National de Marly	F10563G	387,5921	11/05/2017	2012	2031

- Carte de situation de la forêt

La carte de situation de la forêt est la carte n°1.

1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

- Les surfaces de l'aménagement

Surface cadastrale	2 176,15 48 ha
Surface retenue pour la gestion	2 176,15 ha
Surface boisée en début d'aménagement	2 007,83 ha
Surface en sylviculture de production	1 960,56 ha

- Procès-verbaux de délimitation et de bornage

La forêt n'a jamais fait l'objet d'une procédure générale de délimitation ou de bornage. Par défaut, les anciennes bornes royales sont censées être les limites de propriété. Des bornes modernes ont parfois été placées lors d'échange ou d'acquisition de certaines parcelles. Les échanges avec les collectivités pour des projets d'infrastructures ont rarement fait l'objet de bornage.

L'aménagement de 1982 faisait déjà ce constat et prévoyait de résorber ce problème. Aucune mesure n'a cependant été prise en ce sens. L'aménagement de 2002 liste utilement les erreurs recensées à l'époque.

A l'origine, la forêt de Marly – hors Louveciennes – était ceinturée par un mur maçonné, lui-même bordé vers l'extérieur par un « tour d'échelle » prévu pour son entretien. Du fait de la pression urbaine et de la difficulté à limiter l'empiètement des riverains, ce tour d'échelle a une largeur variable et a parfois complètement disparu. Souvent, il est concédé aux riverains. Quelquefois, il a été vendu ou n'existait pas à l'origine sans qu'un plan précis puisse être établi. Cet espace est donc source de conflits avec les riverains depuis plusieurs siècles.

Le bois de Louveciennes a été borné sur une moitié de son périmètre (PV de 1842, disparu).

Les informations concernant l'état des périmètres (bornes, limites) sont disponibles auprès du service Foncier de l'Agence territoriale Ile-de-France Ouest.

Périmètre concerné	Date	Lieu d'archivage
Louveciennes - Tour d'échelle	24/04/1927	Versailles
Noisy - Déviation du CD 161	17/05/1985	Versailles
Déviation du CD 78	25/03/1987	Versailles
Fourqueux et Marly le Roi - Tour d'échelle	25/04/1995	Versailles
Camp de Voluceau	10/10/1995	Versailles
Marly le Roi - Chemin du Val de Cruye	06/12/2001	Versailles
Parc forestier de Rocquencourt	NC	Versailles

- Origine de la propriété forestière

La forêt de Cruye (ancien nom de Marly) est un vestige de l'ancienne forêt d'Yveline, vaste massif qui s'étendait sur toute la plaine de Versailles.

Elle fit l'objet dès le VI^{ème} siècle d'implantations religieuses grâce aux donations des Rois de France. Les abbayes procédèrent à l'essartage des meilleurs terrains. Par la suite, des hameaux de villageois complétèrent ces occupations, rapidement fortifiées par les seigneurs (château de Retz, Montjoie). Des transferts de propriété eurent lieu au cours des siècles entre les rois de France, les communautés religieuses, des seigneurs ou de grandes familles, ceci au gré des batailles, des alliances, des donations ou des achats.

Ainsi, au XVI^{ème} siècle, la forêt n'existe plus véritablement. Il ne subsiste tout au plus que de petits bois, plus ou moins reliés au milieu des champs.

Grand chasseur et cherchant à étendre son domaine, Louis XIV procédera à l'acquisition progressive de ces terres et bois. Il donnera son nom actuel à la forêt. Il fera aussi construire un château dans le « vallon de Marly » afin d'échapper à l'Etiquette de la Cour et de pouvoir chasser plus facilement. Il y installera Madame de Maintenon, épousée en secret. De cette époque datent le mur d'enceinte et son « tour d'échelle » ainsi que les nombreuses plantations d'arbres (châtaignier, marronnier, orme, tilleul...) que le roi ordonna; le domaine royal contenait une pépinière à cet effet. Louis XV fit reboiser les cantons de Maison Rouge et des Plants de Saint-Nom-la-Bretèche qui étaient en terres labourables.

Le Domaine subit de nombreux abus durant la Révolution et la forêt revient à l'Etat en 1799, tandis que les bâtiments sont vendus. Napoléon I refuse de racheter le château et celui-ci est détruit mais le domaine rejoint le service des Chasses. Cette activité reste la principale affectation de Marly pour les Rois et Princes qui vont se succéder. Napoléon III achète ensuite la Plaine de la Jonction reliant les forêts de Marly et de Saint-Germain par décret du 10 novembre 1856.

Dans le Parc, aux abords de la plaine du Trou d'Enfer, le comte de Girardin conçoit un aménagement de parcelles boisées qui facilite le tir du petit gibier à plumes, alors abondant. La méthode consiste à recéper le taillis et à le maintenir à une hauteur de 1 mètre environ. De nombreux sentiers parallèles, espacés de 3 à 15 mètres, permettent aux chasseurs d'avancer sans difficulté et de tirer le gibier levé par des rabatteurs qui battent les cépées. Il s'agit des "tirés de Marly". Par la suite commence avec le Président de la République Mac Mahon l'épisode des chasses présidentielles, qui se poursuivra jusqu'à leur abrogation par le Président Chirac en 1995.

Entre 1875 et 1877 sont édifiés la batterie des Réservoirs et le Fort du Trou d'Enfer. Ce dernier fait partie de la ceinture de 126 kilomètres de forts dont l'élaboration fut décidée consécutivement à la guerre de 1870 et au siège de Paris. Bien qu'équipé de canons, il ne servit jamais de fortification mais de dépôt de munitions pour la région parisienne. Il a été remis en 1967 à l'Office National des Forêts pour abriter la Faisanderie.

En 1877, deux voies ferrées sont créées, occasionnant un défrichement de 10 ha (voies de la Grande Ceinture et de l'Etang la Ville-Paris).

En 1887, le bois de Louveciennes est rattaché à la forêt de Marly dans le cadre d'un aménagement unique.

Avant puis durant la Première Guerre mondiale, le fort et la plaine du Trou d'Enfer servent aux essais des premiers chars d'assaut. En 1917, les Américains implantent un camp dans la partie Est du domaine. Puis vient le SHAPE (Etat-major des armées alliées - OTAN) en 1951, au niveau du Fort du Trou d'Enfer. Jusqu'en 1966, le fort accueillait encore une garnison de 600 hommes

En 1935, la création de l'autoroute de l'Ouest entraîne un défrichement de 50 ha et une coupure totale du massif dans le sens de sa plus grande longueur.

Les guerres de 1914-1918 et 1939-1945 ont entraîné une exploitation intensive de la forêt.

En 1951, la construction du camp militaire du SHAPE (Grand Quartier Général des forces de l'OTAN) empiète de 49 ha sur la forêt au Trou de l'Enfer et à Voluceau.

En 1956, la Plaine de la Jonction (espace agricole entre les forêts de Marly et de Saint-Germain) est affectée au Service d'Enseignement du Ministère de l'Agriculture. Un lycée horticole y est implanté.

En 1982 et 1983, la forêt s'agrandit au Nord par l'acquisition du Bois de Poncy (24 ha).

En 1985, le département des Yvelines rétrocède la propriété dite des Bois Noirs à l'Etat (7,0538 ha).

En 1999, l'aménagement de l'A12 provoque un défrichement de près de 8 ha sur les communes de Bailly et de Rocquencourt.

En 2008, le département des Yvelines signe le protocole d'accord pour rétrocession du Bois des Dames (38, 5678 ha) dans le cadre de l'aménagement de la RD 307. Ce site est intégré à l'aménagement précédent.

En 2014, le chantier de création du TRAM 13 (Ile-de-France Mobilités) est à l'origine d'une série d'incorporations récentes. Le département des Yvelines cède à l'Etat le Bois de la Vente (11,3299 ha) en échange de parcelles en forêt domaniale de Meudon. La commune de Fourqueux cède 3 parcelles (3,6966 ha). La commune de Saint-Germain cède 2 parcelles (2,9781 ha) dans le cadre d'un arrêté préfectoral de compensation de défrichement du 21 août 2015. L'ensemble de ces bois contigus sont intégrés au présent aménagement.

- **Parcellaire forestier**

Les anciens aménagements définissaient le parcellaire en une suite de 1 à 170 pour le massif de Marly et 1 à 30 pour le massif de Louveciennes. Ainsi les parcelles 1 à 30 de Louveciennes ne pouvaient être différenciées des parcelles 1 à 30 de Marly que par le numéro de la série à laquelle elles étaient rattachées. La série 1 correspondait au massif de Marly et la série 2 au massif de Louveciennes.

La notion de série étant rendue obsolète par les Directives Nationales d'Aménagement et de Gestion (DNAG), il apparaît nécessaire de modifier le parcellaire du massif de Louveciennes pour éviter toute confusion. Dans un souci de cohérence les parcelles du massif de Louveciennes et celles du Parc ont été renumérotées dans l'aménagement.

Leur numéro est déterminé en additionnant 200 pour Louveciennes et 300 pour le Parc de Marly. La parcelle 1 devient la parcelle 201 pour Louveciennes et la parcelle 1 du Parc de Marly devient la parcelle 301 pour cet aménagement.

Le Bois des Dames et le Bois de la Vente (Bois de Fourqueux) ont été intégrés à la forêt et découpés en 5 parcelles numérotées de 171 à 175.

La liste des parcelles forestières avec indication de leur surface est donnée en annexe n° 1.
La carte du parcellaire est la carte n° 14.

- **Concessions**

La liste des concessions en cours est donnée en annexe 2. Elle est pilotée par la Direction territoriale Seine Nord.

Les concessions en forêt publique rentrent dans le périmètre du régime forestier et ne remettent pas en cause la multifonctionnalité de la forêt. Elles répondent à une demande sociale et peuvent participer aux objectifs de la gestion forestière. Elles ont vocation à retourner à l'état boisé au terme de leur durée.

La forêt fait l'objet de nombreuses concessions : gazoduc, portes bâtarde, ouvertures, occupation du tour d'échelle. Cette utilisation permet des recettes non négligeables mais nécessite un travail important de suivi administratif d'une part et de surveillance par les agents de terrain d'autre part. Certaines engendrent même des servitudes.

Les concessions d'ordre public nécessitent une vigilance particulière dans l'éventualité de travaux de terrassement.

Un nombre important de concessions sont arrivées à expiration et sont à renouveler.

- **Cas de la Ferme du Trou d'Enfer**

La Ferme domaniale du Trou d'Enfer fait partie intégrante du Domaine National de Marly. Elle regroupe plusieurs parcelles agricoles cultivées, pour une surface totale de 121,8 ha actuellement exploités par un agriculteur.

Le premier bail écrit concernant la ferme domaniale du Trou d'Enfer remonte au 11 novembre 1931. Il est ensuite renouvelé tous les 9 ans. Le dernier acte administratif relatif à cette location date du 10/11/1962. Il porte renouvellement du bail pour une nouvelle période de 9 ans à compter du 11/11/1958, soit jusqu'au 10/11/1967. Il mentionne une surface de 125 ha.

Aucun renouvellement écrit n'a été formalisé depuis. Un jugement du 24/05/1994 du Tribunal d'instance de Saint Germain en Laye a par la suite autorisé l'héritier du locataire à exploiter la ferme dans les conditions fixées par l'acte de 1962.

Depuis le 24/12/1979, la ferme est affectée au Ministère de l'Agriculture. Par la suite, une convention en date du 27/12/2005, passée entre le Ministre de l'Agriculture et le Directeur Général de l'Office National des Forêts, remet en gestion la ferme à l'ONF. Elle stipule de surcroît que le montant du bail est perçu directement par l'ONF, et doit être réinvesti dans les dépenses consécutives à la gestion du Domaine National de Marly.

1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales et menaces

- Classement des surfaces par fonction principale et niveaux d'enjeu

Répartition des niveaux d'enjeu par fonctions principales		Surface retenue pour la gestion				Surface totale (ha)	
		Surface par niveaux d'enjeu (ha)					
Fonctions principales	Production ligneuse	sans objet	faible	moyen	fort	2 176	
		216	242	1 262	456		
	Fonction écologique		ordinaire	reconnu	Fort		2 176
			2 127	49	-		
Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		local	reconnu	fort	2 176		
		434	90	1 652			
Protection contre les risques naturels	sans objet	faible	moyen	fort	2 176		
	2 176	-	-	-			

Le niveau d'enjeu des quatre grandes fonctions listées dans ce tableau est ici estimé par des critères découlant des DNAG pour les forêts domaniales. Le niveau d'analyse retenu pour chacun des enjeux est la parcelle forestière.

L'enjeu de production est déterminé à partir de la potentialité des stations et ne tient pas compte des peuplements en place. L'ensemble du plateau présente des sols fertiles. Il lui est donc attribué en enjeu de production fort. Il en est de même pour les fonds de vallons, très favorables à la croissance forestière.

L'appréciation du niveau d'enjeu de la fonction écologique est basée sur la présence d'espèces remarquables. De nombreuses observations ont été faites (en partie dans le cadre des activités de l'Ecole de la campagne et de la forêt) et ont permis d'identifier de nombreuses espèces ou habitats d'intérêt patrimonial reconnu. On rencontre sur la forêt des ZNIEFF de type 1, un des statuts de protection contractuelle. En dehors de ces zones où il est reconnu, l'enjeu écologique est ordinaire.

Par ailleurs, la spécificité du Domaine en tant qu'espace agro-forestier remarquablement préservé de la sur-fréquentation caractéristique des forêts de la couronne parisienne en fait une forêt dont l'enjeu écologique – entre autres – mérite d'être souligné. Il est donc ici qualifié de "reconnu" sur l'ensemble de la partie fermée au public (excepté le Fort et les zones bâties).

La forêt domaniale et son Domaine sont sous l'influence de l'agglomération parisienne. Située à une vingtaine de kilomètres de Paris, la forêt domaniale de Marly est très accessible par la route (D30, D98, D161, D7, N186 et D307) ainsi qu'à partir du réseau ferroviaire (gares de Mareil-Marly, St-Nom-La-Bretèche, Etang-La-Ville, Marly-Le-Roi et Noisy-Le-Roi). La fréquentation de cette forêt est d'autant plus importante qu'elle est complètement insérée dans l'urbanisation.

Un bon nombre de parcelles font partie d'un périmètre de site classé ou de monument historique. Elles représentent un enjeu fort en termes de paysage. Le niveau d'enjeu social est fortement conditionné par la fréquentation et la visibilité externe de la forêt.

La forêt est concernée par le rôle de protection vis-à-vis des inondations et notamment en commune de l'étang la ville. A ce jour il n'existe pas de plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) dans la vallée de la Seine et de l'Oise pour cette commune.

- Menaces et autres éléments forts imposant des mesures particulières

Menaces	<i>Surface concernée (ha)</i>	Explications succinctes
Problèmes sanitaires graves	850	Peuplements présentant des signes de dépérissement importants (châtaignier, frêne et chêne).
	20	Taillis ou recrus d'érable atteints par la maladie de la suie.
Déséquilibre grande faune / flore	Toute la forêt	Forte densité de chevreuil sur l'ensemble du massif de Marly. Population de sanglier à contrôler, en expansion forte.
Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	200	Hêtre, chêne pédonculé et châtaigniers sont présents sur le massif et présentent un risque sanitaire en lien avec le changement climatique.
Envahissement de l'érable sycomore	240	L'érable sycomore est très envahissant et colonise des stations auxquelles il n'est pas adapté. Il souffre dans une moindre mesure du changement climatique par rapport à d'autres essences présentes comme le bouleau.
Autres éléments forts imposant des mesures particulières	<i>Surface concernée (ha)</i>	Explications succinctes
Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	130	Parcelle 160 enclavée par l'échangeur de l'autoroute. Parcelle 113 complètement isolée. Accès au Bois de Poncy (parcelles 159 et 161) et aux bois des Dames (parcelles 171, 172, 173 et 174) difficile et posant des problèmes de sécurité. L'accès au massif de Louveciennes est problématique.
Sensibilité des sols au tassement : sites toujours très sensibles	909	Toutes les stations de plateau, de la plaine du Trou d'enfer sur limons ainsi que les fonds de vallons et zones marécageuses sont particulièrement sensibles au tassement.
Peuplements classés matériel forestier de reproduction	71	Parcelles 11 et 12 pour le chêne sessile. Parcelles 21p, 77p, 78p, 104p, 112p, 149p, 151p, 152p pour le châtaignier. Il est envisageable d'étendre ce classement.
Importance sociale de la chasse	28	Le parcours d'examen du permis de chasser de la FICIF est situé au cœur du Domaine, et reçoit chaque année de nombreux candidats, autour des installations (parcelles 324 à 327).

- Démarches de territoires

La forêt domaniale de Marly n'est pas directement concernée par une démarche de territoire formelle (Charte forestière). Cependant, les Etats Généraux des forêts domaniales de Saint-Germain et Marly se sont tenus en 2019 et ont formalisé la reprise d'un partenariat fort entre l'ONF et les collectivités concernées par ces 2 massifs.

1.2 CONDITIONS NATURELLES ET PEUPELEMENTS FORESTIERS

1.2.1 Description du milieu naturel

A - Topographie et hydrographie

La forêt occupe sur la rive gauche de la Seine un plateau allongé du Nord-Ouest au Sud-Est, ainsi qu'une partie de ses versants. L'altitude varie de 178 m au carrefour de la Belle Etoile à 81 m dans la plaine de la Jonction. Creusées par l'érosion, les pentes du plateau sont marquées par de petits vallons : vallon de l'Étang la Ville et du Val de Cruye.

Il existe quelques rus temporaires dans les vallons. Ces eaux, qui servaient à l'alimentation de la ville de Saint-Germain en Laye, viennent d'une nappe aquifère profonde située à la base des sables de Fontainebleau.

Une autre nappe aquifère, à la base des limons, est à l'origine des nombreuses mares de la forêt. Celles-ci sont souvent en voie de comblement même si des travaux de curage sont périodiquement effectués.

Aucun cours d'eau ne traverse le Domaine, mais le réseau de fossés et d'aqueducs souterrains alimente les quelques mares qui ponctuent la plaine du Trou d'Enfer.

La carte n°19 figure l'écoulement des eaux tel qu'il peut être déduit de la couverture LIDAR.

B - Conditions stationnelles

- Climat

La station météorologique de référence est située à Trappes, environ 15 km au Sud. La température moyenne est de 10,3°C et varie de 3°C en Janvier à 23°C en Juillet.

La pluviosité est moyenne (667 mm/an), mais bien répartie sur l'année (minimum de 49 mm en février et en août, maximum de 63 mm en Mai et 61 mm en novembre). Il n'existe pas de mois sec au sens de Gaussen ($P < 2T$). Malgré des normales saisonnières favorables on assiste depuis une dizaine d'années à des épisodes de sécheresse importants, faisant peser une contrainte sur la végétation forestière. La canicule de 2003 en particulier a accéléré le dépérissement d'un certain nombre de peuplements, déjà fragilisés par la tempête de 1999.

Les vents dominants sont d'ouest et rarement violents. La forêt a néanmoins été fortement touchée par la tempête de 1999.

Les gelées printanières sont fréquentes, de même que les orages en été.

Les décisions prises dans le cadre de cet aménagement tiennent compte des connaissances actuelles sur les risques liés aux changements climatiques (choix d'essences adaptées, critères d'exploitabilité, sylviculture).

- **Géologie**

La carte géologique de Versailles (BRGM, Feuille XXII-14, 1/5000e) fait apparaître les ensembles suivants sur la forêt domaniale de Marly :

- G3 : le haut du plateau est occupé par les meulières de Montmorency (Stampien supérieur ou Chattien), roches siliceuses associées à des argiles bariolées.
- G2b : les bords du plateau sont constitués par les sables et grès de Fontainebleau, rougeâtres au sommet, ils deviennent argileux et verdâtres en bas de versant.
- À la base du plateau, apparaît un chapelet de couches peu épaisses : g2a (argiles à Corbules et marnes à huîtres), g1 (calcaire de Sannois, Stampien inférieur), e7 (marnes supragypseuses du Bartonien supérieur).
- À la pointe sud, des couches très profondes ont été dégagées : e6b (calcaire de Saint-Ouen du Bartonien inférieur), e6a (sables de Beauchamp du Bartonien inférieur), e5 (marnes et caillasse du Lutécien).

Des limons d'origine lœssique recouvrent la presque totalité du plateau. Leur épaisseur est d'environ de deux mètres et ils sont carbonatés à partir d'un mètre de profondeur.

- **Unités stationnelles**

Une étude pédologique a été réalisée en 1977: analyse des différents horizons (pH, hydromorphie, texture). Elle met en évidence 11 types de sols. Elle intégrait également la description des humus et le relevé des plantes caractéristiques. Les données de cette étude ont été reprises et ont permis d'aboutir à l'actuelle cartographie des stations, **qui n'est valable qu'à une échelle large.**

Unité stationnelle		Surface		Potentialité – Classe de fertilité Précautions de gestion Code	Risques éventuels liés aux changements climatiques Essences concernées Libellé
Code	Libellé	ha	%		
DRA 1	Hêtraie calcicole	2	0,1	Moyenne	Hêtre (stress hydrique)
DRA 2	Chênaie ou chênaie-frênaie neutrocalcicole	41	2,1	Bonne – abondance de la clématite dans les zones ouvertes.	Dépérissement du frêne (Chalarose)
DRA 5	Chênaie pédonculée - frênaie de vallon et de milieu riche	77	3,9	Très bonne - Substrat très sensible au tassement.	Chêne pédonculé, frêne, chêne sessile, hêtre, érable sycomore (stress hydrique)
DRA 8	Hêtraie-chênaie neutrocline à faiblement acide	424	21,6	Très bonne - Substrat très sensible au tassement. Ronce pouvant être envahissante après découvert	Châtaignier (présence de l'encre)
DRA 9	Chênaie sessiliflore à acidité moyenne ou hydromorphe - variante sur sol lessivé à pseudogley, sur limons reposant sur argiles à meulière	245	12,5	Bonne - Fougère aigle et ronce pouvant être envahissantes après découvert	Châtaignier

	Chênaie sessiliflore acidiphile sur matériau sableux - variante sur sol ocreux lessivé acide, sur argiles à meulières	490	25,0		
	Chênaie sessiliflore acidiphile sur matériau sableux - variante sur sol podzolique sur sables stampiens remaniés	420	21,4		
DRA 10	Chênaie sessiliflore-hêtraie acidiphile non ou peu podzolisée	227	11,6	Moyenne - Risque de développement de certaines espèces sociales (molinie, ronce, fougère aigle)	Chêne sessile, châtaignier
DRA 12	Chênaie-hêtraie acidiphile hydromorphe	36	1,8	Moyenne - Eviter les ouvertures trop importantes et le tassement du substrat	Pin sylvestre (stress hydrique)

- Carte des unités stationnelles

La carte des stations est la carte n°3.

Elle est reprise de la cartographie des sols de l'ancien aménagement et complétée pour la partie du bois de Fourqueux et du Domaine de Marly.

1.2.2 Description des peuplements forestiers

Cette partie fait la synthèse des données recueillies qui ont permis la constitution de la base de données des peuplements. Elle s'est appuyée sur un inventaire par placettes permanentes ainsi qu'une description à l'avancement sur l'ensemble de la forêt domaniale de Marly et son Parc.

A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

- Essences présentes

Essences présentes	Surface boisée (ha)	%
Châtaignier	681,74	34
Chêne Sessile	530,02	26
Hêtre	277,00	14
Charme	167,55	8
Frêne Commun	91,76	5
Chêne Pédonculé	81,27	4
Erable Sycomore	65,48	3
Bouleau	48,57	2
Tremble	13,52	1

Merisier	10,98	1
Erable Champêtre	8,09	<1
Robinier	7,13	<1
Aulne	6,86	<1
Chêne Rouge	6,14	<1
Douglas	4,18	<1
Saule divers	3,20	<1
Epicéa Sitka	2,59	<1
Orme divers	1,29	<1
Tilleul divers	0,46	<1
Total	2007,83	100

La forêt de Marly est presque exclusivement feuillue, le châtaignier et le chêne étant les essences les plus représentatives du massif. Le châtaignier occupe principalement les versants nord de la forêt alors que le chêne est présent en majorité sur le plateau, sur les sols limoneux et profonds.

Les autres feuillus comme le frêne, l'érable ou le charme sont présents en mélange dans les peuplements, le hêtre issu d'anciennes plantations occupe une part non négligeable de la surface.

B - État du renouvellement

- **Renouvellement présent dans la forêt**

Une part importante du groupe de régénération du précédent aménagement était constituée de trouées tempête à reconstituer par plantation.

La part restante était celle devant être régénérés en chêne par voie naturelle. Parmi ces parcelles, beaucoup ne présentent pas de semis, plusieurs années après la coupe d'ensemencement ou le relevé de couvert, et ce, malgré une densité de semenciers convenable.

Plusieurs raisons cumulatives peuvent expliquer ces échecs :

- la concurrence de la ronce, parfois très développée ;
- l'absence de réalisation de travaux adéquats ;
- la vieillesse et/ou le stress des semenciers ;
- un pourrissement des glands sur sols engorgés (réseau de fossés non entretenus) ;
- la consommation des fruits forestiers par une population de sanglier en augmentation.

A ces échecs de régénération naturelle s'ajoutent parfois des échecs de plantation.

Le chêne pédonculé occupe parfois une part non négligeable de certains peuplements de chêne, rendant délicate la régénération en chêne sessile.

- **Résultats inventaire**

Selon les résultats de l'inventaire par placettes permanentes, le niveau de régénération toutes essences confondues est convenable sur l'ensemble de la forêt. 57 des placettes présentaient un nombre de semis bas ou une régénération haute satisfaisante.

Ce taux est supérieur au seuil de 20 admis pour considérer que le renouvellement est suffisant pour les forêts équilibrées.

Cependant, l'essence présente au stade semis est principalement le châtaignier, qui n'est pas classé comme essence objectif dans l'aménagement. Pour les essences objectifs comme le chêne, le hêtre ou le charme, elles représentent seulement 32 du total pour la classe 1 et 30 pour la classe 2.

Essences	Classes 1 (nb/ha)	Classes 2 (nb/ha)
Châtaignier	3181	432
Chênes indigènes	817	55
Erable Sycomore	1142	186
Autres feuillus	985	136
Charme	1037	189
Hêtre	670	86
Autres résineux	2	0
Total (écart type)	7833 (+/- 15,1)	1085 (+/- 21,1)

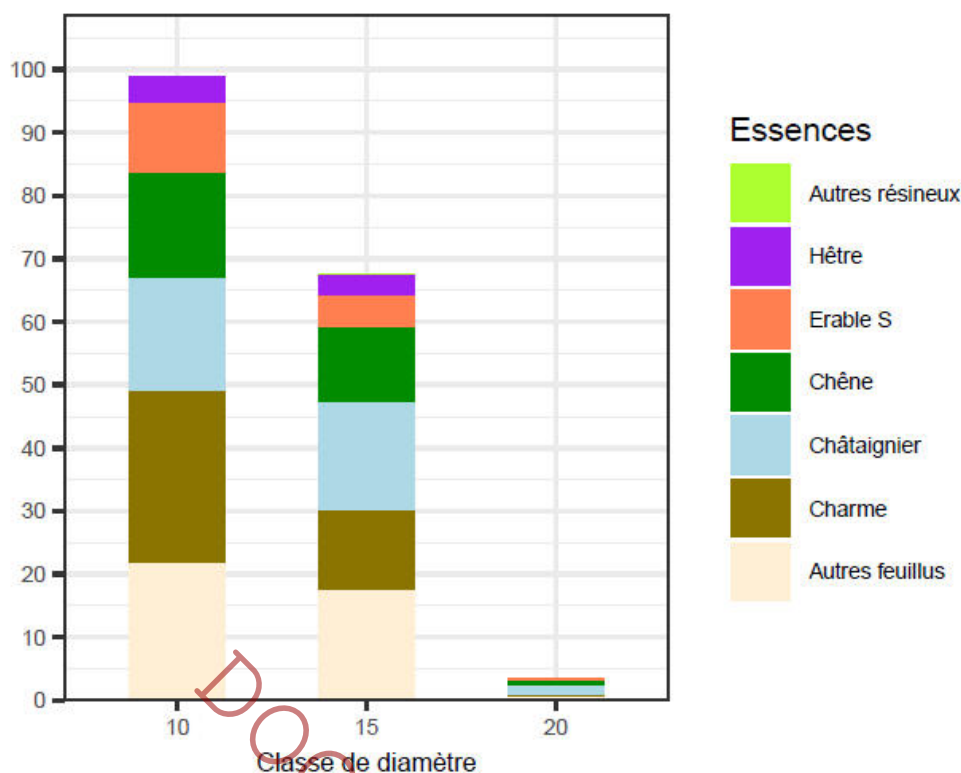
Classe 1 : Hauteur de semis 30 cm < 1,50m ; Classe 2 : hauteur de semis >1,50m et diamètre <7,5 cm.

- Analyse du renouvellement – stock de perche

Nombre de tiges et surface terrières des perches déclinées par essences.

Essences	N (tiges/ha)	G (m2/ha)
Autres feuillus	40 (24%)	0.5 (24%)
Charme	40 (24%)	0.4 (21%)
Châtaignier	37 (22%)	0.5 (24%)
Chêne	30 (17%)	0.3 (18%)
Erable S	16 (10%)	0.2 (9%)
Hêtre	7 (4%)	≈0 (4%)
Autres résineux	≈0 (≈0%)	≈0 (≈0%)
Total	170 (100%)	2 (100%)

Le nombre de perches par hectare est satisfaisant, 170 perches toutes essences confondues, au-dessus du seuil de 80 perches /ha fixé pour une forêt à l'équilibre. Les essences présentes au stade Perche sont principalement le charme et autres feuillus (24), le châtaignier (22) et le chêne qui représentent 17 du stock de perches.



La forêt possède un bon potentiel de renouvellement du chêne bloqué aujourd'hui par :

- Un couvert forestier trop important pour permettre le développement des semis ;
- L'abrutissement du chevreuil ;
- La dynamique de la ronce en cas d'ouverture forte ;
- La concurrence des semis d'autres espèces plus dynamiques (châtaignier et érable sycomore entre autres).

Il faut noter qu'un inventaire par placettes permanentes donne une vision à l'échelle du massif. Du fait de son historique de traitement en futaie régulière, le stock de régénération basse et de perches est concentré dans des parcelles ouvertes en régénération, les jeunes peuplements, et les trouées tempête. A l'issue cet aménagement, la remesure doit permettre de contrôler si la sylviculture appliquée a permis d'amorcer l'installation des classes basses de semis des essences objectifs dans les peuplements adultes.

C - Inventaires réalisés

• Description du type d'inventaire réalisé

Un réseau de 213 placettes permanentes a été installé à l'automne 2018 lors de la révision de l'aménagement. Le domaine d'inventaire choisi correspond à l'intégralité de la forêt domaniale, hors Parc de Marly.

La révision de l'aménagement concernant l'ensemble du massif (la forêt domaniale de Marly et le Parc de Marly), les données sont extrapolées à l'échelle du massif. La partie Parc n'est qu'une partie très minoritaire sur la surface du massif.

Le périmètre d'inventaire et les numéros de placettes sont présentés sur la carte n°8

Les relevés effectués permettent d'obtenir des données fiables sur les grandes valeurs dendrométriques, sur la régénération, le bois mort sur pied, la qualité des bois et une approche fine de l'accroissement. Les données sont récoltées de manière à pouvoir effectuer une remesure à un pas de temps de 10 ans pour observer l'évolution de la ressource et les impacts de la gestion pratiquée.

- **Le protocole synthétique**

Ce protocole fait référence dans son intégralité au protocole placettes permanentes de la DT Seine Nord.

Type : inventaire par placettes permanentes
Sous-type : protocole mixte angle fixe / surface fixe

Type de recensement : inventaire des tiges recensables par diamètre exprimé en centimètre (pas de regroupement en classes)

Diamètres min : perches : 7,5 cm / petits bois : 17,5 cm / bois moyens : 27,5 cm / gros bois : 47,5 cm / très gros bois : 67,5 cm.

Comptages :

Arbres vivants

Rayon : 10 m et Angle fixe : 3

Diamètres des tiges comptabilisées par surface fixe avec diamètre minimal : 7,5 cm

Inventaire du taillis : PCQM avec une distance maximale de 10 m.

Régénération

Nombre de placeaux : 2 (Nord et Sud)

Rayon : 2 m

Dénombrement par essence,

Hauteurs minimales à partir desquelles les semis sont mesurés :

- semis en régénération basse : 0,3 m

- semis en régénération haute : 3 m

Qualités : A, B, C, D

Inventaire du bois mort sur pied : PCQM avec une distance maximale de 20 m.

Le protocole dans sa version complète est présenté en Annexe 5.

- **Démarche calibration LIDAR**

Depuis plusieurs années, la DRAC Ile-de-France et l'ONF s'associent afin de mieux connaître le patrimoine archéologique conservé sous les forêts franciliennes. Le LIDAR permet de connaître la topographie précise du sol sur une grande surface. A partir de ces données, il est possible de voir les mouvements de terrain, qu'ils soient naturels ou anthropiques. L'étude de ces données permet en outre de réaliser des analyses dendrométriques pour connaître le G/ha, le N/ha ou le V/ha. Le vol a été réalisé en mai 2018.

Le réseau de placettes permanentes installé en automne 2019 a servi de calibration pour l'analyse des données LIDAR. En plus du protocole de base, 80 placettes ont fait l'objet d'un inventaire sur 15 m de rayon ; sur 25 placettes, la hauteur des 10 plus gros arbres a été mesurée (Vertex). Le protocole LIDAR a été construit en partenariat avec le département Recherche et Développement.

L'analyse de ces données a permis de créer différentes cartes d'appui à la gestion et à la révision d'aménagement :

- Recalage du parcellaire (carte n°14)
- Carte des bassins versants (carte n°19)
- Carte de la surface terrière (carte n°7).

- Résultats synthétiques d'inventaire en capital sur pied

Année		N	G	V
2018	Moyenne	201	19.8	204
	Coefficient de variation (%)	67	51	54
	Erreur relative (%)	9.2	6.9	7.4

La moyenne de surface terrière sur la surface en sylviculture est de 19,8 m² soit une légère capitalisation par rapport aux valeurs objectifs d'équilibre en futaie irrégulière de 14 à 16 m²/ha en fertilité moyenne à bonne.

- Résultats synthétiques d'inventaire par essence et classes de diamètre

Le tableau ci-dessous donne les résultats obtenus grâce à l'inventaire par placettes permanentes en nombre de tiges par hectare et en surface terrière (m²/ha), par essences et classes de diamètre. Seules les tiges de plus de 7,5 cm de diamètre sont prises en compte pour ces calculs.

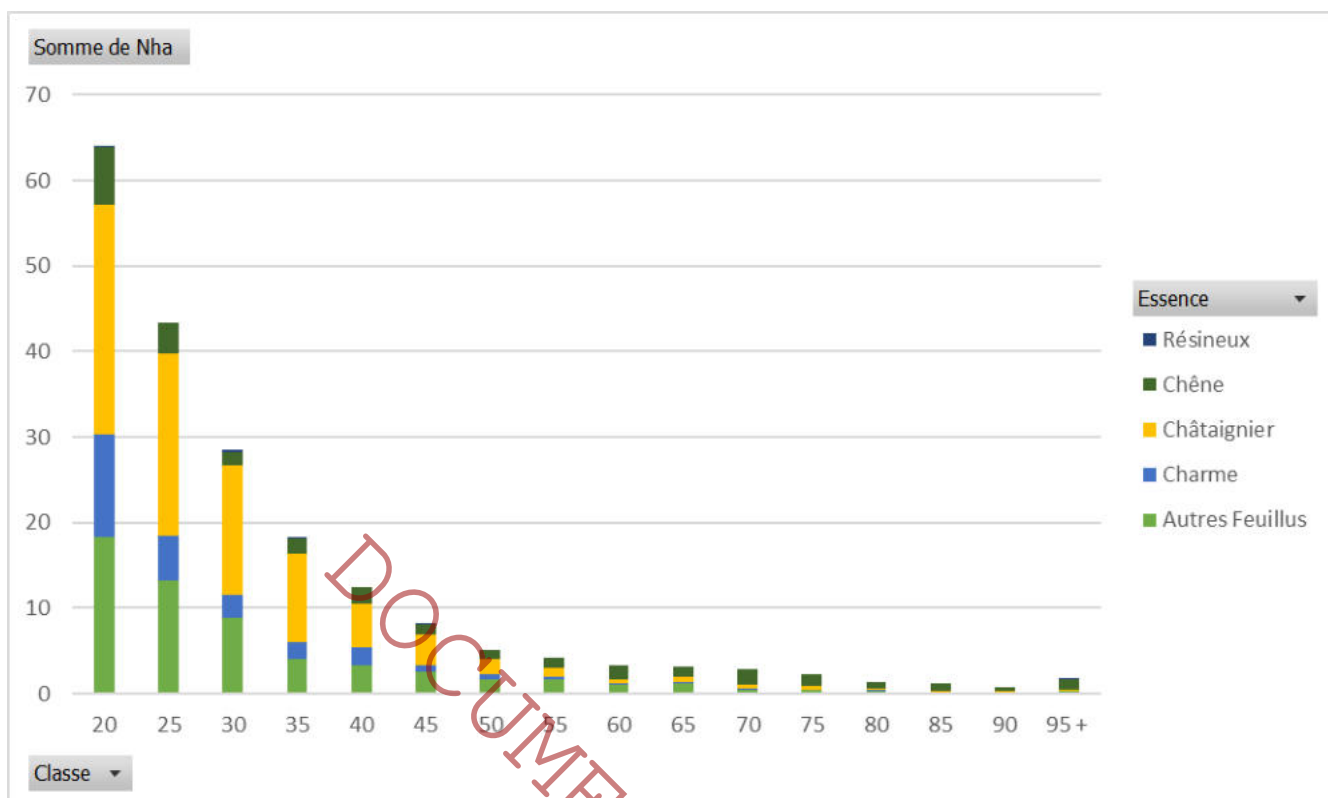
On considère comme catégories de grosseur, les petits bois PB (diamètre compris entre 17,5 et 27,5 cm), les bois moyens BM (diamètre compris entre 27,5 et 47,5 cm), les gros bois GB (diamètre compris entre 47,5 et 67,5 cm) et les très gros bois TGB (diamètre supérieur à 67,5 cm).no

N/ha : nombre de tiges/ha
G m²/ha : surface terrière/ha

		Perches	PB	BM	GB	TGB
Châtaignier	N /ha	36,2	85,7	57,0	4,7	1,5
	G m ² /ha	0,4	3,2	4,9	1,1	0,7
Charme	N /ha	39,8	30,1	11,6	1,1	0,2
	G m ² /ha	0,4	1,1	1,0	0,3	0,1
Autre Feuillus	N /ha	37,0	25,0	14,9	1,6	0,3
	G m ² /ha	0,4	0,9	1,3	0,4	0,2
Chêne sessile/pédunculé	N /ha	27,7	17,1	9,0	5,7	7,0
	G m ² /ha	0,3	0,6	0,9	1,4	3,8
Hêtre	N /ha	6,7	9,7	8,7	4,3	1,7
	G m ² /ha	0,1	0,4	0,8	1,1	0,9
Erable sycomore	N /ha	14,9	12,9	5,5	0,3	
	G m ² /ha	0,2	0,5	0,4	0,1	
Autre Résineux	N /ha	0,3		0,3		0,0
	G m ² /ha	0,0		0,0		0,0
Total	N /ha	162,5	180,4	107,0	17,7	10,7
	G m ² /ha	1,8	6,6	9,4	4,3	5,6
Catégories de grosseur	N /ha	-	57	34	6	3
	G m ² /ha	-	26	36	16	22

Le nombre important de perches se traduit par la présence de peuplements au stade précédant la première éclaircie.

Les peuplements sur le massif sont également composés de taillis de châtaignier – charme et donc à la densité importante de « perches » dans ces peuplements, qui sont en réalité du taillis.

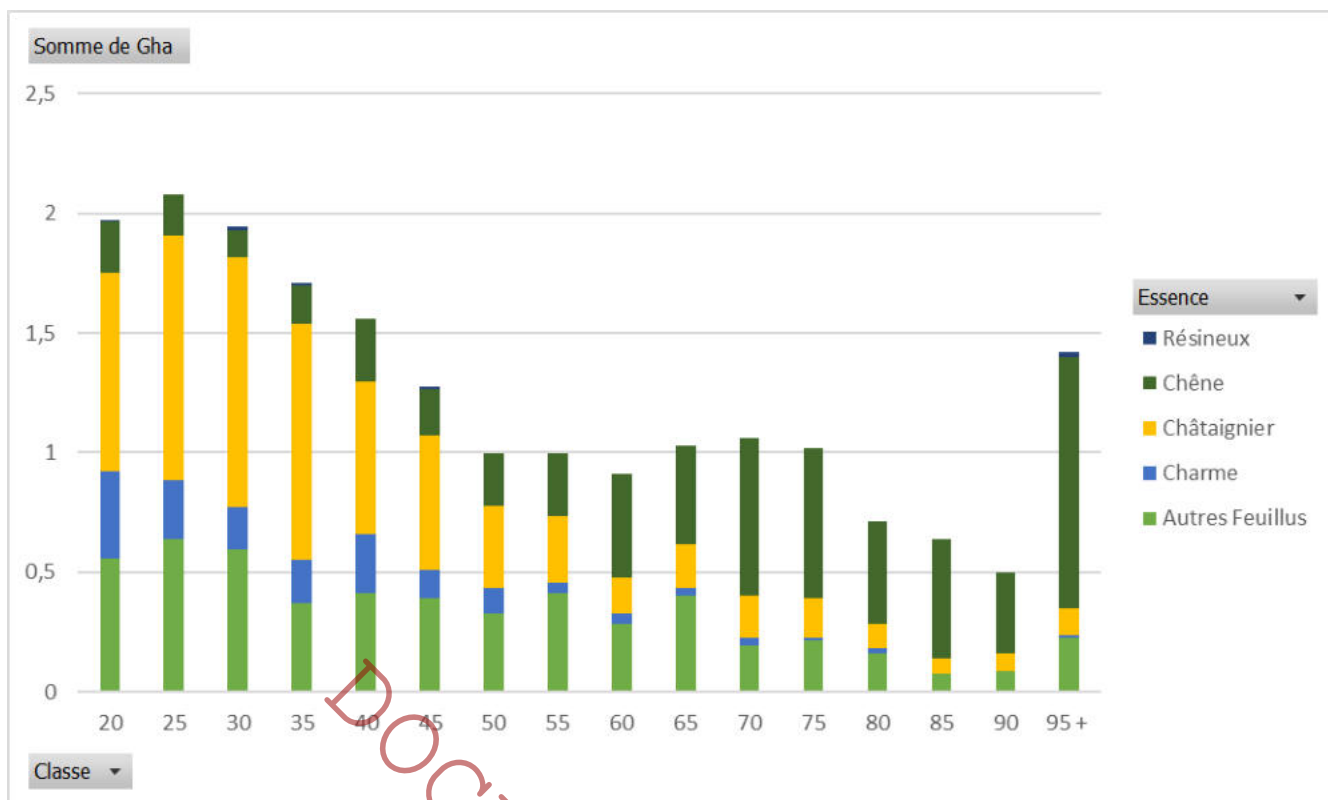


Le graphique ci-dessus représente le capital sur pied par essence et classe de diamètre en nombre de tiges.

Le graphique indique un déficit de chêne dans les catégories Petit bois/ Bois moyen, habituel dans les forêts qui entament leur conversion en futaie irrégulière. Sur la durée de l'aménagement il y a nécessité d'entamer le recrutement du chêne dans les jeunes stades, car la proportion de châtaignier et d'autres feuillus (érable sycomore, bouleau) entraînera un recul de l'essence objectif chêne à terme.

On observe une part très importante de chêne « Gros bois » qui passera dans la catégorie « Très gros bois » sur la durée de l'aménagement. La récolte dans cette catégorie doit se poursuivre.

Le graphique ci-dessous représente le capital par essence et classe de diamètre en surface terrière.



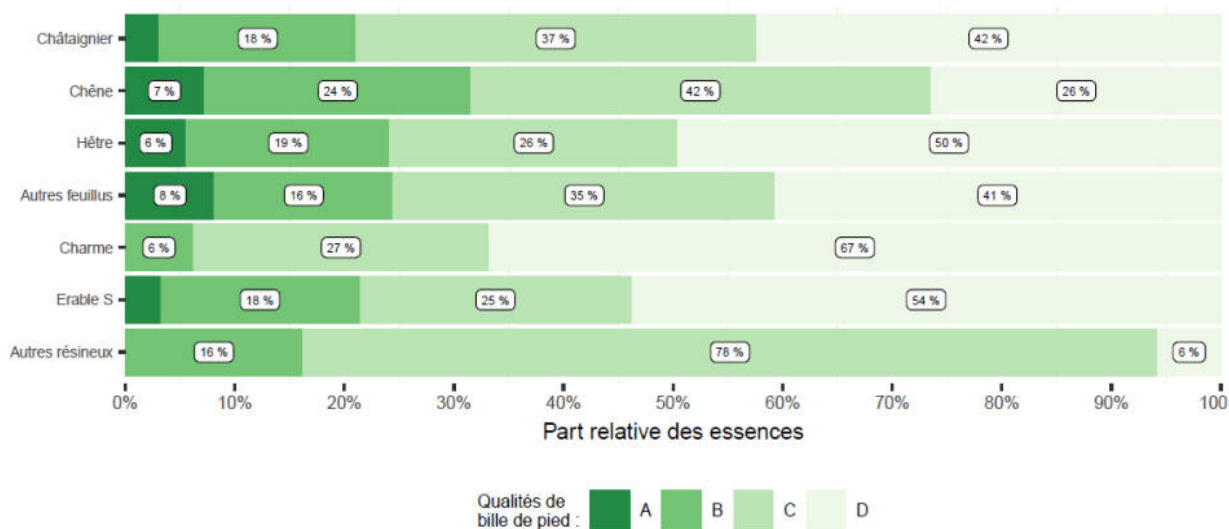
- Analyse de la qualité

Qualités	N	G	V
A	5 (5)	1 (5)	11 (6)
B	29 (14)	3,7 (19)	41 (20)
C	67 (33)	7 (36)	76 (36)
D	100 (50)	8,1 (41)	78 (38)
Total	201 (100)	19,8 (100)	204 (100)

Le tableau ci-dessus représente les résultats d'analyse dendrométrique en tiges réparties par qualité. La qualité des bois est moyenne, le pourcentage d'individus de qualité A + B est de 24.

Les qualités correspondent à celles du protocole d'inventaire en Annexe 3, il ne s'agit pas de qualités cubage/classement.

La répartition ci-dessous de la qualité par essence montre une part importante de qualité A pour le chêne (7) et le Hêtre (6). La part de qualité B pour ces deux essences est également importante, le travail en faveur de cette qualité lors des martelages aura pour objectif d'augmenter leur proportion lors de l'application de l'aménagement.



- Surfaces portant des peuplements de Chêne de qualité élevée

Parcelle	Surface de la parcelle (ha)	Surface des peuplements à essence dominante chêne (ha)
1_u	13,41	5,16
2	12,95	12,61
3	18,56	15,24
4	17,75	16,29
5	17,98	8,81
6	9,32	8,06
10	22,15	9,53
11	17,89	14,03
12	19,04	17,16
13	17,31	5,95
14	16,59	8,29
15	16,98	11,71
17	17,73	11,19
18	8,50	7,23
22	16,77	16,51
23	17,94	17,94
24	12,05	12,05
26	12,36	9,98
TOTAL	285,28	207,74

D - Dépérissement du châtaignier

Depuis le début des années 2010, des mortalités sont observées dans les châtaigneraies d'Ile-de-France avec une forte accélération du phénomène depuis 2016. Le responsable de ces mortalités est un des deux agents de la maladie de l'encre, *Phytophthora cinnamomi* ou *P. cambivora*. Présent dans l'eau du sol, le micro-organisme pénètre le système racinaire des arbres et le nécrose. Lorsque le pathogène atteint le collet, l'arbre n'est plus en capacité de puiser suffisamment d'eau dans le sol pour subvenir à ses besoins et est alors très sensible à tout stress hydrique. La présence de petites feuilles jaunâtres, de nombreuses fructifications de petite taille ainsi que des nécroses aux collets sont les symptômes classiques observés sur les arbres avant leur mort qui intervient souvent rapidement.

Les causes du développement de la maladie de l'encre sont multiples :

- L'évolution climatique est le facteur déterminant dans l'accélération du phénomène sur toute la façade atlantique. En Ile-de-France, la douceur des hivers 2016 à 2021 n'a pas permis de réguler le pathogène. Les printemps humides ont largement favorisé la multiplication et le déplacement du pathogène dans le sol. Enfin, les étés secs depuis 2015 ont achevé les arbres aux systèmes racinaires préalablement nécrosés ;

- Localement, la présence d'hydromorphie est positivement corrélée au niveau d'atteinte du peuplement. L'hydromorphie peut être d'origine naturelle (stations engorgées, soit de fond de vallon, soit sur argiles à meulière) ou anthropique (présence de fossés, tassement des sols suite au parcours de la parcelle par les engins) ;

- D'autres facteurs comme l'historique d'exploitation, la composition, ou la structure du peuplement, font l'objet d'études mais leur rôle n'a pas pu être établi au moment de la rédaction de cet aménagement.

Une étude de grande ampleur a été menée par l'ONF, le DSF, INRAE, et le CRPF en 2020. En utilisant la notation DEPERIS de 200 placettes réparties sur l'Ile-de-France et le Sud de l'Oise (dont 160 sur le territoire de l'Agence Ile-de-France Ouest) pour calibrer un algorithme de classification supervisée des images satellites SENTINEL-2, elle a permis de déterminer le niveau d'atteinte de l'ensemble des massifs de la zone. Les résultats pointent une dégradation de 40 de la surface des châtaigneraies entre 2016 et 2020 et une vulnérabilité des peuplements encore perçus comme « sains » (voir carte n°20).

Le dépérissement étant dans une dynamique d'évolution rapide, l'aménagement n'est pas en mesure de statuer avec certitude sur l'évolution des peuplements de châtaignier de Marly. Le plan d'action tient compte de cette situation.

1.3 ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET

1.3.1 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		434	90	1 652	2 176

La carte de la fonction sociale est la carte n° 2A.

Au plan social, la forêt présente trois niveaux d'enjeu. Les parties en enjeu local se situent essentiellement sur les zones peu accessibles ou fermées au public (le Domaine de Marly). L'enjeu

reconnu se situe dans les fonds de vallon ou les lisières peu exposées. L'enjeu fort correspond à la majorité de la surface : les vues internes et externes des sites importants et les périmètres de protection de monuments historiques sites classés.

L'accueil du public représente une des 3 fonctions de la forêt, avec la production de bois et la préservation de la biodiversité. C'est une mission de l'ONF.

Les forêts publiques d'Ile-de-France accueillent près de 80 millions de visiteurs par an. La fonction sociale de la forêt en est d'autant plus importante que la région est la plus peuplée de France.

Les forêts domaniales gérées par l'agence Île-de-France Ouest se caractérisent par leur aspect périurbain, voire urbain. Ce terme, qui n'est pas un statut, définit des forêts situées aux portes des villes. De fait, ces forêts sont très exposées du fait de la fréquentation massive du public : joggeurs, cyclistes, cavaliers, randonneurs, familles... autant de cibles aux besoins différents. Cette pression du public entraîne une fragilité des espaces naturels qu'il faut préserver et intégrer dans la logique d'accueil.

Les services rendus par ces forêts sont indéniables : grands espaces de nature, indemnes de bruit et de pollution pour la promenade, le grand air, le sport, la détente... autant d'éléments aujourd'hui indispensables pour la santé physique et psychique des habitants. Les forêts et notamment celle de Port-Royal constituent un espace de loisirs et de ressourcement indispensable à une population citadine. Anciennes forêts royales ou ecclésiastiques prestigieuses, elles sont une marque mais aussi un vecteur de développement territorial local : économique, touristique, biodiversité.

Les forêts domaniales sont partie prenante de la vie des territoires. Elles jouent donc un rôle majeur dans l'attractivité et le cadre de vie des habitants et usagers de la forêt.

A - Accueil et paysage

- Référence à l'atlas régional (ou départemental) des paysages
 - Le Pays du Val de Cruye

La forêt de Marly fait partie, avec la forêt des Alluets, le plateau des Alluets et le plateau de Marly, de l'unité paysagère "Pays de Cruye", définie dans l'Atlas des Pays et des Paysages des Yvelines (1992 - CAUE 78). Les principales caractéristiques de cette entité paysagère sont les suivantes :

- Un long plateau entre Seine et Val de Gally ;
- Un versant sud régulier et un versant nord tourmenté ;
- Le rebord de plateau souligné par des boisements continus ;
- Des limites plus floues vers l'est ;
- Un étranglement sépare le pays en deux.

On peut notamment lire dans l'Atlas : "Au niveau des domaines, la simplicité de l'occupation du sol est frappante, puisque l'on n'a pas de petites parcelles différenciées, mais des grands domaines d'un seul tenant : le plateau agricole et les deux massifs forestiers, dont celui de Marly."

La forêt domaniale de Marly est donc un des principaux éléments structurant du pays du Val de Cruye.

- Réglementations, plans départementaux et études existantes

Les massifs de Marly et Louveciennes ont fait l'objet d'une étude paysagère sur les parcelles prévues en régénération dans l'ancien aménagement. Aucune autre étude paysagère spécifique à la forêt n'a été réalisée en dehors. La forêt ne possède pas de schéma d'accueil du public. L'étude du CREDOC réalisée en 2000 fournit des éléments sur la fréquentation en Ile-de-France. Elle est précisée par les observations des forestiers et par les résultats des études quantitatives de fréquentation sur la forêt de Marly réalisées dans les années 1980 et 1990.

- **Fréquentation de la forêt**

Actuellement, sur l'année, on observe un maximum de fréquentation sur les mois de juillet à octobre, notamment pendant la période de ramassage des mûres et des châtaignes. Le minimum se situe entre décembre et février. Sur une semaine, les visites se concentrent le mercredi et le week-end, en particulier le dimanche.

La fréquentation de semaine, qui est une fréquentation de proximité, se résume à deux activités principales : le jogging et la promenade du chien. La durée du séjour en forêt se situe entre 1 et 2 heures. Chaque personne effectue en moyenne une douzaine de sorties par an.

- **Analyse paysagère**

La sensibilité paysagère d'un site dépend du nombre de regards sur ce site et de la distance de perception de ces regards. En effet, en vision lointaine le regard ne perçoit plus le détail et la sensibilité est par rapport à la cohérence de l'ensemble (forme, contraste et composition). Pour ce qui concerne la forêt de Marly, elle est perçue de nombreux points que ce soit en vision externe (autoroutes, routes, voies ferrées, villes, chemins...) ou en vision interne (parkings, aires d'accueil, routes, GR, chemins balisés, pistes cyclables, pistes cavalières, parcours sportifs, sentiers).

Visibilité externe

La carte n°11, la sensibilité paysagère externe de la forêt est établie à partir d'une analyse qui prend en compte :

- Les points de vue sur la forêt : lieux à partir desquels le paysage est le plus perçu par le plus grand nombre de personnes ;
- La fréquentation du public sur ces points de vue avec différentes classes (très forte, forte, moyenne, faible) et le type (statique ou dynamique) ;
- La distance entre l'observateur et la zone vue à partir des points de vision (plus la vision est proche, plus le détail est perçu) ;
- La pente de la zone vue (les surfaces vues perpendiculairement à la direction de vision sont mieux perçues que les surfaces vues tangentiellement).

Les principaux points de vue sur la forêt sont : les autoroutes A12 et A13, les routes nationale N186 et départementales n° 7, 30, 98, 161 et 307, les golfs et les villes en périphérie de la forêt (Aigremont, Chambourcy, Saint-Germain-en-Laye, Fourqueux, Mareil-Marly, L'Etang-la-Ville, Marly-le-Roi, Rocquencourt, Bailly, Noisy-le-Roi, Saint-Nom-la-Bretèche, Feucherolles, ...).

Les zones les plus perçues de près comme de loin sont les versants et les lisières des peuplements, en particulier :

- Les versants Sud au-dessus de Noisy-le-Roi, Bailly et Rocquencourt ;
- La parcelle 27 ;
- Le vallon au-dessus de l'Etang-la-Ville vers la Croix Saint-Michel ;
- Le versant nord au-dessus de Joyenval.

Le plateau n'est pas visible ou en vision rasante à partir de villes plus éloignées.

Visibilité interne

En interne, le public est sensible à « l'ambiance forestière » aux abords des aires d'accueil, des aires de stationnement, des routes et des chemins. La sensibilité paysagère interne est donc en grande partie liée à la densité des équipements d'accueil du public et à l'aspect des peuplements forestiers qui les jouxtent.

La fréquentation de la forêt est très importante que ce soit par les riverains, les cyclistes, les joggeurs, les randonneurs, les sportifs, les promeneurs et les cavaliers. Pour la forêt de Marly, la vision interne s'exerce donc le long des routes fermées à la circulation, des sentiers de randonnée qui la traversent (GR1 et le GR de Pays Ceinture Verte de l'Île de France), des pistes cyclables, pistes cavalières, parcours sportifs, sentiers et à proximité des parkings et aires d'accueil.

- Classements réglementaires

Type de classement réglementaire	Surface impactée (ha)	Date et nature de l'acte de création	Motivation - Objectif principal de protection	Préconisations impactant la gestion forestière
Sites classés				
Site classé Espaces boisés avoisinant le ru de Buzot	176,0	Décret du 04/07/1983	Caractère pittoresque	Maintien du paysage forestier
Site classé Vallée du Ru de Buzot	1,4	Décret du 14/06/1978	Protection pression urbaine	Maintien du paysage forestier
Site classé Plaine du Trou-de l'Enfer	169,0	Décret du 06/12/1938	Valeur historique et paysagère – protection pression urbaine	Maintien du paysage agro-forestier (haies, prairies, bosquets)
Partie de la forêt de Marly dite Petit Parc	46,0	Décret du 15/10/1932	Valeur historique et paysagère	Maintien du paysage forestier et d'un bon entretien des clôtures
Site classé Plaine de la Jonction	6,2	Décret du 06/12/1938	Valeur historique et paysagère – protection pression urbaine	Maintien des lisières forestières
Site classé Golf à Fourqueux	0,4	Arrêté du 05/07/1984	Parc d'ancien château	Maintien des lisières forestières
Sites inscrits				
Site inscrit Route royale de Versailles	1,02	Arrêté du 30/01/1940	Alignement de platanes	Maintien des lisières forestières
Monuments historiques classés (périmètre de protection des abords)				
Domaine national de Versailles et du Trianon	331,8	Arrêté du 31/10/1906	Valeur historique	Maintien des lisières forestières du pourtour Sud pour le grand paysage
Domaine national de Marly	120,1	Arrêté du 30/10/1925	Valeur historique	Maintien du paysage forestier et agro-forestier (haies, prairies, bosquets)

Monument Historique classé Croix Saint-Michel	81,5	Arrêté du 09/06/1938	Valeur historique	Attention à porter au carrefour et lisières. Préservation du petit patrimoine de la Croix Saint-Michel.
Monument historique classé Domaine dit Désert de Retz	70,0	Arrêté du 09/04/1941	Valeur historique et paysagère	Maintien du paysage forestier
Monument historique classé Propriété du Maréchal Joffre	29,4	Arrêté du 5/11/1958	Valeur historique	Maintien du paysage forestier
Monuments historiques inscrits (périmètre de protection des abords)				
Monument historique inscrit Domaine de la Bretèche	85,1	Arrêté du 23/10/2018	Valeur historique et paysagère	Maintien du paysage forestier
Monument historique inscrit Tour du télégraphe Chappe	71,5	Arrêté du 6 mai 1943	Valeur historique	Aucune
Monument historique inscrit Abbaye de Joyenval	41,1	Arrêté du 13/03/1989	Valeur historique	Aucune
Monument historique inscrit Château, 25 rue André Lebourblanc, et Porte de Criton	30,2	Arrêté du 6/10/1981	Valeur historique	Aucune
Monument historique inscrit Regard du Jongleur	27,6	Arrêté du 16/12/1999	Valeur historique	Aucune
Monument historique inscrit Château du Pont	27,9	Arrêté du 16/03/1987	Valeur historique	Aucune
Monument historique inscrit Aqueduc de Retz, Vieux Regard, Regard Neuf et Réservoir de Montaigu	23,0	Arrêté du 17/05/1988	Valeur historique	Aucune
Eglise Saint-Etienne Saint-Vigor	16,4	Arrêté du 09/11/1977	Valeur historique	Aucune
Monument historique inscrit Château (ancien) - Parc de Rocquencourt	8,7	Arrêté du 23/11/1946	Valeur historique	Aucune

Aqueduc (Louveciennes)	8,5	Arrêté du 30/03/1953	Valeur historique	Aucune
Monument historique inscrit Eglise Saint-Martin	5,7	Liste de 1889	Valeur historique	Aucune
Monument historique inscrit Hôtel Couvray ou Couvé	4,1	Arrêté du 23/07/1937	Valeur historique	Aucune
Monument historique inscrit Aqueduc de Retz et Regard Dauphine	3,1	Arrêté du 17/05/1988	Valeur historique	Aucune
Monument historique inscrit Château de Louveciennes - Fabrique et fontaine du parc	2,5	Arrêté du 17/07/1990	Valeur historique	Aucune

Le site du Trou d'Enfer et le Domaine National de Marly concentrent d'importants enjeux réglementaires et culturels. Le paysage typique hérité de l'histoire des anciennes chasses sera entretenu durant cet aménagement.

Concernant les autres sites et périmètres de protection des monuments, l'application de la futaie irrégulière doit permettre le maintien du paysage forestier. Les lisières concernées par ces périmètres seront préservées.

La protection du bois avoisinant le ru de Buzot a été décidée en application de la loi du 2 mai 1930 pour son caractère pittoresque. On lit dans le dossier d'archives : « Le projet concerne les espaces boisés qui occupent les hauts des versants du ru de Buzot et le plateau des Alluets-Le-Roi - forêt de Marly" sur les communes de Chambourcy et d'Aigremont. Il permet, d'une part de sauvegarder un ensemble topographique cohérent constitué par le fond de vallée et les versants boisés qui dominent ces lieux et en font partie intégrante. Une dégradation de quelque endroit que ce soit serait très dommageable car très perçue. »

- Description des attraits de la forêt et de la fréquentation par sites

Pour la partie Domaniale :

Sites	Attrait du site	Fréquentation	Tradition et manifestations associées
Etoile du silence	Parking, Entrée de la forêt	Forte	-
Etoile de Montaigu	Parking, Entrée de la forêt	Forte	-
Etoile Aimable	Parking, Entrée de la forêt	Forte	-
Carrefour Royal	Parking, Entrée de la forêt	Forte	-
Etoile du point	Parking, Entrée de la forêt	Forte	-
Ancienne Batterie de l'Auberderie	Parking, Entrée de la forêt	Forte	-
Grille de Maintenon	Parking, Entrée de la forêt	Forte	-

Parcours sportif proche de la Batterie de Marly	Parking, Entrée de la forêt Proximité de la Batterie de Marly	Forte	-
Parcours sportif de Louveciennes	Espace de nature proche et facile d'accès	Forte	-
Routes goudronnées fermées à la circulation	Espace de nature proche et facile d'accès	Forte	-
Croix Saint Michel	Espace de nature proche et facile d'accès –Site historique	Forte	-
Parcelles 159 -161	Traversées par le CD30 et dominant la ville de Poissy	Forte	-

Pour la partie Domaine de Marly :

Sites	Attraits du site	Fréquentation	Remarques - Tradition et manifestations associées
Parc du château de Marly ⇒ <i>Périmètre du site classé et et du monument historique</i>	Site historique renommé et parc paysager Nombreux points de vue sur l'ancien château et les vestiges des monuments restants (bassins et fontaines, murs, grilles) Allées historiques favorisant la promenade	Forte	Parc du château surveillé et gardé
Pont tournant et fossé des ponts tournants	Site historique restauré et entretenu (pivot central) et point de vue panoramique	Moyenne (fermé au public sauf visites guidées)	Remis en état (pivot central, fossé et mur de soutènement)
Tirés de Marly	Site historique et pittoresque, paysage original ⇒ <i>témoin de l'activité passée du parc des chasses</i>	Moyenne (fermé au public sauf visites guidées)	Haies entretenues. Anciens lieux des chasses royales et présidentielles
Fort du Trou d'Enfer	Site historique, anciennes installations militaires ⇒ <i>utilisé actuellement en partie comme faisanderie</i>	Moyenne (fermé au public sauf visites guidées)	Accueille des équipements de la Fédération des Chasseurs
Ecole de la campagne et de la forêt ONF	Infrastructure favorisant des activités pédagogiques, ludiques et culturelles encadrées ⇒ <i>différents équipements et supports pédagogiques sont répartis et utilisés sur l'ensemble du Domaine de Marly</i>		Accueil régulier d'un public scolaire ou extra-scolaire. Animations réalisées sur les thèmes de : - Faune sauvage - Forêt - Agriculture - Patrimoine
Parcours du permis de chasser - Tirés de Noisy	Equipement cynégétique et pédagogique	Forte	Accueille des équipements de la Fédération des Chasseurs

Ancien télégraphe de Chappe Station du Trou d'Enfer	Site historique et mémoriel, infrastructure remise en état pour des visites et activités pédagogiques (utilisé par l'Ecole de la campagne et de la forêt)	Moyenne (fermé au public sauf visites guidées)	Construite en 1798 et restaurée en 2007, la station télégraphique permettait de communiquer des signaux sur la ligne Paris-Brest. Elle fut utilisée de juin 1799 jusqu'en 1852. Classée à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en 1943.
Ancienne batterie des Réservoirs	Site historique et mémoriel Équipement d'accueil du public (aire de pique-nique)	Moyenne à forte	Dans le parc public
Ferme du Trou d'Enfer ⇒ La ferme ⇒ Les champs	Site historique Paysage localement original (champs cultivés entourés de forêt en région parisienne)	Moyenne (fermé au public sauf visites guidées)	
Routes goudronnées ouvertes au public	Infrastructures favorisant l'accès et donc la promenade	Forte	
Rond-point du Tapis Vert	Point de vue panoramique, site historique et équipé pour l'accueil du public (bancs, parking)	Forte	

Il est à noter également la présence de 10 arbres remarquables isolés, principalement des chênes sessiles et hêtres ainsi que des alignements de châtaigniers greffés, plantés sous le règne de Louis XIV.

- Équipements structurants existants par sites

Pour la partie Domaniale :

Sites	Équipements structurants existants	Impact sur le milieu Conflits d'usage	- État général des équipements - Adaptation (oui/non)
Etoile du Silence	Parking - tables - bancs - barrières	Piétinement	Bon / Oui
Etoile de Montaigu	Parking - tables - bancs - barrières	Piétinement	Bon / Oui
Etoile Aimable	Parking - tables - bancs - barrières	Piétinement	Bon / Oui
Carrefour Royal	Parking - tables - bancs - barrières	Piétinement	Bon / Oui
Etoile du Point	Parking - tables - bancs - barrières	Piétinement	Bon / Oui
Ancienne Batterie de l'Auberderie	Parking - tables - bancs - barrières	Piétinement	Bon / Oui
Grille de Maintenon	Parking - tables - bancs - barrières	Piétinement	Bon / Oui
Parcours sportif proche de la Batterie de Marly	Parcours sportif	Piétinement	Bon / Oui

Parcours sportif de Louveciennes	Parcours sportif	Piétinement	Bon / Oui
Routes goudronnées fermées à la circulation	Routes revêtues - barrières		Moyen / Oui
Croix Saint Michel	-	Dégradation et piétinement	-

Sur l'ensemble de ces zones, la fréquentation induit des phénomènes de tassement du sol dont l'impact est non négligeable, rendant ponctuellement impossible toute régénération naturelle du peuplement parfois sur de grandes surfaces (ex : parcours de free ride sauvages en bordure de Louveciennes).

Les années 2019 et 2020 ont vu une augmentation nette des départs de feu dans les forêts les plus fréquentées de l'Agence. Les places à feu sont nombreuses dans ces zones et pourront à l'avenir poser un risque croissant.

Pour la partie Domaine de Marly :

Sites	Equipements structurants existants	Impact sur le milieu <i>Conflits d'usage</i>	- Etat général des équipements - Adaptation (oui/non)
Parc du château	Parking, tables-bancs, allées		Bon / oui
Partie close du domaine	Grilles et murs, barrières et portails	Empêche le public de pénétrer dans le cœur du domaine	Bon / oui
Ecole de la campagne et de la forêt	Bâtiments et salles de classe, équipements divers en forêt (sentiers pédagogiques, hôtel à abeilles, rucher, volières, passerelles, potager, observatoires)	-	Bon / oui
Parcours de formation et d'examen du permis de chasser	Divers équipements cynégétiques répartis sur les parcelles 25 et 26	Nécessité impérieuse de maintenir une zone tampon entre le parcours et la route Plantée au Nord, l'autoroute au Sud	Bon / oui
Batterie des réservoirs	Aire de pique-nique	-	Mauvais / non => <i>serait à démanteler</i>
Rond-point du Tapis Vert	Tables-bancs, parking, espace enherbé	Très fréquenté	Bon / oui
Fort du Trou d'Enfer	Faisanderie - Salles d'examen du permis de chasser	Plusieurs projets de réhabilitation du fort ont été étudiés. Pour l'instant, aucun n'a abouti faute de financement, car l'état général des bâtiments nécessite une réfection importante et coûteuse.	Mauvais / Vocation à réfléchir et réhabilitation nécessaire

- Richesses culturelles participant à l'attrait de la forêt

Les abbayes

Les règles régaliennes des Francs étaient simples : tous les bois et cours d'eau appartenaient au roi sauf précision contraire et exceptionnelle. Les rois confièrent ainsi l'essartage en forêt d'Yvelines à des communautés religieuses qui prirent énormément d'importance au cours des siècles : Saints-Apôtres, Saint-Vincent, Saint-Denis au VIème et VIIème siècle puis Joyenval (XIIIème), Chevaudos, Dames de Poissy (XIVème). L'importance politique et économique des abbayes déclinant, ces domaines périclitèrent jusqu'à disparaître totalement pour certaines.

Joyenval

La légende situe à Joyenval la bataille de Clovis contre les Alamans qui l'amena à se convertir au christianisme. En fait, c'est un moine de Joyenval au XIIème siècle, recopiant un ancien manuscrit qui ajouta le lieu de son abbaye. En forêt, il reste une porte d'accès à l'abbaye ; son allée de hêtres a été détruite par la tempête de décembre 1999.

Chevaudos

En 1714, est édifée la Croix St-Michel sur l'emplacement de l'ancienne Chapelle de l'abbaye Saint-Michel de Chevaudeau (fondée au XIIème siècle) après sa destruction. Cette croix fut peut-être déplacée (polémique à ce sujet) en 1901 à deux cents mètres plus au sud-ouest. Ce monument est classé dans l'inventaire des Monuments Historiques depuis 1938. Sous Louis XIV, le domaine de Chevaudeau fut vendu à un spéculateur foncier qui fit recouvrir d'ocre les bâtiments de l'abbaye d'où l'appellation de *Maison Rouge*.

Les forteresses médiévales

La forêt de Marly fut longtemps la limite entre les possessions normandes (puis anglaises) ou leurs vassaux et le royaume de France. Aussi, la région vit se dresser des forteresses au cours du Moyen-Age suivant une ligne Saint-Germain en Laye/Feucherolles.

En 1203, Barthélémy de Roye fait ériger l'église de Retz. Un village s'y formera, accompagné d'une forteresse. Le château de Retz, en parcelle 34, est un ensemble fortifié aujourd'hui arasé dont on ne voit que les douves. Il fut détruit puis rebâti pendant la guerre de Cent Ans. Il sera arasé sous Louis XV. Des fouilles ont été effectuées en 1993 et ont permis de découvrir les restes d'un probable donjon.

A l'intérieur de la parcelle 65, se trouve le donjon royal de la Montjoye. Cette forteresse fut édifée (XIIème ou XIIIème siècle ?) sur le site d'un rendez-vous de chasse de Clovis. Détruite par les Anglais durant la guerre de Cent Ans, elle fut rebâtie sous Charles V (1358). Sa destruction définitive date de 1431 mais il subsistait encore une tour en 1655. En 1894, une description indique que la forêt avait envahi l'emplacement. Des vallonnements délimitaient les anciens fossés et des excavations signalaient l'effondrement des voûtes. En 1928, des fouilles ont permis de retrouver des pans de murs ainsi que des tessons de poteries parmi des déblais et des cendres, issus de la destruction par les Anglais. Les matériaux de la tour ont été employés pour construire les aqueducs de Retz et les cônes de déblais amassés sur l'ordre du Grand Roy pour constituer des réserves à chevreuils.

Des silex taillés du Néolithique supérieur ont aussi été retrouvés à la même époque sur ce site.

Le Désert de Retz

Le Désert de Retz, vaste ensemble de construction néo-classique, fut construit entre 1774 et 1789 par Racine de Monville sur l'ancien site du village de Retz. Ce lieu fut très fréquenté à ses débuts (période romantique) mais le domaine périclita par la suite. Il reste encore quelques édifices, à l'extérieur de la forêt.

L'empreinte de Louis XIV

Louis XIV décida la construction d'un mur d'enceinte autour de la forêt pour d'une part éviter les dégâts du gibier sur les cultures limitrophes mais aussi empêcher le passage des braconniers, des paysans et des troupeaux. Il fut édifié entre 1704 et 1714. Epais de 40 cm, haut de 3 à 5 mètres, il est fait de pierres maçonnées à la chaux et de crépi avec des pierres plates sur le faite.

Des portes (de la Bretèche, de la Tuilerie, de Noisy, des Gondi, de Bailly...), au nombre de 14 à l'origine, et fermées tous les soirs, furent construites. Elles étaient gardées par les Suisses du Roi. Il ne subsiste aujourd'hui que les Portes Criton (Gondi), de Rocquencourt, de Bailly et de la Tuilerie.

De même, un tour d'échelle (passage extérieur périphérique mais assis sur le domaine royal), destiné à l'entretien du mur, fut établi. Des bornes royales (situées à 4,6 mètres du mur en général) subsistent dans certains angles pour montrer que le mur n'était pas la limite du domaine. Ces bornes émergent à environ 50 cm du sol, présentent sur la face supérieure une croix claire et une fleur de lys. En 1995, 18 ont pu être retrouvées mais il est sûr que d'autres ont disparues sous l'effet de l'urbanisation ou de causes naturelles (éboulement du mur, enfoncement dans la terre).

Louis XIV n'ayant pu acheter la forêt en une seule fois a fait établir plusieurs murs successifs en fonction des acquisitions ainsi il existe en forêt des "doubles routes" : l'une correspond au mur ancien et l'autre au tour d'échelle.

Il subsiste trois tables de vénerie, lieux de restauration de la Cour du Roi lors des chasses à courre. Elles sont situées : au carrefour Royal (parcelle 106), au chêne Royal (parcelle 152) et à l'Etoile des Trois Bornes (parcelle 77). Les noms de routes aussi datent de cette époque. Par exemple, la route "Rusée" vient du nom de l'ancien contrôleur des bâtiments du Roi.

Le château de Noisy, construit au XVI^{ème} siècle au sud de la batterie militaire, fut un bâtiment renommé au XVII^{ème} siècle car propriété des Gondi. Ensuite, le bâtiment tomba en ruine faute d'entretien, si bien que Louis XIV en fit don à un de ses lieutenants des gardes-chasses. Ce dernier s'engageait à détruire l'ensemble pour en récupérer les matériaux. Ceci ne fut fait qu'en 1732. Aujourd'hui, il subsiste en forêt :

- l'ancienne douve ;
- les terrasses des anciens jardins (reste d'une margelle de bassin) ;
- les bases des tours d'angle (dont une avec citerne) ;
- un pilier du pont-levis ;
- les arcades voûtées maçonnées de la rampe d'accès ;
- un abreuvoir creusé dans la terre, non maçonné, en contrebas de la parcelle 151.

En parcelle 95, les Plants de Noisy sont des châtaigniers greffés sur ordre de Louis XIV pour nourrir la population. La gelée de 1709 provoquera la mort de nombre d'entre eux.

Une carte de 1862 mentionne, au sud de la parcelle 53, le Pavillon de Retz. Il ne subsiste quasiment rien aujourd'hui ; seuls des marronniers et quelques tuiles laissent supposer son emplacement.

Les batteries militaires

Après 1870, le Grand Etat-Major a fait construire de nombreuses batteries d'artillerie autour de Paris. Elles n'ont jamais servi (ni en 1914, ni en 1939) mais les Allemands y installèrent leur "Flak". Ces fortifications de Marly subsistent aujourd'hui encore :

- batterie de Noisy ;
- batterie de l'Auberderie ;
- batterie du Champ de Mars ;
- batterie de Marly ;
- batterie des Réservoirs (fort du Trou de l'Enfer).

Ces batteries étaient desservies par un réseau de routes pavées, nombreuses sont celles encore visibles aujourd'hui. En 1944, des résistants qui tentaient de détruire la batterie du Trou de l'Enfer furent fusillés. Deux stèles commémoratives ont été installées parcelles 158 et 155. Ces batteries ont été souvent comblées de terre à cause des dangers physiques ou de la mauvaise fréquentation qu'elles induisaient.

- Sensibilités paysagères

Une carte des sensibilités paysagères a été établie (Carte n°11) d'après l'exposition de la forêt, le réseau de routes, les points de rassemblement du public.

Elle montre que les voies de circulation (autoroute, CD 98 et 161) ou de promenade (routes forestières) induisent une grande sensibilité paysagère qui doit être intégrée lors des coupes et travaux. L'ambiance des carrefours doit être particulièrement soignée.

Le site de la Croix Saint-Michel offre un point de vue privilégié sur la moitié Est de la forêt ainsi que sur Paris. Par contre, ce site est dégradé par les feux, le piétinement et les dépôts d'ordures liés à des activités nocturnes.

Niveau de sensibilité paysagère	Localisation	Motivation de la sensibilité paysagère
Élevé	Parcelles 47, 51, 52, 54, 61, 62, 65, 66 et 67	Site classé du Bois avoisinant le ru de Buzeau. Ces parcelles sont situées sur un versant exposé vers le Désert de Retz et le Golf de Joyenval. La visibilité sur les peuplements de la forêt domaniale reste limitée, du fait des peuplements privés se situant en bas de versant.
	Abords de l'A13	Visibilité de la forêt depuis l'autoroute A13. Etant donné la vitesse élevée des automobilistes, cette visibilité reste cantonnée aux peuplements immédiats.
	Abords de la D98	Visibilité de la forêt depuis la route départementale 98. Etant donné la vitesse des automobilistes, cette visibilité reste limitée.
	Abords de la D30	Visibilité de la forêt depuis la route départementale 30. Etant donné la vitesse des automobilistes, cette visibilité reste limitée.
	Abords de la D161	Visibilité de la forêt depuis la route départementale 161. Etant donné la vitesse des automobilistes, cette visibilité reste limitée.
	Abords de la D7	Visibilité de la forêt depuis la route départementale 7. Etant donné la vitesse des automobilistes, cette visibilité reste limitée.
	Parcelle 27	Parcelle située sur un versant et un vallon, en bordure de la forêt, très visible depuis Saint-Nom-la-Bretèche.
	Parcelles 11, 108 et 109	Parcelles situées sur un versant et un vallon, très visibles depuis l'Etang-la-Ville.
	Parcelles 67 et 68	Parcelles situées en limite de la plaine de la Jonction.
	Parcelles 89 à 93	Parcelles situées sur un versant en bordure de forêt, très visibles depuis l'Etang-la-Ville.
	Parcelles 94 à 100	Parcelles situées sur un versant en bordure de forêt, très visibles depuis Noisy-le-Roi.
	Parcelles 147, 150, 153, 155 et 156	Parcelles situées sur versant, dont le fond jouxte la ville de Bailly. Du fait de l'urbanisation il est difficile de les percevoir dans leur ensemble.
	Parcelles 157 à 169	Parcelles situées sur versant, très visibles depuis Rocquencourt.
	Parcelles 201, 209, 212, 213 et 218, 219, 221, 231 à Louveciennes	Parcelles situées sur versant dont le fond jouxte une zone résidentielle de Bougival.
Parc du château	Parc très fréquenté en permanence, par un public qui considère l'ensemble de la zone ouverte (parc	

		entretenu par l'Etablissement Public de Versailles et partie gérée par l'ONF) comme un jardin.
	Proximité avec la forêt domaniale ; abords de la route Plantée et de l'autoroute (parcelle 20)	Parcelle dont la mise en régénération a été très mal perçue par le public. Ce carrefour marquant la limite avec la forêt domaniale est un endroit de passage très fréquenté, ainsi que la route Plantée à l'Est.
	Abords du rond-point du Tapis Vert	Cet endroit offre un panorama magnifique sur la ville de Marly et les vestiges du château. Il est particulièrement fréquenté.
Intermédiaire	Ferme du Trou d'Enfer : plaine, fort et champs cultivés. Bosquets au milieu de la plaine.	L'ensemble de la plaine est une entité paysagère qui structure le paysage du domaine et lui confère en grande partie sa richesse et son caractère pittoresque. Entourée par la forêt, elle n'est visible de l'extérieur que depuis l'Etoile du Compas ou le rond-point du Tapis vert. Les bouquets d'arbres isolés dans la plaine sont autant de points qui attirent le regard et agrémentent le paysage champêtre.
	Abords des routes : route des Deux Portes, route de Saint Cyr, route départementale n°7	Axes fréquentés aussi bien pour la circulation que la promenade touristique

- **L'Ecole de la Campagne**

L'Ecole de la campagne et de la forêt est une structure qui a été mise en place en 2000. Elle fonctionne avec la participation d'une équipe d'animation composée de personnels de l'ONF consacrés à cette activité.

Cette organisation, placée dans un environnement unique, permet à l'Ecole de la Campagne et de la Forêt de délivrer des animations et d'organiser des activités autour de quatre thèmes principaux : la forêt, la faune, l'agriculture et le patrimoine historique. En matière forestière, l'Ecole de la campagne et de la forêt concourt à l'offre d'animation éducative en Ile-de-France. Elle permet entre autres de répondre aux besoins d'éducation et de pédagogie auprès des élus, pour une meilleure acceptation sociale de la gestion forestière.

Ces animations accueillent des scolaires (du CP au CM2) et des centres de loisirs, mais également des adultes. La structure dispose de locaux regroupant plusieurs salles mais la véritable richesse de l'Ecole est de disposer du "terrain d'apprentissage" varié et préservé - puisque clos - qu'est le domaine de Marly.

Ainsi, les activités proposées suscitent un engouement croissant auprès des publics accueillis, si bien que la fréquentation n'a pas cessé d'augmenter depuis sa création, pour atteindre en 2019 les chiffres de 6 000 enfants et 300 adultes.

Les groupes d'adultes représentent les chantiers nature. Lors de ces sessions les groupes travaillent sur des plantations ou de l'entretien d'espaces naturels.

- **Centre de formation de la FICIF**

Depuis 1999, une partie du Domaine a été dévolue à l'implantation du centre de formation et d'examen du permis de chasser de la Fédération Interdépartementale des chasseurs d'Ile de France

(FICIF). Cette activité fait l'objet d'une concession, et donne lieu à une redevance réévaluée chaque année.

Le centre se compose de salles destinées à l'examen théorique, situées dans la partie habitable de l'ancien fort du Trou d'Enfer, et d'un parcours de formation et d'examen en plein air.

Bien que non destinée à cette activité, la parcelle 24 formant un tampon boisé entre le parcours de terrain et la route Plantée joue un rôle d'écran boisé à maintenir et prendre en compte dans la gestion des peuplements forestiers.

B - Ressource en eau potable

- Captages d'eau potable non réglementés

La forêt domaniale de Marly n'est pas concernée par un périmètre de captage, rapproché ou éloigné.

1.3.2 Production ligneuse

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	216	242	1 262	456	2 176

La carte de la fonction de production est la carte n°2B.

A - Volumes de bois produit

- Tableau synthétique de la production moyenne

	Accroissement courant en surface terrière (m ² /ha/an)	Accroissement courant en volume (Bois d'œuvre)
Feuillus (chêne, châtaignier, hêtre, charme, frêne)	0,35	3,80
Feuillus divers (bouleau, tremble, aulne, érables robinier, etc.)	0,04	0,48
Résineux divers (douglas, épicéa).	0,01	0,002
	0,40 m ² /ha/an	4,29 m ³ /ha/an

Ces chiffres sont issus de l'analyse des données du réseau de placettes permanentes, réalisé en 2018 sur la forêt domaniale de Marly.

- Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés

Volumes commercial récoltés (période : 2003-2019)								
Volume total récolté sur la période aménagement	Moyenne annuelle	Moyenne annuelle /ha total	Moyenne annuelle/ ha productif	Volume annuel/ ha aménagement	Surface totale	Surface en production	réalisé	Volume récolté durant les 5 dernières années
en m ³ totaux								
119 855	7 050	3,30	3,67	3,00	2 136	1 921	43	43 962

Ce tableau reprend les données de la période 2003 – 2019 pour la partie domaniale et domaine de Marly.

Le tableau synthétise les données des derniers aménagements, 2002-2018, 2011-2018 et le modificatif 2016-2018.

L'aménagement de la forêt domaniale Marly (2011 – 2018) prévoyait une récolte de 14 820 m³/ an et l'aménagement du domaine de Marly (2012 – 2031) prévoyait 1420 m³/ an.

- Analyse succincte du bilan des volumes récoltés

Sur la période 2003 - 2019, le volume récolté est de 119 855 m³ au total, pour un volume annuel de 3,67 m³/ha. Cela représente 43 de la prévision de récolte aménagement.

Sur les 5 dernières années la récolte est de 43 962 m³ ha, ce qui représente 54 de la prévision. Ce chiffre est en augmentation suite aux déperissements sur le massif (châtaignier, érable, frêne, chêne) qui donnent lieu à des coupes de sécurisation linéaires.

De façon générale, les coupes prévues en amélioration dans l'aménagement ont été respectées, par opposition aux coupes de régénérations.

Le bilan de la récolte peut s'expliquer par le volume prévisionnel annoncé dans la révision de l'aménagement, 8,6 m³/ha/an, un chiffre élevé en rapport à l'objectif de décapitalisation et surestimé au regard de l'analyse de l'accroissement donné par les placettes permanentes.

- Traitements antérieurs

En complément de l'historique récente, il est pertinent d'examiner l'historique de gestion longue du massif.

A cause de sa proximité avec Paris, la forêt fut longtemps intensivement exploitée (taillis ou taillis sous futaie). L'étrépage était couramment pratiqué ce qui a induit une exportation de minéraux. Ainsi, certains lieux du plateau ont une acidité anormale compte tenu de la richesse en calcaire des limons.

Un document de 1664 prescrivait la conversion de la forêt en haute futaie mais il n'était déjà plus suivi en 1704 car l'exploitation des bois durs se faisait à 22 ans et celle des bois blancs à 10 ans. Le traitement en TSF à rotation de 10 à 40 ans dura longtemps, avec un changement progressif vers la futaie au cours du XIX^{ème} siècle. Avant 1863, la forêt (domaine présidentiel inclus) n'est soumise à aucun aménagement régulier.

Le décret du 10 novembre 1864 fixe le premier aménagement en 3 séries :

- Série de futaie à la révolution de 120 ans (1119 ha répartis en 5 affectations) ;
- Série de TSF (396 ha) à la révolution de 25 ans ;
- Série hors aménagement (fermes, MF, tirés, bois au traitement spécifique...) pour 683 ha.

L'aménagement de 1887 (rattachant le bois de Louveciennes) revient au traitement en TSF pour les zones où les résultats furent médiocres. Ainsi, il est créé :

- Une section de futaie de 764 ha traitée par la méthode du réensemencement naturel à la révolution de 150 ans ;
- Une section de TSF (748 ha dont Louveciennes) à la révolution de 25 ans ;
- Une section hors aménagement de 515 ha (les tirés, le tour d'échelle, les terrains et MF, la ferme de la Jonction) exploités en taillis simple à la révolution de 15 ans.

Les résultats de son application sont médiocres, la régénération du chêne étant faible. En effet, la pression touristique (déjà), ne permettait pas de dégager le sous étage ce qui était insuffisant pour les semis de chênes. Les plantations de complément en chênes et hêtres ont été insuffisamment entretenues.

Face à ce constat, un nouvel aménagement est élaboré en 1923. Considérant que le réensemencement naturel est inadapté à la forêt, l'aménagiste considère qu'il faut laisser une grande place aux plantations avec un entretien régulier. Il estime aussi qu'une régénération par jardinage permet de concilier sylviculture et pression touristique. Trois sections sont constituées :

- Une section de futaie de 764 ha traitée par jardinage à éclaircie tous les 10 ans ;
- Une section de TSF (843 ha) à la révolution de 25 ans ;
- Une section hors aménagement de 451 ha.

En 1955, constatant que le chêne se régénère bien à condition de dégager les semis et constatant aussi que la technique du jardinage n'a pas été suffisamment intensive et suivie, l'aménagiste remplaçait la forêt dans une sylviculture plus interventionniste. La forêt est divisée en quatre séries :

- Série de futaie par bouquet sur 748 ha ;
- Série de TSF en rénovation de Fourqueux sur 372 ha ;
- Série de TSF en rénovation de l'Etang la Ville sur 366 ha ;
- Série hors aménagement de 470 ha pour les terrains de chasse, les tirés et bois attenants.

En 1981, l'aménagiste constate quant à l'application de ce plan de gestion que les coupes jardinatoires, trop légères, n'ont eu qu'un caractère sanitaire ou d'éclaircie. La régénération, naturelle ou artificielle, a porté sur 82 ha au lieu des 104 prévus.

Le balivage au sein des TSF a été léger ; le taillis a été rajeuni ce qui a surtout favorisé le châtaignier au détriment du chêne et du hêtre.

Pour l'aménagement de 1981 à 2001, l'ensemble du groupe (strict) de régénération a été mis en exploitation à l'exception de deux parcelles (139 et 100) à cause de problèmes paysagers. La surface effectivement mise en régénération était donc de 197,7 ha ; représentant une surface importante de la forêt.

Les tempêtes de 1990 et surtout 1999 (75 854 m³ de chablis) ont provoqué une forte décapitalisation, ce qui n'est pas très dommageable dans le contexte d'une forêt dense et vieillissante.

Sur la période de l'aménagement, le volume exploité entre 1981 et 2001 était égal à 247.400 m³ soit 11.780 m³/an soit 40 de plus que la possibilité qui avait été calculée, en grande partie du aux tempête de 1990 et 1999.

Durant la période 2002 - 2010, 8 980 m³/an ont été prélevés, soit par rapport à la surface totale de la forêt, 5,13 m³/ha/an.

La révision anticipée d'aménagement pour la période 2011 - 2018 a été décidée pour prendre en compte les différentes contraintes. Les dépérissements des peuplements déclenchés suite aux tempêtes ne s'exprimaient pas encore pleinement au moment de l'élaboration de l'aménagement de 2002. De plus, ces derniers se sont fortement accentués suite à la sécheresse de 2003, conduisant les gestionnaires à réaliser des coupes sanitaires importantes.

Un nombre important de peuplements présentait un état sanitaire dégradé et apparaissaient urgents à renouveler, alors que l'aménagement de 2002 ne les prévoit que partiellement. Cette contrainte de dépérissement, a imposé de revoir la composition du groupe de régénération défini par l'aménagement de 2002 et d'en augmenter la contenance.

Avec la forte volonté de renouvellement, la révision de 2011-2018 prévoyait un groupe de régénération porté à 350 ha. La taille du bloc de régénération ayant un impact fort au niveau paysage, les tensions avec le public se sont accentuées sur cette période, rendant impossible l'application complète de cet aménagement. Ainsi, avant même la décision territoriale de passage à la futaie irrégulière, le remplacement de coupes rases par des coupes irrégulières avait débuté sur les zones les plus sensibles (P 95).

Cet historique peut se résumer ainsi :

- Les peuplements en place sont issus de l'alternance de plusieurs modes de gestion au cours des 2 siècles passés (TSF, jardinage, conversion, futaie par bouquet, futaie régulière) ;
- Les difficultés de gestion sont attribuées à plusieurs facteurs qui restent d'actualité :
 - o Des contraintes sociales fortes ;
 - o Un traitement trop léger du taillis, en particulier du châtaignier, qui conduit à sa dominance ;
 - o Des difficultés d'ensemencement du chêne liées au manque de suivi en travaux et au fait que les coupes dites « jardinatoires » ont été dévoyées en coupes d'extraction sanitaire à rotations longues ;
 - o La montée en puissance de problèmes sanitaires.

B - Desserte forestière

- État de la voirie forestière

Zone concernée	Statut	Caractéristiques	Règlementation	Longueur (km)	
Partie Domaniale	Privé	Empierrée	Fermée	18,9	
		Revêtue	Fermée	14,0	
			Ouverte	2,0	
			Réglémentée	2,0	
		Total Revêtue		18,0	
	Terrain naturel	Fermée	59,4		
	Total Privé (km)				96,2
	Public	Revêtue	Ouverte	35,2	
Total Public (km)				35,2	
Total Domaniale				131,5	
Partie Domaine de Marly	Privé	Empierrée	Fermée	17,7	
		Revêtue	Fermée	6,3	
	Total Privé (km)				23,9
	Public	Empierrée	Ouverte	0,9	
		Revêtue	Ouverte	4,4	
	Total Public (km)				5,3
Total Domaine de Marly (km)				29,2	
Total (km)				160,7	

Les routes ou chemins traversant le massif domanial et le domaine présidentiel sont comptabilisés en totalité, les longueurs des routes ne touchant pas le massif ne sont pas comptabilisées. Les longueurs des routes jouxtant le massif sur un seul de leurs côtés ne sont comptabilisées qu'à hauteur de 50 pour le calcul de la densité.

- Principales difficultés d'exploitation

La desserte est bonne sur l'ensemble de la forêt. Néanmoins certains secteurs sont mal desservis ou posent des contraintes :

- La parcelle 160 est enclavée par l'échangeur des autoroutes A12 et A13 ;
- La parcelle 113 est en partie isolée de la forêt par la ligne de chemin de fer ;
- L'accès au Bois de Poncy (parcelles 159 et 161) et aux bois des Dames (parcelles 171, 172, 173 et 174), possible uniquement depuis la D30 est difficile et pose des problèmes en termes de sécurité. Les grumiers doivent en effet déboucher sur la départementale par des carrefours étroits et sans visibilité.
- L'accès au massif de Louveciennes est très problématique, les grumiers devant passer par la ville de Louveciennes avant d'accéder à la forêt. Une seule place de dépôt dessert ce massif à l'heure actuelle, avec une longueur de traîne de près de 2 km pour certaines parcelles.

La forêt souffre d'un manque important de places de dépôt.

- Schémas de desserte existants

La forêt domaniale de Marly n'est pas concernée par un schéma de desserte.

- Carte de la desserte

La carte de la desserte est la carte n° 4A.

1.3.3 Fonction écologique

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique		2 127	49		2 176

La carte de la fonction environnementale est la carte n° 2C.

- Statuts réglementaires et zonages existants

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Document de référence
STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire			
Aucun statut de protection réglementaire ne concerne la forêt.			
Éléments du territoire orientant les décisions			
ZNIEFF de type I	1,70	Mare à l'ouest des vestiges N° rég. : 30220001 N° SPN : 110001362	Le dossier de description réalisé en 1984 ne présente pas de bilan de connaissance concernant les espèces. Les critères d'intérêt signalés sont les suivants : faunistique, floristique.

ZNIEFF de type I	3,69	Petit marais près de la gare de l'Etang la Ville N° rég. : 78224002 N°SPN : 110020394	Le dossier de description réalisé en 1984 et mis à jour en 2003 signale la présence de 4 espèces d'intérêt dont <i>Ranunculus hederaceus</i> , et <i>Equisetum variegatum</i> , déterminantes ZNIEFF. Ce site bénéficie d'un suivi botanique et de mesures de conservation de la station.
ZNIEFF de type I	7,07	Aulnaie du Val de Cruye N° rég. : 7837001 N°SPN : 110001364	Le dossier de description réalisé en 1984 ne présente pas de bilan de connaissance concernant les espèces. Les critères d'intérêt signalés sont les suivants : écologique, floristique, pédagogique.
ZNIEFF de type II	1640,14	Forêt de Marly N° rég. : 30220000 N°SPN : 110001361	Le dossier de description réalisé en 1984 et mis à jour en 2005 ne présente pas de bilan de connaissance concernant les espèces. Les critères d'intérêt signalés sont les suivants : patrimoniaux, faunistique, mammifères, oiseaux, et pédagogique.

- Synthèse des risques pesant sur la biodiversité

La sur fréquentation du public sur certaines zones de la forêt, et notamment le piétinement, la présence de nombreux chiens non tenus en laisse et le trouble à la quiétude, entraînent des contraintes pour la biodiversité (tassement du sol, destruction de flore sensible, perturbation de la faune en période de reproduction). L'obligation de sécurisation des chemins pousse également le gestionnaire à prélever des arbres qui présentent pourtant des qualités environnementales importantes (arbres habitats) en raison du danger qu'ils peuvent présenter pour le public.

- Espèces remarquables présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières

Une étude sur les espèces floristiques printanières a été réalisée en 1998 par Stéphane CHAUVET. De nombreux relevés ont été réalisés par les naturalistes de la région depuis des décennies.

La forêt domaniale de Marly est réputée au niveau national auprès des entomologistes, qui y ont observés, au cours des deux derniers siècles, des espèces remarquables, notamment parmi les coléoptères forestiers. Un échantillonnage des coléoptères saproxyliques a été réalisé sur deux saisons : 2000 et 2001 (2003 - ARNABOLDI F. - *Etude préalable à la révision de l'aménagement de la forêt domaniale de Marly. Les coléoptères saproxyliques : échantillonnage et gestion conservatoire* - ONF, 2003).

Une étude ornithologique a été menée au printemps 1998 sur les massifs de Marly et de Louveciennes par le CORIF : 81 espèces d'oiseaux ont été répertoriées.

La forêt doit héberger des populations de chauves-souris. Au moment de la rédaction du présent aménagement aucun inventaire n'a été réalisé.

Grâce aux nombreuses mares qu'elle contient, la forêt abrite des populations intéressantes d'amphibiens.

Espèces remarquables		Surface* concernée ou localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée oui/non
Flore remarquable				
<i>Equisetum varietagum</i> Prêle panachée		Parcelle 113	La forêt domaniale de Marly serait l'unique station de cette espèce en Ile-de-France	oui
<i>Oreoptis limbosperma</i> Polystic des montagnes			Espèce très rare	oui
<i>Ranunculus hederaceus</i> Renoncule lierre			Espèce rare	oui
<i>Lobelia Urens</i> Lobélie brûlante			Espèce rare	non
<i>Isopyrum thalictroides</i> Isopyre faux pigamon			Espèce rare	non
<i>Blechnum spicant</i> Blechnum en épi			Espèce rare	non
<i>Polystichum setiferum</i> Aspidium à cils raides			Espèce rare	non
<i>Pyrola minor</i> Petite Pyrole			Espèce rare	non
<i>Hypericum androseamum</i> Millepertuis androsème			Espèce rare	non
Faune remarquable				
Insectes	<i>Velleitus dilatatus</i>		Commensal du frelon, lui-même cherchant des arbres creux	
	<i>Onthophagus coenobita</i>		Détritivore coprophage vivant dans la litière	
	<i>Opilo mollis</i>		Prédateur d'insectes xylophages	
	<i>Stenagostus rhombeus</i>		Saprophage, prédateur d'autres xylophages	
	<i>Athous bicolor</i>		Ubiquiste, mais très localisé en Ile-de-France	
	<i>Morlorchus umbellatarum</i>		Phytophage d'ombellifères, rosacées	
	<i>Bolitophagus reticulatus</i>		Saproxylique	
Oiseaux	Rougequeue à front blanc			oui
	Bruant zizi			oui
	Bondrée apivore			oui
	Buse variable			oui
	Epervier d'Europe			oui
	Pic noir		Figure à l'annexe I de la Directive Oiseaux	oui
	Pic cendré		Figure à l'annexe I de la Directive Oiseaux	oui
	Pic mar		Figure à l'annexe I de la Directive Oiseaux	oui
	Fauvette babillarde			oui
	Pouillot de Bonelli			oui
Bergeronnette des ruisseaux			oui	
Amphibiens	<i>Bufo</i>			oui

	<i>Rana dalmatina</i>		Les mares forestières qui constituent les habitats des amphibiens devront être préservées et pourront bénéficier d'une gestion spécifique ainsi que de travaux.	oui
	<i>Rana esculenta</i>			oui
	<i>Rana temporaria</i>			oui
	<i>Triturus cristatus</i>			oui
	<i>Triturus helveticus</i>			oui
	<i>Salamandra salamandra</i>			oui

• Habitats naturels d'intérêt communautaire

Habitats Dénomination phytosociologique	Prioritaire oui/non	Code Natura 2000	Code CORINE	Sensibilité Conséquences pour la gestion	Surface Concernée (ha)
Habitats d'intérêt prioritaire					
Hêtraie de <i>l'Asperulo- Fagetum</i>	non	9130	41.13	La transformation des peuplements avec des essences autres que celle du cortège de l'habitat est vivement déconseillée.	1,5 ha (parcelles 48 et 107)
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	oui	91E0	44.31	Toute action modifiant la dynamique de l'hydrosystème a pour conséquence d'enrichir le cortège végétal en espèces de milieux moins humides, faisant disparaître, à terme l'habitat.	9 ha (parcelles 109, 135 et 136)

Par ailleurs, la forêt de Marly compte plus de 50 mares mais beaucoup s'assèchent en été. Les principales sont :

- Les deux mares de la tuilerie (parcelle 5) ;
- La mare Verte (parcelle 14) ;
- La mare aux Chats (parcelle 17) ;
- La mare des Princes (parcelle 29) ;
- La mare aux faisans (parcelle 30) ;
- La mare de Retz (parcelle 34) ;
- La mare à la bonde (parcelle 43) ;
- La mare de la Grande Jument (parcelle 45) ;
- La mare des Marchaix (parcelle 92) ;
- Les deux mares de la parcelle 146 ;
- La mare de Montaigu (ou Mare Noire).

Dans le cadre de la construction d'un plan de gestion au niveau massif, 40 mares ont fait l'objet de prospections floristiques ou faunistiques en 2012.

La très grande majorité des mares sont situées sur le plateau et leur origine est liée à la présence des argiles à meulières et à une alimentation en eau assurée par une nappe perchée alimentant la mare soit directement (le fond de la mare étant à un niveau topographique inférieur à la nappe perchée) soit au moyen de fossés qui ne sont plus entretenus depuis plusieurs décennies.

Quelques mares situées sur le versant, en périphérie de la forêt, doivent leur présence aux niveaux argileux présents sous les sables de Fontainebleau. Elles sont généralement alimentées par des sources. C'est le cas des mares de la Tuilerie (parcelle 5), de la Fontaine de l'Etoile de Montaigu (parcelle 69) et de la mare n°151-1.

La surface des mares (surface d'eau libre en février-mars 2012) est en moyenne de 450 m² avec 6 mares de plus de 1000 m² et 12 de moins de 100 m².

- Carte des statuts de protection réglementaire ou contractuelle sur la forêt

La carte des fonctions environnementales est la carte 2C. Elle fait apparaître les statuts de protection réglementaire et contractuelle sur la forêt.

1.3.4 Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels	2 176	-	-	-	2 176

La forêt domaniale de Marly est concernée par une problématique de gestion des eaux de surface. Depuis des années, face aux orages et périodes très pluvieuses au printemps, des inondations dans les villes en aval de la forêt sont régulières.

La carte n°19 reprend, grâce aux données LIDAR, le plan d'écoulements des eaux et la modélisation des bassins versants de la forêt de Marly. On peut identifier grâce à cela les contraintes d'écoulement liées aux routes, chemins et pentes. La ville de l'Etang la ville apparaît comme à risque car positionnée à l'aval des bassins versants du plateau.

Les écoulements et flux d'eau sont soumis à plusieurs facteurs comme la pente ou les fossés de drainage, pour cela le couvert forestier joue un rôle important dans le stockage de l'eau en forêt. En effet lors d'une régénération naturelle en plein, les arbres qui servaient de « pompe à eau » dans le sol ne sont plus présent, l'eau est donc plus mobile. La sylviculture en irrégulier qui permet un maintien du couvert boisé permanent permet un stockage de l'eau au niveau de la forêt plus important.

2. PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS

2.1 SYNTHÈSE ET DÉFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus par le gestionnaire
Fonction sociale (accueil, paysage)	
La forêt domaniale de Marly, espace de nature à proximité des zones urbanisées, est très fréquentée et appréciée par le public. Elle comprend un patrimoine historique et paysager notable.	L'accueil du public et la valorisation des paysages constituent l'objectif prioritaire de gestion. Il faudra veiller à sécuriser prioritairement les zones fréquentées par le public. Conserver le long des allées et à proximité des carrefours les sujets remarquables dans le paysage, tant que la sécurité n'est pas en jeu.
Fonction production	
La forêt a un potentiel moyen à fort de production et présente un niveau de capital de 19,8 m ³ /ha. Il est possible d'envisager la production de bois de bonne qualité en chêne sessile et de hêtre sur le massif.	Une sylviculture dynamique devra être menée pour répondre au mieux aux exigences de croissance des essences. Choix majoritaire du chêne sessile comme essence objectif pour son adéquation aux stations. Dans les peuplements de chênes mélangés, travailler en faveur du chêne sessile.
Risque de dépérissement du Frêne et du Châtaignier : présence avérée de la Chalarose et de l'encre du châtaignier.	Dans les parcelles où le Frêne et le Châtaignier représentent une part importante du capital, on cherchera à introduire du mélange dans les peuplements, en veillant particulièrement à l'adéquation essence / station.
Fonction écologique	
Des espèces remarquables sont identifiées sur le massif et présentes de manière diffuse dans les peuplements.	Dans ce massif isolé, il est essentiel de préserver la biodiversité remarquable qui s'exprime, par la conservation de leur habitat. Un réseau d'îlots de senescence et de vieillissement est mis en place. La gestion des mares est planifiée dans le plan de gestion des mares ; la mise en œuvre de celui-ci grâce à des financements extérieurs constituerait une mesure phare.
La forêt comporte peu de milieux ouverts, les possibilités d'expression de certains groupes d'espèces sont donc limitées (insectes de prairies ou de lisière notamment).	Les milieux ouverts sont concentrés sur la partie Domaine, ils sont à maintenir.
Autres enjeux et menaces pesant sur la forêt	
Déséquilibre sylvo-cynégétique : population de chevreuil importante à l'échelle du massif. Population de sanglier : dynamique préoccupante.	La population de chevreuil doit être suivie et régulée pour rétablir un équilibre avec le milieu. L'entretien et le suivi annuel d'un nombre suffisant d'enclos témoins et la poursuite de l'Indice de Consommation (IC) sont nécessaires.

L'Erable sycomore est envahissant, y compris dans des stations auxquelles il n'est pas adapté.	La dynamique de l'Erable sycomore devra être contrôlée, pour qu'il ne tende pas à faire disparaître les autres essences. Les semenciers d'érable devront être prélevés dans les peuplements mélangés. En revanche dans les cas où le chêne est absent, il faudra travailler à son profit dès les plus jeunes stades.
--	--

2.2 TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITERES D'EXPLOITABILITE

A l'échelle de l'Île-de-France, les vingt dernières années ont été caractérisées par une incompréhension croissante de la gestion de l'ONF par le public et par une multiplication des crises et des campagnes d'opposition aux coupes de bois. Face à cette situation, le groupe de travail « forêts périurbaines » a été créé en 2012 avec pour objectif d'améliorer la prise en compte de l'enjeu social dans la pratique de la gestion, et de mieux répondre aux attentes de la population.

Cette démarche a conduit la Direction territoriale Seine Nord à entériner en 2017 l'arrêt des coupes de régénération par grandes surfaces – sauf exception (crise sanitaire, etc.) – dans les forêts domaniales franciliennes, avec une reprise des documents d'aménagement de ces forêts planifiée sur sept ans.

La décision majeure de cette révision d'aménagement est donc le passage d'un traitement en futaie régulière à un traitement en futaie irrégulière sur l'ensemble du massif, qui doit permettre de concilier les fonctions suivantes :

- Accueil du public et prise en compte des sensibilités paysagères, conservation de vieux bois à valeur patrimoniale et paysagère ;
- Production de bois de qualité ;
- Protection des milieux.

2.2.1 Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé (ha)
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)	1 964,56	48,59
Futaie par parquet	0,00	219,19
Futaie régulière	0,00	1 666,33
Sous-total : surface en sylviculture de production	1 960,56	1 934,11
Hors sylviculture de production	215,59	214,92
Total : surface retenue pour la gestion	2 176,15	2 149,03

Le classement hors sylviculture de production concerne les îlots de sénescence (ILS) les unités de gestion hors sylviculture (HSY) qui sont : des enclaves (échangeur A13, voie ferrée), des bosquets inaccessibles (Plaine du Trou d'Enfer), des zones humides impropres à la production de bois d'œuvre, des zones qui présentent une forte pente, des parkings, et des zones ouvertes non boisées.

2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

- Essences objectifs retenues

Tableau maître des critères d'exploitabilité par essence et degré de fertilité					
Ordre de priorité en objectif principal	Essences en station	Bonne fertilité	Fertilité moyenne	Faible fertilité	Unités stationnelles concernées
		(Selon la qualité) <i>Diamètre en cm</i>	(Selon la qualité) <i>Diamètre en cm</i>	<i>Diamètre en cm</i>	
1	Chêne sessile	55 – 65 – 75	55 – 60 – 65	55	Toutes
2	Chêne pédonculé	55 – 60 – 70	55 – 60	55	DRA 5-DRA 4
3	Erable sycomore	60	40	40	Sol brun de milieu riche (DRA 5)
4	Charme	50	40	30	Sol brun de milieu riche (DRA 5)
5	Bouleau	50	40	30	Sol podzolisé sain (DRA 11)
6	Douglas	60	50	40	Sol podzolisé sain (DRA 11)
7	Pin sylvestre	50	45	40	Sol podzolisé sain (DRA 11)
8	Pin Laricio	50	45	40	Sol podzolisé sain (DRA 11)
9	Aulne	45	40	40	DRA 4
10	Hêtre	65	60	55	DRA 5-DRA 4
11	Merisier	40	40	40	DRA 5

Les optima d'exploitabilité sont fixés pour chaque essence, en fonction de la qualité. Ces diamètres ainsi choisis ne préjugent pas de la conservation d'arbres dépassant les âges ou diamètres indiqués ci-dessus. En effet le diamètre d'exploitabilité n'est pas la clé d'entrée unique dans une gestion en futaie irrégulière ; tant que les bois ne présentent pas de risques de dépréciation rapide de la valeur économique, on peut récolter progressivement autour de ces arbres de qualité. La conservation d'arbres remarquables dispersés et la nécessité de conserver des arbres morts conduisent également à de tels dépassements.

L'objectif sur le long terme est d'acquérir progressivement une futaie de structure irrégulière et de composition mélangée, à dominante de chêne accompagné par d'autres essences feuillues en station. Le pin sylvestre, très minoritaire, est maintenu comme essence objectif pour des raisons de diversité et paysage dans les taches existantes actuellement.

- Carte des essences objectifs

La carte des essences objectifs est la carte n°12.

2.3 OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT

2.3.1 Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement

Structure générale des peuplements		Globalement vieillie		
Indicateurs de renouvellement		Cible future	Valeurs observées	Note globale forêt
Surface terrière (m ² /ha)	→ Indicateur national – reporté en §3.2	18 m ² /ha	19,8 m ² /ha	A
Part de la surface ayant une régénération satisfaisante (%)	→ Indicateur national – reporté en §3.2	15	Essences objectifs : 32	
Densité de perches (tiges/ha)	→ Indicateur national – reporté en §3.2	60 tiges/ha	Essences objectifs : 84 tiges/ha	

Tandis que le niveau de capital sur pied est supérieur à la cible, le niveau de régénération apparaît néanmoins satisfaisant. Ce constat pas vraiment intuitif s'explique entre autres par le fait que la forêt présente de très gros bois, de grande hauteur, grâce à la fertilité des stations, ce qui autorise la mise en place d'une régénération en dépit d'un capital élevé.

2.4 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION

2.4.1 Classement des unités de gestion surfaciques

A - Constitution des groupes d'aménagement

Dans le traitement irrégulier, la parcelle correspond à l'unité de gestion. Cependant, sur certaines parcelles, on a été amené à distinguer des unités de gestion qui ne feront l'objet que de travaux. De même, certaines parcelles rassemblent des peuplements nettement différents, soit par leur composition, soit par leur évolution (jeunes peuplements équiennes par exemple). Cela a imposé de distinguer plusieurs unités de gestion sur une même parcelle du fait que les interventions sylvicoles s'y trouveront désynchronisées.

Enfin, la finesse de découpage des unités de gestion du Domaine de Marly a été maintenue pour conserver un traitement différencié qui fait sa valeur environnementale et historique, imbriqué de multiples petites unités de bosquets, haies, prairies et cultures.

- Classement des unités de gestion surfaciques

Les unités de gestion notées « HSY » sont classées Hors Sylviculture et ne feront l'objet d'aucune amélioration sylvicole sur la durée de l'aménagement, sauf en cas de problème sanitaire ou de sécurité.

6 groupes se distinguent au niveau du classement des UG, 4 groupes de production et 2 groupes hors sylviculture de production :

- **IRR1** : Traitement irrégulier classique dans les peuplements adultes feuillus et résineux ;
- **IRR2** : Régénérations déjà entamées et qui seront menées à terme avec la modalité de la récolte étalée ;

- **IRR3** : Groupe de jeunesse - régénération artificielle / naturelle qui feront l'objet de travaux par points d'appui et si nécessaire d'une première éclaircie menée dans une optique irrégulière ;
- **ILV** : Ilot de vieillissement de peuplements matures de très gros bois de grande qualité, où les diamètres d'exploitabilité seront augmentés ;
- **ILS** : Ilot de sénescence de peuplements laissés jusqu'à écroulement sans intervention autre que la sécurisation des chemins et infrastructures ;
- **HSY** : Hors sylviculture car non boisé ou non susceptible d'exploitation.

Concernant les rotations, le choix se porte sur :

- 8 ans : capital important et/ou peuplement dynamique sur station fertile ;
- 10 ans : peuplement en équilibre au niveau du capital et/ou production moins dynamique ;
- 15 ans : îlots de vieillissement.

Groupes

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		pile	UG				
Irrégulier 1 Traitement irrégulier classique dans les peuplements adultes feuillus et résineux	IRR1	1	u	13,32	13,32	10	1688,67
	IRR1	2	u	12,27	12,27	8	
	IRR1	3	a	15,74	15,74	8	
	IRR1	3	b	2,38	2,38	8	
	IRR1	5	b	8,90	8,90	10	
	IRR1	6	a	5,26	5,26	8	
	IRR1	6	c	1,78	1,78	8	
	IRR1	7	a	12,09	12,09	10	
	IRR1	8	b	5,96	5,96	10	
	IRR1	9	b	7,79	7,79	8	
	IRR1	10	a	17,38	17,38	8	
	IRR1	11	a	14,17	14,17	8	
	IRR1	11	b	3,90	3,90	10	
	IRR1	12	u	19,22	19,22	10	
	IRR1	13	a	15,12	15,12	8	
	IRR1	13	b	2,36	2,36	8	
	IRR1	14	a	10,87	10,87	10	
	IRR1	14	b	5,87	5,87	8	
	IRR1	16	b	9,63	9,63	8	
	IRR1	17	a	14,16	14,16	8	
	IRR1	18	a	6,35	6,35	8	
	IRR1	20	b	10,95	10,95	8	
	IRR1	20	c	1,51	1,51	8	
IRR1	21	a	9,56	9,56	10		
IRR1	21	b	1,38	1,38	8		

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		Pile	UG				
	IRR1	22	a	9,06	9,06	8	
	IRR1	22	b	7,87	7,87	8	
	IRR1	23	u	18,12	18,12	8	
	IRR1	24	a	7,71	7,71	8	
	IRR1	25	a	8,70	8,70	8	
	IRR1	25	b	3,95	3,95	8	
	IRR1	26	c	2,56	2,56	10	
	IRR1	27	a	1,60	1,60	8	
	IRR1	27	b	13,23	13,23	8	
	IRR1	28	a	9,80	9,80	8	
	IRR1	28	d	2,95	2,95	8	
	IRR1	28	e	1,33	1,33	8	
	IRR1	28	f	0,54	0,54	8	
	IRR1	29	b	7,30	7,30	10	
	IRR1	30	a	10,36	10,36	8	
	IRR1	30	b	4,01	4,01	8	
	IRR1	30	c	3,01	3,01	8	
	IRR1	30	d	1,88	1,88	10	
	IRR1	31	a	7,02	7,02	10	
	IRR1	31	b	7,53	7,53	8	
	IRR1	32	a	10,23	10,23	8	
	IRR1	33	a	7,39	7,39	8	
	IRR1	33	b	2,83	2,83	8	
	IRR1	33	c	5,68	5,68	8	
	IRR1	34	a	7,63	7,63	8	
	IRR1	34	b	0,98	0,98	8	
	IRR1	35	a	3,09	3,09	10	
	IRR1	37	a	2,86	2,86	8	
	IRR1	37	b	10,82	10,82	8	
	IRR1	38	u	17,19	17,19	8	
	IRR1	39	a	3,68	3,68	8	
	IRR1	39	b	5,96	5,96	8	
	IRR1	39	c	9,96	9,96	10	
	IRR1	39	d	0,68	0,68	8	
	IRR1	40	a	1,98	1,98	8	
	IRR1	40	b	8,27	8,27	10	
	IRR1	41	u	21,18	21,18	8	
	IRR1	42	a	6,07	6,07	8	

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		Pile	UG				
	IRR1	42	b	3,67	3,67	8	
	IRR1	42	d	1,48	1,48	8	
	IRR1	43	a	1,06	1,06	8	
	IRR1	43	b	13,25	13,25	8	
	IRR1	44	b	8,70	8,70	8	
	IRR1	45	a	9,88	9,88	8	
	IRR1	46	a	5,79	5,79	10	
	IRR1	46	b	5,80	5,80	8	
	IRR1	47	u	11,29	11,29	8	
	IRR1	48	b	7,86	7,86	8	
	IRR1	48	d	2,40	2,40	8	
	IRR1	49	u	13,47	13,47	8	
	IRR1	50	u	19,76	19,76	8	
	IRR1	51	a	6,70	6,70	8	
	IRR1	52	a	1,82	1,82	10	
	IRR1	52	b	12,84	12,84	8	
	IRR1	53	b	4,92	4,92	8	
	IRR1	53	c	5,79	5,79	8	
	IRR1	54	u	5,73	5,73	8	
	IRR1	55	u	6,74	6,74	8	
	IRR1	56	u	6,67	6,67	8	
	IRR1	57	a	6,73	6,73	8	
	IRR1	57	b	2,00	2,00	8	
	IRR1	58	a	2,53	2,53	8	
	IRR1	58	b	3,60	3,60	8	
	IRR1	59	u	9,16	9,16	8	
	IRR1	60	u	7,14	7,14	8	
	IRR1	61	a	6,41	6,41	8	
	IRR1	62	u	3,73	3,73	8	
	IRR1	63	a	9,63	9,63	8	
	IRR1	63	b	0,89	0,89	8	
	IRR1	64	a	3,59	3,59	10	
	IRR1	64	b	2,09	2,09	8	
	IRR1	65	u	10,76	10,76	8	
	IRR1	66	a	10,61	10,61	8	
	IRR1	66	b	2,91	2,91	8	
	IRR1	67	b	1,44	1,44	8	
	IRR1	68	a	3,72	3,72	8	

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		Pile	UG				
	IRR1	69	u	9,02	9,02	8	
	IRR1	70	u	12,63	12,63	10	
	IRR1	71	a	4,27	4,27	8	
	IRR1	71	b	2,51	2,51	8	
	IRR1	72	a	6,17	6,17	8	
	IRR1	73	a	3,60	3,60	8	
	IRR1	73	b	3,12	3,12	8	
	IRR1	74	b	4,25	4,25	8	
	IRR1	74	c	4,35	4,35	8	
	IRR1	75	a	1,87	1,87	8	
	IRR1	75	b	4,08	4,08	8	
	IRR1	76	u	7,35	7,35	8	
	IRR1	77	a	2,12	2,12	8	
	IRR1	77	b	8,64	8,64	8	
	IRR1	78	a	6,60	6,60	8	
	IRR1	79	u	6,00	6,00	8	
	IRR1	80	u	6,85	6,85	8	
	IRR1	81	a	6,38	6,38	8	
	IRR1	81	b	4,75	4,75	8	
	IRR1	82	a	11,44	11,44	8	
	IRR1	82	b	0,46	0,46	8	
	IRR1	83	u	3,78	3,78	8	
	IRR1	84	a	6,95	6,95	8	
	IRR1	84	b	1,55	1,55	8	
	IRR1	84	c	1,42	1,42	8	
	IRR1	85	a	8,43	8,43	8	
	IRR1	85	b	0,27	0,27	10	
	IRR1	86	u	13,42	13,42	8	
	IRR1	87	b	2,36	2,36	8	
	IRR1	88	u	9,27	9,27	8	
	IRR1	89	u	8,16	8,16	8	
	IRR1	90	u	8,85	8,85	8	
	IRR1	91	u	8,25	8,25	8	
	IRR1	92	a	6,40	6,40	8	
	IRR1	92	c	1,16	1,16	8	
	IRR1	92	d	2,40	2,40	8	
	IRR1	93	a	8,33	8,33	8	
	IRR1	94	u	2,43	2,43	8	

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		Pile	UG				
	IRR1	95	a	3,88	3,88	8	
	IRR1	96	u	3,28	3,28	8	
	IRR1	97	a	4,66	4,66	8	
	IRR1	97	b	0,92	0,92	8	
	IRR1	98	a	3,13	3,13	8	
	IRR1	98	b	2,13	2,13	8	
	IRR1	99	u	5,33	5,33	8	
	IRR1	100	a	2,46	2,46	8	
	IRR1	100	b	0,56	0,56	8	
	IRR1	101	a	3,89	3,89	8	
	IRR1	101	b	2,70	2,70	8	
	IRR1	102	a	8,71	8,71	8	
	IRR1	102	b	2,18	2,18	8	
	IRR1	103	b	1,17	1,17	8	
	IRR1	103	c	4,37	4,37	8	
	IRR1	104	a	4,19	4,19	8	
	IRR1	104	b	6,27	6,27	8	
	IRR1	104	c	2,91	2,91	8	
	IRR1	105	u	7,91	7,91	8	
	IRR1	106	u	7,52	7,52	8	
	IRR1	107	u	11,43	11,43	8	
	IRR1	108	u	5,01	5,01	8	
	IRR1	109	a	2,06	2,06	8	
	IRR1	109	c	6,16	6,16	10	
	IRR1	110	a	3,55	3,55	8	
	IRR1	110	b	0,67	0,67	10	
	IRR1	111	u	7,24	7,24	8	
	IRR1	112	a	7,34	7,34	8	
	IRR1	112	b	1,15	1,15	8	
	IRR1	114	u	7,85	7,85	8	
	IRR1	115	u	6,31	6,31	8	
	IRR1	116	u	9,05	9,05	8	
	IRR1	117	u	6,70	6,70	8	
	IRR1	118	u	9,84	9,84	8	
	IRR1	119	a	11,06	11,06	8	
	IRR1	120	a	4,68	4,68	8	
	IRR1	120	b	3,25	3,25	10	
	IRR1	121	a	3,70	3,70	8	

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		Pile	UG				
	IRR1	121	b	1,48	1,48	8	
	IRR1	122	a	9,63	9,63	8	
	IRR1	123	a	7,71	7,71	8	
	IRR1	123	b	1,15	1,15	10	
	IRR1	124	u	9,57	9,57	8	
	IRR1	125	u	4,59	4,59	8	
	IRR1	126	u	5,85	5,85	8	
	IRR1	127	a	4,26	4,26	8	
	IRR1	127	b	3,72	3,72	8	
	IRR1	128	u	4,93	4,93	8	
	IRR1	129	u	8,64	8,64	8	
	IRR1	130	a	4,52	4,52	8	
	IRR1	130	b	2,32	2,32	8	
	IRR1	130	c	1,59	1,59	8	
	IRR1	131	u	10,42	10,42	8	
	IRR1	132	a	4,49	4,49	8	
	IRR1	132	b	3,55	3,55	10	
	IRR1	133	u	6,88	6,88	8	
	IRR1	134	u	6,18	6,18	8	
	IRR1	135	a	1,68	1,68	8	
	IRR1	135	c	3,85	3,85	8	
	IRR1	136	a	4,72	4,72	10	
	IRR1	136	c	2,87	2,87	8	
	IRR1	137	u	7,64	7,64	8	
	IRR1	138	u	7,33	7,33	8	
	IRR1	139	u	5,41	5,41	8	
	IRR1	140	u	7,22	7,22	8	
	IRR1	141	u	3,02	3,02	8	
	IRR1	142	u	2,73	2,73	8	
	IRR1	143	a	5,58	5,58	8	
	IRR1	143	b	2,15	2,15	8	
	IRR1	144	a	4,29	4,29	8	
	IRR1	145	a	0,93	0,93	8	
	IRR1	145	b	3,26	3,26	8	
	IRR1	146	a	2,91	2,91	10	
	IRR1	147	u	6,85	6,85	8	
	IRR1	148	u	7,31	7,31	8	
	IRR1	149	a	9,36	9,36	8	

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		Pile	UG				
	IRR1	149	b	0,45	0,45	8	
	IRR1	150	a	3,52	3,52	8	
	IRR1	150	b	0,83	0,83	8	
	IRR1	150	c	1,55	1,55	8	
	IRR1	151	b	2,92	2,92	8	
	IRR1	153	u	7,27	7,27	8	
	IRR1	154	u	9,99	9,99	8	
	IRR1	155	a	5,86	5,86	8	
	IRR1	155	b	1,12	1,12	8	
	IRR1	155	c	0,97	0,97	8	
	IRR1	156	a	2,04	2,04	8	
	IRR1	157	b	1,47	1,47	8	
	IRR1	158	c	1,53	1,53	8	
	IRR1	159	u	12,87	12,87	8	
	IRR1	161	a	3,08	3,08	10	
	IRR1	161	b	7,66	7,66	8	
	IRR1	162	a	6,23	6,23	10	
	IRR1	163	a	2,45	2,45	8	
	IRR1	163	b	0,64	0,64	8	
	IRR1	164	a	2,22	2,22	8	
	IRR1	164	b	0,37	0,37	8	
	IRR1	165	u	1,47	1,47	8	
	IRR1	166	a	1,61	1,61	8	
	IRR1	166	b	2,13	2,13	8	
	IRR1	167	u	4,08	4,08	8	
	IRR1	168	u	3,82	3,82	8	
	IRR1	169	a	1,36	1,36	10	
	IRR1	171	u	5,39	5,39	8	
	IRR1	172	a	4,92	4,92	8	
	IRR1	172	b	13,91	13,91	8	
	IRR1	173	a	8,17	8,17	8	
	IRR1	173	b	2,89	2,89	8	
	IRR1	174	u	4,42	4,42	10	
	IRR1	175	u	18,24	18,24	8	
	IRR1	201	u	1,18	1,18	8	
	IRR1	202	u	2,14	2,14	8	
	IRR1	203	u	3,01	3,01	8	
	IRR1	204	u	1,53	1,53	8	

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		Pile	UG				
	IRR1	205	u	1,89	1,89	8	
	IRR1	206	u	1,51	1,51	8	
	IRR1	207	u	1,97	1,97	8	
	IRR1	208	u	2,47	2,47	8	
	IRR1	209	a	1,34	1,34	8	
	IRR1	210	u	1,76	1,76	8	
	IRR1	211	u	3,19	3,19	8	
	IRR1	212	u	2,20	2,20	8	
	IRR1	213	u	2,16	2,16	8	
	IRR1	214	u	2,20	2,20	8	
	IRR1	215	u	0,77	0,77	8	
	IRR1	216	u	0,65	0,65	10	
	IRR1	217	u	1,28	1,28	8	
	IRR1	218	u	0,71	0,71	8	
	IRR1	219	u	1,91	1,91	8	
	IRR1	220	u	1,16	1,16	8	
	IRR1	221	u	1,73	1,73	8	
	IRR1	222	u	1,09	1,09	8	
	IRR1	223	u	1,72	1,72	8	
	IRR1	224	u	1,67	1,67	8	
	IRR1	225	u	2,90	2,90	8	
	IRR1	226	u	1,26	1,26	8	
	IRR1	227	u	1,54	1,54	8	
	IRR1	228	u	3,28	3,28	8	
	IRR1	229	u	1,60	1,60	8	
	IRR1	230	u	2,16	2,16	8	
	IRR1	231	b	0,31	0,31	8	
	IRR1	301	a	1,51	1,51	8	
	IRR1	303	a	4,90	4,90	8	
	IRR1	303	b	2,25	2,25	8	
	IRR1	304	u	1,35	1,35	8	
	IRR1	305	u	4,75	4,75	8	
	IRR1	306	a	2,20	2,20	8	
	IRR1	306	b	0,23	0,23	8	
	IRR1	306	c	5,89	5,89	8	
	IRR1	309	a	0,38	0,38	8	
	IRR1	310	a	1,82	1,82	8	
	IRR1	311	a	0,94	0,94	8	

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		Pile	UG				
	IRR1	311	b	3,72	3,72	8	
	IRR1	312	a	0,28	0,28	8	
	IRR1	313	a	1,23	1,23	8	
	IRR1	314	b	1,22	1,22	8	
	IRR1	314	c	5,25	5,25	8	
	IRR1	315	a	0,75	0,75	8	
	IRR1	315	b	1,10	1,10	8	
	IRR1	316	a	1,84	1,84	8	
	IRR1	316	b	3,07	3,07	8	
	IRR1	316	c	0,80	0,80	8	
	IRR1	317	b	1,37	1,37	8	
	IRR1	318	a	1,24	1,24	8	
	IRR1	318	b	2,95	2,95	8	
	IRR1	318	c	1,09	1,09	8	
	IRR1	318	d	1,29	1,29	8	
	IRR1	319	b	5,43	5,43	8	
	IRR1	319	c	0,87	0,87	8	
	IRR1	321	u	6,12	6,12	8	
	IRR1	322	u	11,68	11,68	8	
	IRR1	323	u	9,42	9,42	8	
	IRR1	324	b	1,86	1,86	8	
	IRR1	325	a	4,42	4,42	8	
	IRR1	326	a	2,93	2,93	8	
	IRR1	326	b	2,88	2,88	8	
	IRR1	327	b	0,93	0,93	8	
	IRR1	327	c	4,37	4,37	8	
	IRR1	328	a	1,73	1,73	8	
	IRR1	328	b	3,89	3,89	8	
	IRR1	329	a	3,45	3,45	8	
	IRR1	330	a	3,84	3,84	8	
	IRR1	331	u	4,37	4,37	8	
	IRR1	332	u	6,84	6,84	8	
	IRR1	333	a	0,13	0,13	8	
	IRR1	339	u	4,38	4,38	10	
	IRR1	340	u	2,95	2,95	10	
	IRR1	341	a	0,63	0,63	10	
	IRR1	341	b	1,13	1,13	8	
	IRR1	342	u	1,14	1,14	8	

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		Pile	UG				
	IRR1	343	a	2,02	2,02	8	
	IRR1	350	a	5,54	5,54	8	
	IRR1	350	b	7,53	7,53	8	
	IRR1	350	c	2,84	2,84	8	
	IRR1	350	d	3,61	3,61	8	
	IRR1	351	a	1,57	1,57	8	
	IRR1	351	b	4,30	4,30	8	
	IRR1	351	d	6,14	6,14	8	
	IRR1	352	u	3,38	3,38	8	
Irrégulier 2 Régénérations déjà entamées et qui seront menées à terme avec la modalité de la récolte étalée	IRR2	4	a	7,83	7,83	8	46,46
	IRR2	8	a	5,78	5,78	8	
	IRR2	15	b	0,66	0,66	8	
	IRR2	15	c	13,10	13,10	8	
	IRR2	19	b	4,33	4,33	8	
	IRR2	24	b	4,46	4,46	8	
	IRR2	45	b	5,79	5,79	8	
	IRR2	67	a	3,40	3,40	8	
	IRR2	95	b	1,11	1,11	8	
Irrégulier 3 Ilot de vieillissement de peuplements matures de très gros bois de grande qualité, où les diamètres d'exploitabilité seront augmentés	IRR3	5	a	9,26	9,26	8	189,06
	IRR3	6	b	2,37	2,37	8	
	IRR3	7	b	1,88	1,88	8	
	IRR3	7	c	2,51	2,51	8	
	IRR3	9	a	3,13	3,13	8	
	IRR3	10	b	4,99	4,99	8	
	IRR3	15	a	3,40	3,40	8	
	IRR3	16	a	2,70	2,70	8	
	IRR3	17	b	3,75	3,75	8	
	IRR3	18	b	3,29	3,29	8	
	IRR3	19	a	4,77	4,77	8	
	IRR3	20	a	3,60	3,60	8	
	IRR3	26	a	5,77	5,77	8	
	IRR3	29	a	4,69	4,69	8	
	IRR3	32	b	1,92	1,92	8	
	IRR3	35	b	8,97	8,97	8	
	IRR3	36	b	0,48	0,48	8	
	IRR3	42	c	2,16	2,16	8	
	IRR3	44	a	13,58	13,58	8	
IRR3	46	c	3,76	3,76	8		

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		Pile	UG				
	IRR3	48	c	6,84	6,84	8	
	IRR3	51	b	6,38	6,38	8	
	IRR3	53	a	2,16	2,16	8	
	IRR3	61	b	0,42	0,42	8	
	IRR3	64	c	2,74	2,74	8	
	IRR3	67	c	2,89	2,89	8	
	IRR3	68	b	1,34	1,34	8	
	IRR3	72	b	2,84	2,84	8	
	IRR3	74	a	7,44	7,44	8	
	IRR3	77	c	1,61	1,61	8	
	IRR3	78	b	1,51	1,51	8	
	IRR3	85	c	1,31	1,31	8	
	IRR3	92	b	3,54	3,54	8	
	IRR3	93	b	2,29	2,29	8	
	IRR3	103	a	3,61	3,61	8	
	IRR3	122	b	3,81	3,81	8	
	IRR3	144	b	0,70	0,70	8	
	IRR3	152	u	6,24	6,24	8	
	IRR3	156	b	1,08	1,08	8	
	IRR3	157	a	4,26	4,26	8	
	IRR3	158	a	3,81	3,81	8	
	IRR3	302	u	2,58	2,58	8	
	IRR3	314	a	1,04	1,04	8	
	IRR3	317	a	2,22	2,22	8	
	IRR3	317	c	2,14	2,14	8	
	IRR3	318	e	0,36	0,36	8	
	IRR3	319	a	1,63	1,63	8	
	IRR3	320	u	5,96	5,96	8	
	IRR3	324	a	3,35	3,35	8	
	IRR3	327	a	2,94	2,94	8	
	IRR3	329	b	1,32	1,32	8	
	IRR3	329	c	0,40	0,40	8	
	IRR3	330	b	0,42	0,42	8	
	IRR3	351	c	10,90	10,90	8	
Ilôt de sénescence Ilôt de sénescence de peuplements laissés jusqu'à écroulement sans intervention autre	ILS	26	b	4,15	4,15	-	17,93
	ILS	29	c	4,35	4,35	-	
	ILS	48	a	3,84	3,84	-	
	ILS	151	a	3,34	3,34	-	

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		Pile	UG				
que la sécurisation des chemins et infrastructures	ILS	301	b	2,25	2,25	-	
Ilôt de vieillissement Ilôt de vieillissement de peuplements matures de très gros bois de grande qualité, où les diamètres d'exploitabilité seront augmentés	ILV	4	b	6,73	6,73	15	37,32
	ILV	4	c	3,35	3,35	15	
	ILV	28	b	1,12	1,12	15	
	ILV	28	c	2,29	2,29	15	
	ILV	36	a	17,57	17,57	15	
	ILV	87	a	3,24	3,24	15	
	ILV	113	b	3,02	3,02	15	
Hors sylviculture Hors sylviculture car non boisé ou non susceptible d'exploitation	HSY	29	d	0,25	0,25		196,71
	HSY	109	b	1,42	1,42		
	HSY	113	a	4,51	4,51		
	HSY	119	b	0,35	0,35		
	HSY	120	c	0,51	0,51		
	HSY	135	b	2,25	2,25		
	HSY	136	b	0,19	0,19		
	HSY	145	c	0,59	0,59		
	HSY	146	b	0,27	0,27		
	HSY	158	b	4,05	4,05		
	HSY	160	u	3,18	3,18		
	HSY	162	b	0,20	0,20		
	HSY	169	b	0,29	0,29		
	HSY	170	u	1,36	1,36		
	HSY	209	b	0,53	0,53		
	HSY	231	a	0,47	0,47		
	HSY	RTE	u	1,95	1,95		
	HSY	307	u	4,88	4,88		
	HSY	308	a	0,26	0,26		
	HSY	308	b	0,46	0,46		
	HSY	309	b	2,32	2,32		
	HSY	310	b	2,62	2,62		
	HSY	311	c	3,52	3,52		
HSY	312	b	4,65	4,65			
HSY	312	c	2,60	2,60			
HSY	313	b	1,72	1,72			
HSY	313	c	0,60	0,60			
HSY	314	d	0,63	0,63			
HSY	315	c	3,05	3,05			

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		Pile	UG				
	HSY	315	d	2,64	2,64		
	HSY	325	b	0,16	0,16		
	HSY	326	c	3,05	3,05		
	HSY	327	d	0,27	0,27		
	HSY	327	e	0,10	0,10		
	HSY	327	f	0,57	0,57		
	HSY	327	g	0,43	0,43		
	HSY	333	b	0,75	0,75		
	HSY	334	a	0,31	0,31		
	HSY	334	b	0,80	0,80		
	HSY	336	u	0,24	0,24		
	HSY	337	a	0,31	0,31		
	HSY	337	b	0,48	0,48		
	HSY	337	c	0,90	0,90		
	HSY	338	u	0,27	0,27		
	HSY	343	b	0,81	0,81		
	HSY	353	u	134,94	134,94		
			Total	2176,15	2176,15		2176,15

Le tableau ci-dessus indique de façon informative l'année de rotation, celles-ci sont fixées à 8 ou 10 ans. Les peuplements les plus capitalisés sont sur une rotation 8 ans et les peuplements moins dynamiques sur une rotation de 10 ans. Dans l'objectif de limiter l'impact paysager ou d'obtenir un lissage en termes de volume sur le programme de coupe, il est possible que la rotation varie au cours de l'aménagement.

Les UG classées IRR3 continueront de faire l'objet d'un suivi BDR au cours de l'aménagement.

Libellé groupe	Code	Surface en sylviculture	Rotation	Prélèvement moyen par passage (m3/ha)
Irrégulier 1	IRR1	1688,67	10 - 8	36
Irrégulier 2	IRR2	46,46	8	55
Irrégulier 3	IRR3	189,06	8	25
Ilot de sénescence	ILS	17,93	-	-
Ilot de vieillissement	ILV	37,32	15	27
Hors sylviculture	HSY	196,71	-	-

- Carte d'aménagement

La carte des unités de gestion est la carte n°13.

La carte d'aménagement est la carte n°14.

2.5 PROGRAMME D'ACTIONS POUR LA PERIODE 2020-2039

2.5.1 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

A - Accueil et paysage

La fonction d'accueil est exacerbée dans les forêts d'Île-de-France. Cela nécessite d'avoir une stratégie exigeante pour deux raisons :

- Répondre à la demande du public d'accéder aux espaces ;
- Préserver les espaces en canalisant les usagers.

La fonction sociale de la forêt répond avant tout à un besoin local. Les milliers d'usagers : promeneurs, sportifs... qui fréquentent la forêt de Marly sont des habitants des communes de situation de cette forêt, des communes riveraines.

L'accueil du public en forêt se définit par les trois grandes actions suivantes :

- La mise en place d'aménagement et d'équipements
- L'entretien courant
- Les actions de sensibilisation : animations nature

Objectif principal de la forêt domaniale de Marly, l'accueil du public ne doit cependant pas compromettre la bonne santé et le renouvellement des peuplements forestiers, ainsi que la protection des milieux et des paysages.

1. Les aménagements et équipements

- Définition des aménagements et équipements

Il s'agit des parkings, aires d'accueil, mobiliers, signalétique, sentiers...

- Le schéma d'accueil et les grands axes stratégiques

Document essentiel, le schéma d'accueil complète l'aménagement sur une temporalité plus courte. Il a pour objectif de définir une stratégie d'accueil ainsi qu'un plan d'actions sur 5 à 10 ans. Chaque forêt domaniale doit bénéficier d'un schéma d'accueil lorsqu'elle présente un niveau d'enjeu tel que Marly.

En l'absence de celui-ci, voici les grandes lignes à retenir ainsi que le fil conducteur de l'accueil en forêt :

- Identifier quelques lieux d'accueil en forêt et capitaliser sur ces espaces, c'est-à-dire équiper ces lieux à hauteur du besoin et avoir une attention particulière sur leur entretien ;
- Laisser / retrouver des cœurs de forêt, qui sont des espaces sans aucun équipement ;
- Déposer les équipements vétustes ou qui ne sont pas pertinents et ne pas les remplacer (sauf pour les barrières) ;
- D'une façon générale, ne pas artificialiser les lieux, ne pas suréquiper ;
- Sur les lieux sensibles et fréquentés, solliciter le point de vue d'un paysagiste interne ;
- Equiper avec du mobilier fabriqué par les ateliers bois de l'ONF en prenant l'essence de bois majoritaire de la forêt ;
- Concevoir les panneaux selon la charte graphique nationale et positionner le logo ONF pour avoir une lisibilité.

- D'un point de vue financier

La mise en place d'équipements doit répondre aux conditions suivantes :

- Financement par l'ONF de 40 des coûts d'objectifs, le reste à charge de partenaires extérieurs ;
- Dans le cadre de la mise en œuvre de ces aménagements, l'ONF recherchera des partenariats auprès des collectivités qui bénéficient en premier lieu de la forêt de Marly et des services rendus par celle-ci : les communes de situation, l'agglomération et le Conseil Départemental des Yvelines ;
- Aucun équipement nouveau ne sera mis en place sans le partenariat financier des collectivités sur l'investissement et sur le fonctionnement.

- Actions localisées à mener sur les sites, itinéraires et équipements structurants

Plusieurs mobiliers bois (tables, bancs...) sont en place mais inutilisables de par leur état. Le démontage de ce mobilier est inscrit dans le programme d'actions.

- Objectifs de l'accueil et organisation générale de l'accueil, des circulations et des fréquentations

Un grand nombre de manifestations sont organisées sur la forêt de Marly. La pratique du VTT à l'intérieur des parcelles provoque des tassements de sols importants. Le VTT doit être pratiqué sur les chemins existants, la gestion menée ne tiendra pas compte des « pistes » créées par le passage répété des VTT.

- Problématique déchets

On constate sur la forêt de Marly et plus globalement sur les forêts d'Ile-de-France un développement alarmant des dépôts sauvages : gravats, pneus, matériels électroménagers, déchets verts. Face à ce phénomène, l'ONF travaille en continu et depuis des années afin de trouver des solutions :

- Avec l'aide du fond propreté de la Région IDF en 2017, des aménagements bloquants ont été installés à certaines entrées de forêts (blocs en pierre, barrières bois ou métalliques, portiques limiteur de hauteur) afin d'interdire l'accès aux véhicules et d'empêcher ainsi les dépôts sauvages ;
- Pose d'appareils photos dans les principaux massifs domaniaux ;
- Verbalisation par les agents lorsque les contrevenants sont pris sur le fait.

2. L'entretien

- Les travaux d'entretien sont organisés en 5 thématiques :

- Propreté : ramassage et traitement des déchets diffus laissés par les usagers de la forêt, ramassage et traitement des dépôts sauvages ;
- Sécurité : élagage ou abattage des arbres dangereux pour les usagers le long de sentiers balisés, sur les aires d'accueil, aux abords des parkings ;
- Entretien du mobilier : panneaux d'information, signalétique, tables, bancs, panneaux ;
- Entretien des chemins et routes forestières ;
- Fauchage, des accotements des allées, des pelouses et autres aires d'accueil.

Pour la forêt de Marly, l'analyse nous permet d'annoncer les besoins annuels suivants :

- Propreté : 17 500 €
- Sécurisation : 20 000 €
- Entretien du mobilier : 16 100 €
- Entretien des chemins et routes forestières : 23 600 €
- Fauchage, tonte : 30 000 €

Ce qui porte le coût d'entretien optimum de l'accueil du public de la forêt à 107 200 €.

A ce jour, ce besoin n'est pas couvert par les financements. Les moyens mis en œuvre ne sont pas à la hauteur des besoins réels. L'ONF recherchera des partenariats auprès des collectivités qui bénéficient en premier lieu de la forêt de Marly et des services rendus par celle-ci : les communes de situation et le Conseil Départemental des Yvelines.

- Programme d'actions en faveur de l'accueil et du paysage

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
ACCUEIL DU PUBLIC						
ACC1	1	Réalisation d'un schéma d'accueil du public	Ensemble de la forêt			-
ACC2	1	Ramassage des déchets	Ensemble de la forêt			350 000
ACC3	1	Sécurisation	-			400 000
ACC4	1	Entretien du mobilier	-			322 000
ACC5	1	Entretien des chemins et routes forestières	-			472 000
ACC6	1	Fauchage et tonte	-			600 000
Coût total ACCUEIL - PAYSAGE (€)						2 144 000
Coût moyen annuel ACCUEIL - PAYSAGE (€/an)						107 200

Le schéma d'accueil est réalisé par le service Environnement et Accueil du Public de l'Agence Territoriale Ile-de-France Ouest.

- Principes paysagers et clauses techniques applicables aux actions forestières (coupes et travaux)

La mise en pratique de la sylviculture irrégulière, mais aussi l'organisation spatiale et temporelle des coupes et des travaux, a été raisonnée de manière à en limiter les impacts paysagers à l'échelle de chaque secteur de sensibilité paysagère forte ou moyenne.

La préservation de gros arbres d'intérêt esthétique ou écologique et le maintien d'arbres repères en bordure de chemin sont déterminants pour le paysage futur de la forêt.

Les arbres isolés au port intéressant (ancien chêne de taillis sous futaie ayant un houppier remarquable, etc.) et présentant un état sanitaire satisfaisant doivent être maintenus. Ils seront les témoins de la sylviculture passée et de futurs arbres remarquables. Ces arbres seront conservés surtout s'ils sont en bouquets (en vue de favoriser la qualité du paysage et la chance de survie des arbres).

De part et d'autres des chemins, de beaux sujets peuvent être maintenus si leur état sanitaire le permet. En créant un plan intermédiaire, la présence de ces arbres va capter le regard de l'observateur et avoir l'effet d'un filtre visuel.

L'orientation des lignes des cloisonnements doit être choisie de manière à ce qu'elle soit la moins perceptible possible depuis les principaux points de vue sur le site.

Sur les versants, les cloisonnements devront suivre les courbes de niveaux si le travail mécanisé le permet. Auquel cas, il faudra alors travailler les cloisonnements en fonction du relief.

Afin de diminuer l'impact des cloisonnements sur les terrains plats, un système de tournière peut être mis en place. Implantée parallèlement à la route et à une distance de 10 à 12 m, la tournière permet de maintenir une frange boisée entre un chemin fréquenté et les cloisonnements. Elle doit former un filtre visuel et non un rideau opaque.

Lorsqu'il n'est pas possible d'installer une tournière, il existe deux autres possibilités :

- Exercer un dépressage ou une éclaircie sélective très forte (sur les 4 à 12 premiers mètres) ;
- Introduire une rupture d'angle dans le cloisonnement, de manière à casser les perspectives créées par les longs couloirs des striures.

- Documents techniques de référence

On se référera en particulier aux deux ouvrages suivants :

- Gérer les forêts périurbaines, ONF, 2005 ;
- Guide du paysage de la Direction Territoriale Ile de France Nord-Ouest, ONF, 2005.

B - Chasse – Pêche

- État des lieux

L'équilibre faune - flore est très fragile et à surveiller. Les plantations feuillues sont impossibles sans engrillagements ou protection individuelle.

- Principales caractéristiques des activités de chasse

Modes de chasse pratiqués		Prélèvement actuel par espèces			Observations	Revenus 2020-2021
		2017-2018	2018-2019	2019-2020		
Chasse en battue	Sanglier	87	235	184	La forêt possède 3 lots de chasse.	32 200
	Chevreuil	94	110	117		

La partie Domaine de Marly est chassée en licence pour l'approche chevreuil et sanglier.

- Programme d'actions Chasse - Pêche

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
Actions ciblant le retour à l'équilibre sylvo-cynégétique						
CHP1	1	Installation enclos exclos	P95-P90-P4 en priorité et en réflexion sur le reste de la forêt	20		30 000
CHP2	1	Maintien du niveau de prélèvement sanglier	Foret		Population importante de sanglier sur le massif malgré des	-

					prélèvements importants	
CHP3	1	Augmentation du niveau de prélèvement chevreuil	Forêt		Dégâts observés sur les plantations nécessitant une protection individuelle	-
					Coût total CHASSE PÊCHE (€)	30 000
					Coût moyen annuel CHASSE PÊCHE (€/an)	1 500

C - Richesses culturelles

Dans un objectif de protection des sites (fouilles clandestines), leurs positions n'ont pas été précisées ici. Afin de préserver le patrimoine archéologique présent en forêt lors des coupes et travaux, une carte des richesses archéologiques, accompagnée de fiches synthétiques ont été produites. Ces données étant sensibles, l'ensemble de ces documents est réservé à un usage interne.

Pour l'ensemble des sites répertoriés dans les documents joints à l'aménagement (carte et fiches), des préconisations de gestion, devront être appliquées lors de la mise en œuvre des coupes et travaux les concernant.

Les richesses culturelles sont multiples et traduisent une longue histoire, avec des usages divers. Elles prennent diverses formes sur le périmètre ou à proximité de la forêt.

Les prospections archéologiques sur le massif de Saint-Germain et Marly (78) font suite au relevé LIDAR réalisé sur ces forêts en 2018 (partenariat DRAC Ile-de-France – ONF) (Dardignac, David, 2019). Les données interprétées ont permis de mettre en évidence de nombreuses anomalies de relief pouvant correspondre à des sites archéologiques et dont une grande partie étaient inconnus donc non enregistrés à la Carte archéologique nationale.

Des prospections pédestres ont été réalisées en 2020 afin de vérifier les anomalies les plus importantes sur le terrain, confirmer le cas échéant le caractère archéologique de celles-ci et apporter si possible des précisions sur leur état de conservation voire leur chronologie. Le second objectif de cette prospection, après celui visant à compléter l'inventaire des vestiges dans ces massifs, était de proposer des préconisations de gestion aux forestiers.

- État des lieux

Richesses culturelles	Nature	Localisation	Précautions à prendre par la gestion forestière
Croix Saint Michel	Monument historique	Parcelle 108	Voir paragraphe concernant les monuments historiques.
Allée menant à l'Abbaye de Joyeval	Vestige historique	Parcelle 62	-
Château de Retz	Vestige historique	Parcelle 34	Zone interdite aux engins lourds
Donjon de Montjoye	Vestige historique	Parcelle 65	Zone interdite aux engins lourds
Porte Criton	Monument historique	A proximité parcelle 150	Voir paragraphe concernant les monuments historiques.
Porte de la Bretèche	Vestige historique	A proximité parcelle 7	-
Porte de Rocquencourt	Vestige historique	A proximité parcelle 169	-

Porte de Bailly	Vestige historique	A proximité parcelle 158	-
Porte de la Tuilerie	Vestige historique	A proximité parcelle 1	-
Table de vénerie du carrefour royal	Vestige historique	Parcelle 106	-
Table de vénerie du carrefour royal	Vestige historique	Parcelle 152	-
Table de vénerie du carrefour royal	Vestige historique	Parcelle 77	-
Château de Noisy	Vestige historique	Parcelles 150 et 151	Voir paragraphe concernant les monuments historiques.
Plants de Noisy	Arbres remarquables	Parcelle 95	-
Batterie de Noisy	Vestige historique	Parcelle 148	Zone interdite aux engins lourds
Batterie de l'Auberderie	Vestige historique	Parcelle 133	Zone interdite aux engins lourds
Batterie du champ de Mars	Vestige historique	Parcelle 138	Zone interdite aux engins lourds
Batterie de Marly	Vestige historique	Parcelles 141 et 142	Zone interdite aux engins lourds
Batterie des réservoirs	Vestige historique	Parcelles 155 et 158	Zone interdite aux engins lourds
Stèles commémoratives du Trou d'Enfer	Vestige historique	Parcelles 155 et 158	-
Fontaine de la Mare Noire	Vestige historique	Parcelle 69	-
Fontaine d'Actéon	Vestige historique	Parcelle 129	-
Fontaine de la Maison Rouge	Vestige historique	Parcelle 110	-

- Programme d'actions Richesses culturelles

Pour faciliter l'intégration des sites archéologiques dans la gestion forestière, une hiérarchisation des vestiges en 3 niveaux de gestion est proposée par l'ONF. Ces niveaux de gestion sont intégrés dans des fiches de prospection, et sont assortis de préconisations de gestion :

- **Niveau 3** : Potentiel site archéologique. Aucune préconisation de gestion spécifique, mais il est possible que la zone recèle des vestiges. Maintenir une certaine attention sur ce secteur.
- **Niveau 2** : Site archéologique avéré. Des préconisations de gestion générales doivent être appliquées.
- **Niveau 1** : Site archéologique avéré et présentant une grande importance scientifique et/ou occupant une grande superficie. Les préconisations de gestion générales doivent être appliquées, mais peuvent être assorties de préconisations spécifiques.

Les principaux sites archéologiques ont donc fait l'objet de fiches de prospection, auxquelles il faudra se reporter systématiquement avant d'engager des coupes et travaux (elles précisent notamment les niveaux et préconisations de gestion retenus).

Pour tous les autres sites (cf. la carte « Richesse archéologique »), le niveau de gestion validé est le niveau 2, et les préconisations générales suivantes s'appliquent :

- Contournement systématique des structures par les engins, notamment via l'installation de cloisonnements adaptés ;

- N'effectuer aucun travail du sol, passage de broyeur lourd, dessouchage, ouverture de piste ; ne pas modifier les niveaux de sol sur les sites ;
- Éviter de combler les structures excavées ;
- Contournement des vestiges par tous les cloisonnements (d'exploitation ou sylvicoles) :
 - Lorsque des cloisonnements sont déjà implantés sur les vestiges, prévoir de les dévier ;
 - Dans le cas de vestiges très étendus, certains cloisonnements préexistants passant sur le site pourront être maintenus ; ne pas en implanter de nouveaux.
- Afin de limiter le risque de chablis, éviter de laisser des arbres de gros diamètres (supérieur à 45 cm) pousser sur les structures ou à proximité immédiate de celles-ci ;
- Abattage directionnel des bois, pour éviter les structures ;
- Intégrer la présence des vestiges archéologiques et les conditions d'exploitations, dans des clauses particulières lors des ventes ;
- Réaliser les coupes et travaux avec engins sur sols porteurs ;
- Les plantations seront réalisées manuellement (profondeur inférieure à 50 cm) ;
- Installer une zone tampon (périmètre de cinq à dix mètres) autour des structures, et y proscrire tous travaux de sol mécanisés et passage d'engins lourds ;
- Privilégier l'exploitation en régie.

Des enclos, liés à d'anciennes pratiques forestières, ne relèvent d'aucun niveau de hiérarchisation des sites, et ne font donc l'objet d'aucune contrainte de gestion.

Les fiches pour les principaux vestiges sont portées en Annexe 6.

2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

A - Documents de référence à appliquer

Pour la mise en œuvre du présent aménagement le gestionnaire se référera utilement à :

- Conduite en futaie irrégulière des chênaies d'Ile-de-France : mémentos coupes et travaux ;
- Guide de la chênaie atlantique ;
- DIA n° 8500-17-DIA-SAM-017.

B – Coupes

• Programme de coupes

L'assiette des coupes a été établie en fonction de la densité du sous étage, de l'étage principal et du degré d'urgence dû à l'état sanitaire des peuplements. On a recherché un équilibre entre les surfaces parcourues chaque année, les volumes récoltés et l'impact paysager en évitant des coupes rapprochées dans l'espace et le temps.

On remarquera que :

- Les prélèvements sont bas en début d'aménagement en raison de la suspension temporaire de sylviculture du châtaignier dans des conditions de stress climatique et de progression de la maladie de l'encre (5 de la surface en sylviculture par an) ;
- Les prélèvements sont ensuite plus importants durant la 1^{ère} moitié de l'aménagement (2022 à 2032). Ceci est lié à la nécessité d'éclaircir le taillis et de mettre en place les cloisonnements (13 de la surface en sylviculture par an) avec l'hypothèse de la reprise au moins partielle de la sylviculture du châtaignier ;
- En fin d'aménagement on a ménagé des années d'états d'assiette plus réduits (10 de la surface en sylviculture par an) pour permettre de greffer les reports issus des retards d'exploitation des années précédentes.

Coupes programmables par années

Années	Unité de programmation de coupe		Groupe classement	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement	Code coupe	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
	Pile	UG						
2020	9	a	IRR3	3,13	3,13	F-CHE-G-3	IRR	
2020	12	u	IRR1	19,22	19,22	F-CHA-M-2	EMC	
2020	14	a	IRR1	10,76	10,76	F-CHT-M-3	IRR	
2020	29	b	IRR1	7,30	7,30	F-CHE-M-2	EMC	
2020	45	a	IRR1	9,88	9,88	F-F.D-P-2	EMC	
2020	61	a	IRR1	1,15	1,15	F-CHT-P-2	IRR	
2020	71	a	IRR1	4,27	4,27	F-FRC-G-3	AS	
2020	74	b	IRR1	4,25	4,25	F-FRC-M-3	IRR	
2020	77	b	IRR1	8,64	8,64	F-CHT-M-2	EMC	
2020	85	a	IRR1	8,43	1,30	F-CHT-M-3	RAS	
2020	89	u	IRR1	8,16	8,16	F-CHT-M-3	IRR	
2020	99	u	IRR1	5,33	1,20	F-CHT-M-2	RAS	
2020	149	a	IRR1	9,36	9,36	F-CHT-M-3	EMC	
2020	161	a	IRR1	3,08	3,08	F-CHE-M-2	IRR	
2020	351	a	IRR1	1,57	1,57	F-CHT-M-3	EMC	
Total année 2020					93,27			
2021	7	a	IRR1	12,09	12,09	F-CHT-P-2	IRR	
2021	30	c	IRR1	3,01	3,01	F-CHE-M-3	IRR	Archéo niveau 2
2021	35	a	IRR1	3,09	3,09	F-CHE-G-3	IRR	
2021	44	a	IRR3	13,58	13,58	F-CHE-G-3	IRR	
2021	44	b	IRR1	8,70	8,70	F-CHT-M-3	EMC	
2021	52	b	IRR1	12,84	0,70	F-CHT-M-2	RAS	
2021	82	a	IRR1	11,44	11,44	F-CHT-M-2	AS	
2021	93	a	IRR1	8,33	8,33	F-CHT-M-3	IRR	
2021	109	c	IRR1	6,16	6,16	F-F.D-M-3	AS	Archéo niveau 2
2021	109	c	IRR1	6,16	6,16	F-FRC-G-3	AS	Archéo niveau 2
2021	171	u	IRR1	5,39	5,39	F-F.D-P-2	EMC	
2021	172	b	IRR1	13,91	13,91	F-CHT-M-2	IRR	Archéo niveau 1
2021	303	a	IRR1	4,90	4,90	F-FRC-M-2	IRR	
2021	303	b	IRR1	2,25	2,25	F-CHE-M-3	IRR	
2021	312	a	IRR1	0,28	0,28	F-CHA-M-2	IRR	
2021	316	b	IRR1	3,07	3,07	F-BOU-M-2	IRR	
2021	316	c	IRR1	0,80	0,80	F-CHT-M-3	AS	
2021	318	c	IRR1	1,09	1,09	F-BOU-M-2	IRR	
2021	328	a	IRR1	1,73	1,73	F-F.D-M-2	EMC	
2021	332	u	IRR1	6,84	6,84	F-FRC-M-3	IRR	
2021	352	u	IRR1	1,50	1,50	F-CHT-M-3	AS	
Total année 2021					115,02			

Années	Unité de programmation de coupe		Groupe classement	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement	Code coupe	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
	Pile	UG						
2022	3	a	IRR1	15,74	15,74	F-CHE-M-2	EMC	
2022	4	b	ILV	6,73	6,73	F-CHE-G-3	IRR	
2022	9	b	IRR1	7,79	7,79	F-FRE-G-3	EMC	
2022	12	u	IRR1	19,22	19,22	F-CHE-G-3	IRR	
2022	15	b	IRR2	0,66	0,66	F-CHE-G-3	IRR	
2022	17	b	IRR3	3,75	3,75	F-CHE-G-3	EMC	
2022	18	a	IRR1	6,35	6,35	F-CHE-P-1	EMC	
2022	24	a	IRR1	7,71	7,71	F-ERA-M-3	IRR	
2022	24	b	IRR2	4,46	4,46	F-CHE-G-3	IRR	
2022	29	b	IRR1	7,30	7,30	F-CHE-M-2	IRR	
2022	40	b	IRR1	8,27	8,27	F-CHE-G-3	IRR	
2022	43	a	IRR1	1,06	1,06	F-HET-M-3	IRR	
2022	52	b	IRR1	12,84	12,84	F-CHT-M-2	IRR	
2022	55	u	IRR1	6,74	6,74	F-CHT-M-2	IRR	
2022	64	a	IRR1	3,59	3,59	F-CHT-M-2	IRR	
2022	64	c	IRR3	2,74	2,74	F-FRE-G-3	IRR	
2022	67	b	IRR1	1,44	1,44	F-CHA-M-2	EMC	
2022	68	a	IRR1	3,72	3,72	F-FRE-M-3	IRR	
2022	76	u	IRR1	7,35	7,35	F-CHT-M-2	IRR	
2022	77	b	IRR1	8,64	8,64	F-CHT-M-2	IRR	
2022	81	a	IRR1	6,38	6,38	F-CHT-M-2	EMC	
2022	84	a	IRR1	6,95	6,95	F-CHT-M-3	IRR	
2022	84	b	IRR1	1,55	1,55	F-CHE-G-3	IRR	
2022	85	a	IRR1	8,43	8,43	F-CHT-M-3	IRR	
2022	88	u	IRR1	9,27	9,27	F-F.D-P-2	IRR	
2022	92	a	IRR1	6,40	6,40	F-CHE-M-2	IRR	
2022	92	d	IRR1	2,40	2,40	F-CHT-M-3	IRR	
2022	94	u	IRR1	2,43	2,43	F-CHE-P-1	IRR	
2022	96	u	IRR1	3,28	3,28	F-CHE-G-3	IRR	
2022	97	a	IRR1	4,66	4,66	F-CHE-G-3	IRR	
2022	98	a	IRR1	3,13	3,13	F-CHT-M-2	IRR	Archéo niveau 2
2022	102	a	IRR1	8,71	8,71	F-CHT-M-3	EMC	
2022	103	b	IRR1	1,17	1,17	F-CHE-G-3	IRR	
2022	103	c	IRR1	4,37	4,37	F-CHT-M-3	IRR	
2022	106	u	IRR1	7,52	7,52	F-CHT-M-3	IRR	
2022	111	u	IRR1	7,24	7,24	F-FRE-G-3	IRR	
2022	112	b	IRR1	1,15	1,15	F-CHT-P-2	IRR	
2022	113	b	ILV	3,02	3,02	F-FRE-G-3	IRR	
2022	116	u	IRR1	9,05	9,05	F-CHT-M-2	IRR	
2022	118	u	IRR1	9,84	9,84	F-CHT-M-3	EMC	

Années	Unité de programmation de coupe		Groupe classement	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement	Code coupe	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
	Pile	UG						
2022	121	b	IRR1	1,48	1,48	F-F.D-M-3	EMC	
2022	130	a	IRR1	4,52	4,52	F-FRE-G-3	IRR	
2022	130	b	IRR1	2,32	2,32	F-CHE-P-1	IRR	
2022	139	u	IRR1	5,41	5,41	F-FRE-M-2	IRR	
2022	146	a	IRR1	2,91	2,91	F-CHT-G-3	IRR	
2022	149	a	IRR1	9,36	9,36	F-CHT-M-3	IRR	
2022	151	b	IRR1	2,92	2,92	F-CHE-M-2	IRR	
2022	154	u	IRR1	9,99	9,99	F-CHE-M-3	IRR	
2022	155	a	IRR1	5,86	5,86	F-CHE-G-3	IRR	
2022	159	u	IRR1	12,87	12,87	F-CHT-M-2	IRR	
2022	163	b	IRR1	0,64	0,64	F-DOU-M-3	EMC	
2022	164	a	IRR1	2,22	2,22	F-CHT-M-3	IRR	
2022	164	b	IRR1	0,37	0,37	F-DOU-M-3	EMC	
2022	206	u	IRR1	1,51	1,51	F-CHT-M-3	EMC	
2022	208	u	IRR1	2,47	2,47	F-CHT-M-3	IRR	
2022	221	u	IRR1	1,73	1,73	F-CHT-M-2	IRR	
2022	222	u	IRR1	1,09	1,09	F-CHT-M-2	IRR	
2022	223	u	IRR1	1,72	1,72	F-CHT-P-2	IRR	
2022	225	u	IRR1	2,90	2,90	F-CHT-M-2	IRR	
2022	227	u	IRR1	1,54	1,54	F-CHT-M-3	EMC	
2022	230	u	IRR1	2,16	2,16	F-CHT-M-3	IRR	
2022	329	b	IRR3	1,32	1,32	F-CHT-M-2	RAS	
2022	351	b	IRR1	4,30	4,30	F-F.D-P-2	EMC	
Total année 2022					324,66			
2023	1	u	IRR1	13,32	13,32	F-CHE-M-3	IRR	
2023	2	u	IRR1	12,27	12,27	F-CHE-M-2	IRR	
2023	6	a	IRR1	5,26	5,26	F-ERA-P-2	IRR	
2023	10	a	IRR1	17,38	17,38	F-CHT-M-3	IRR	
2023	10	b	IRR3	4,99	4,99	F-CHE-M-3	IRR	
2023	11	a	IRR1	14,17	14,17	F-CHE-G-3	IRR	
2023	19	b	IRR2	4,33	4,33	F-CHE-G-3	AS	
2023	22	a	IRR1	9,06	9,06	F-ERA-P-2	IRR	
2023	22	b	IRR1	7,87	7,87	F-CHA-M-2	IRR	
2023	25	b	IRR1	3,95	3,95	F-CHE-M-3	IRR	
2023	32	a	IRR1	10,23	10,23	F-FRE-G-2	EMC	
2023	33	b	IRR1	2,83	2,83	F-CHA-M-2	EMC	
2023	36	a	ILV	17,57	17,57	F-HET-G-3	IRR	
2023	45	b	IRR2	5,79	5,79	F-CHE-P-1	EMC	
2023	51	a	IRR1	6,70	6,70	F-CHT-M-3	IRR	
2023	51	b	IRR3	6,38	6,38	F-BOU-M-2	IRR	

Années	Unité de programmation de coupe		Groupe classement	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement	Code coupe	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
	Pile	UG						
2023	55	u	IRR1	6,74	6,74	F-CHT-M-2	EMC	
2023	58	a	IRR1	2,53	2,53	F-CHT-M-2	EMC	
2023	64	b	IRR1	2,09	2,09	F-CHT-M-2	IRR	
2023	67	a	IRR2	3,40	3,40	F-CHE-G-3	IRR	
2023	67	b	IRR1	1,44	1,44	F-CHA-M-2	IRR	
2023	72	a	IRR1	6,17	6,17	F-CHT-G-3	IRR	
2023	74	a	IRR3	7,44	7,44	F-CHT-M-2	IRR	
2023	78	a	IRR1	6,60	6,60	F-CHT-M-3	IRR	
2023	81	a	IRR1	6,38	6,38	F-CHT-M-2	IRR	
2023	87	a	ILV	3,24	3,24	F-CHT-M-3	IRR	
2023	87	b	IRR1	2,36	2,36	F-CHT-M-3	IRR	
2023	91	u	IRR1	8,25	8,25	F-F.D-P-2	IRR	
2023	97	b	IRR1	0,92	0,92	F-CHT-M-3	IRR	
2023	98	b	IRR1	2,13	2,13	F-CHT-M-2	IRR	Archéo niveau 2
2023	99	u	IRR1	5,33	5,33	F-CHT-M-2	IRR	
2023	100	b	IRR1	0,56	0,56	F-P.L-M-2	IRR	
2023	102	b	IRR1	2,18	2,18	F-BOU-M-2	IRR	
2023	104	a	IRR1	4,19	4,19	F-CHT-M-3	IRR	
2023	104	b	IRR1	6,27	6,27	F-CHT-P-2	IRR	
2023	129	u	IRR1	8,64	8,64	F-CHT-M-3	IRR	
2023	130	c	IRR1	1,59	1,59	F-FRE-G-3	IRR	
2023	138	u	IRR1	7,33	7,33	F-CHT-M-3	IRR	Archéo niveau 2
2023	142	u	IRR1	2,73	2,73	F-CHT-M-3	IRR	
2023	147	u	IRR1	6,85	6,85	F-CHT-M-3	IRR	
2023	150	a	IRR1	3,52	3,52	F-CHE-M-3	IRR	
2023	155	b	IRR1	1,12	1,12	F-CHT-M-2	IRR	
2023	155	c	IRR1	0,97	0,97	F-F.D-M-2	IRR	
2023	163	b	IRR1	0,64	0,64	F-DOU-M-3	IRR	
2023	164	a	IRR1	2,22	2,22	F-CHT-M-3	EMC	
2023	164	b	IRR1	0,37	0,37	F-DOU-M-3	IRR	
2023	166	b	IRR1	2,13	2,13	F-ERA-P-2	IRR	
2023	167	u	IRR1	4,08	4,08	F-CHE-G-3	IRR	
2023	171	u	IRR1	5,39	5,39	F-CHE-P-1	IRR	
2023	172	a	IRR1	4,92	4,92	F-CHE-M-3	IRR	Archéo niveau 1
2023	201	u	IRR1	1,18	1,18	F-F.D-M-3	IRR	
2023	202	u	IRR1	2,14	2,14	F-CHT-M-3	EMC	
2023	204	u	IRR1	1,53	1,53	F-CHT-M-3	EMC	
2023	210	u	IRR1	1,76	1,76	F-CHT-M-3	IRR	
2023	212	u	IRR1	2,20	2,20	F-CHT-M-2	IRR	
2023	213	u	IRR1	2,16	2,16	F-CHT-M-3	EMC	

Années	Unité de programmation de coupe		Groupe classement	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement	Code coupe	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
	Pile	UG						
2023	218	u	IRR1	0,71	0,71	F-CHT-M-3	IRR	
2023	219	u	IRR1	1,91	1,91	F-CHT-M-3	IRR	
2023	220	u	IRR1	1,16	1,16	F-CHT-M-2	IRR	
2023	224	u	IRR1	1,67	1,67	F-CHT-M-3	IRR	
2023	301	a	IRR1	1,51	1,51	F-FRE-M-2	IRR	
2023	306	b	IRR1	0,23	0,23	F-FRE-P-2	IRR	
2023	317	c	IRR3	2,14	2,14	F-CHT-M-3	AS	
2023	318	a	IRR1	1,24	1,24	F-CHE-G-3	IRR	
2023	318	b	IRR1	2,95	2,95	F-CHR-M-2	IRR	
2023	323	u	IRR1	9,42	9,42	F-CHT-M-3	IRR	
2023	327	b	IRR1	0,93	0,93	F-CHT-G-3	IRR	
2023	328	a	IRR1	1,73	1,73	F-F.D-M-2	IRR	
2023	328	b	IRR1	3,89	3,89	F-FRE-M-3	IRR	
Total année 2023					313,28			
2024	3	b	IRR1	2,38	2,38	F-CHT-P-2	IRR	
2024	6	c	IRR1	1,78	1,78	F-CHE-M-3	IRR	
2024	8	b	IRR1	5,96	5,96	F-CHT-M-3	IRR	
2024	11	b	IRR1	3,90	3,90	F-HET-G-3	IRR	
2024	15	c	IRR2	13,10	13,10	F-CHE-G-3	IRR	
2024	20	b	IRR1	10,95	10,95	F-CHE-G-3	IRR	
2024	39	c	IRR1	9,96	9,96	F-FRE-G-3	IRR	
2024	49	u	IRR1	13,47	13,47	F-CHE-M-2	IRR	
2024	52	a	IRR1	1,82	1,82	F-CHT-M-2	IRR	
2024	95	b	IRR2	1,11	1,11	F-CHE-G-3	IRR	
2024	101	a	IRR1	3,89	3,89	F-CHT-M-3	IRR	
2024	102	a	IRR1	8,71	8,71	F-CHT-M-3	IRR	
2024	104	c	IRR1	2,91	2,91	F-HET-G-3	IRR	
2024	110	a	IRR1	3,55	3,55	F-FRE-G-3	IRR	
2024	110	b	IRR1	0,67	0,67	F-F.D-P-2	IRR	
2024	112	a	IRR1	7,34	7,34	F-CHT-M-3	IRR	
2024	114	u	IRR1	7,85	7,85	F-FRE-G-3	IRR	
2024	115	u	IRR1	6,31	6,31	F-CHT-M-3	IRR	
2024	118	u	IRR1	9,84	9,84	F-CHT-M-3	IRR	
2024	119	a	IRR1	11,06	11,06	F-F.D-P-2	IRR	
2024	120	a	IRR1	4,68	4,68	F-FRE-G-3	IRR	
2024	120	b	IRR1	0,51	0,51	F-CHT-M-3	IRR	
2024	121	b	IRR1	1,48	1,48	F-F.D-M-3	IRR	
2024	123	a	IRR1	7,71	7,71	F-CHE-G-3	IRR	
2024	126	u	IRR1	5,85	5,85	F-CHE-G-3	IRR	
2024	127	a	IRR1	4,26	4,26	F-CHT-M-3	IRR	

Années	Unité de programmation de coupe		Groupe classement	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement	Code coupe	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
	Pile	UG						
2024	127	b	IRR1	3,72	3,72	F-CHT-M-3	IRR	
2024	128	u	IRR1	4,93	4,93	F-CHT-M-3	IRR	
2024	133	u	IRR1	6,88	6,88	F-CHT-M-3	IRR	
2024	134	u	IRR1	6,18	6,18	F-FRE-M-3	IRR	
2024	136	c	IRR1	2,87	2,87	F-CHT-M-3	IRR	
2024	140	u	IRR1	7,22	7,22	F-CHT-M-3	IRR	
2024	143	a	IRR1	5,58	5,58	F-CHT-M-3	IRR	
2024	145	a	IRR1	0,93	0,93	F-ERA-P-2	IRR	
2024	150	c	IRR1	1,55	1,55	F-CHE-G-3	IRR	
2024	157	a	IRR3	4,26	4,26	F-CHT-M-3	IRR	
2024	159	u	IRR1	12,87	12,87	F-CHT-M-2	IRR	
2024	161	b	IRR1	7,66	7,66	F-CHT-P-2	IRR	
2024	163	a	IRR1	2,45	2,45	F-CHT-G-3	IRR	
2024	165	u	IRR1	1,47	1,47	F-FRE-M-3	IRR	
2024	166	a	IRR1	1,61	1,61	F-CHE-G-3	IRR	
2024	205	u	IRR1	1,89	1,89	F-CHE-G-3	IRR	
2024	209	a	IRR1	1,34	1,34	F-CHT-M-3	IRR	
2024	215	u	IRR1	0,77	0,77	F-F.D-P-2	IRR	
2024	304	u	IRR1	1,35	1,35	F-F.D-M-3	IRR	
2024	315	a	IRR1	0,75	0,75	F-CHE-G-3	IRR	
2024	319	b	IRR1	5,43	5,43	F-CHT-M-3	IRR	
2024	331	u	IRR1	4,37	4,37	F-CHT-M-3	IRR	
2024	350	a	IRR1	5,54	5,54	F-FRE-M-3	IRR	
2024	350	b	IRR1	7,53	7,53	F-F.D-P-2	IRR	
2024	350	c	IRR1	2,84	2,84	F-CHT-G-3	IRR	
2024	350	d	IRR1	3,61	3,61	F-FRE-M-3	IRR	
2024	351	a	IRR1	1,57	1,57	F-CHT-M-3	IRR	
2024	351	b	IRR1	4,30	4,30	F-F.D-P-2	IRR	
2024	351	d	IRR1	6,14	6,14	F-CHT-G-3	IRR	
Total année 2024					268,66			
2025	5	b	IRR1	8,90	8,90	F-FRE-M-2	IRR	
2025	8	a	IRR2	5,78	5,78	F-CHE-G-3	IRR	
2025	15	b	IRR2	0,66	0,66	F-CHE-G-3	IRR	
2025	16	a	IRR3	2,70	2,70	F-CHT-P-2	IRR	
2025	16	b	IRR1	9,63	9,63	F-HET-G-3	IRR	
2025	17	b	IRR3	3,75	3,75	F-CHE-G-3	IRR	
2025	21	a	IRR1	9,56	9,56	F-CHT-G-3	IRR	
2025	21	b	IRR1	1,38	1,38	F-CHE-G-3	IRR	
2025	23	u	IRR1	18,12	18,12	F-ERA-M-3	IRR	
2025	24	b	IRR2	4,46	4,46	F-CHE-G-3	IRR	

Années	Unité de programmation de coupe		Groupe classement	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement	Code coupe	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
	Pile	UG						
2025	32	a	IRR1	10,23	10,23	F-FRE-G-3	IRR	
2025	33	b	IRR1	2,83	2,83	F-HET-M-2	EMC	
2025	42	a	IRR1	6,07	6,07	F-FRE-G-3	IRR	
2025	58	a	IRR1	2,53	2,53	F-HET-G-3	IRR	
2025	58	b	IRR1	3,60	3,60	F-CHT-M-2	IRR	
2025	66	a	IRR1	10,61	10,61	F-FRE-M-3	IRR	
2025	66	b	IRR1	2,91	2,91	F-CHT-M-2	IRR	
2025	79	u	IRR1	6,00	6,00	F-CHE-M-2	IRR	
2025	81	b	IRR1	4,75	4,75	F-F.D-M-2	IRR	
2025	83	u	IRR1	3,78	3,78	F-CHT-M-2	IRR	
2025	84	c	IRR1	1,42	1,42	F-F.D-M-2	EMC	
2025	92	c	IRR1	1,16	1,16	F-ROB-P-2	IRR	
2025	125	u	IRR1	4,59	4,59	F-CHE-G-3	IRR	
2025	127	a	IRR1	4,26	4,26	F-CHT-M-3	IRR	
2025	148	u	IRR1	7,31	7,31	F-CHT-M-3	IRR	
2025	159	u	IRR1	12,87	12,87	F-CHT-M-2	IRR	
2025	168	u	IRR1	3,82	3,82	F-CHE-G-3	IRR	
2025	226	u	IRR1	1,26	1,26	F-CHE-M-3	IRR	
2025	310	a	IRR1	1,82	1,82	F-CHE-M-3	IRR	
2025	316	a	IRR1	1,84	1,84	F-CHE-G-3	IRR	
2025	318	d	IRR1	1,29	1,29	F-CHE-M-3	IRR	
2025	321	u	IRR1	6,12	6,12	F-CHE-G-3	IRR	
2025	322	u	IRR1	11,68	11,68	F-CHT-M-3	IRR	
2025	327	c	IRR1	4,37	4,37	F-F.D-M-3	IRR	
2025	330	a	IRR1	3,84	3,84	F-BOU-M-2	IRR	
2025	339	u	IRR1	4,38	4,38	F-CHT-M-3	IRR	
2025	340	u	IRR1	2,95	2,95	F-F.D-M-3	IRR	
Total année 2025					193,23			
2026	9	a	IRR3	3,13	3,13	F-CHE-G-3	IRR	
2026	13	a	IRR1	15,12	15,12	F-CHT-G-3	IRR	
2026	13	b	IRR1	2,36	2,36	F-CHE-M-3	IRR	
2026	17	a	IRR1	14,16	14,16	F-CHE-G-3	IRR	
2026	27	a	IRR1	1,60	1,60	F-CHT-M-3	IRR	
2026	27	b	IRR1	13,23	13,23	F-CHT-M-3	IRR	
2026	30	b	IRR1	4,01	4,01	F-CHT-P-2	IRR	Archéo niveau 2
2026	50	u	IRR1	19,76	19,76	F-CHE-M-3	IRR	
2026	56	u	IRR1	6,67	6,67	F-CHT-M-3	IRR	
2026	57	a	IRR1	6,73	6,73	F-CHT-M-3	IRR	
2026	60	u	IRR1	7,14	7,14	F-CHT-M-2	IRR	
2026	63	a	IRR1	9,63	9,63	F-CHT-M-2	IRR	

Années	Unité de programmation de coupe		Groupe classement	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement	Code coupe	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
	Pile	UG						
2026	63	b	IRR1	0,89	0,89	F-HET-M-3	IRR	
2026	65	u	IRR1	10,76	10,76	F-CHT-M-3	IRR	Archéo niveau 2
2026	89	u	IRR1	8,16	8,16	F-CHT-M-3	IRR	
2026	90	u	IRR1	8,85	8,85	F-CHE-G-3	IRR	
2026	95	a	IRR1	3,88	3,88	F-CHT-M-3	IRR	
2026	100	a	IRR1	2,46	2,46	F-CHT-M-2	IRR	
2026	102	b	IRR1	2,18	2,18	F-BOU-M-2	IRR	
2026	104	b	IRR1	6,27	6,27	F-CHT-P-2	IRR	
2026	121	a	IRR1	3,70	3,70	F-CHT-M-2	IRR	
2026	123	b	IRR1	1,15	1,15	F-CHT-M-3	IRR	
2026	124	u	IRR1	9,57	9,57	F-CHT-M-3	IRR	
2026	129	u	IRR1	8,64	8,64	F-CHT-M-3	EMC	
2026	132	a	IRR1	4,49	4,49	F-CHT-M-3	IRR	
2026	132	b	IRR1	3,55	3,55	F-CHT-M-3	IRR	
2026	137	u	IRR1	7,64	7,64	F-CHT-M-2	EMC	
2026	143	b	IRR1	2,15	2,15	F-CHE-M-3	IRR	
2026	149	b	IRR1	0,45	0,45	F-F.D-P-2	IRR	
2026	150	a	IRR1	3,52	3,52	F-CHE-M-3	IRR	
2026	150	b	IRR1	0,83	0,83	F-CHE-P-1	IRR	
2026	155	a	IRR1	5,86	5,86	F-CHE-G-3	IRR	
2026	161	a	IRR1	3,08	3,08	F-CHE-M-2	IRR	
2026	162	a	IRR1	6,23	6,23	F-ERA-P-2	IRR	
2026	173	a	IRR1	8,17	8,17	F-CHT-M-3	IRR	
2026	216	u	IRR1	0,65	0,65	F-F.D-P-2	IRR	
2026	305	u	IRR1	4,75	4,75	F-CHE-G-3	IRR	
2026	313	a	IRR1	1,23	1,23	F-CHE-M-3	IRR	
2026	314	b	IRR1	1,22	1,22	F-ERA-P-2	IRR	
2026	319	c	IRR1	0,86	0,86	F-BOU-M-2	IRR	
2026	333	a	IRR1	0,13	0,13	F-DOU-M-3	IRR	
2026	341	b	IRR1	1,13	1,13	F-DOU-M-3	IRR	
Total année 2026					225,99			
2027	3	b	IRR1	2,38	2,38	F-CHT-P-2	IRR	
2027	4	a	IRR2	7,83	7,83	F-CHE-G-3	IRR	
2027	6	a	IRR1	5,26	5,26	F-ERA-P-2	IRR	
2027	14	a	IRR1	10,87	10,87	F-CHT-M-3	IRR	
2027	15	b	IRR2	0,66	0,66	F-CHE-G-3	IRR	
2027	38	u	IRR1	17,19	17,19	F-CHE-G-3	IRR	
2027	40	a	IRR1	1,98	1,98	F-CHE-G-3	EMC	
2027	43	b	IRR1	13,25	13,25	F-FRE-M-3	IRR	
2027	45	a	IRR1	9,88	9,88	F-F.D-P-2	IRR	

Années	Unité de programmation de coupe		Groupe classement	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement	Code coupe	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
	Pile	UG						
2027	53	b	IRR1	4,92	4,92	F-CHT-M-3	IRR	
2027	64	b	IRR1	2,09	2,09	F-CHT-M-2	IRR	
2027	68	a	IRR1	3,72	3,72	F-FRE-M-3	IRR	
2027	69	u	IRR1	9,02	9,02	F-FRE-G-3	IRR	Arché niveau 3
2027	74	b	IRR1	4,25	4,25	F-FRE-M-3	IRR	
2027	80	u	IRR1	6,85	6,85	F-CHT-M-3	IRR	
2027	84	b	IRR1	1,55	1,55	F-CHE-G-3	IRR	
2027	84	c	IRR1	1,42	1,42	F-F.D-M-2	IRR	
2027	93	a	IRR1	8,33	8,33	F-CHT-M-3	IRR	
2027	105	u	IRR1	7,91	7,91	F-CHT-M-3	IRR	
2027	130	c	IRR1	1,59	1,59	F-FRE-G-3	IRR	
2027	134	u	IRR1	6,18	6,18	F-FRE-M-3	IRR	
2027	135	a	IRR1	1,68	1,68	F-CHT-P-2	EMC	
2027	144	a	IRR1	4,29	4,29	F-CHT-M-3	IRR	
2027	154	u	IRR1	9,99	9,99	F-CHE-M-3	IRR	
2027	173	b	IRR1	2,89	2,89	F-CHT-M-3	IRR	
2027	174	u	IRR1	4,42	4,42	F-F.T-M-2	AS	
2027	175	u	IRR1	18,24	18,24	F-FRE-G-3	IRR	
2027	302	u	IRR3	2,58	2,58	F-FRE-M-3	IRR	
2027	303	a	IRR1	4,90	4,90	F-FRE-M-2	IRR	
2027	303	b	IRR1	2,25	2,25	F-CHE-M-3	IRR	
2027	326	a	IRR1	2,93	2,93	F-BOU-M-2	IRR	
2027	326	b	IRR1	2,88	2,88	F-CHT-M-3	IRR	
Total année 2027					184,18			
2028	4	b	ILV	6,73	6,73	F-CHE-G-3	IRR	
2028	17	b	IRR3	3,75	3,75	F-CHE-G-3	IRR	
2028	24	a	IRR1	7,71	7,71	F-ERA-M-3	IRR	
2028	24	b	IRR2	4,46	4,46	F-CHE-G-3	IRR	
2028	25	a	IRR1	8,70	8,70	F-CHT-M-3	IRR	
2028	26	a	IRR3	5,77	5,77	F-CHE-P-1	EMC	
2028	26	c	IRR1	2,56	2,56	F-HET-M-2	IRR	
2028	29	b	IRR1	7,30	7,30	F-CHE-M-2	IRR	
2028	39	a	IRR1	3,68	3,68	F-CHE-M-3	IRR	
2028	39	c	IRR1	9,96	9,96	F-FRE-G-3	IRR	
2028	44	b	IRR1	8,70	8,70	F-CHT-M-3	AS	
2028	46	a	IRR1	5,79	5,79	F-HET-G-3	IRR	
2028	54	u	IRR1	5,73	5,73	F-CHT-M-2	IRR	
2028	59	u	IRR1	9,16	9,16	F-CHT-M-2	IRR	Archéo niveau 2
2028	64	a	IRR1	3,59	3,59	F-CHT-M-2	IRR	
2028	64	c	IRR3	2,74	2,74	F-FRE-G-3	IRR	

Années	Unité de programmation de coupe		Groupe classement	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement	Code coupe	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
	Pille	UG						
2028	70	u	IRR1	12,63	12,63	F-CHE-P-1	IRR	
2028	71	a	IRR1	4,27	4,27	F-FRE-G-3	AS	
2028	75	a	IRR1	1,87	1,87	F-FRE-G-3	AS	
2028	75	b	IRR1	4,08	4,08	F-CHT-M-2	AS	
2028	77	a	IRR1	2,12	2,12	F-CHT-M-2	AS	
2028	82	a	IRR1	11,44	11,44	F-CHT-M-2	AS	
2028	85	a	IRR1	8,43	8,43	F-CHT-M-3	IRR	
2028	86	u	IRR1	13,42	13,42	F-CHT-M-3	IRR	
2028	91	u	IRR1	8,25	8,25	F-F.D-P-2	IRR	
2028	94	u	IRR1	2,43	2,43	F-CHE-P-1	IRR	
2028	97	a	IRR1	4,66	4,66	F-CHE-G-3	IRR	
2028	98	a	IRR1	3,13	3,13	F-CHT-M-2	IRR	Archéo niveau 2
2028	100	b	IRR1	0,56	0,56	F-P.L-M-2	IRR	
2028	103	b	IRR1	1,17	1,17	F-CHE-G-3	IRR	
2028	105	u	IRR1	7,91	7,91	F-CHT-M-3	IRR	
2028	112	b	IRR1	1,15	1,15	F-CHT-P-2	IRR	
2028	117	u	IRR1	6,70	6,70	F-CHT-M-2	IRR	
2028	123	b	IRR1	1,15	1,15	F-CHT-M-3	IRR	
2028	124	u	IRR1	9,57	9,57	F-CHT-M-3	IRR	
2028	127	b	IRR1	3,72	3,72	F-CHT-M-3	IRR	
2028	130	a	IRR1	4,52	4,52	F-FRE-G-3	IRR	
2028	130	b	IRR1	2,32	2,32	F-CHE-P-1	IRR	
2028	131	u	IRR1	10,42	10,42	F-CHT-M-2	IRR	
2028	136	a	IRR1	4,72	4,72	F-FRE-M-3	IRR	
2028	137	u	IRR1	7,64	7,64	F-CHT-M-2	IRR	
2028	139	u	IRR1	5,41	5,41	F-FRE-M-2	IRR	
2028	141	u	IRR1	3,02	3,02	F-CHT-M-3	IRR	
2028	144	a	IRR1	4,29	4,29	F-CHT-M-3	IRR	
2028	152	u	IRR3	6,24	6,24	F-CHE-P-1	IRR	
2028	169	a	IRR1	1,36	1,36	F-CHE-M-2	EMC	
2028	172	b	IRR1	13,91	13,91	F-CHT-M-2	IRR	Archéo niveau 1
2028	203	u	IRR1	3,01	3,01	F-CHT-M-3	IRR	
2028	217	u	IRR1	1,28	1,28	F-CHT-P-2	IRR	
2028	301	a	IRR1	1,51	1,51	F-FRE-M-2	IRR	
2028	311	a	IRR1	0,94	0,94	F-F.D-M-3	IRR	
2028	312	a	IRR1	0,28	0,28	F-CHA-M-2	IRR	
2028	316	b	IRR1	3,07	3,07	F-BOU-M-2	IRR	
2028	316	c	IRR1	0,80	0,80	F-CHT-M-3	AS	
2028	317	b	IRR1	1,37	1,37	F-BOU-M-2	IRR	
2028	317	c	IRR3	2,14	2,14	F-CHT-M-3	AS	

Années	Unité de programmation de coupe		Groupe classement	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement	Code coupe	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
	Pile	UG						
2028	318	b	IRR1	2,95	2,95	F-CHR-M-2	IRR	
2028	318	c	IRR1	1,09	1,09	F-BOU-M-2	IRR	
2028	327	b	IRR1	0,93	0,93	F-CHT-G-3	IRR	
Total année 2028					288,21			
2029	3	a	IRR1	15,74	15,74	F-CHE-G-3	IRR	
2029	7	a	IRR1	12,09	12,09	F-CHT-P-2	IRR	
2029	9	b	IRR1	7,79	7,79	F-FRE-G-3	IRR	
2029	12	u	IRR1	19,22	19,22	F-CHE-G-3	IRR	
2029	18	a	IRR1	6,35	6,35	F-CHE-P-1	IRR	
2029	28	b	ILV	1,12	1,12	F-CHE-M-2	IRR	
2029	28	c	ILV	2,29	2,29	F-FRE-M-3	IRR	
2029	28	d	IRR1	2,95	2,95	F-CHE-M-2	IRR	
2029	30	a	IRR1	10,36	10,36	F-FRE-G-3	IRR	Archéo niveau 2
2029	30	c	IRR1	3,01	3,01	F-CHE-M-3	IRR	Archéo niveau 2
2029	30	d	IRR1	1,88	1,88	F-CHT-P-2	IRR	Archéo niveau 2
2029	31	a	IRR1	7,02	7,02	F-CHT-G-3	IRR	Archéo niveau 2
2029	31	b	IRR1	7,53	7,53	F-FRE-G-3	IRR	Archéo niveau 2
2029	35	a	IRR1	3,09	3,09	F-CHE-G-3	IRR	
2029	37	a	IRR1	2,86	2,86	F-FRE-G-3	IRR	
2029	52	b	IRR1	12,84	12,84	F-CHT-M-2	IRR	
2029	71	b	IRR1	2,51	2,51	F-FRE-M-3	IRR	
2029	76	u	IRR1	7,35	7,35	F-CHT-M-2	IRR	
2029	77	b	IRR1	8,64	8,64	F-CHT-M-2	IRR	
2029	84	a	IRR1	6,95	6,95	F-CHT-M-3	IRR	
2029	88	u	IRR1	9,27	9,27	F-F.D-P-2	IRR	
2029	92	a	IRR1	6,40	6,40	F-CHE-M-2	IRR	
2029	92	d	IRR1	2,40	2,40	F-CHT-M-3	IRR	
2029	99	u	IRR1	5,33	5,33	F-CHT-M-2	IRR	
2029	106	u	IRR1	7,52	7,52	F-CHT-M-3	IRR	
2029	107	u	IRR1	11,43	11,43	F-CHT-M-3	IRR	
2029	108	u	IRR1	5,01	5,01	F-CHT-M-2	IRR	
2029	109	a	IRR1	2,06	2,06	F-CHT-M-3	IRR	Archéo niveau 2
2029	113	b	ILV	3,02	3,02	F-FRE-G-3	IRR	
2029	116	u	IRR1	9,05	9,05	F-CHT-M-2	IRR	
2029	135	a	IRR1	1,68	1,68	F-CHT-P-2	IRR	
2029	135	c	IRR1	3,85	3,85	F-FRE-G-3	IRR	
2029	145	b	IRR1	3,26	3,26	F-CHT-M-3	IRR	
2029	146	a	IRR1	2,91	2,91	F-CHT-G-3	IRR	
2029	149	a	IRR1	9,36	9,36	F-CHT-M-3	IRR	
2029	151	b	IRR1	2,92	2,92	F-CHE-M-2	IRR	

Années	Unité de programmation de coupe		Groupe classement	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement	Code coupe	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
	Pile	UG						
2029	153	u	IRR1	7,27	7,27	F-CHE-P-1	IRR	
2029	155	b	IRR1	1,12	1,12	F-CHT-M-2	IRR	
2029	155	c	IRR1	0,97	0,97	F-F.D-M-2	IRR	
2029	156	b	IRR3	1,08	1,08	F-ERA-P-2	IRR	
2029	164	a	IRR1	2,22	2,22	F-CHT-M-3	IRR	
2029	167	u	IRR1	4,08	4,08	F-CHE-G-3	IRR	
2029	201	u	IRR1	1,18	1,18	F-F.D-M-3	IRR	
2029	207	u	IRR1	1,97	1,97	F-CHE-P-1	IRR	
2029	214	u	IRR1	2,20	2,20	F-CHT-M-3	IRR	
2029	228	u	IRR1	3,28	3,28	F-CHE-P-1	IRR	
2029	229	u	IRR1	1,60	1,60	F-CHE-G-3	IRR	
2029	305	u	IRR1	4,75	4,75	F-CHE-G-3	IRR	
2029	315	b	IRR1	1,10	1,10	F-F.D-M-2	IRR	
2029	324	b	IRR1	1,86	1,86	F-BOU-M-2	IRR	
2029	325	a	IRR1	4,42	4,42	F-F.D-P-2	IRR	
2029	329	b	IRR3	1,32	1,32	F-CHT-M-2	AS	
2029	332	u	IRR1	6,84	6,84	F-FRE-M-3	IRR	
2029	342	u	IRR1	1,14	1,14	F-F.D-M-3	IRR	
2029	343	a	IRR1	2,02	2,02	F-CHE-G-3	IRR	
Total année 2029					277,48			
2030	2	u	IRR1	12,27	12,27	F-CHE-M-2	IRR	
2030	10	a	IRR1	17,38	17,38	F-CHT-M-3	IRR	
2030	10	b	IRR3	4,99	4,99	F-CHE-M-3	IRR	
2030	11	a	IRR1	14,17	14,17	F-CHE-G-3	IRR	
2030	22	a	IRR1	9,06	9,06	F-ERA-P-2	IRR	
2030	22	b	IRR1	7,87	7,87	F-CHA-M-2	IRR	
2030	26	a	IRR3	5,77	5,77	F-CHE-P-1	IRR	
2030	40	b	IRR1	8,27	8,27	F-CHE-G-3	IRR	
2030	45	b	IRR2	5,79	5,79	F-CHE-P-1	IRR	
2030	47	u	IRR1	11,29	11,29	F-CHT-M-2	IRR	
2030	48	b	IRR1	7,86	7,86	T-AF-M-2	IRR	
2030	48	d	IRR1	2,40	2,40	F-CHE-1-2	IRR	
2030	55	u	IRR1	6,74	6,74	F-CHT-M-2	IRR	
2030	61	a	IRR1	6,41	6,41	F-CHT-P-2	IRR	
2030	62	u	IRR1	3,73	3,73	F-CHT-M-2	IRR	
2030	67	b	IRR1	1,44	1,44	F-CHA-M-2	IRR	
2030	72	a	IRR1	6,17	6,17	F-CHT-G-3	IRR	
2030	74	a	IRR3	7,44	7,44	F-CHT-M-3	AS	
2030	78	a	IRR1	6,60	6,60	F-CHT-M-3	IRR	
2030	81	a	IRR1	6,38	6,38	F-CHT-M-2	IRR	

Années	Unité de programmation de coupe		Groupe classement	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement	Code coupe	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
	Pile	UG						
2030	87	a	ILV	3,24	3,24	F-CHT-M-3	IRR	
2030	95	b	IRR2	1,11	1,11	F-CHE-G-3	IRR	
2030	96	u	IRR1	3,28	3,28	F-CHE-G-3	IRR	
2030	98	b	IRR1	2,13	2,13	F-CHT-M-2	IRR	Archéo niveau 2
2030	103	c	IRR1	4,37	4,37	F-CHT-M-3	IRR	
2030	111	u	IRR1	7,24	7,24	F-FRE-G-3	IRR	
2030	129	u	IRR1	8,64	8,64	F-CHT-M-3	IRR	
2030	138	u	IRR1	7,33	7,33	F-CHT-M-3	IRR	Archéo niveau 2
2030	142	u	IRR1	2,73	2,73	F-CHT-M-3	IRR	
2030	143	a	IRR1	5,58	5,58	F-CHT-M-3	IRR	
2030	171	u	IRR1	5,39	5,39	F-CHE-P-1	IRR	
2030	205	u	IRR1	1,89	1,89	F-CHE-G-3	IRR	
2030	206	u	IRR1	1,51	1,51	F-CHT-M-3	IRR	
2030	208	u	IRR1	2,47	2,47	F-CHT-M-3	IRR	
2030	221	u	IRR1	1,73	1,73	F-CHT-M-2	IRR	
2030	222	u	IRR1	1,09	1,09	F-CHT-M-2	IRR	
2030	223	u	IRR1	1,72	1,72	F-CHT-P-2	IRR	
2030	225	u	IRR1	2,90	2,90	F-CHT-M-2	IRR	
2030	230	u	IRR1	2,16	2,16	F-CHT-M-3	IRR	
2030	318	a	IRR1	1,24	1,24	F-CHE-G-3	IRR	
2030	323	u	IRR1	9,42	9,42	F-CHT-M-3	IRR	
2030	328	a	IRR1	1,73	1,73	F-F.D-M-2	IRR	
2030	328	b	IRR1	3,89	3,89	F-FRE-M-3	IRR	
Total année 2030					234,82			
2031	1	u	IRR1	13,32	13,32	F-CHE-M-3	IRR	
2031	8	a	IRR2	5,78	5,78	F-CHE-G-3	IRR	
2031	8	b	IRR1	5,96	5,96	F-CHT-M-3	IRR	
2031	11	b	IRR1	3,90	3,90	F-HET-G-3	IRR	
2031	15	c	IRR2	13,10	13,10	F-CHE-G-3	IRR	
2031	16	a	IRR3	2,70	2,70	F-CHT-P-2	IRR	
2031	17	b	IRR3	3,75	3,75	F-CHE-G-3	IRR	
2031	19	b	IRR2	4,33	4,33	F-CHE-G-3	AS	
2031	23	u	IRR1	18,12	18,12	F-ERA-M-3	IRR	
2031	25	b	IRR1	3,95	3,95	F-CHE-M-3	IRR	
2031	49	u	IRR1	13,47	13,47	F-CHE-M-2	IRR	
2031	51	a	IRR1	6,70	6,70	F-CHT-M-3	IRR	
2031	51	b	IRR3	6,38	6,38	F-BOU-M-2	IRR	
2031	67	a	IRR2	3,40	3,40	F-CHE-G-3	IRR	
2031	97	b	IRR1	0,92	0,92	F-CHT-M-3	IRR	
2031	104	a	IRR1	4,19	4,19	F-CHT-M-3	IRR	

Années	Unité de programmation de coupe		Groupe classement	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement	Code coupe	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
	Pile	UG						
2031	109	c	IRR1	6,16	6,16	F-FRE-G-3	IRR	Archéo niveau 2
2031	110	b	IRR1	0,67	0,67	F-F.D-P-2	IRR	
2031	112	a	IRR1	7,34	7,34	F-CHT-M-3	IRR	
2031	114	u	IRR1	7,85	7,85	F-FRE-G-3	IRR	
2031	115	u	IRR1	6,31	6,31	F-CHT-M-3	IRR	
2031	118	u	IRR1	9,84	9,84	F-CHT-M-3	IRR	
2031	119	a	IRR1	11,06	11,06	F-F.D-P-2	IRR	
2031	120	a	IRR1	4,68	4,68	F-FRE-G-3	IRR	
2031	120	b	IRR1	0,51	0,51	F-CHT-M-3	IRR	
2031	121	b	IRR1	1,48	1,48	F-F.D-M-3	IRR	
2031	123	a	IRR1	7,71	7,71	F-CHE-G-3	IRR	
2031	126	u	IRR1	5,85	5,85	F-CHE-G-3	IRR	
2031	127	a	IRR1	4,26	4,26	F-CHT-M-3	IRR	
2031	128	u	IRR1	4,93	4,93	F-CHT-M-3	IRR	
2031	133	u	IRR1	6,88	6,88	F-CHT-M-3	IRR	
2031	136	c	IRR1	2,87	2,87	F-CHT-M-3	IRR	
2031	140	u	IRR1	7,22	7,22	F-CHT-M-3	IRR	
2031	145	a	IRR1	0,93	0,93	F-ERA-P-2	IRR	
2031	147	u	IRR1	6,85	6,85	F-CHT-M-3	IRR	
2031	157	a	IRR3	4,26	4,26	F-CHT-M-3	IRR	
2031	163	b	IRR1	0,64	0,64	F-DOU-M-3	IRR	
2031	164	b	IRR1	0,37	0,37	F-DOU-M-3	IRR	
2031	166	b	IRR1	2,13	2,13	F-ERA-P-2	IRR	
2031	169	a	IRR1	1,36	1,36	F-CHE-G-3	IRR	
2031	202	u	IRR1	2,14	2,14	F-CHT-M-3	IRR	
2031	204	u	IRR1	1,53	1,53	F-CHT-M-3	IRR	
2031	210	u	IRR1	1,76	1,76	F-CHT-M-3	IRR	
2031	212	u	IRR1	2,20	2,20	F-CHT-M-2	IRR	
2031	213	u	IRR1	2,16	2,16	F-CHT-M-3	IRR	
2031	218	u	IRR1	0,71	0,71	F-CHT-M-3	IRR	
2031	219	u	IRR1	1,91	1,91	F-CHT-M-3	IRR	
2031	227	u	IRR1	1,54	1,54	F-CHT-M-3	IRR	
2031	304	u	IRR1	1,35	1,35	F-F.D-M-3	IRR	
2031	306	b	IRR1	0,23	0,23	F-FRE-P-2	IRR	
2031	315	a	IRR1	0,75	0,75	F-CHE-G-3	IRR	
2031	319	b	IRR1	5,43	5,43	F-CHT-M-3	IRR	
2031	331	u	IRR1	4,37	4,37	F-CHT-M-3	IRR	
2031	350	a	IRR1	5,54	5,54	F-FRE-M-3	IRR	
2031	350	b	IRR1	7,53	7,53	F-F.D-P-2	IRR	
2031	350	c	IRR1	2,84	2,84	F-CHT-G-3	IRR	

Années	Unité de programmation de coupe		Groupe classement	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement	Code coupe	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
	Pile	UG						
2031	350	d	IRR1	3,61	3,61	F-FRE-M-3	IRR	
2031	351	a	IRR1	1,57	1,57	F-CHT-M-3	IRR	
2031	351	b	IRR1	4,30	4,30	F-F.D-P-2	IRR	
2031	351	d	IRR1	6,14	6,14	F-CHT-G-3	IRR	
Total année 2031					279,74			
2032	6	c	IRR1	1,78	1,78	F-CHE-M-3	IRR	
2032	16	b	IRR1	9,63	9,63	F-HET-G-3	IRR	
2032	20	a	IRR3	3,60	3,60	F-CHE-P-1	A1	
2032	20	b	IRR1	10,95	10,95	F-CHE-G-3	IRR	
2032	20	c	IRR1	1,51	1,51	F-CHE-P-1	IRR	
2032	21	a	IRR1	9,56	9,56	F-CHT-G-3	IRR	
2032	21	b	IRR1	1,38	1,38	F-CHE-G-3	IRR	
2032	33	a	IRR1	7,39	7,39	F-FRE-G-3	IRR	
2032	33	b	IRR1	2,83	2,83	F-HET-M-2	IRR	
2032	34	a	IRR1	7,63	7,63	F-FRE-G-3	IRR	
2032	37	b	IRR1	10,82	10,82	F-HET-G-3	IRR	
2032	41	u	IRR1	21,18	21,18	F-FRE-P-2	IRR	
2032	42	a	IRR1	6,07	6,07	F-FRE-G-3	IRR	
2032	52	a	IRR1	1,82	1,82	F-CHT-M-2	IRR	
2032	53	c	IRR3	5,79	5,79	F-CHE-G-3	IRR	
2032	58	b	IRR1	3,60	3,60	F-CHT-M-2	IRR	
2032	60	u	IRR1	7,14	7,14	F-CHT-M-2	IRR	
2032	63	a	IRR1	9,63	9,63	F-CHT-M-2	IRR	
2032	63	b	IRR1	0,89	0,89	F-HET-M-3	IRR	
2032	65	u	IRR1	10,76	10,76	F-CHT-M-3	IRR	Archéo niveau 2
2032	66	a	IRR1	10,61	10,61	F-FRE-M-3	IRR	
2032	66	b	IRR1	2,91	2,91	F-CHT-M-2	IRR	
2032	81	b	IRR1	4,75	4,75	F-F.D-M-2	IRR	
2032	83	u	IRR1	3,78	3,78	F-CHT-M-2	IRR	
2032	87	b	IRR1	2,36	2,36	F-CHT-M-3	IRR	
2032	92	c	IRR1	1,16	1,16	F-ROB-P-2	IRR	
2032	101	a	IRR1	3,89	3,89	F-CHT-M-3	IRR	
2032	102	a	IRR1	8,71	8,71	F-CHT-M-3	IRR	
2032	102	b	IRR1	2,18	2,18	F-BOU-M-2	IRR	
2032	104	b	IRR1	6,27	6,27	F-CHT-P-2	IRR	
2032	104	c	IRR1	2,91	2,91	F-HET-G-3	IRR	
2032	125	u	IRR1	4,59	4,59	F-CHE-G-3	IRR	
2032	150	a	IRR1	3,52	3,52	F-CHE-M-3	IRR	
2032	150	c	IRR1	1,55	1,55	F-CHE-G-3	IRR	
2032	155	a	IRR1	5,86	5,86	F-CHE-G-3	IRR	

Années	Unité de programmation de coupe		Groupe classement	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement	Code coupe	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
	Pile	UG						
2032	165	u	IRR1	1,47	1,47	F-FRE-M-3	IRR	
2032	166	a	IRR1	1,61	1,61	F-CHE-G-3	IRR	
2032	211	u	IRR1	3,19	3,19	F-CHT-M-3	IRR	
2032	309	a	IRR1	0,38	0,38	F-F.D-M-2	IRR	
2032	310	a	IRR1	1,82	1,82	F-CHE-M-3	IRR	
2032	311	b	IRR1	3,72	3,72	F-ERA-M-3	IRR	
2032	316	a	IRR1	1,84	1,84	F-CHE-G-3	IRR	
2032	318	d	IRR1	1,29	1,29	F-CHE-M-3	IRR	
2032	320	u	IRR3	5,96	5,96	F-CHE-P-1	IRR	
2032	321	u	IRR1	6,12	6,12	F-CHE-G-3	IRR	
2032	322	u	IRR1	11,68	11,68	F-CHT-M-3	IRR	
2032	327	c	IRR1	4,37	4,37	F-F.D-M-3	IRR	
2032	330	a	IRR1	3,84	3,84	F-BOU-M-2	IRR	
2032	339	u	IRR1	4,38	4,38	F-CHT-M-3	IRR	
2032	340	u	IRR1	2,95	2,95	F-F.D-M-3	IRR	
2032	351	c	IRR3	10,90	10,90	F-CHE-M-3	IRR	
Total année 2032					264,53			
2033	3	b	IRR1	2,38	2,38	F-CHT-P-2	IRR	
2033	5	b	IRR1	8,90	8,90	F-FRE-M-2	IRR	
2033	6	a	IRR1	5,26	5,26	F-ERA-P-2	IRR	
2033	9	a	IRR3	3,13	3,13	F-CHE-G-3	IRR	
2033	13	a	IRR1	15,12	15,12	F-CHT-G-3	IRR	
2033	13	b	IRR1	2,36	2,36	F-CHE-M-3	IRR	
2033	17	a	IRR1	14,16	14,16	F-CHE-G-3	IRR	
2033	30	b	IRR1	4,01	4,01	F-CHT-P-2	IRR	Archéo niveau 2
2033	32	a	IRR1	10,23	10,23	F-FRE-G-3	IRR	
2033	36	a	ILV	17,57	17,57	F-HET-G-3	IRR	
2033	50	u	IRR1	19,76	19,76	F-CHE-M-3	IRR	
2033	58	a	IRR1	2,53	2,53	F-HET-G-3	IRR	
2033	84	b	IRR1	1,55	1,55	F-CHE-G-3	IRR	
2033	89	u	IRR1	8,16	8,16	F-CHT-M-3	IRR	
2033	90	u	IRR1	8,85	8,85	F-CHE-G-3	IRR	
2033	93	a	IRR1	8,33	8,33	F-CHT-M-3	IRR	
2033	105	u	IRR1	7,91	7,91	F-CHT-M-3	IRR	
2033	121	a	IRR1	3,70	3,70	F-CHT-M-2	IRR	
2033	132	a	IRR1	4,49	4,49	F-CHT-M-3	IRR	
2033	132	b	IRR1	3,55	3,55	F-CHT-M-3	IRR	
2033	143	b	IRR1	2,15	2,15	F-CHE-M-3	IRR	
2033	144	a	IRR1	4,29	4,29	F-CHT-M-3	IRR	
2033	161	a	IRR1	3,08	3,08	F-CHE-M-2	IRR	

Années	Unité de programmation de coupe		Groupe classement	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement	Code coupe	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
	Pile	UG						
2033	168	u	IRR1	3,82	3,82	F-CHE-G-3	IRR	
2033	172	a	IRR1	4,92	4,92	F-CHE-M-3	IRR	Archéo niveau 1
2033	173	a	IRR1	8,17	8,17	F-CHT-M-3	IRR	
2033	220	u	IRR1	1,16	1,16	F-CHT-M-2	IRR	
2033	224	u	IRR1	1,67	1,67	F-CHT-M-3	IRR	
2033	303	b	IRR1	2,25	2,25	F-CHE-M-3	IRR	
2033	313	a	IRR1	1,23	1,23	F-CHE-M-3	IRR	
2033	314	b	IRR1	1,22	1,22	F-ERA-P-2	IRR	
2033	319	c	IRR1	0,86	0,86	F-BOU-M-2	IRR	
2033	333	a	IRR1	0,13	0,13	F-DOU-M-3	IRR	
2033	341	b	IRR1	1,13	1,13	F-DOU-M-3	IRR	

Total année 2033

188,03

2034	4	b	ILV	6,73	6,73	F-CHE-G-3	IRR	
2034	24	a	IRR1	7,71	7,71	F-ERA-M-3	IRR	
2034	26	c	IRR1	2,56	2,56	F-HET-M-2	IRR	
2034	27	a	IRR1	1,60	1,60	F-CHT-M-3	IRR	
2034	27	b	IRR1	13,23	13,23	F-CHT-M-3	IRR	
2034	36	b	IRR3	0,48	0,48	F-CHT-P-2	IRR	
2034	45	a	IRR1	9,88	9,88	F-F.D-P-2	IRR	
2034	53	a	IRR1	2,16	2,16	F-CHT-P-2	IRR	
2034	56	u	IRR1	6,67	6,67	F-CHT-M-3	IRR	
2034	57	a	IRR1	6,73	6,73	F-CHT-M-3	IRR	
2034	64	b	IRR1	2,09	2,09	F-CHT-M-2	IRR	
2034	68	a	IRR1	3,72	3,72	F-FRE-M-3	IRR	
2034	69	u	IRR1	9,02	9,02	F-FRE-G-3	IRR	Arché niveau 3
2034	74	b	IRR1	4,25	4,25	F-FRE-M-3	IRR	
2034	80	u	IRR1	6,85	6,85	F-CHT-M-3	IRR	
2034	84	c	IRR1	1,42	1,42	F-F.D-M-2	IRR	
2034	85	b	IRR1	0,27	0,27	F-P.L-G-3	IRR	
2034	94	u	IRR1	2,43	2,43	F-CHE-P-1	IRR	
2034	95	a	IRR1	3,88	3,88	F-CHT-M-3	IRR	
2034	98	a	IRR1	3,13	3,13	F-CHT-M-2	IRR	Archéo niveau 2
2034	101	b	IRR1	2,70	2,70	F-AUL-M-3	IRR	
2034	103	b	IRR1	1,17	1,17	F-CHE-G-3	IRR	
2034	110	a	IRR1	3,55	3,55	F-FRE-G-3	IRR	
2034	112	b	IRR1	1,15	1,15	F-CHT-P-2	IRR	
2034	122	a	IRR1	9,63	9,63	F-CHT-M-3	IRR	
2034	130	a	IRR1	4,52	4,52	F-FRE-G-3	IRR	
2034	130	b	IRR1	2,32	2,32	F-CHE-P-1	IRR	
2034	130	c	IRR1	1,59	1,59	F-FRE-G-3	IRR	

Années	Unité de programmation de coupe		Groupe classement	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement	Code coupe	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
	Pile	UG						
2034	134	u	IRR1	6,18	6,18	F-FRE-M-3	IRR	
2034	139	u	IRR1	5,41	5,41	F-FRE-M-2	IRR	
2034	149	b	IRR1	0,45	0,45	F-F.D-P-2	IRR	
2034	150	b	IRR1	0,83	0,83	F-CHE-P-1	IRR	
2034	154	u	IRR1	9,99	9,99	F-CHE-M-3	IRR	
2034	162	a	IRR1	6,23	6,23	F-ERA-P-2	IRR	
2034	163	a	IRR1	2,45	2,45	F-CHT-G-3	IRR	
2034	173	b	IRR1	2,89	2,89	F-CHT-M-3	IRR	
2034	174	u	IRR1	4,42	4,42	F-F.T-M-2	IRR	
2034	175	u	IRR1	18,24	18,24	F-FRE-G-3	IRR	
2034	209	a	IRR1	1,34	1,34	F-CHT-M-3	IRR	
2034	215	u	IRR1	0,77	0,77	F-F.D-P-2	IRR	
2034	302	u	IRR3	2,58	2,58	F-FRE-M-3	IRR	
2034	306	a	IRR1	2,20	2,20	F-F.D-M-3	IRR	
2034	326	b	IRR1	2,88	2,88	F-CHT-M-3	IRR	
2034	329	a	IRR1	3,45	3,45	F-BOU-M-2	IRR	
2034	341	a	IRR1	0,63	0,63	F-ERA-P-2	IRR	
Total année 2034					192,38			
2035	4	a	IRR2	7,83	7,83	F-CHE-G-3	IRR	
2035	7	a	IRR1	12,09	12,09	F-CHT-P-2	IRR	
2035	25	a	IRR1	8,70	8,70	F-CHT-M-3	IRR	
2035	39	c	IRR1	9,96	9,96	F-FRE-G-3	IRR	
2035	40	a	IRR1	1,98	1,98	F-CHE-G-3	IRR	
2035	44	b	IRR1	8,70	8,70	F-CHT-M-3	AS	
2035	46	a	IRR1	5,79	5,79	F-HET-G-3	IRR	
2035	53	b	IRR1	4,92	4,92	F-CHT-M-3	IRR	
2035	64	a	IRR1	3,59	3,59	F-CHT-M-2	IRR	
2035	64	c	IRR3	2,74	2,74	F-FRE-G-3	IRR	
2035	70	u	IRR1	12,63	12,63	F-CHE-P-1	IRR	
2035	75	a	IRR1	1,87	1,87	F-FRE-G-3	AS	
2035	75	b	IRR1	4,08	4,08	F-CHT-M-2	AS	
2035	77	a	IRR1	2,12	2,12	F-CHT-M-2	AS	
2035	79	u	IRR1	6,00	6,00	F-CHE-M-2	IRR	
2035	82	a	IRR1	11,44	11,44	F-CHT-M-2	AS	
2035	85	a	IRR1	8,43	8,43	F-CHT-M-3	IRR	
2035	86	u	IRR1	13,42	13,42	F-CHT-M-3	IRR	
2035	91	u	IRR1	8,25	8,25	F-F.D-P-2	IRR	
2035	97	a	IRR1	4,66	4,66	F-CHE-G-3	IRR	
2035	99	u	IRR1	5,33	5,33	F-CHT-M-2	IRR	
2035	117	u	IRR1	6,70	6,70	F-CHT-M-2	IRR	

Années	Unité de programmation de coupe		Groupe classement	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement	Code coupe	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
	Pile	UG						
2035	123	b	IRR1	1,15	1,15	F-CHT-M-3	IRR	
2035	124	u	IRR1	9,57	9,57	F-CHT-M-3	IRR	
2035	136	a	IRR1	4,72	4,72	F-FRE-M-3	IRR	
2035	141	u	IRR1	3,02	3,02	F-CHT-M-3	IRR	
2035	148	u	IRR1	7,31	7,31	F-CHT-M-3	IRR	
2035	153	u	IRR1	7,27	7,27	F-CHE-P-1	IRR	
2035	155	b	IRR1	1,12	1,12	F-CHT-M-2	IRR	
2035	155	c	IRR1	0,97	0,97	F-F.D-M-2	IRR	
2035	156	b	IRR3	1,08	1,08	F-ERA-P-2	IRR	
2035	167	u	IRR1	4,08	4,08	F-CHE-G-3	IRR	
2035	172	b	IRR1	13,91	13,91	F-CHT-M-2	IRR	Archéo niveau 1
2035	226	u	IRR1	1,26	1,26	F-CHE-M-3	IRR	
2035	301	a	IRR1	1,51	1,51	F-FRE-M-2	IRR	
2035	303	a	IRR1	4,90	4,90	F-FRE-M-2	IRR	
2035	305	u	IRR1	4,75	4,75	F-CHE-G-3	IRR	
2035	311	a	IRR1	0,94	0,94	F-F.D-M-3	IRR	
2035	312	a	IRR1	0,28	0,28	F-CHA-M-2	IRR	
2035	316	b	IRR1	3,07	3,07	F-BOU-M-2	IRR	
2035	316	c	IRR1	0,80	0,80	F-CHT-M-3	AS	
2035	317	b	IRR1	1,37	1,37	F-BOU-M-2	IRR	
2035	318	b	IRR1	2,95	2,95	F-CHR-M-2	IRR	
2035	318	c	IRR1	1,09	1,09	F-BOU-M-2	IRR	
2035	327	b	IRR1	0,93	0,93	F-CHT-G-3	IRR	
2035	332	u	IRR1	6,84	6,84	F-FRE-M-3	IRR	
Total année 2035					236,12			
2036	9	b	IRR1	7,79	7,79	F-FRE-G-3	IRR	
2036	12	u	IRR1	19,22	19,22	F-CHE-G-3	IRR	
2036	29	b	IRR1	7,30	7,30	F-CHE-M-2	IRR	
2036	30	a	IRR1	10,36	10,36	F-FRE-G-3	IRR	Archéo niveau 2
2036	30	d	IRR1	1,88	1,88	F-CHT-P-2	IRR	Archéo niveau 2
2036	31	a	IRR1	7,02	7,02	F-CHT-G-3	IRR	Archéo niveau 2
2036	31	b	IRR1	7,53	7,53	F-FRE-G-3	IRR	Archéo niveau 2
2036	35	b	IRR3	8,97	8,97	F-CHE-P-1	IRR	
2036	43	b	IRR1	13,25	13,25	F-FRE-M-3	IRR	
2036	54	u	IRR1	5,73	5,73	F-CHT-M-2	IRR	
2036	59	u	IRR1	9,16	9,16	F-CHT-M-2	IRR	Archéo niveau 2
2036	71	a	IRR1	4,27	4,27	F-FRE-G-3	AS	
2036	76	u	IRR1	7,35	7,35	F-CHT-M-2	IRR	
2036	77	b	IRR1	8,64	8,64	F-CHT-M-2	IRR	
2036	84	a	IRR1	6,95	6,95	F-CHT-M-3	IRR	

Années	Unité de programmation de coupe		Groupe classement	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement	Code coupe	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
	Pile	UG						
2036	88	u	IRR1	9,27	9,27	F-F.D-P-2	IRR	
2036	92	a	IRR1	6,40	6,40	F-CHE-M-2	IRR	
2036	92	d	IRR1	2,40	2,40	F-CHT-M-3	IRR	
2036	95	b	IRR2	1,11	1,11	F-CHE-G-3	IRR	
2036	100	a	IRR1	2,46	2,46	F-CHT-M-2	IRR	
2036	100	b	IRR1	0,56	0,56	F-P.L-M-2	IRR	
2036	106	u	IRR1	7,52	7,52	F-CHT-M-3	IRR	
2036	113	b	ILV	3,02	3,02	F-FRE-G-3	IRR	
2036	116	u	IRR1	9,05	9,05	F-CHT-M-2	IRR	
2036	131	u	IRR1	10,42	10,42	F-CHT-M-2	IRR	
2036	135	a	IRR1	1,68	1,68	F-CHT-P-2	IRR	
2036	137	u	IRR1	7,64	7,64	F-CHT-M-2	IRR	
2036	143	a	IRR1	5,58	5,58	F-CHT-M-3	IRR	
2036	151	b	IRR1	2,92	2,92	F-CHE-M-2	IRR	
2036	152	u	IRR3	6,24	6,24	F-CHE-P-1	IRR	
2036	203	u	IRR1	3,01	3,01	F-CHT-M-3	IRR	
2036	205	u	IRR1	1,89	1,89	F-CHE-G-3	IRR	
2036	216	u	IRR1	0,65	0,65	F-F.D-P-2	IRR	
2036	315	b	IRR1	1,10	1,10	F-F.D-M-2	IRR	
2036	330	b	IRR3	0,42	0,42	F-CHE-P-1	IRR	
Total année 2036					208,76			
2037	8	a	IRR2	5,78	5,78	F-CHE-G-3	IRR	
2037	11	a	IRR1	14,17	14,17	F-CHE-G-3	IRR	
2037	19	a	IRR3	4,77	4,77	F-CHE-P-1	A1	
2037	22	a	IRR1	9,06	9,06	F-ERA-P-2	IRR	
2037	22	b	IRR1	7,87	7,87	F-CHA-M-2	IRR	
2037	28	b	ILV	1,12	1,12	F-CHE-M-2	IRR	
2037	28	c	ILV	2,29	2,29	F-FRE-M-3	IRR	
2037	28	d	IRR1	2,95	2,95	F-CHE-M-2	IRR	
2037	30	c	IRR1	3,01	3,01	F-CHE-M-3	IRR	Archéo niveau 2
2037	37	a	IRR1	2,86	2,86	F-FRE-G-3	IRR	
2037	48	b	IRR1	7,86	7,86	T-AF-M-2	IRR	
2037	48	d	IRR1	2,40	2,40	F-CHE-1-2	IRR	
2037	52	b	IRR1	12,84	12,84	F-CHT-M-2	IRR	
2037	67	b	IRR1	1,44	1,44	F-CHA-M-2	IRR	
2037	71	b	IRR1	2,51	2,51	F-FRE-M-3	IRR	
2037	72	a	IRR1	6,17	6,17	F-CHT-G-3	IRR	
2037	74	a	IRR3	7,44	7,44	F-CHT-M-3	AS	
2037	78	a	IRR1	6,60	6,60	F-CHT-M-3	IRR	
2037	81	a	IRR1	6,38	6,38	F-CHT-M-2	IRR	

Années	Unité de programmation de coupe		Groupe classement	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement	Code coupe	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
	Pile	UG						
2037	87	a	ILV	3,24	3,24	F-CHT-M-3	IRR	
2037	98	b	IRR1	2,13	2,13	F-CHT-M-2	IRR	Archéo niveau 2
2037	107	u	IRR1	11,43	11,43	F-CHT-M-3	IRR	
2037	108	u	IRR1	5,01	5,01	F-CHT-M-2	IRR	
2037	127	a	IRR1	4,26	4,26	F-CHT-M-3	IRR	
2037	127	b	IRR1	3,72	3,72	F-CHT-M-3	IRR	
2037	129	u	IRR1	8,64	8,64	F-CHT-M-3	IRR	
2037	138	u	IRR1	7,33	7,33	F-CHT-M-3	IRR	Archéo niveau 2
2037	142	u	IRR1	2,73	2,73	F-CHT-M-3	IRR	
2037	145	b	IRR1	3,26	3,26	F-CHT-M-3	IRR	
2037	146	a	IRR1	2,91	2,91	F-CHT-G-3	IRR	
2037	149	a	IRR1	9,36	9,36	F-CHT-M-3	IRR	
2037	164	a	IRR1	2,22	2,22	F-CHT-M-3	IRR	
2037	171	u	IRR1	5,39	5,39	F-CHE-P-1	IRR	
2037	214	u	IRR1	2,20	2,20	F-CHT-M-3	IRR	
2037	318	a	IRR1	1,24	1,24	F-CHE-G-3	IRR	
2037	323	u	IRR1	9,42	9,42	F-CHT-M-3	IRR	
2037	328	a	IRR1	1,73	1,73	F-F.D-M-2	IRR	
2037	328	b	IRR1	3,89	3,89	F-FRE-M-3	IRR	
2037	342	u	IRR1	1,14	1,14	F-F.D-M-3	IRR	
Total année 2037					198,77			
2038	8	b	IRR1	5,96	5,96	F-CHT-M-3	IRR	
2038	11	b	IRR1	3,90	3,90	F-FET-G-3	IRR	
2038	15	c	IRR2	13,10	13,10	F-CHE-G-3	IRR	
2038	26	a	IRR3	5,77	5,77	F-CHE-P-1	IRR	
2038	39	a	IRR1	3,68	3,68	F-CHE-M-3	IRR	
2038	55	u	IRR1	6,74	6,74	F-CHT-M-2	IRR	
2038	60	u	IRR1	7,14	7,14	F-CHT-M-2	IRR	
2038	61	a	IRR1	6,41	6,41	F-CHT-P-2	IRR	
2038	62	u	IRR1	3,73	3,73	F-CHT-M-2	IRR	
2038	96	u	IRR1	3,28	3,28	F-CHE-G-3	IRR	
2038	102	b	IRR1	2,18	2,18	F-BOU-M-2	IRR	
2038	103	c	IRR1	4,37	4,37	F-CHT-M-3	IRR	
2038	104	b	IRR1	6,27	6,27	F-CHT-P-2	IRR	
2038	110	b	IRR1	0,67	0,67	F-F.D-P-2	IRR	
2038	111	u	IRR1	7,24	7,24	F-FRE-G-3	IRR	
2038	112	a	IRR1	7,34	7,34	F-CHT-M-3	IRR	
2038	114	u	IRR1	7,85	7,85	F-FRE-G-3	IRR	
2038	115	u	IRR1	6,31	6,31	F-CHT-M-3	IRR	
2038	120	a	IRR1	4,68	4,68	F-FRE-G-3	IRR	

Années	Unité de programmation de coupe		Groupe classement	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement	Code coupe	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
	Pile	UG						
2038	120	b	IRR1	0,51	0,51	F-CHT-M-3	IRR	
2038	121	b	IRR1	1,48	1,48	F-F.D-M-3	IRR	
2038	123	a	IRR1	7,71	7,71	F-CHE-G-3	IRR	
2038	126	u	IRR1	5,85	5,85	F-CHE-G-3	IRR	
2038	128	u	IRR1	4,93	4,93	F-CHT-M-3	IRR	
2038	133	u	IRR1	6,88	6,88	F-CHT-M-3	IRR	
2038	135	c	IRR1	3,85	3,85	F-FRE-G-3	IRR	
2038	136	c	IRR1	2,87	2,87	F-CHT-M-3	IRR	
2038	140	u	IRR1	7,22	7,22	F-CHT-M-3	IRR	
2038	145	a	IRR1	0,93	0,93	F-ERA-P-2	IRR	
2038	150	a	IRR1	3,52	3,52	F-CHE-M-3	IRR	
2038	155	a	IRR1	5,86	5,86	F-CHE-G-3	IRR	
2038	157	a	IRR3	4,26	4,26	F-CHT-M-3	IRR	
2038	158	a	IRR3	3,81	3,81	F-CHS-P-1	IRR	
2038	206	u	IRR1	1,51	1,51	F-CHT-M-3	IRR	
2038	208	u	IRR1	2,47	2,47	F-CHT-M-3	IRR	
2038	217	u	IRR1	1,28	1,28	F-CHT-P-2	IRR	
2038	221	u	IRR1	1,73	1,73	F-CHT-M-2	IRR	
2038	222	u	IRR1	1,09	1,09	F-CHT-M-2	IRR	
2038	223	u	IRR1	1,72	1,72	F-CHT-P-2	IRR	
2038	225	u	IRR1	2,90	2,90	F-CHT-M-2	IRR	
2038	230	u	IRR1	2,16	2,16	F-CHT-M-3	IRR	
2038	304	u	IRR1	1,35	1,35	F-F.D-M-3	IRR	
2038	315	a	IRR1	0,75	0,75	F-CHE-G-3	IRR	
2038	319	b	IRR1	5,43	5,43	F-CHT-M-3	IRR	
2038	331	u	IRR1	4,37	4,37	F-CHT-M-3	IRR	
2038	350	a	IRR1	5,54	5,54	F-FRE-M-3	IRR	
2038	350	b	IRR1	7,53	7,53	F-F.D-P-2	IRR	
2038	350	c	IRR1	2,84	2,84	F-CHT-G-3	IRR	
2038	350	d	IRR1	3,61	3,61	F-FRE-M-3	IRR	
2038	351	a	IRR1	1,57	1,57	F-CHT-M-3	IRR	
2038	351	b	IRR1	4,30	4,30	F-F.D-P-2	IRR	
2038	351	d	IRR1	6,14	6,14	F-CHT-G-3	IRR	
Total année 2038					224,59			
2039	2	u	IRR1	12,27	12,27	F-CHE-M-2	IRR	
2039	3	a	IRR1	15,74	15,74	F-CHE-G-3	IRR	
2039	10	a	IRR1	17,38	17,38	F-CHT-M-3	IRR	
2039	19	b	IRR2	4,33	4,33	F-CHE-G-3	AS	
2039	23	u	IRR1	18,12	18,12	F-ERA-M-3	IRR	
2039	26	c	IRR1	2,56	2,56	F-HET-M-2	IRR	

Années	Unité de programmation de coupe		Groupe classement	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement	Code coupe	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
	Pile	UG						
2039	30	d	IRR1	1,88	1,88	F-CHT-P-2	IRR	Archéo niveau 2
2039	47	u	IRR1	11,29	11,29	F-CHT-M-2	IRR	
2039	49	u	IRR1	13,47	13,47	F-CHE-M-2	IRR	
2039	51	a	IRR1	6,70	6,70	F-CHT-M-3	IRR	
2039	63	a	IRR1	9,63	9,63	F-CHT-M-2	IRR	
2039	63	b	IRR1	0,89	0,89	F-HET-M-3	IRR	
2039	65	u	IRR1	10,76	10,76	F-CHT-M-3	IRR	Archéo niveau 2
2039	118	u	IRR1	9,84	9,84	F-CHT-M-3	IRR	
2039	119	a	IRR1	11,06	11,06	F-F.D-P-2	IRR	
2039	202	u	IRR1	2,14	2,14	F-CHT-M-3	IRR	
2039	204	u	IRR1	1,53	1,53	F-CHT-M-3	IRR	
2039	213	u	IRR1	2,16	2,16	F-CHT-M-3	IRR	
Total année 2039					151,75			

- Volume présumé récoltable (hors coupes conditionnelles)

Groupe	Surface terrière totale à récolter* (seuil précomptage 7.5 cm)			Volume bois fort total sur écorce à récolter** (tige + houppier + taillis)	
	Moyenne annuelle (m ² /an/ha)	Moyenne annuelle (m ² /an)	Durant aménagement (m ²)	Moyenne annuelle (m ³ /an)	Durant aménagement (m ³)
Forêt domaniale de Marly	0,46	906,6	18 132	8 613	172 260
Total	0,46	906,6	18 132	8 613	172 260

* Tiges précomptables uniquement

** Tiges précomptables et non précomptables

- Mode de suivi de la récolte

Afin d'éviter tout écart dû à des méthodes d'estimation différentes, les prélèvements seront suivis en surface terrière. La possibilité volume récolté est donnée ici et s'exprime en volume commercial.

La surface terrière annuelle présumée réalisable est de 0,46 m²/an/ha.
Le volume annuel présumé réalisable est de 8 613 m³.

La baisse des volumes récoltables par rapport à la précédente révision d'aménagement s'explique comme suit :

- Le réseau de placettes permanentes amène à revoir à la baisse l'accroissement IGN, d'autant plus que l'essence châtaignier, qui porte une partie importante du volume du

- massif, subit une attaque de pathogène à même de réduire son accroissement biologique ;
- Les objectifs du précédent aménagement n'ont pas pu être tenus dans le groupe de régénération en raison des contraintes sociales fortes. Le prélèvement du présent aménagement est cohérent avec le niveau de pression sociale.

C - Îlots d'avenir

Un îlot d'avenir est un parquet (surface comprise entre 0,5 ha et 5 ha) sur lequel est testée une essence/provenance (une provenance identifiée d'une essence donnée) supposée être mieux adaptée au climat futur que l'essence/provenance en place et ne présentant pas de caractère invasif.

Les îlots d'avenir relèvent d'une démarche expérimentale participative prévue dans les programmes régionaux de la forêt et du bois (PRFB) et agréée par PEFC.

Les contextes stationnels prioritaires pour installer des îlots d'avenir

Les contextes stationnels où implanter prioritairement des îlots d'avenir sont les zones à plus fort risque de dépérissement (a fortiori en dépérissement avéré) croisées avec un enjeu fort ou moyen de production de bois ou de protection contre les risques naturels, **enjeu relatif au sein d'un contexte bioclimatique** (ou d'une grande région IGN). Le choix des zones à risque de dépérissement pourra être fait à l'aide des cartes de vigilance climatique relative (croisement climat, altitude, exposition...) en cours d'élaboration ou à l'aide de diagnostics stationnels intégrant notamment la mesure de la réserve utile maximale (RUM).

Les UG prioritaires pour installer des îlots d'avenir

Les UG sur lesquelles les îlots d'avenir peuvent être installés sont celles prévues d'être reconstituées après un dépérissement connu pour être lié au changement climatique, sur Marly les parcelles post châtaignier sont éligibles à ce dispositif.

Le choix des essences

Le choix des essences/provenances à tester se fait parmi des listes établies par grand contexte biogéographique et élaborées par le département RDI. Ces listes tiennent compte des aptitudes des essences à résister à un climat plus chaud et sec, mais aussi de leur caractère non-potentiellement invasif.

Le choix des essences pouvant faire l'objet d'un îlot d'avenir sur un site donné parmi ces listes se fait à l'aide de l'outil *ClimEssences* qui précise pour chacune d'elles un certain nombre de caractéristiques, notamment leur autécologie, leur degré de résistance à des stress, leur potentiel de production de bois d'œuvre etc.

D - Desserte

- Plan d'action pour l'amélioration de la desserte forestière

N°	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Long. (m) ou quantité	Avantages attendus (volumes, surfaces) Précautions (paysage, biodiversité...)	Coût indicatif de l'action (€ HT)
Autres équipements (places de dépôt, places de retournement, ancrage...)						
DES 1	1	Place de dépôt/retournement à Louveciennes	205 -206	1	Désenclavement d'une partie du massif	8 500
Entretien courant du réseau						
DES 2	En continu	Entretien des routes revêtues	Toutes revêtues	10 500	Environ tous les 5 ans. Curage des fossés tous les 10 ans.	107 000
DES 3	En continu	Réfection de routes forestières empierrées	Routes forestières empierrées	4 940		39 000
Coût total DESSERTTE (€)						154 500
Coût moyen annuel DESSERTTE (€/an)						7 725

- Guide technique de référence

Guide technique plaines et collines – Travaux routiers forestiers (ONF, 2014)

E - Travaux sylvicoles

De manière simplifiée, le tableau ci-dessous présente la répartition des différents travaux sylvicoles. Il s'appuie sur les hypothèses suivantes :

- Suspension des investissements dans les jeunes peuplements réguliers de châtaignier (encre) et de frêne (Chalarose) ;
- Poursuite des itinéraires de futaie régulière dans les peuplements inscrits à la BDR (base extraction 2020) ;
- Application des itinéraires de futaie irrégulière de la DT Seine Nord sur les UGs classées en IRR-1, tels qu'ils ont été prescrits lors de la description (2018) ;
- Provisionnement d'un montant dédié à des plantations d'enrichissement, correspondant à la surface des UGs sur lesquelles de l'enrichissement a été prescrit lors de la description (2018).

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles		Surface à travailler (ha)	Précautions Observations	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)
Code	Libellé				
1CHX1	Rég. nat. chênaie acidophile (C. atl)	27,77	A adapter à l'irrégulier en point d'appui	2 834	78 709
1CHX2	Rég. nat. chên. acidiphile (C. atl)	14,21		2 317	32 931
1CHX4	Rég. nat. chênaie-charmaie (C. atl)	40,00		1 172	46 899

5CHX1	Amél. régé nat chêne (C. atl.)	154,64		825	127 578
3CHR20	Plantation chêne rouge (guide 2004)	2,69		600	1 614
5CHR20	Amél. plantations (guide 2004)	2,69		973	2 617
3CHS1	Plantation chêne sans recru (C. atl)	0,64		6 567	4 203
3CHS2	Plantation chêne avec recru (C. atl)	31,11		3 116	96 942
5CHS2	Amél. plantation chêne (C. atl)	31,75		1 124	35 687
5MER1	Amél. fruitiers (norme 1994)	2,01		2 630	5 286
IRR-0.2-1	Tx légers ponctuels	159,58		209	33 353
IRR-0.2-2	Tx légers répétés	14,73		300	4 419
IRR-0.5-1	Tx ponctuels	101,14		345	34 892
IRR-0.5-2	Tx répétés (contexte semi concurrentiel)	116,47		691	80 484
IRR-0.5-3	Tx répétés 2 fois (contexte concurrentiel)	49,57		918	45 501
IRR-1.0-1	Tx de rattrapage ponctuels	17,18		572	9 519
IRR-1.0-2	Tx de rattrapage répétés (contexte semi concurrentiel)	21,48		1 144	51 206
IRR-1.0-3	Tx r de rattrapage répétés 2 fois (contexte concurrentiel)	80,46		1 598	208 448
IRR-1.5-1	Tx de rattrapage intensifs, ponctuels	16,64		799	13 729
IRR-1.5-2	Tx de rattrapage intensifs, répétés (contexte concurrentiel)	44,76		1598	34 326
IRR-1.5-3	Tx de rattrapage intensifs, répétés 2 fois (contexte très concurrentiel)	130,44		2278	183 278
IRR ENRI	Enrichissement par plantations en placeaux suivies de dégagements	323,29		1324	428 033
Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)					1 559 654
Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)					77 983

L'aménagement en futaie irrégulière comporte **un programme de visite des parcelles pour identifier l'opportunité ou non des travaux à réaliser** (pratique d'un diagnostic par le prescripteur). Un tel programme organise la veille :

- Dans **les coupes passées** qui ont produit des conditions nécessitant des travaux ;
- **En fonction des coupes futures** qui pourraient produire des conditions nécessitant travaux.

Le temps entre la coupe et la tournée de veille peut être conditionnée par la station, le peuplement. Il se précise avec l'expérience, ce délai pourra évoluer avec la structure des peuplements, mais également en cas d'enrichissements plus ou moins récents.

La veille travaux est portée en annexe n°5.

Les ITTS de type « IRR » sont construit par la DT SEINE NORD et sont utilisés en local. Ils se traduisent par une intensité homme par jour et une fréquence de passage.

Quoique les coûts tiennent compte du caractère régularisé des jeunes peuplements issus du bloc de régénération, on adaptera partout où cela est possible les travaux aux itinéraires de la futaie irrégulière en développant le travail par point d'appui.

Les descriptions s'étant déroulées dans un contexte d'émergence de la maladie de l'encre, les ITTS à appliquer aux peuplements à dominante de châtaignier seront sans doute amenés à évoluer.

- **Classement de peuplement**

Dans la partie Domaine de Marly, les parcelles 334 et 337 sont composées de peuplements de Cormier âgés. Dans le contexte d'une demande croissante en plants « fruitiers » il peut être intéressant de classer ces peuplements afin de récolter et commercialiser ces graines.

2.5.3 Programme d'actions FONCTION ÉCOLOGIQUE

A - Biodiversité courante

- **Respects des sols fragiles**

L'ouverture des cloisonnements d'exploitation est indispensable pour minimiser la surface circulée par les engins forestiers. Les parcelles encore non cloisonnées devront toutes l'être à l'occasion du prochain passage en coupe, sauf exceptions (fosses d'extraction trop nombreuses et forte pente). Dans le dernier cas, on cherchera tant que possible à pérenniser les chemins d'exploitations déjà présents ou créés lors de la prochaine exploitation.

Afin de préserver les sols du tassement, leur sensibilité, leur état d'humidité et les conditions météorologiques devront être prises en compte pour définir les périodes d'exploitation. Sur sol fragile, tout chantier peut être interrompu en cas d'intempéries prononcées jusqu'à ressuyage du sol. Cette précaution est particulièrement importante dans les peuplements de châtaignier sur stations hydromorphes.

- **Diversité des essences**

Le mélange d'essences est une première mesure favorisant la biodiversité, d'autant que le contexte plateau – vallons est favorable à un cortège varié d'essences feuillues autochtones. Les arbustes et le sous étage seront favorisés, notamment en évitant les densités trop importantes du peuplement principal et en soignant le martelage et l'exploitation. Plus généralement, une bonne adaptation des essences aux stations, une sylviculture dynamique favorisant une bonne forme des arbres et fournissant de la lumière au sous-étage, ainsi que le mélange des essences garantiront une meilleure stabilité physique et écologique de la forêt.

- **Maintien d'arbres morts ou à cavités**

Des arbres morts, sénescents ou à cavités disséminés dans toute la forêt sont à conserver, à raison de 1 arbre mort ou sénescent par hectare et 2 arbres à cavités, vieux ou très gros bois à l'hectare en moyenne.

Pour une évaluation du capital de bois mort sur pied au niveau de la forêt, l'inventaire des bois morts sur pied a été intégré sur le réseau de placettes permanentes avec la méthode PCQM et en ne comptant que les arbres d'un diamètre supérieur à 33 cm, seuil à partir duquel la biodiversité qu'ils abritent se spécialise. On obtient le chiffre de **1,1 m3/ha** de mort sur pied. Ce chiffre étant trop faible, on veillera particulièrement, sur la période de l'aménagement, à la conservation de bois mort sur pied et au sol n'engendrant pas de problème de sécurité. Les arbres habitats morts et les arbres habitats vivants seront pointés, localisés et matérialisés lors des martelages.

- **Respect des zones humides, des mares, des ruisseaux**

Les martelages sont l'occasion de favoriser la mise en lumière des mares existantes pour éviter leur atterrissement. Ils permettent également de diversifier l'apport de lumière et les faciès sylvicoles le long des cours d'eau.

- Pour les forêts domaniales

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface (ha)
Surfaces en vieillissement	Ilots de vieillissement (groupe ILV)	37,32
Surfaces en sénescence	Ilots de sénescence (groupe ILS)	17,93
Total		55,25

Les ilots de vieillissement font l'objet d'une sylviculture. Ils sont parcourus par des coupes de futaie irrégulière et de cloisonnement, au cours desquelles, outre l'intervention d'éclaircie classique, on récoltera les arbres mûrs s'ils sont susceptibles d'une dépréciation économique avant le prochain passage en coupe.

Les ilots de sénescence sont maintenus sans intervention jusqu'à leur écroulement. En application de la directive Biodiversité courante, ils ne doivent pas être implantés à moins de 30 m d'un chemin. L'ONF se réserve la possibilité d'intervenir sur le pourtour des îlots de sénescences par coupes de sécurisation si des risques aux biens ou personnes sont identifiés.

B - Biodiversité remarquable

- Programme d'actions en faveur de la biodiversité remarquable

Une série d'actions visant à améliorer la qualité des milieux environnementaux est définie par le programme ci-dessous :

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action Espèce(s) ou Habitat(s) concerné(s)	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
Actions à contractualiser (conditionnées par financements externes)						
BIO1	1	Lande à callune Maintien du milieu ouvert, et entretien par fauchage, voire pâturage extensif <i>Etude d'opportunité de l'élargissement de la lande</i>	P 315 dans le Domaine de Marly	20 ha	Maintien et élargissement des landes du Domaine (sols hyper-acide à fougère sur humus de type mor, et boisement médiocre composé d'un taillis de bouleau et châtaignier)	40 000
BIO2	1	Tirés conservés Taille périodique des haies et tonte des pelouses <i>L'objectif premier de cette action est patrimonial et culturel, mais le maintien de ces habitats particuliers revêt également un enjeu écologique important</i>	Tirés du Domaine		La surface des tirés à conserver s'élève à 12,53 ha. Cependant, parmi ces 12,53 ha seuls 5 sont constitués de haies qu'il est nécessaire de tailler.	40 000

BIO3	1	Mares forestières Façonnage et entretien des berges Dosage du couvert boisé : apport de lumière	P 309 P 325 P 327 + réseaux de mare hors domaine		Reprofilage et curage des mares	150 000
BIO4	2	Fruticées à prunellier, noisetier, aubépine Ces milieux souvent issus d'anciens tirés ou cultures à gibier sur le domaine, sont à maintenir en l'état par des débroussailllements et tailles, au même titre que les haies. Certains pourront être laissés en évolution naturelle, ce qui favorisera la dynamique forestière à long terme.	Fruticées du Domaine	8 ha	Débroussailllements périodiques (tous les 5 ans environ). Eventuellement, on pourra procéder à des enrichissements (Rosa, Rubus, espèces de provenance locale).	10 000
BIO5	2	Haies (hors tirés) Tailles périodiques annuelles	Haies du Domaine		Passage du lamier	60 000
BIO6	1	Prairies Fauches périodiques (annuelles ou bisannuelles) mi-juillet ou mi-septembre, et export des produits de fauche Réhabilitation de la flore en fonction du gradient édaphique et hydrique de la station (éventuellement par semis de graines locales) <i>Intérêt particulier vis-à-vis des papillons</i>	Prairies du Domaine	12 ha	Fauche annuelle	60 000
BIO7	1	Châtaigneraie à fruits Réhabilitation de l'ancienne châtaigneraie en bordure de Noisy-le-Roi qui a fait l'objet de plantation de châtaigniers greffés, aujourd'hui étouffés par le développement du bouleau	P 95	0,5 ha	Broyage de réouverture et entretien des jeunes châtaigniers greffés de la châtaigneraie à fruits	10 000
Coût total BIODIVERSITÉ REMARQUABLE (€)						370 000
Coût moyen annuel BIODIVERSITÉ REMARQUABLE (€/an)						18 500

Le plan de gestion des mares datant de 2012 pour la forêt de Marly donne les détails techniques pour la gestion du réseau de mares. Ce plan de gestion a été rédigé par le bureau d'étude de la direction territoriale Seine Nord.

Les connaissances dont on dispose sur la forêt partie domaniale sont limitées car peu d'inventaires ont été réalisés. Des inventaires spécifiques pourront être menés sur cette partie de la forêt et notamment sur le groupe de vieux bois.

Les dépenses ci-dessus sont estimatives et pourront elles-mêmes être précisées par des études et expertises complémentaires.

D - Documents techniques de référence

Les documents internes (guide de prise en compte de la diversité biologique de novembre 1993, NDS Biodiversité 2018, guide technique Bois Mort, guides de sylviculture, etc.) et les catalogues de stations ou d'habitats donnent des recommandations précieuses quant à la gestion et la préservation de la biodiversité sur l'ensemble des milieux forestiers.

2.5.4 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

- Principaux types d'actions envisageables

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
FON 1	1	Actualisation des concessions	Ensemble de la forêt		-
FON 2	1	Bornage des limites litigieuses	Limites sur les parcelles 12, 68, 84, 92, 113, 120, 145, 155, 158, 169, 217, 225	4500 m de limites litigieuses à border au total	30 000
FON 3	2	Mise à jour des matrices cadastrales	Ensemble de la forêt		-
Coût total FONCIER (€)					30 000
Coût moyen annuel FONCIER					3 750

De nombreux problèmes fonciers ont été relevés par les précédents aménagements :

- Occupation et utilisation du tour d'échelle sans concession ;
- Disparition physique du tour d'échelle du fait de constructions ;
- Tour d'échelle devenu chemin rural ou voies de desserte considérées à tort comme communales.

Le premier enjeu porte sur le mur d'échelle et sa maintenance qui peut présenter un risque de contentieux. Le deuxième enjeu consiste à débiter un programme de bornage et actualisation des limites litigieuses, dans un contexte de forte pression foncière.

2.5.5 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

A - Certification PEFC

A la date de rédaction du présent aménagement, la forêt est certifiée PEFC sous le n° 10-21-14/9. Marly a fait l'objet d'un audit de contrôle PEFC en 2019 qui a conclu au maintien de sa certification.

B - Autres actions – remesure des placettes permanentes

En 2028 et en 2038, il conviendra de remesurer les placettes permanentes installées en 2018 sur tout le massif. La remesure est à conduire à compter de novembre de l'année donnée et jusqu'à mars de l'année suivante, toute remesure en période de croissance est à proscrire pour ne pas fausser le calcul de l'accroissement.



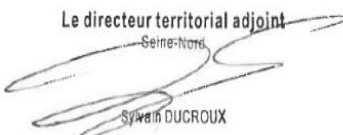
2.5.6 Compatibilité avec les autres réglementations visées par les articles L.122-7 (§ 2°) et L.122-8 du code forestier

Les décisions et actions programmées sont compatibles avec les réglementations visées à l'article L11 du code forestier.

Réglementation concernée	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact	Précautions spécifiques prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
Monuments historiques	Aucun	Traitement sylvicole décidé : futaie irrégulière	Pour l'ensemble de ces zonages, le risque principal porte sur la modification ou la disparition du paysage boisé.
Site classé de la plaine du Trou d'Enfer	Aucun		L'application du traitement en futaie irrégulière a pour objectif de garantir le renouvellement de la forêt en évitant des coupes de régénération brusques. Son adoption a été spécifiquement décidée dans cet objectif.
Site classé du désert de Retz	Aucun		Dans la mesure où l'alternative à ce traitement serait soit la poursuite de la futaie régulière, qui engendrerait nécessairement des ouvertures de grande surface, soit l'arrêt de la gestion, qui aurait comme effet négatif l'absence de renouvellement forestier, on peut considérer que la décision d'aménagement a un impact positif.
Site classé du petit parc	Aucun		

surf.¹ : surface concernée par la réglementation dans le périmètre de la forêt
surf.² : surface impactée par la décision d'aménagement

Signatures et mention des consultations réglementaires

	Date	Nom, fonction	Signature
Document			
Rédigé le :	15/02/2021	par : Florian LEMAIRE, Chef de projet aménagement	
Vérifié le :	05/06/2021	par : Claire NOWAK, Responsable du service forêt Agence territoriale Ile-de-France Ouest	
Proposé le :	29/04/2024	par : Sylvain DUCROUX, Adjoint à la Directrice territoriale Seine Nord	

- Consultation des communes de situation et le cas échéant des communes limitrophes : 07/01/2021
- Bilan de la consultation des communes, résumant les questions et remarques des élus et les réponses apportées.
 - Consultation de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites : 21/09/2021

Listes des cartes

Carte 1 : Carte de situation

Carte 2 :

- A : Carte de la fonction sociale
- B : Carte de la fonction de production
- C : Carte de la fonction écologique

Carte 3 : Carte des stations forestières

Carte 4 :

- A : Carte de la desserte
- B : Carte des équipements d'accueil
- C : Carte de l'hydrographie
- D : Carte des sites
- E : Carte des monuments

Carte 5 : Carte des essences dominantes

Carte 6 : Carte des calibres

Carte 7 : Carte des classes de capital

Carte 8 : Carte du périmètre d'inventaire

Carte 9 : Carte des zonages réglementaires écologiques

Carte 10 : Carte de la sensibilité paysagère

Carte 11 : Carte des essences objectif

Carte 12 : Carte du parcellaire forestier

Carte 13 : Cartes des unités de gestion

Carte 14 : Carte des groupes aménagement

Carte 15 : Carte de la sensibilité au tassement

Carte 16 : Carte des lots de chasse

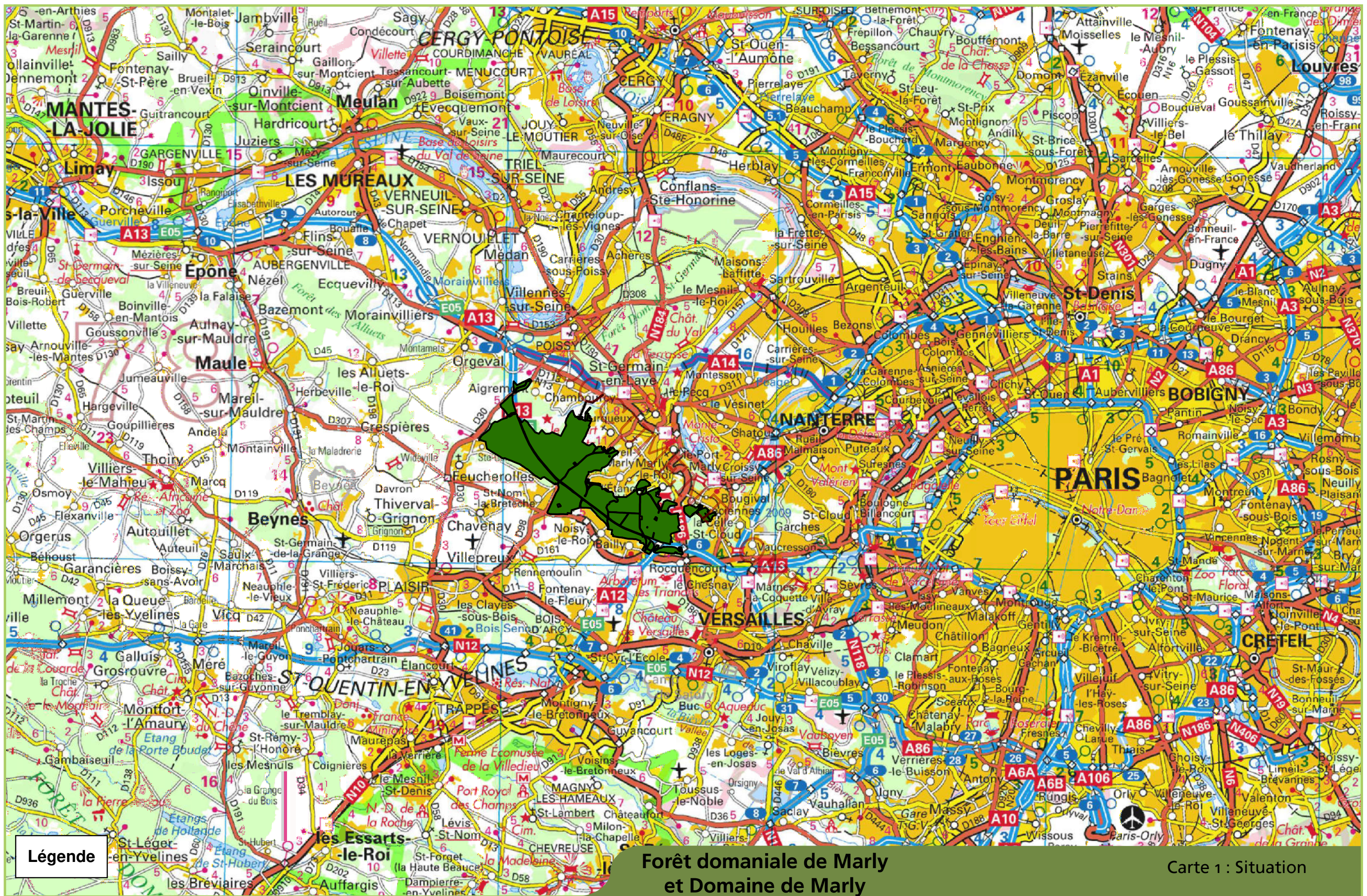
Carte 17 : Carte des projets d'équipement de desserte

Carte 18 : Carte des bassins versants

Carte 19 : Carte du dépérissement châtaignier 2020

Carte 20 : Carte des vestiges archéologiques

Carte 21 : Carte des besoins en plantations d'enrichissement



**Forêt domaniale de Marly
et Domaine de Marly**

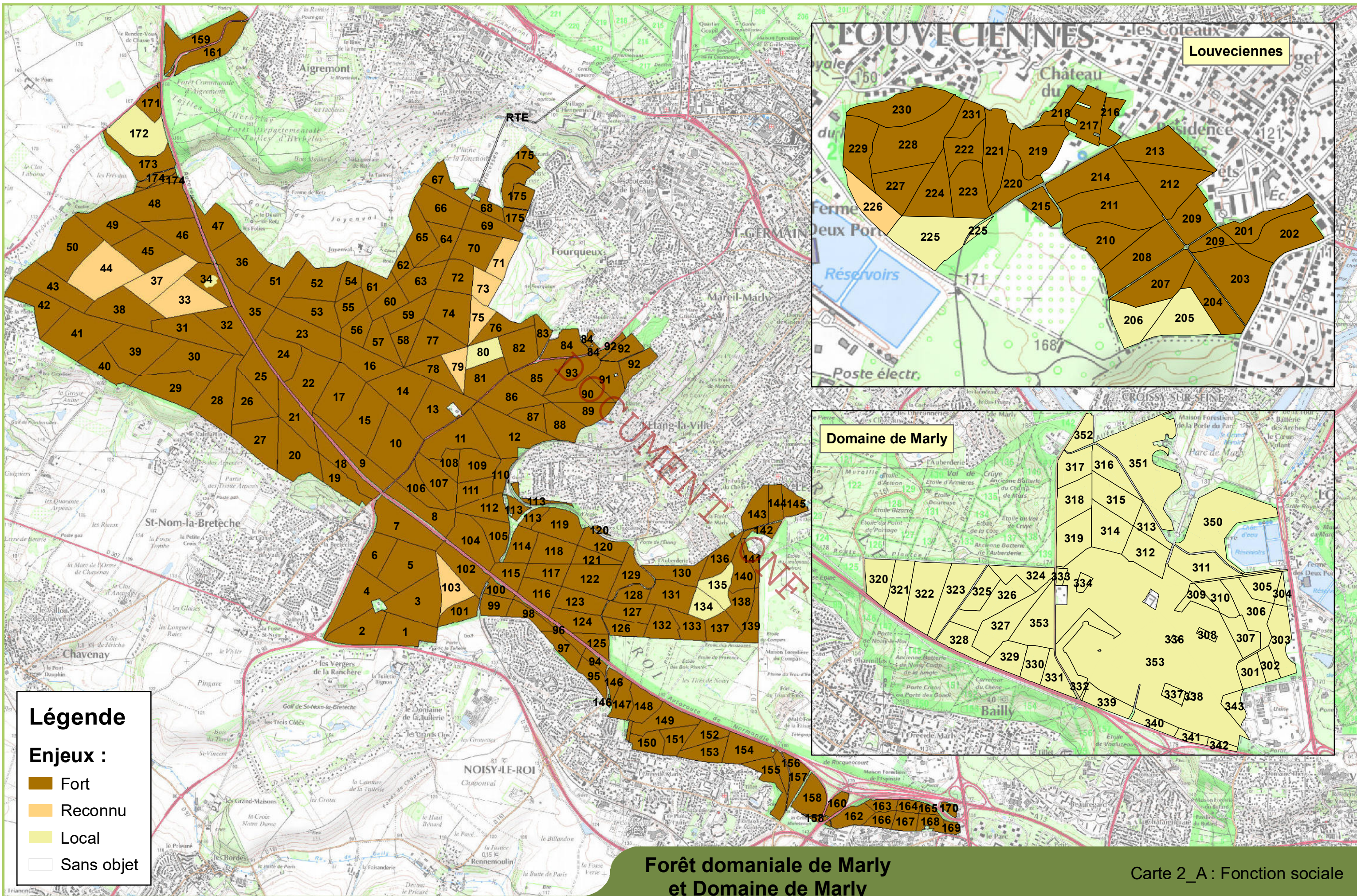
Carte 1 : Situation

Légende

N
Mètres
0 2 300 4 600
1:150 000



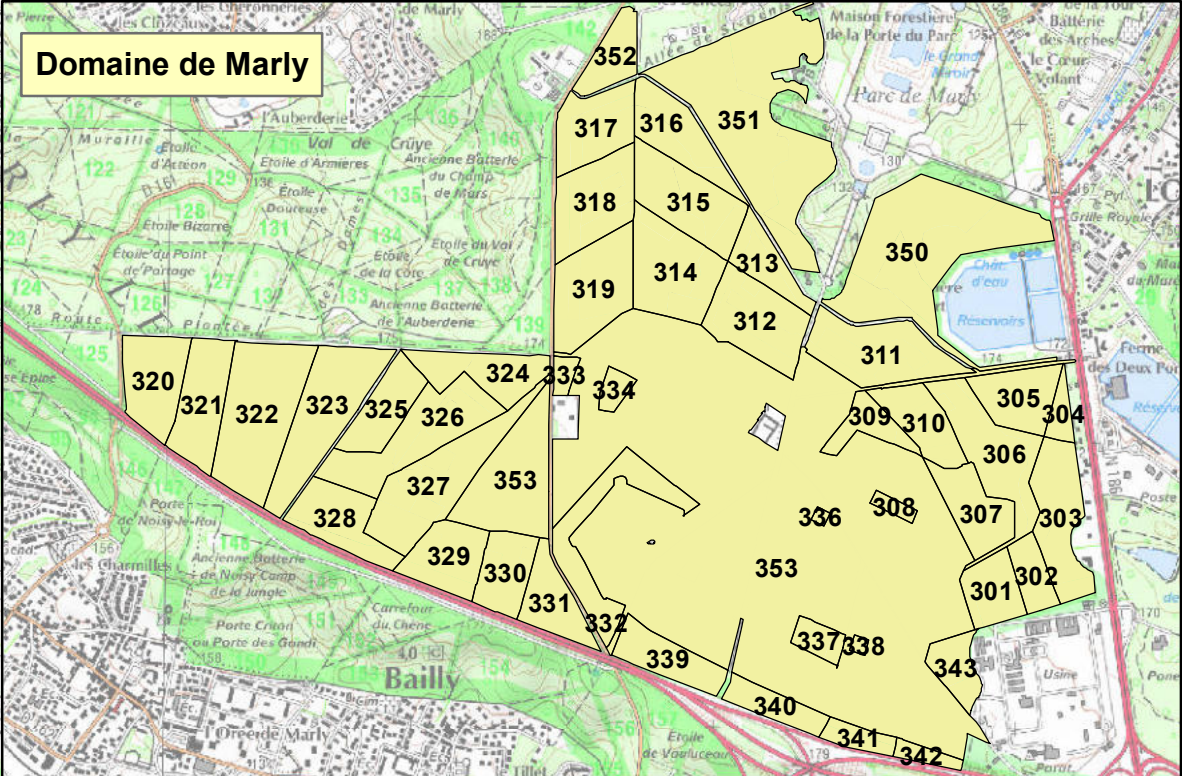
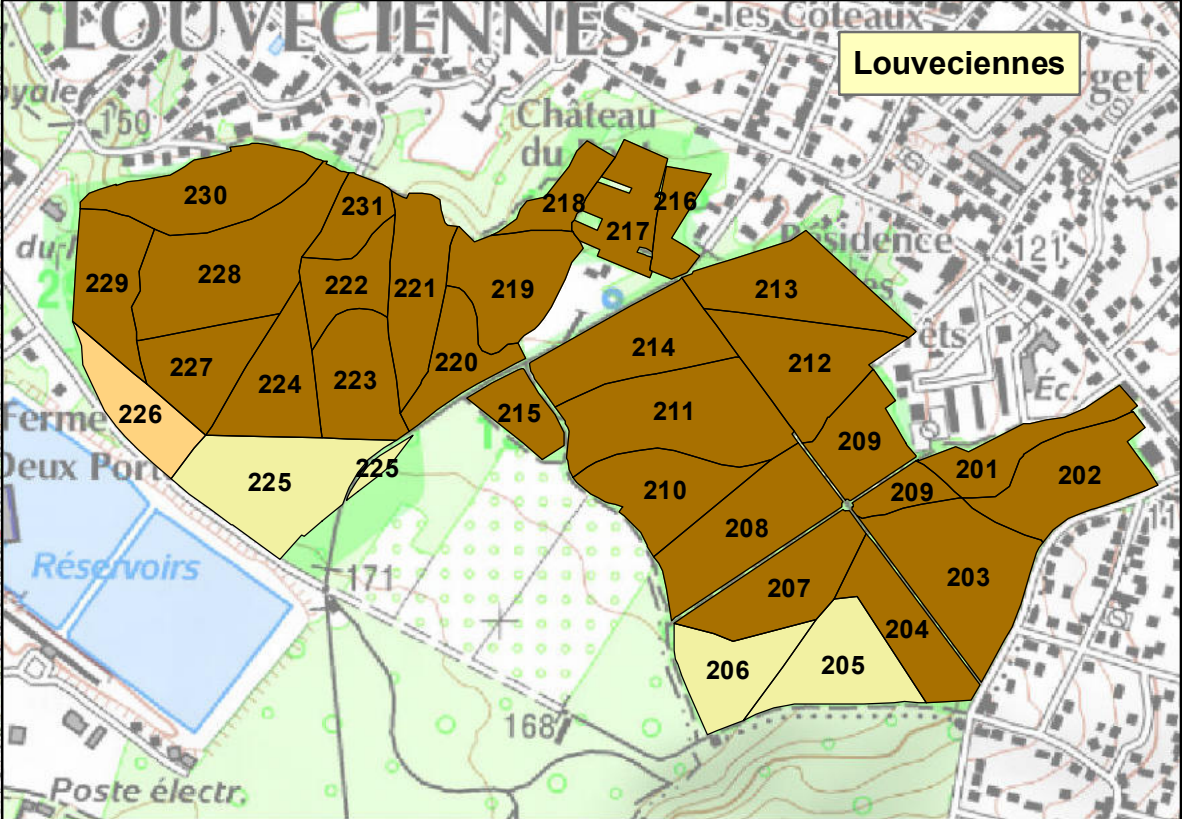
DT Seine-Nord
Agence territoriale Ile-de-France Ouest
SIG - JF * Août 2020



Légende

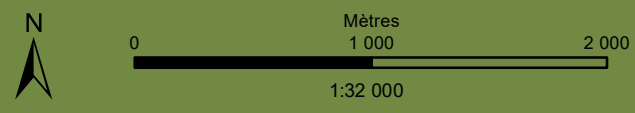
Enjeux :

- Fort
- Reconnu
- Local
- Sans objet



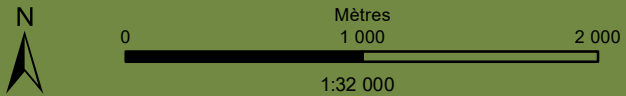
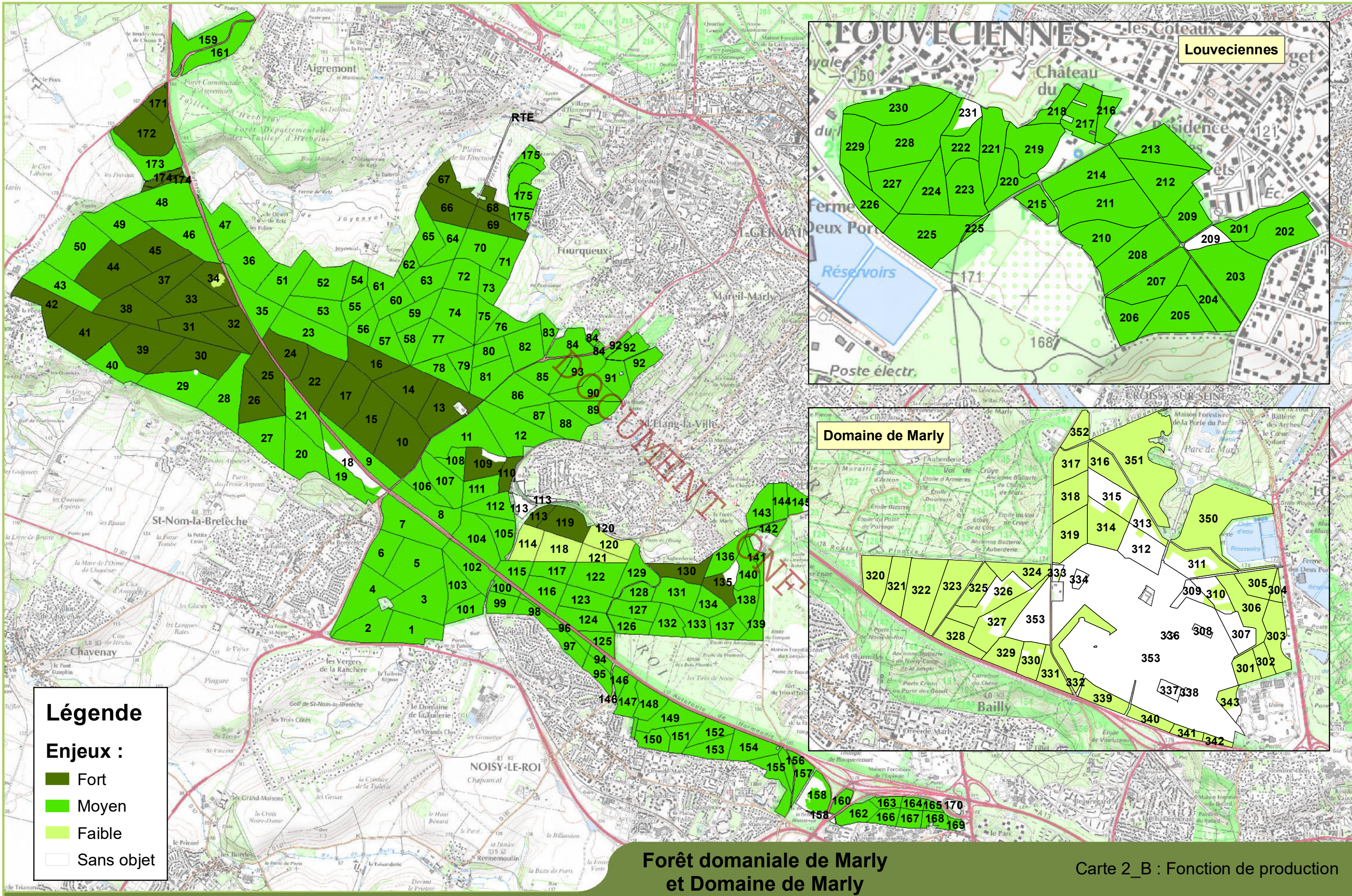
Forêt domaniale de Marly et Domaine de Marly

Carte 2_A : Fonction sociale



DT Seine-Nord
 Agence territoriale Ile-de-France Ouest
 SIG - JF * Mai 2022

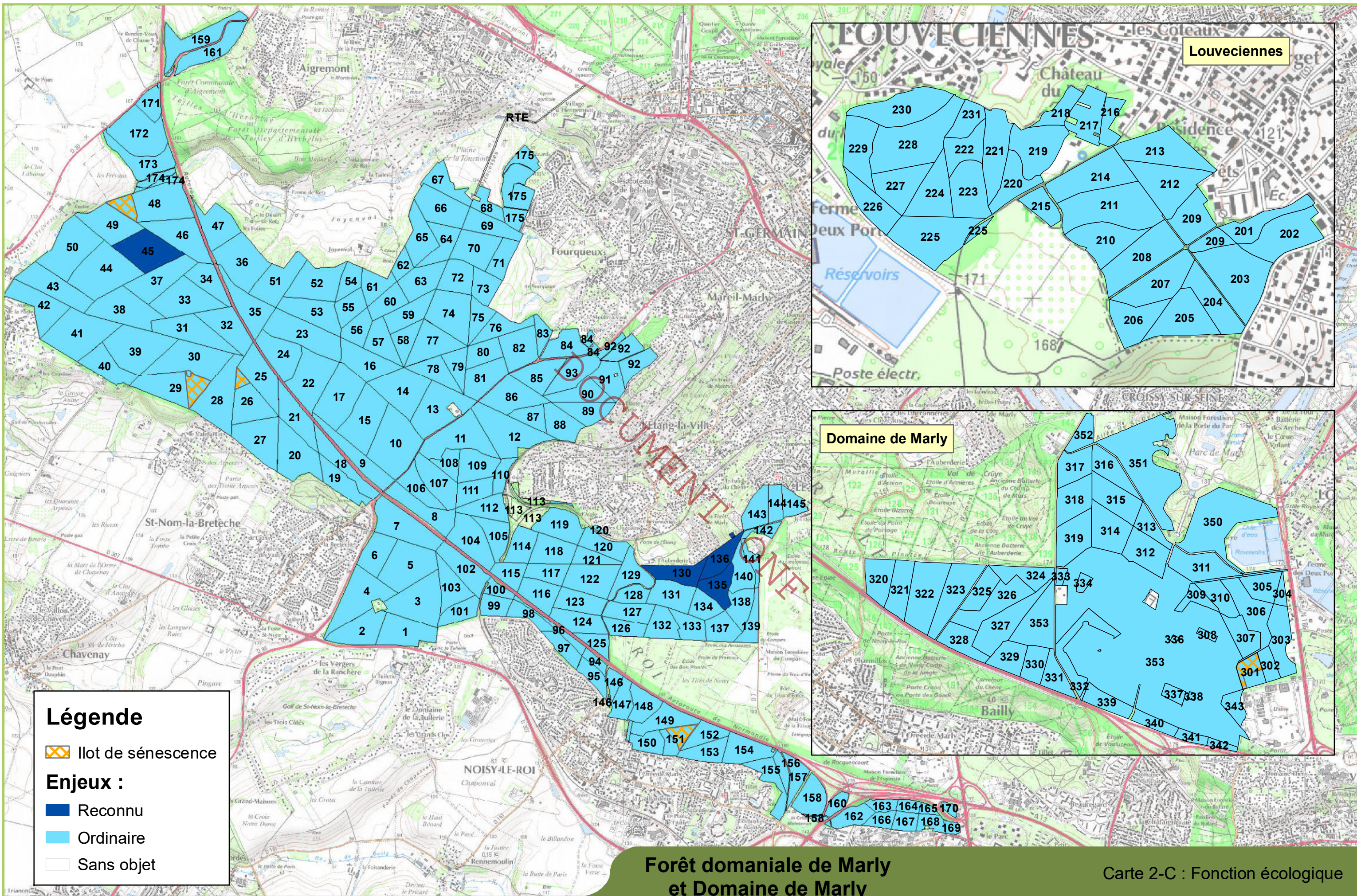
SCAN256 ©IGN, Paris, 2009 - Reproduction interdite - Licence n°2007CUJ-PUB0242 - Trage sous franchise - (Marché IGN - MAP n°0400061)







DT Seine-Nord
Agence territoriale Ile-de-France Ouest
SIG - JF * Mai 2022

Carte 2_B : Fonction de production

SCAN256, ©IGN, Paris, 2009 - Reproduction interdite - Licence n°2007CUI-PUB0242 - Tirage sous franchise - (Marché IGN - MAP n°0400061)

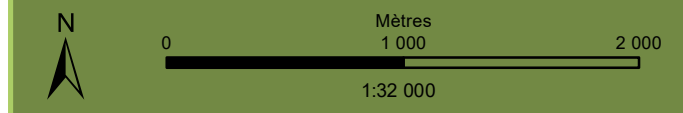


Légende

-  Ilot de sénescence
- Enjeux :**
-  Reconnu
-  Ordinaire
-  Sans objet

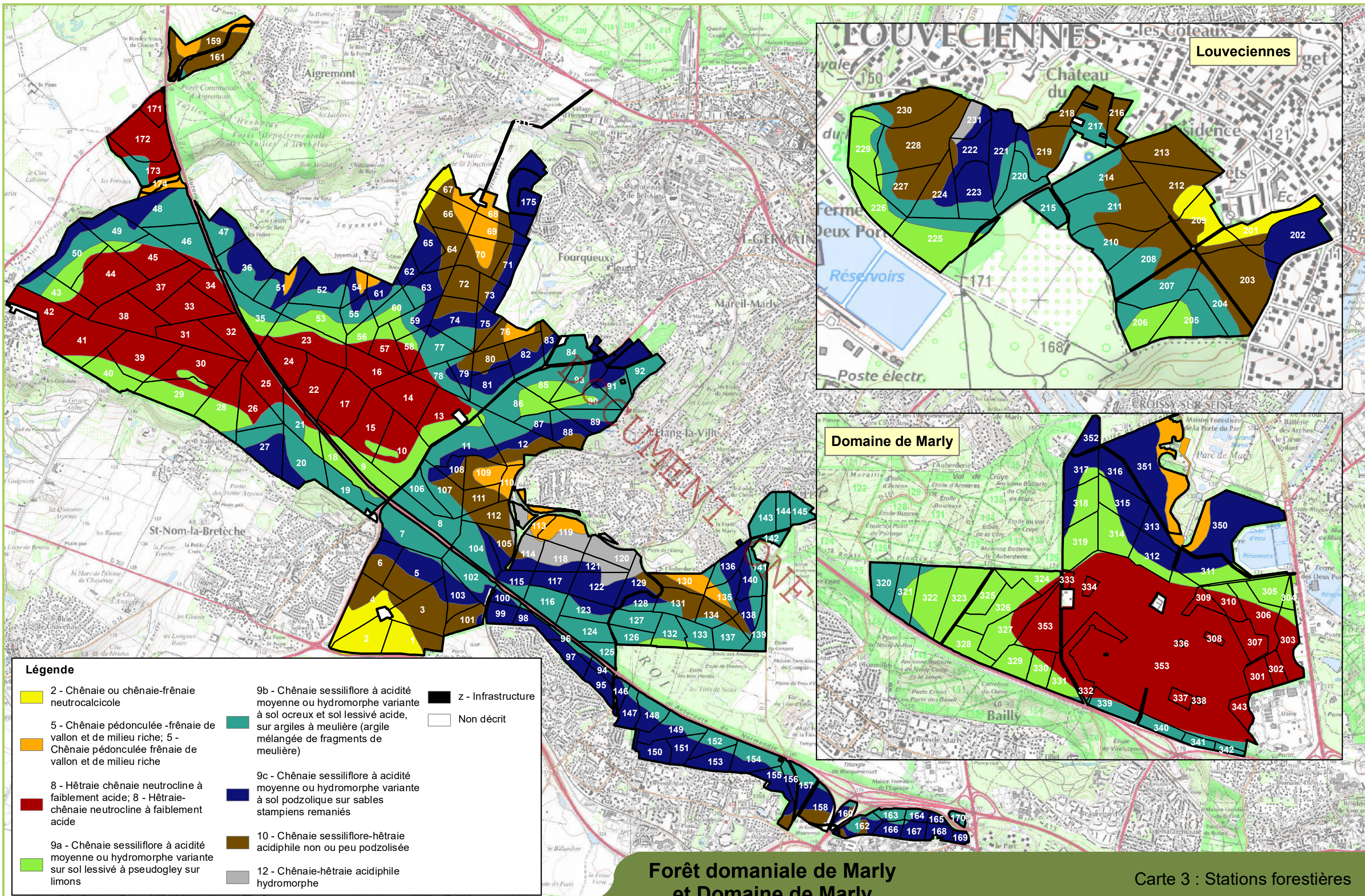
Forêt domaniale de Marly et Domaine de Marly

Carte 2-C : Fonction écologique



DT Seine-Nord
Agence territoriale Ile-de-France Ouest
SIG - JF * Août 2020

SCAN25® ©IGN, Paris, 2008 - Reproduction interdite - Licence n°20070UPUB0242 - Trage sous franchise - (Marché IGN - MAP n°0400061)

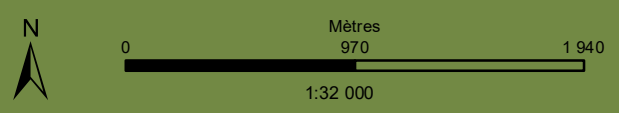


Légende

2 - Chênaie ou chênaie-frênaie neutrocalcicole	9b - Chênaie sessiliflore à acidité moyenne ou hydromorphe variante à sol ocreux et sol lessivé acide, sur argiles à meulière (argile mélangée de fragments de meulière)	z - Infrastructure
5 - Chênaie pédonculée -frênaie de vallon et de milieu riche	9c - Chênaie sessiliflore à acidité moyenne ou hydromorphe variante à sol podzolique sur sables stampiens remaniés	Non décrit
8 - Hêtraie chênaie neutrocline à faiblement acide; 8 - Hêtraie-chênaie neutrocline à faiblement acide	10 - Chênaie sessiliflore-hêtraie acidiphile non ou peu podzolisée	
9a - Chênaie sessiliflore à acidité moyenne ou hydromorphe variante sur sol lessivé à pseudogley sur limons	12 - Chênaie-hêtraie acidiphile hydromorphe	

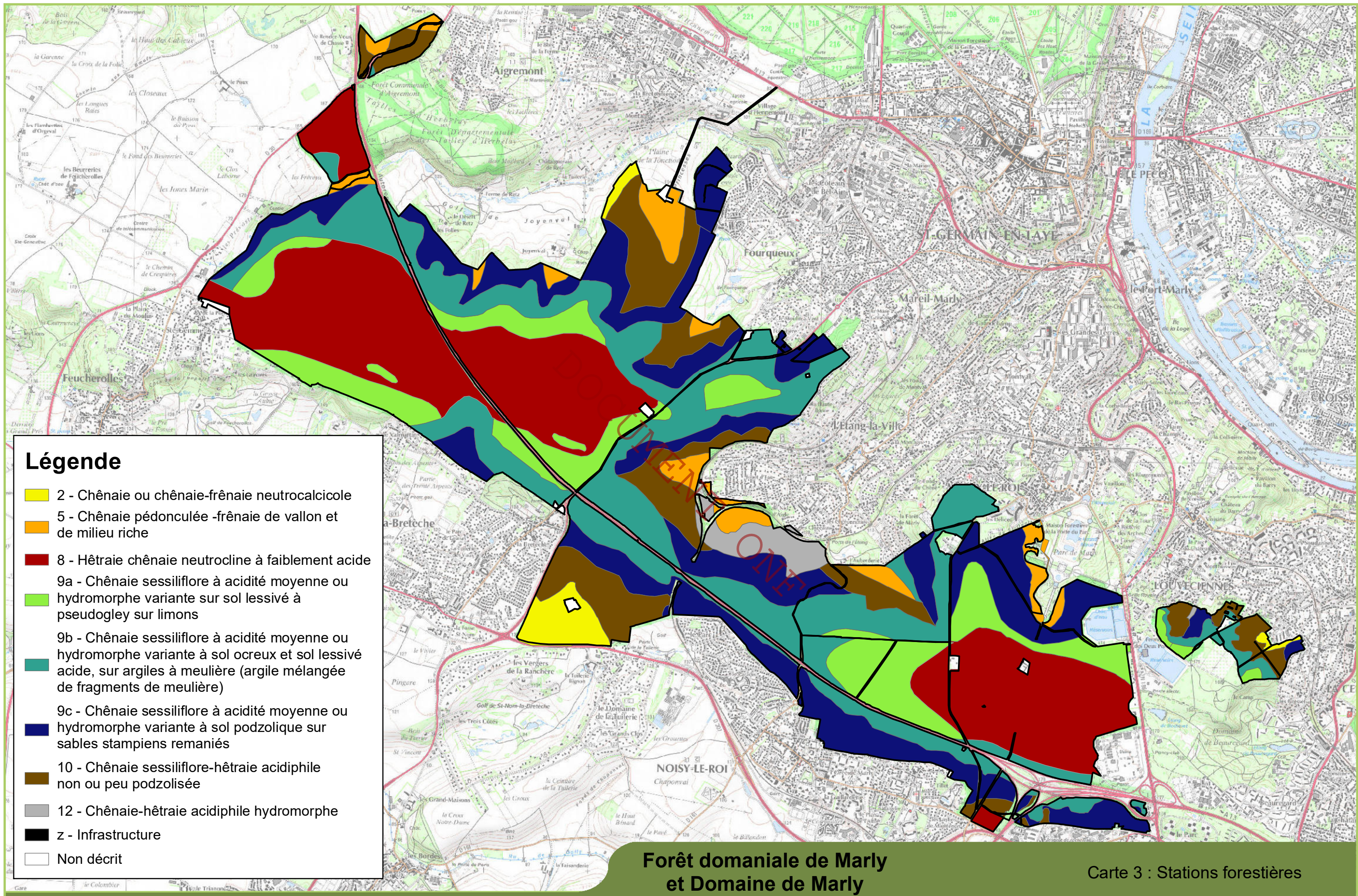
Forêt domaniale de Marly et Domaine de Marly

Carte 3 : Stations forestières



DT Seine-Nord
 Agence territoriale Ile-de-France Ouest
 SIG - JF * Septembre 2022

SCAN250. ©IGN, Paris, 2009 - Reproduction interdite - Licence n°2007CUPU0242 - Tirage sous franchise - (Marché IGN - MAP n°0400061)

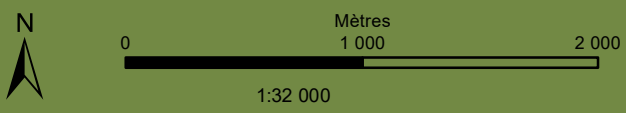


Légende

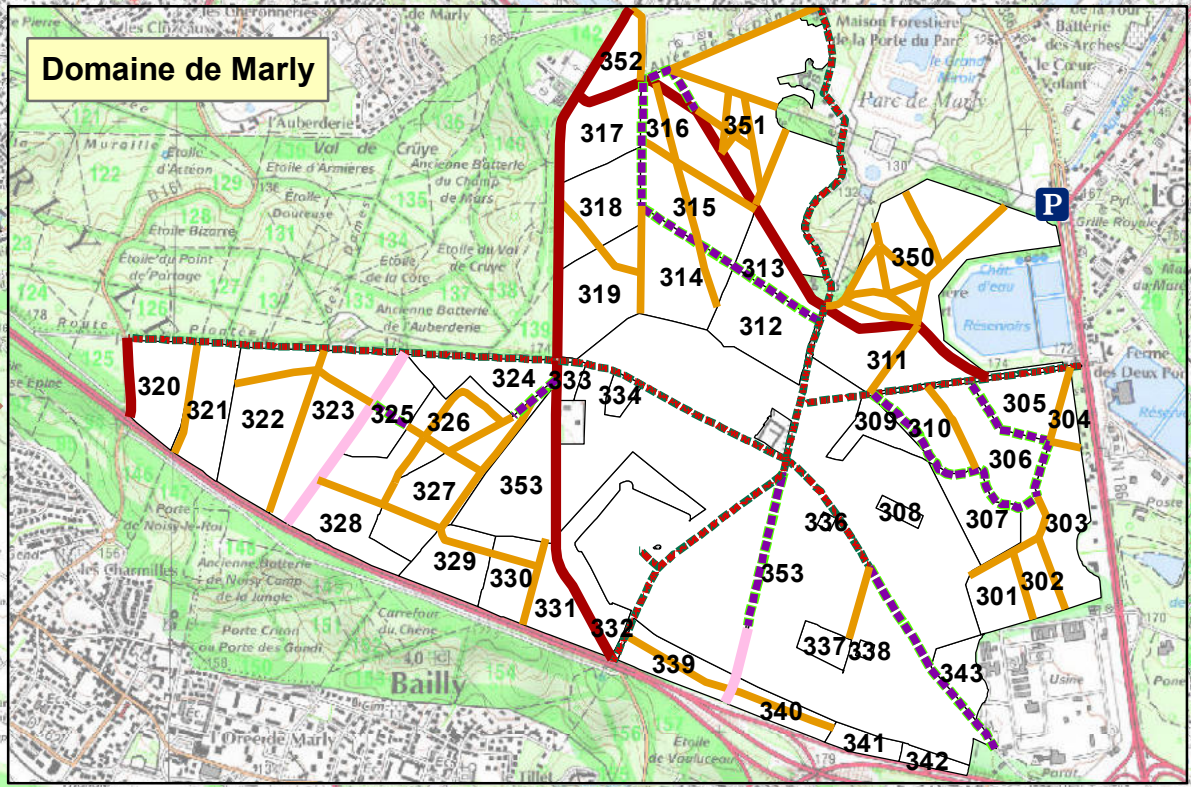
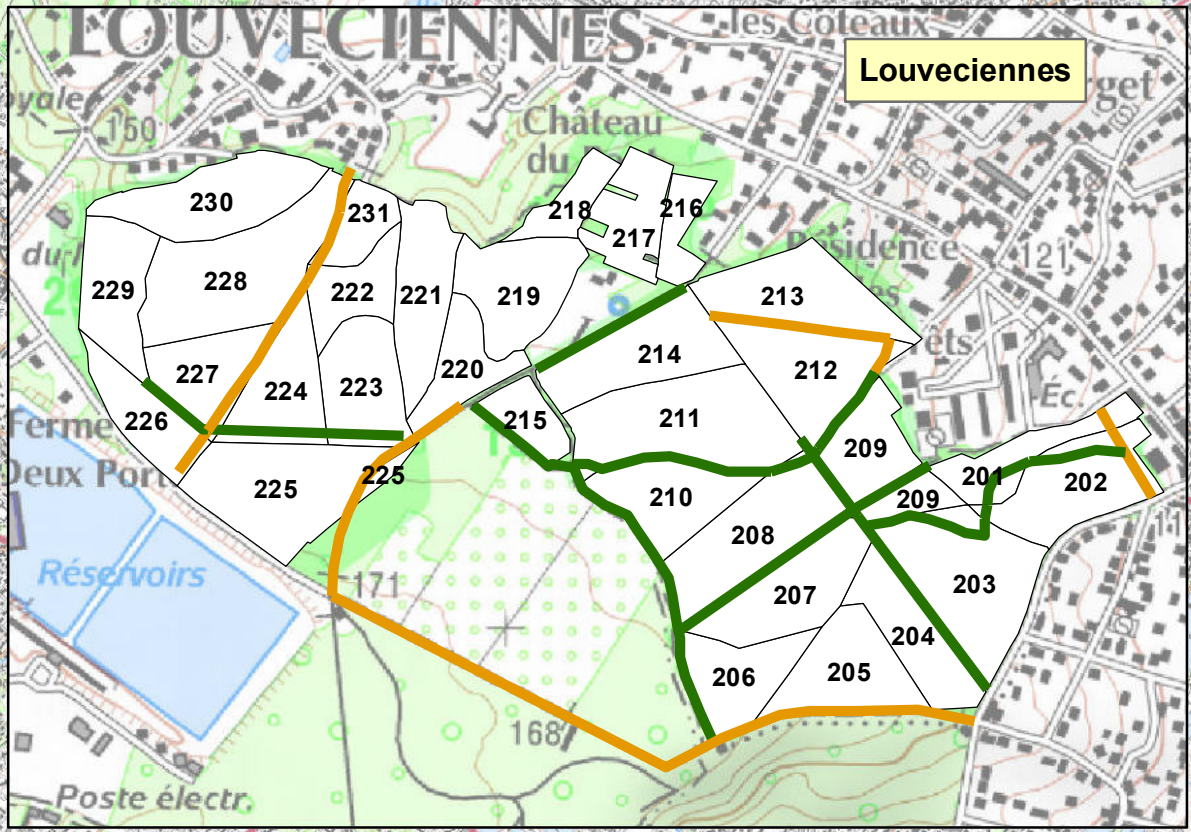
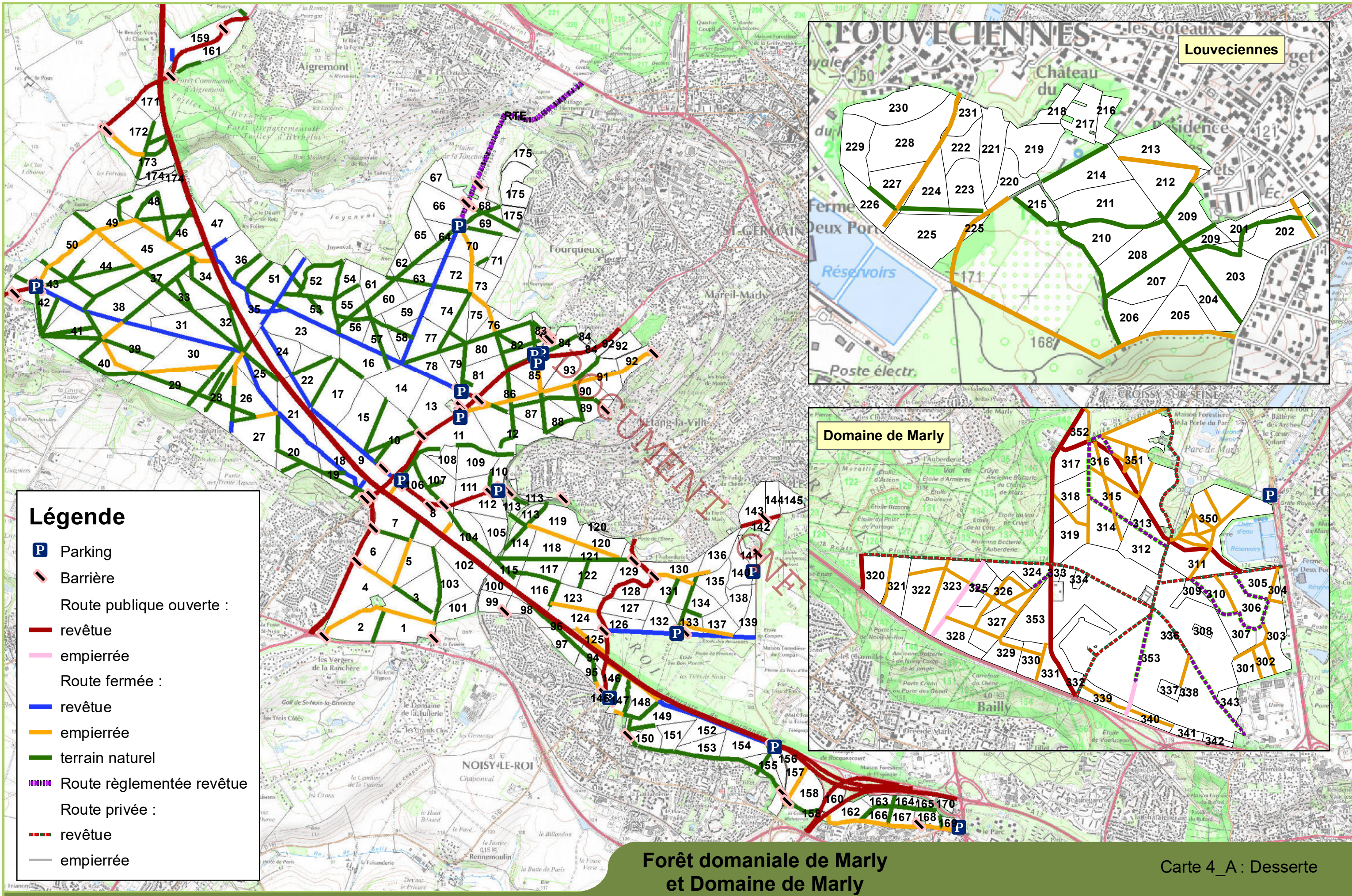
- 2 - Chênaie ou chênaie-frênaie neutrocalcicole
- 5 - Chênaie pédonculée -frênaie de vallon et de milieu riche
- 8 - Hêtraie chênaie neutrocline à faiblement acide
- 9a - Chênaie sessiliflore à acidité moyenne ou hydromorphe variante sur sol lessivé à pseudogley sur limons
- 9b - Chênaie sessiliflore à acidité moyenne ou hydromorphe variante à sol ocreux et sol lessivé acide, sur argiles à meulière (argile mélangée de fragments de meulière)
- 9c - Chênaie sessiliflore à acidité moyenne ou hydromorphe variante à sol podzolique sur sables stampiens remaniés
- 10 - Chênaie sessiliflore-hêtraie acidiphile non ou peu podzolisée
- 12 - Chênaie-hêtraie acidiphile hydromorphe
- z - Infrastructure
- Non décrit

Forêt domaniale de Marly et Domaine de Marly

Carte 3 : Stations forestières

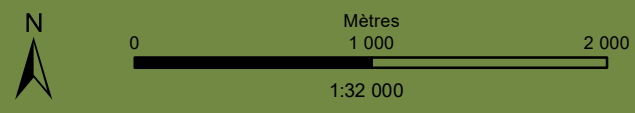


DT Seine-Nord
 Agence territoriale Ile-de-France Ouest
 SIG - JF * Mai 2022

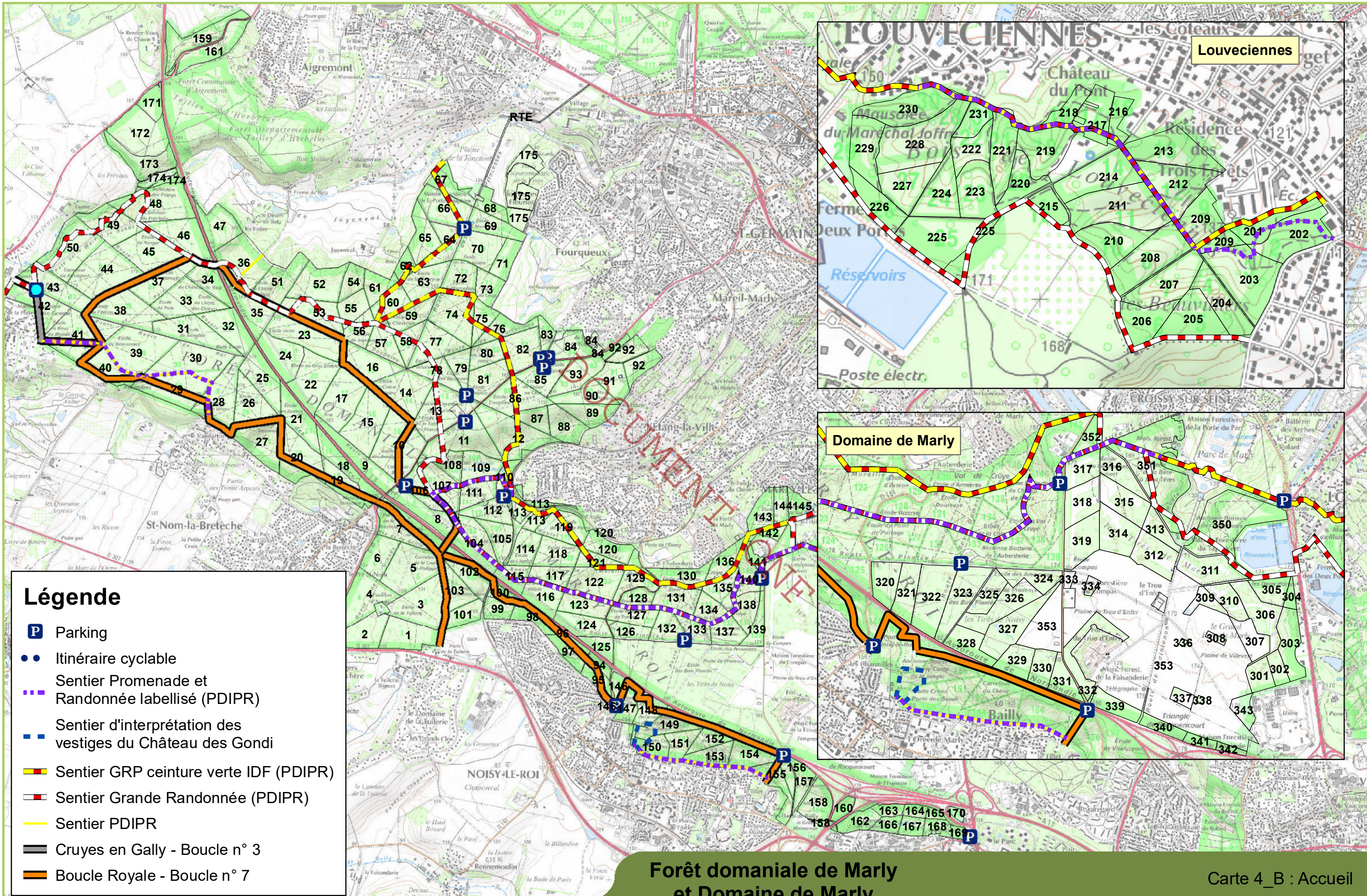


Forêt domaniale de Marly et Domaine de Marly

Carte 4_A : Desserte



SCAN25®. ©IGN, Paris, 2009 - Reproduction interdite - Licence n° 2007CUP-UB0242 - Trage sous franchise - (Marché IGN - MAP n°0400061)

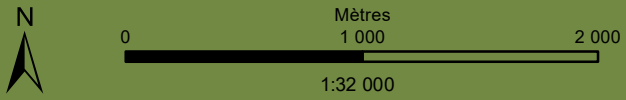


Légende

- Parking
- Itinéraire cyclable
- Sentier Promenade et Randonnée labellisé (PDIPR)
- Sentier d'interprétation des vestiges du Château des Gondi
- Sentier GRP ceinture verte IDF (PDIPR)
- Sentier Grande Randonnée (PDIPR)
- Sentier PDIPR
- Cruyes en Gally - Boucle n° 3
- Boucle Royale - Boucle n° 7

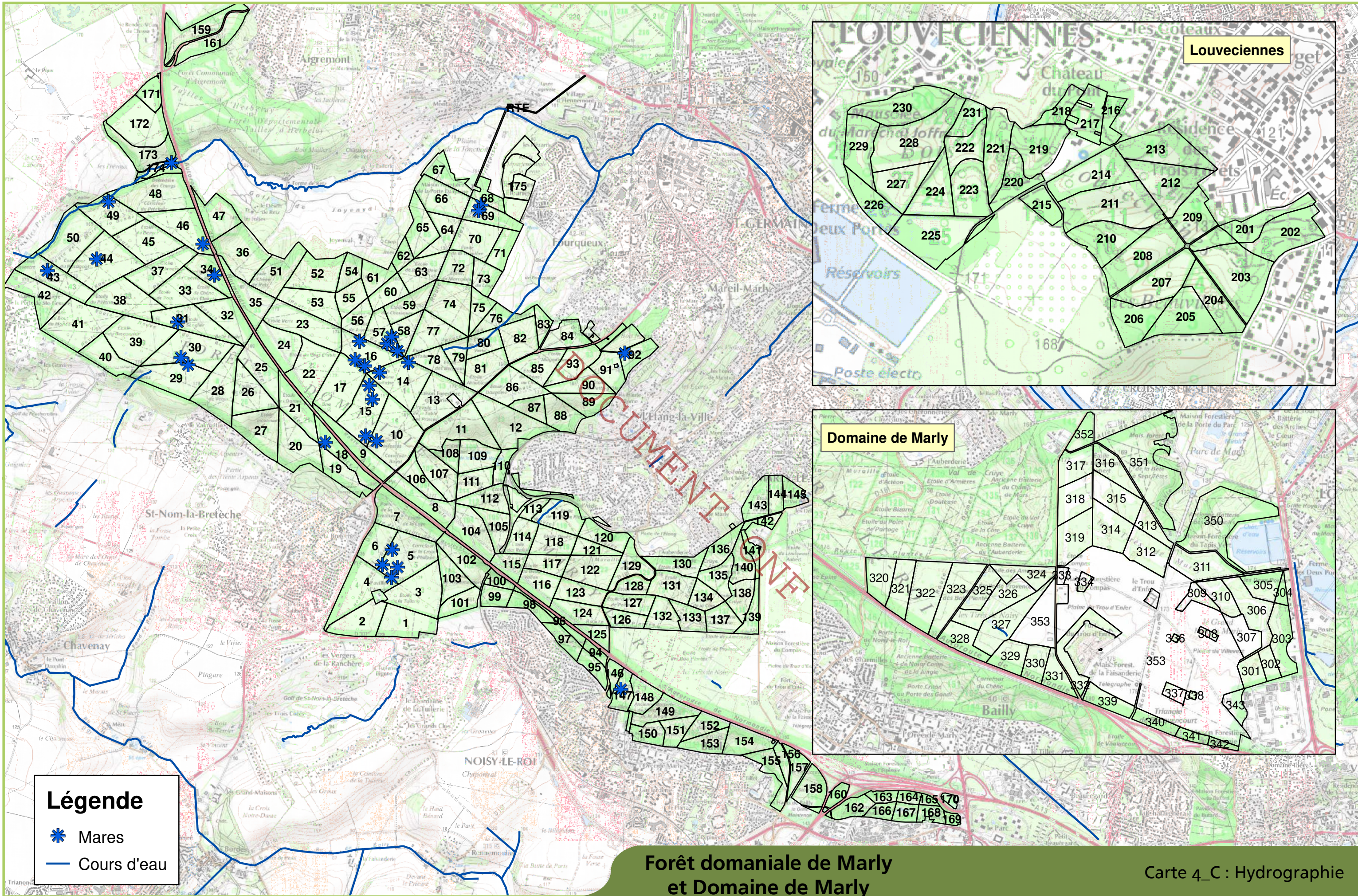
Forêt domaniale de Marly et Domaine de Marly

Carte 4_B : Accueil



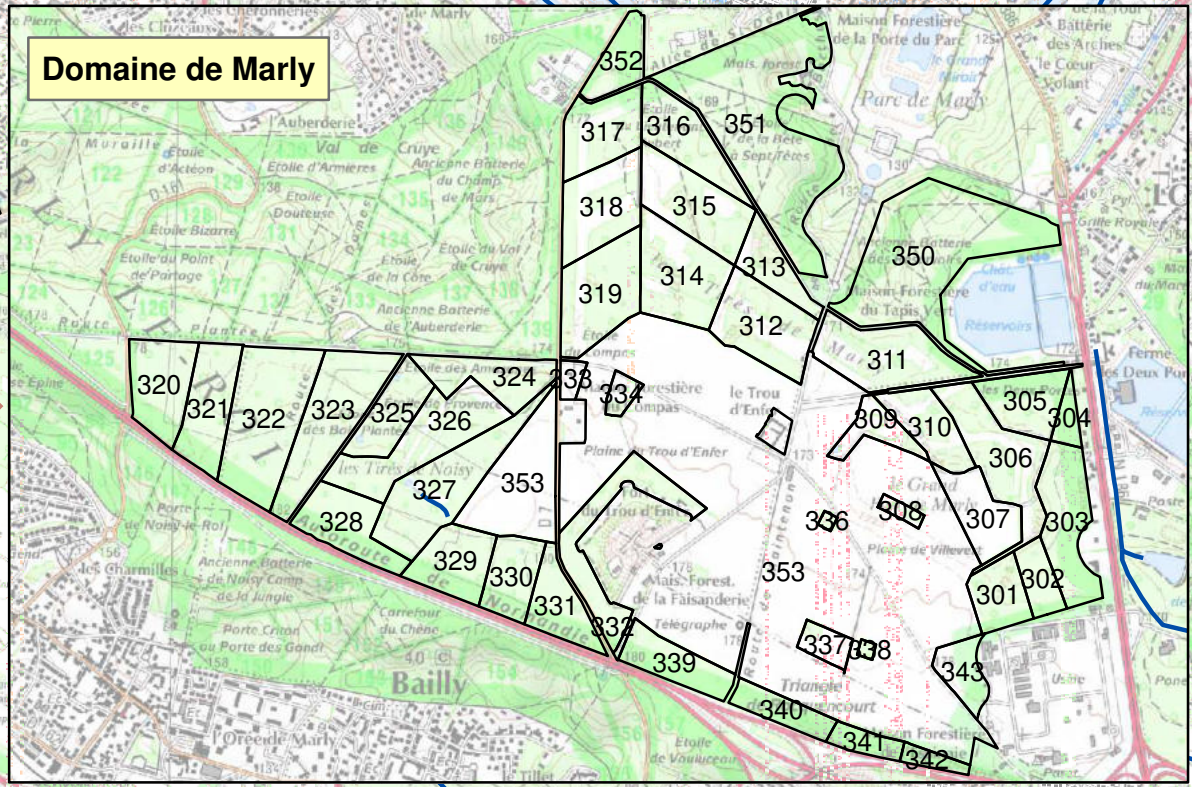
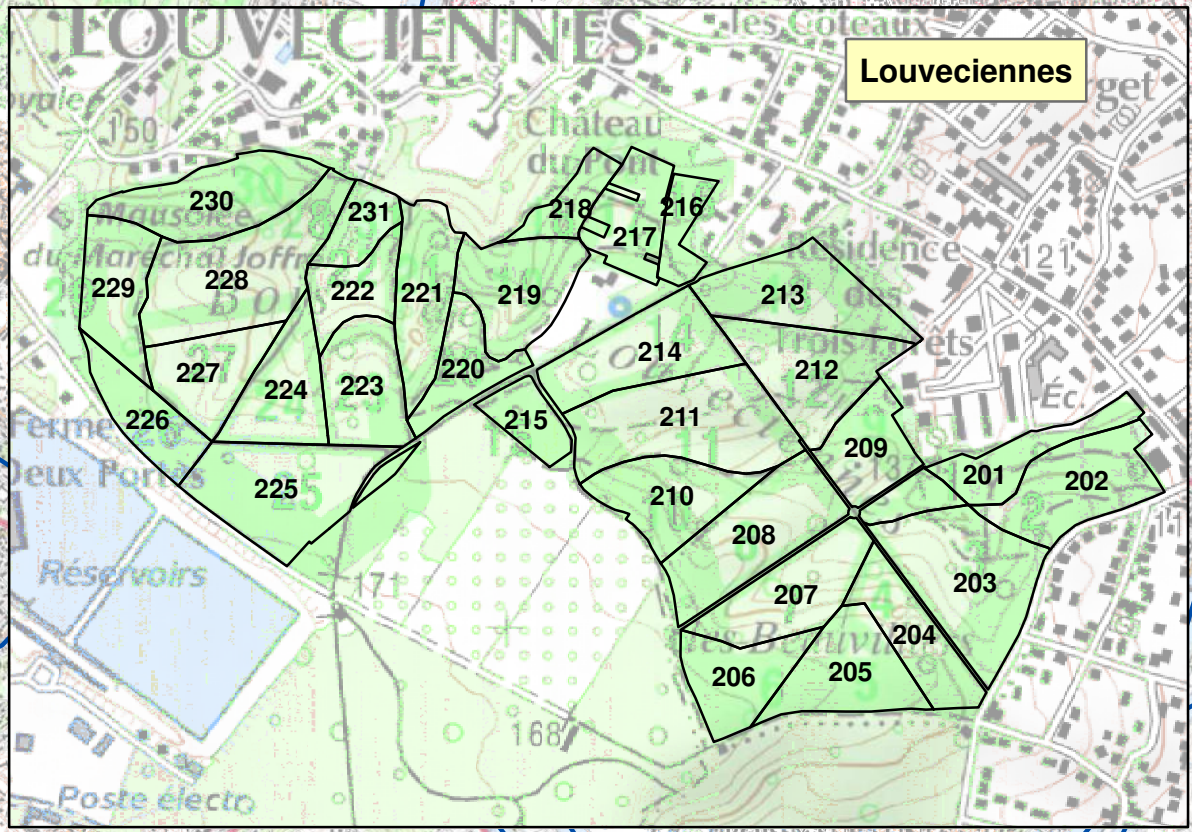
DT Seine-Nord
 Agence territoriale Ile-de-France Ouest
 SIG - JF * Mai 2022

SCAN256 ©IGN, Paris, 2018 - Reproduction interdite - Licence n°2007CUI-PUB0242 - Trage sous franchise - (Marché IGN - MAP n°040061)



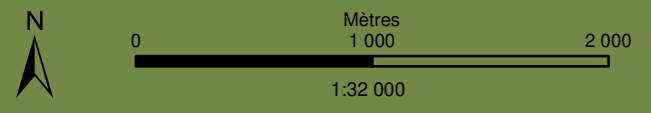
Légende

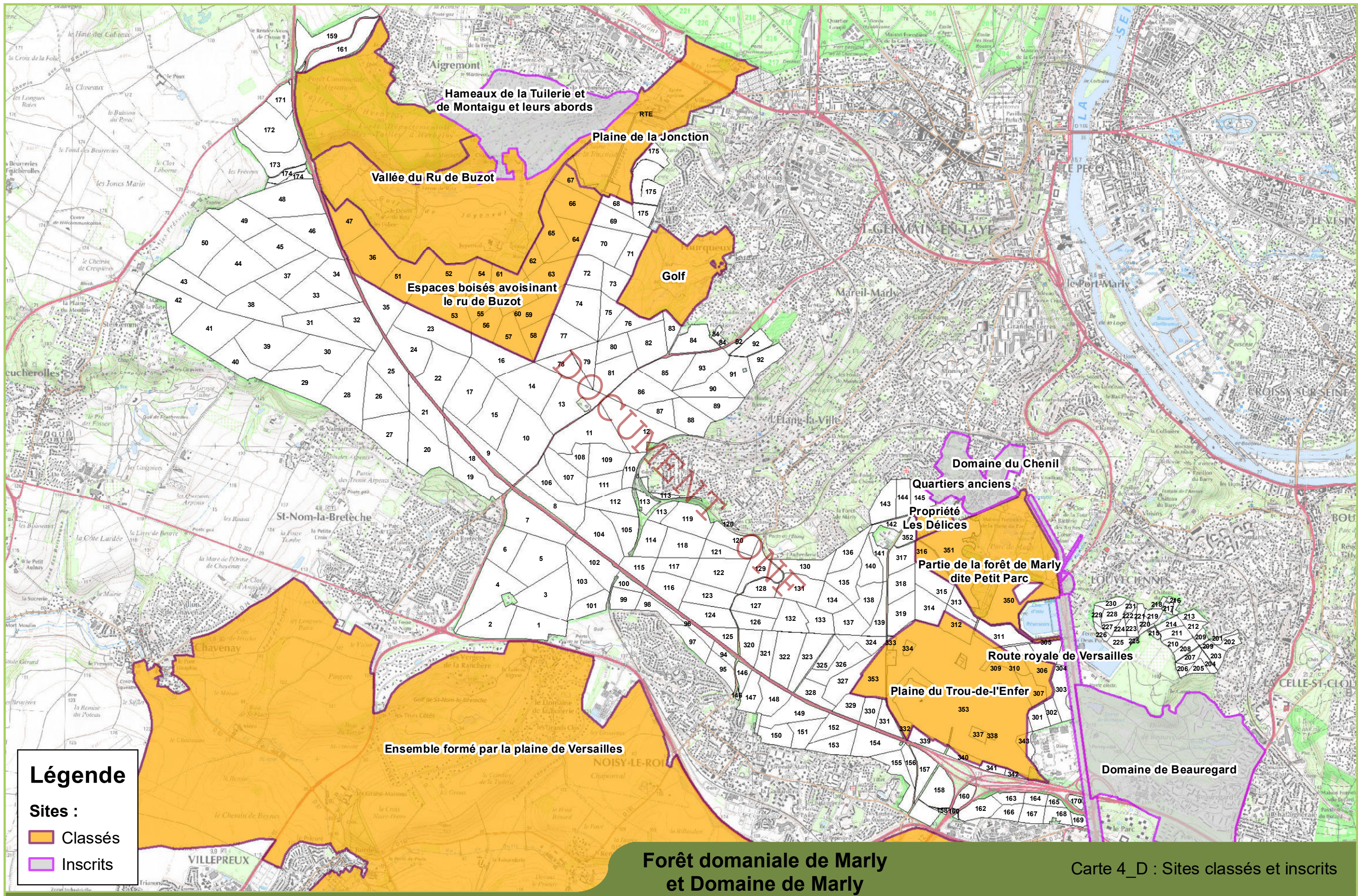
-  Mares
-  Cours d'eau



Forêt domaniale de Marly et Domaine de Marly

Carte 4_C : Hydrographie





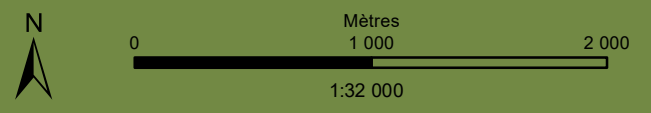
Légende

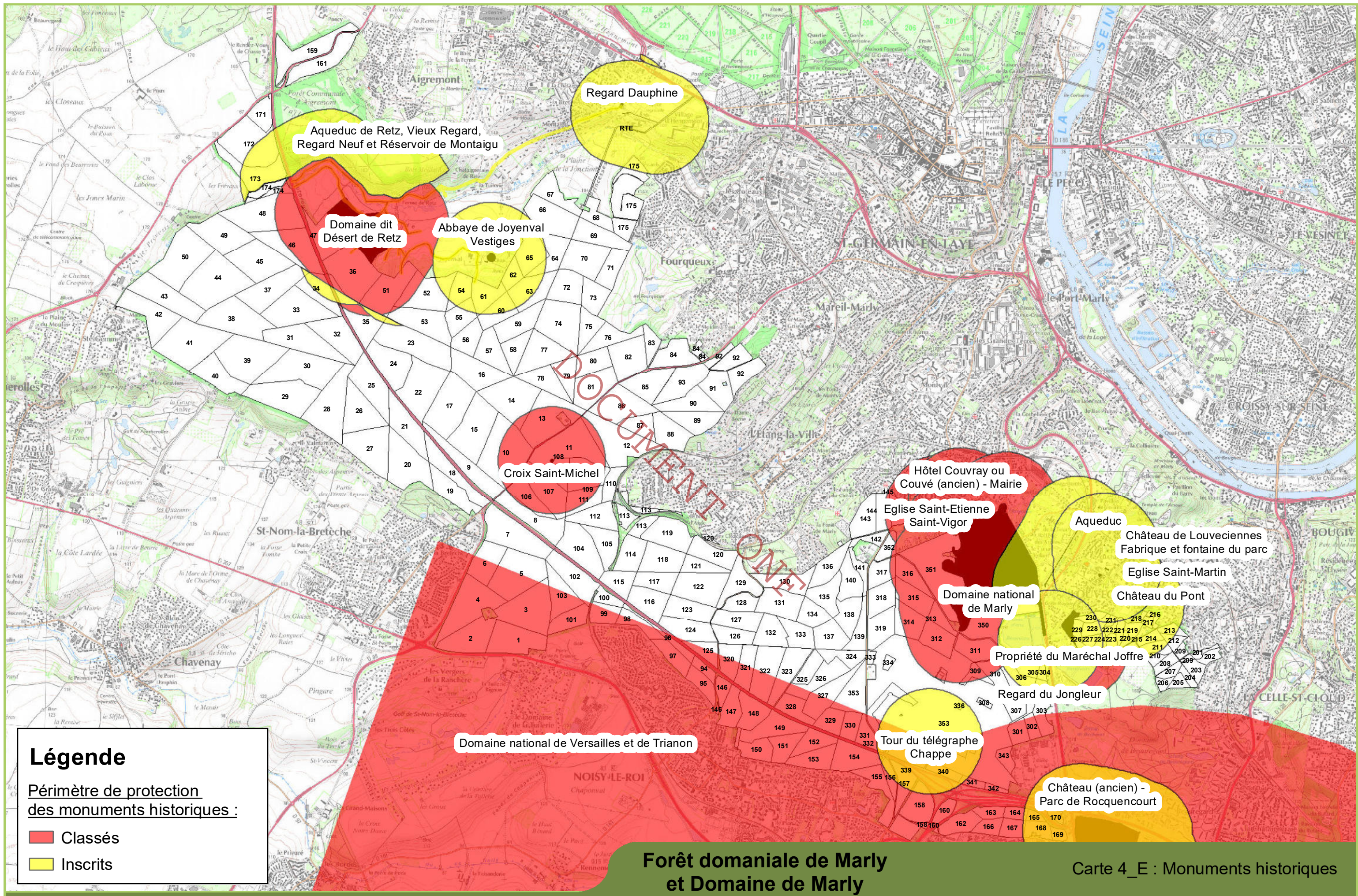
Sites :

- Classés
- Inscrits

Forêt domaniale de Marly et Domaine de Marly

Carte 4_D : Sites classés et inscrits





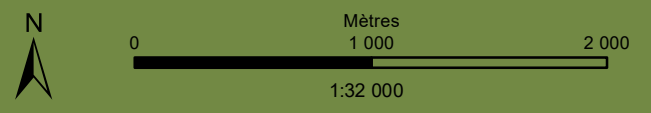
Légende

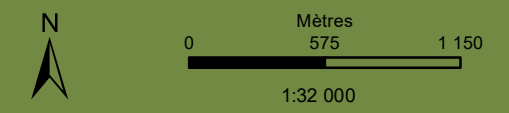
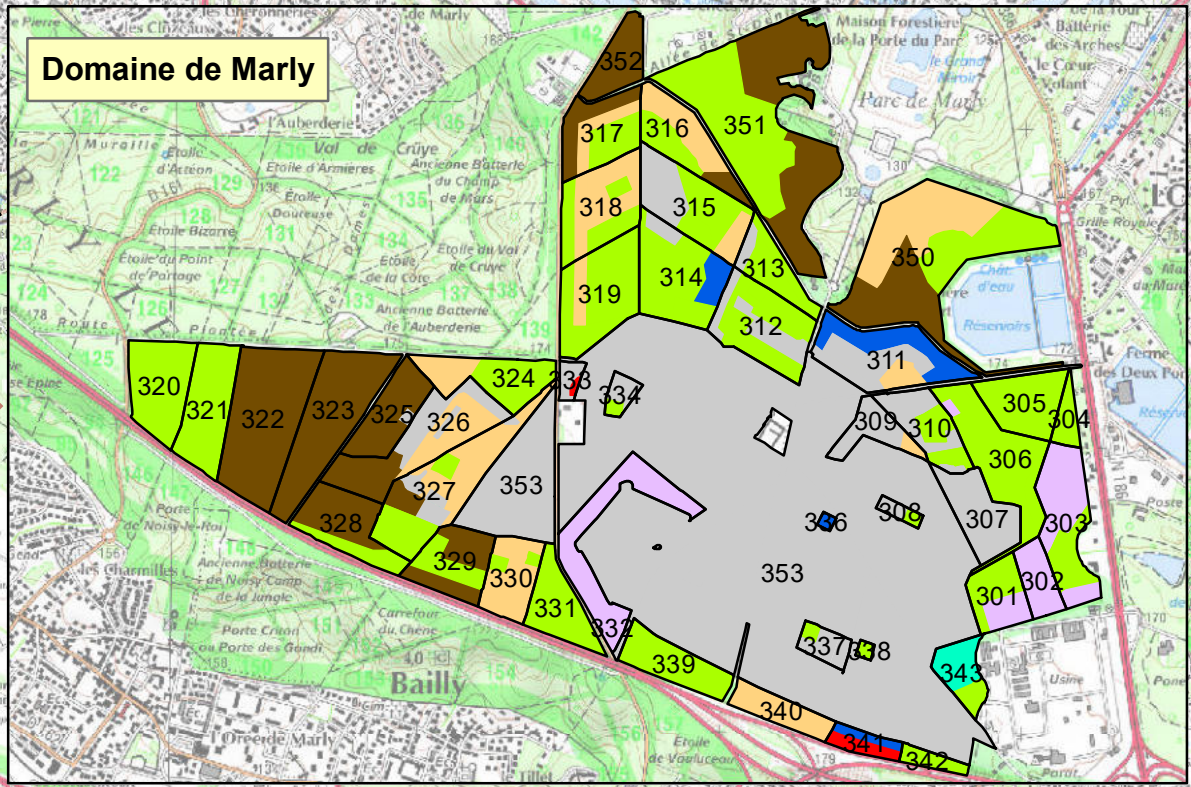
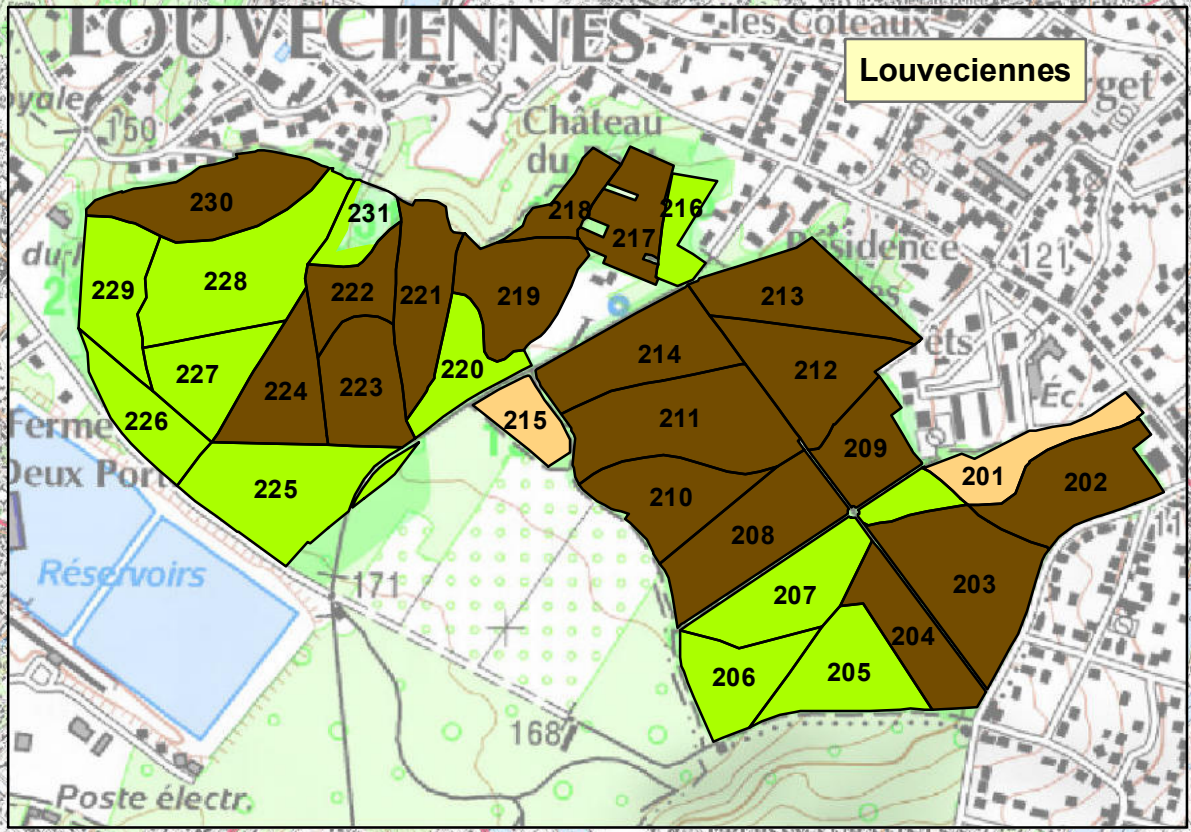
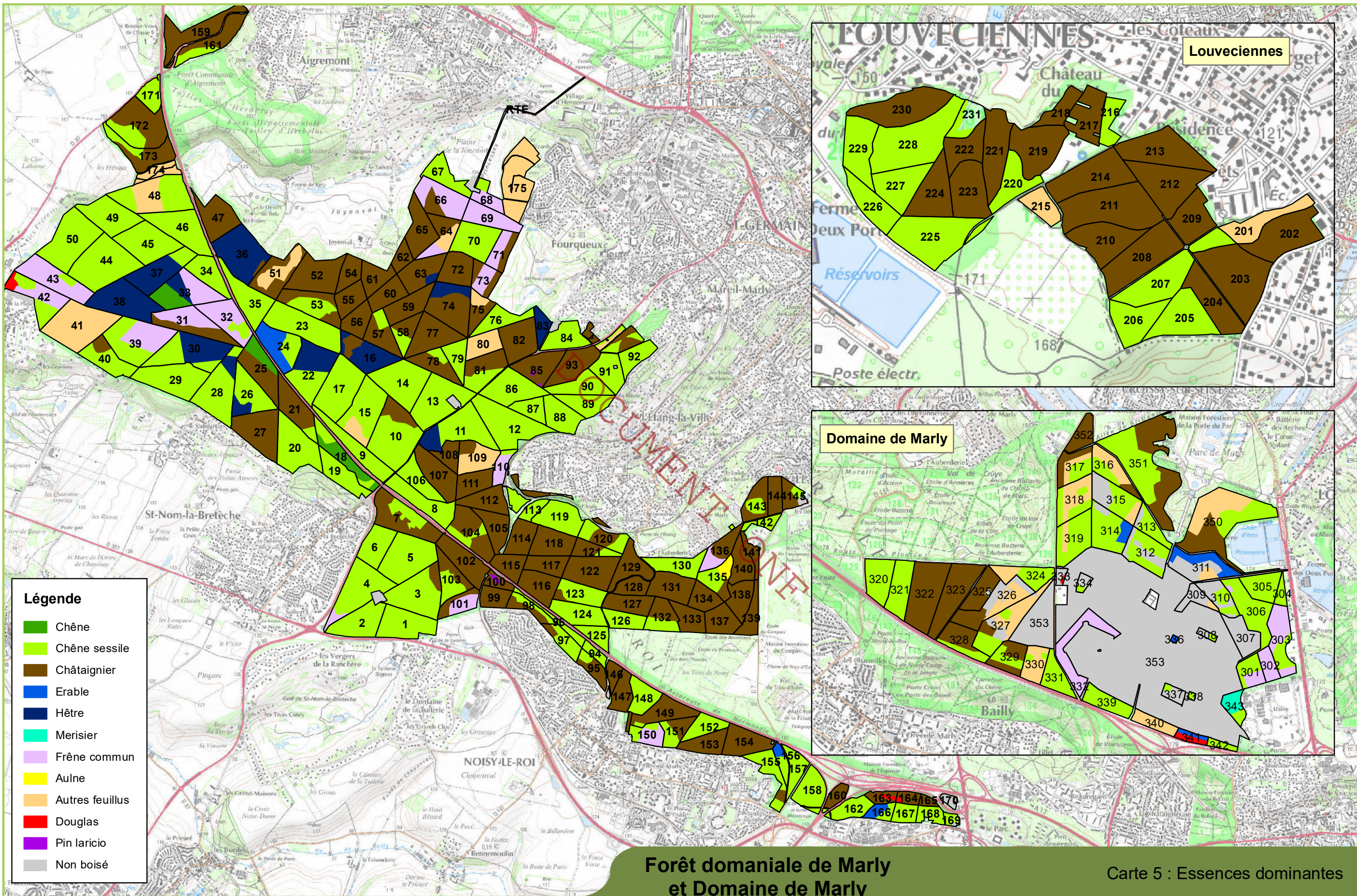
Périmètre de protection des monuments historiques :

- Classés
- Inscrits

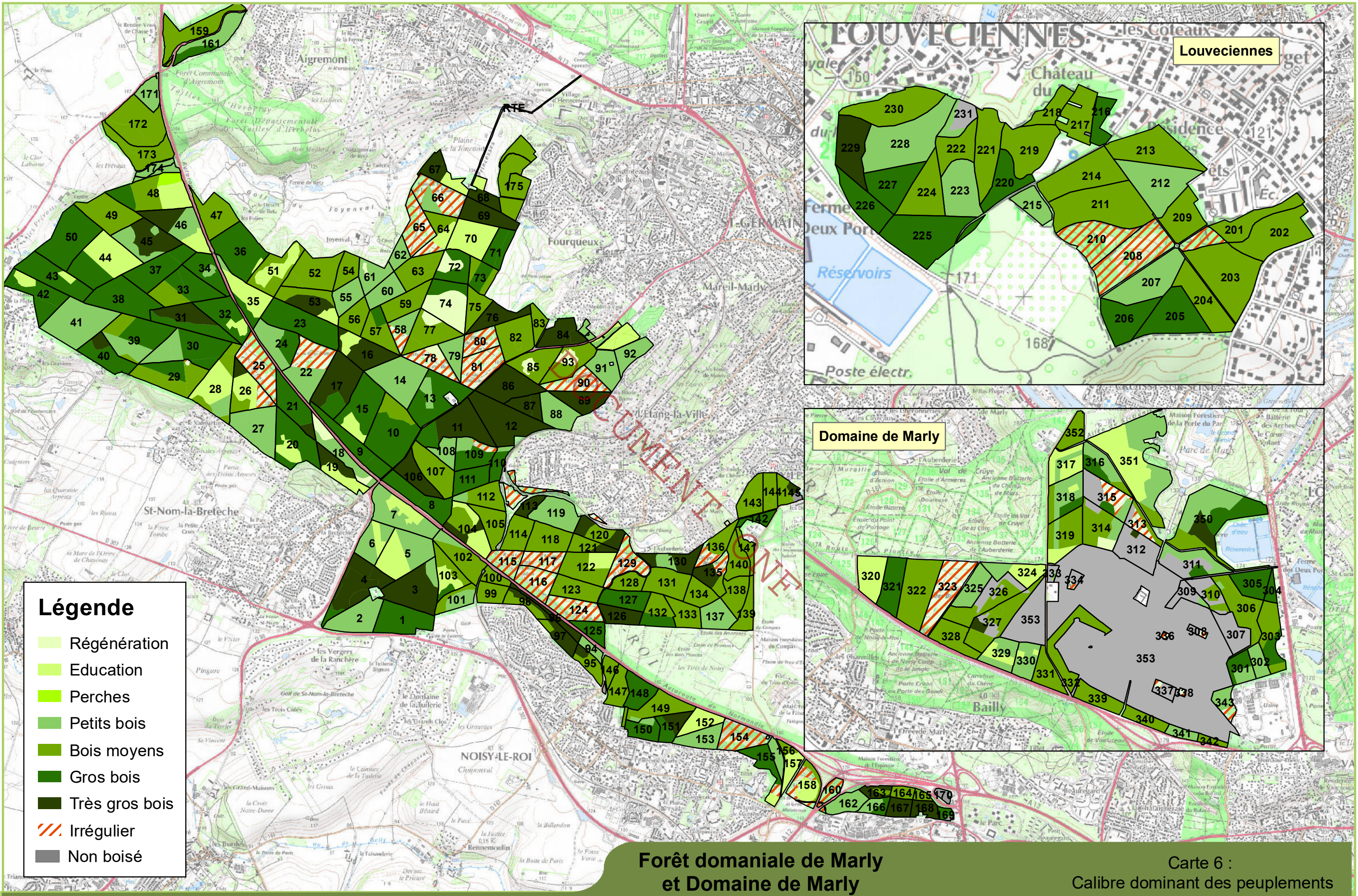
Forêt domaniale de Marly et Domaine de Marly

Carte 4_E : Monuments historiques





DT Seine-Nord
Agence territoriale Ile-de-France Ouest
SIG - JF * Mai 2022

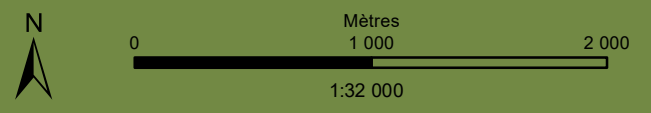


Légende

- Régénération
- Education
- Perches
- Petits bois
- Bois moyens
- Gros bois
- Très gros bois
- Irrégulier
- Non boisé

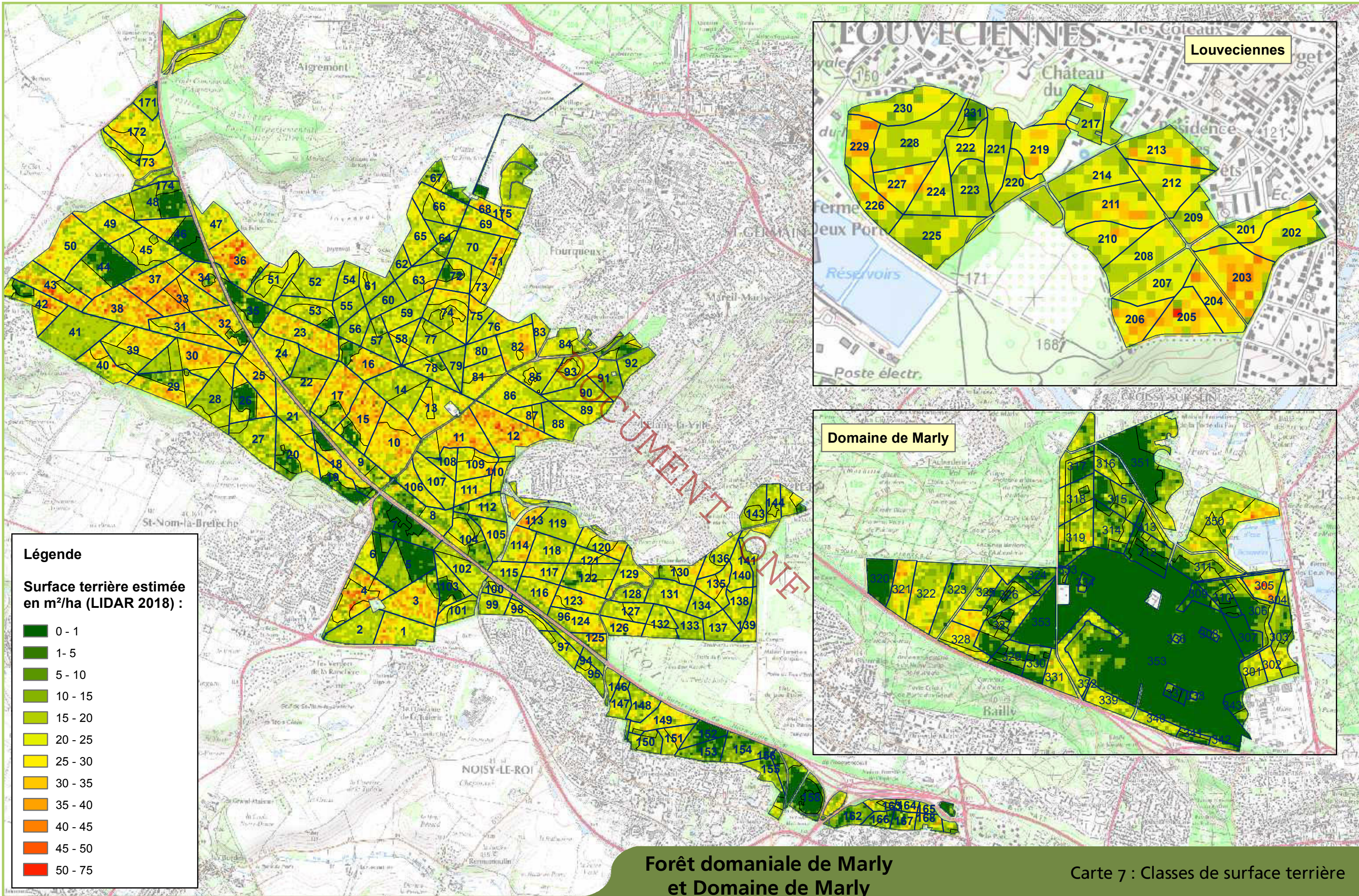
Forêt domaniale de Marly et Domaine de Marly

Carte 6 : Calibre dominant des peuplements



DT Seine-Nord
 Agence territoriale Ile-de-France Ouest
 SIG - JF * Mai 2022

SCAN250 © IGN, Paris, 2008 - Reproduction interdite - Licence n° 200707CU-PUB0242 - Trage sous franchise - (Marché IGN - MAP n°0400061)



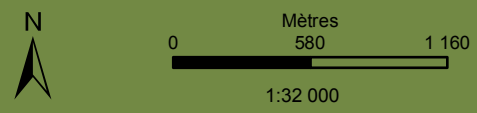
Légende

Surface terrière estimée en m²/ha (LIDAR 2018) :

0 - 1
1 - 5
5 - 10
10 - 15
15 - 20
20 - 25
25 - 30
30 - 35
35 - 40
40 - 45
45 - 50
50 - 75

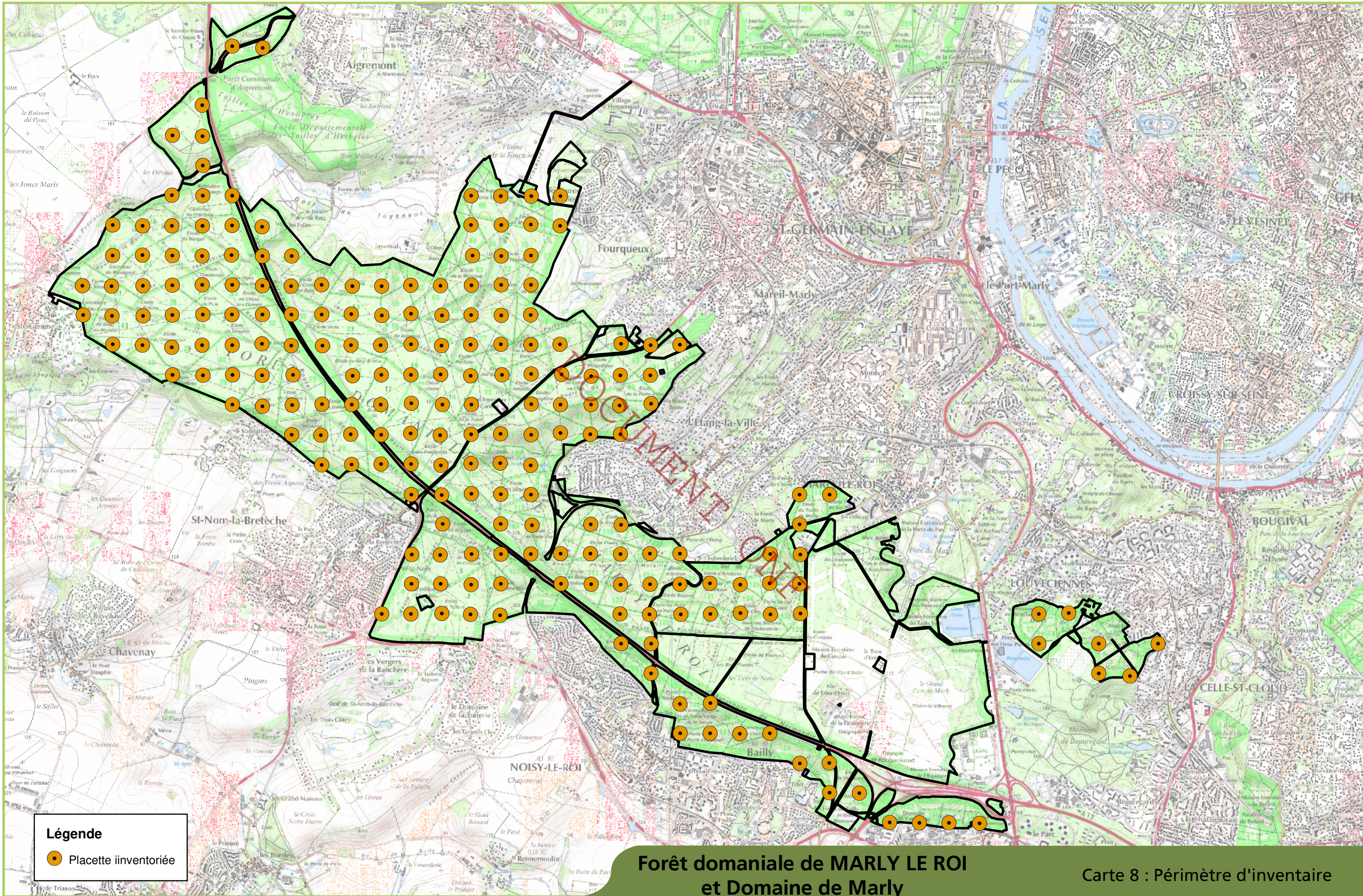
Forêt domaniale de Marly et Domaine de Marly

Carte 7 : Classes de surface terrière



DT Seine-Nord
 Agence territoriale Ile-de-France Ouest
 SIG - JF * Mai 2022

SCAN250 ©IGN, Paris, 2009 - Reproduction interdite - Licence n°2007-CUI-FUB0242 - Tirage sous franchise - (Marque IGN - MAP n°0400061)

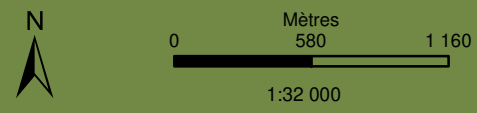


Légende

- Placette inventoriée

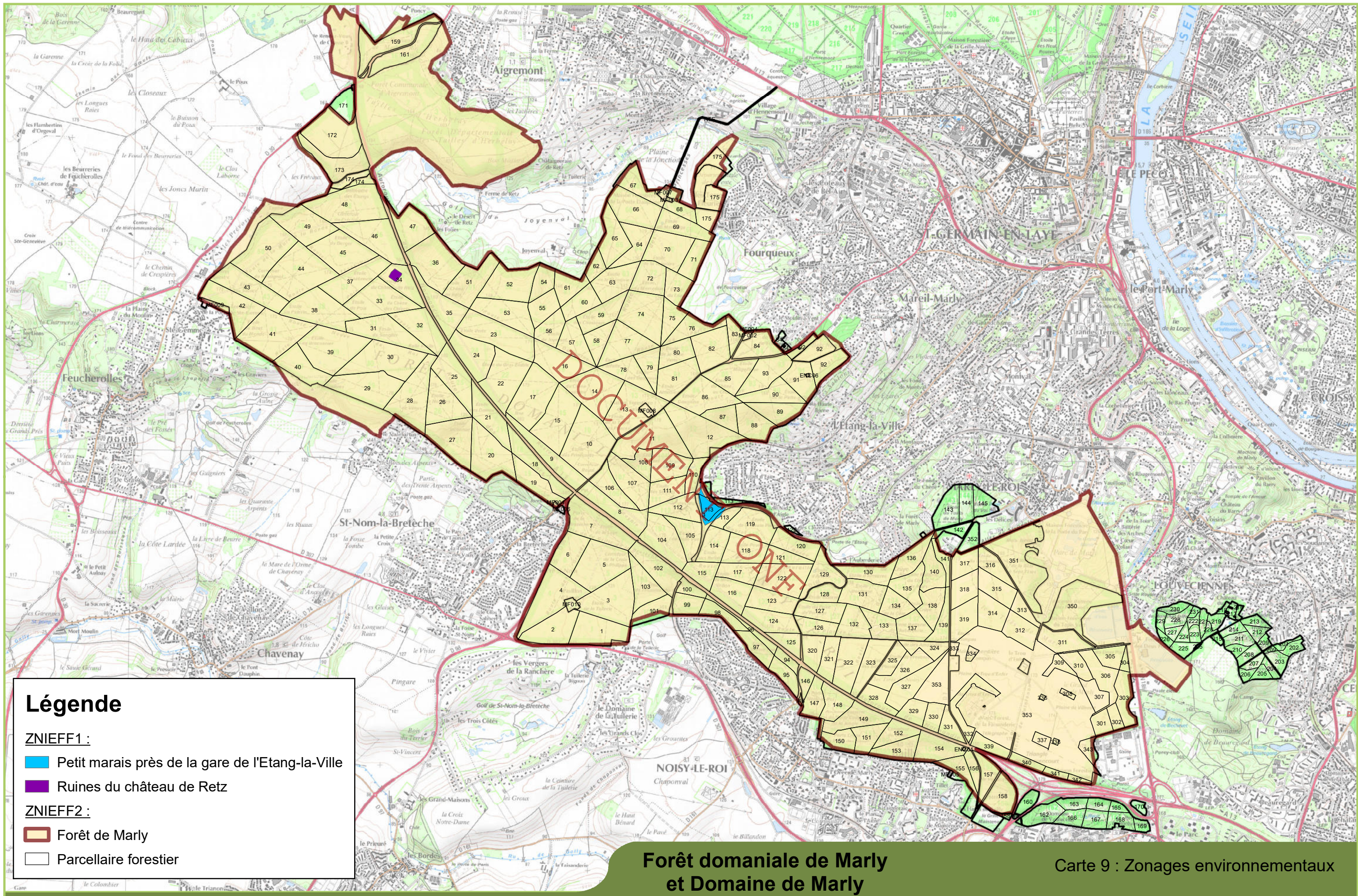
**Forêt domaniale de MARLY LE ROI
et Domaine de Marly**

Carte 8 : Périmètre d'inventaire



DT Seine-Nord
Agence territoriale Ile-de-France Ouest
SIG - JF * Décembre 2020

SCAN250 © IGN Paris 2008 - Reproduction interdite - Licence n°200700U-PL09242 - Tirage sous franchise e (Marché IGN - MAP n°0000951)



Légende

ZNIEFF1 :

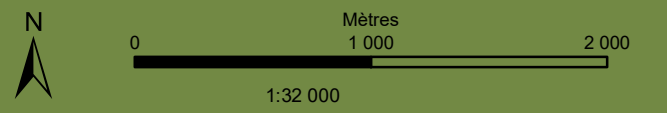
- Petit marais près de la gare de l'Etang-la-Ville
- Ruines du château de Retz

ZNIEFF2 :

- Forêt de Marly
- Parcelle forestier

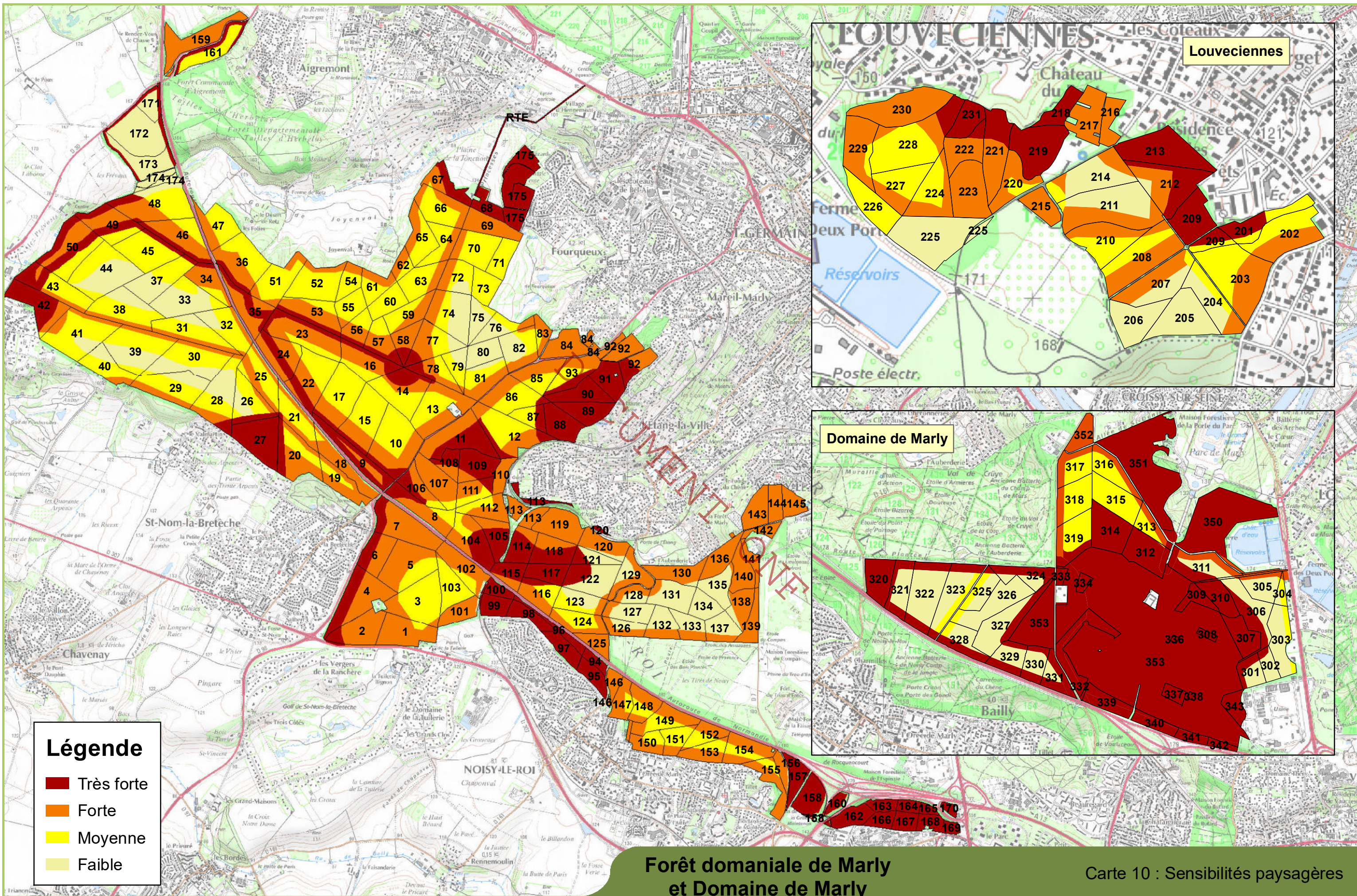
Forêt domaniale de Marly et Domaine de Marly

Carte 9 : Zonages environnementaux



DT Seine-Nord
 Agence territoriale Ile-de-France Ouest
 SIG - JF Mai 2022

SCAN25©. ©IGN, Paris, 2009 - Reproduction interdite - Licence n° 2007CUP-UB0242 - Tirage sous franchise - (Marché IGN - MAP n° 0400061)

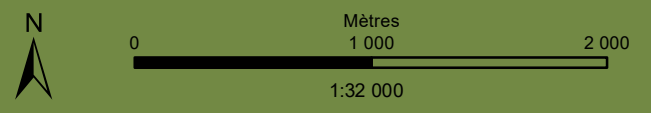


Légende

- Très forte
- Forte
- Moyenne
- Faible

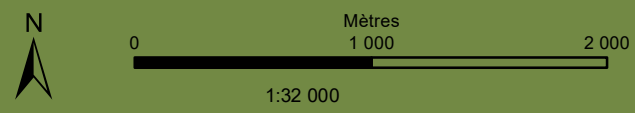
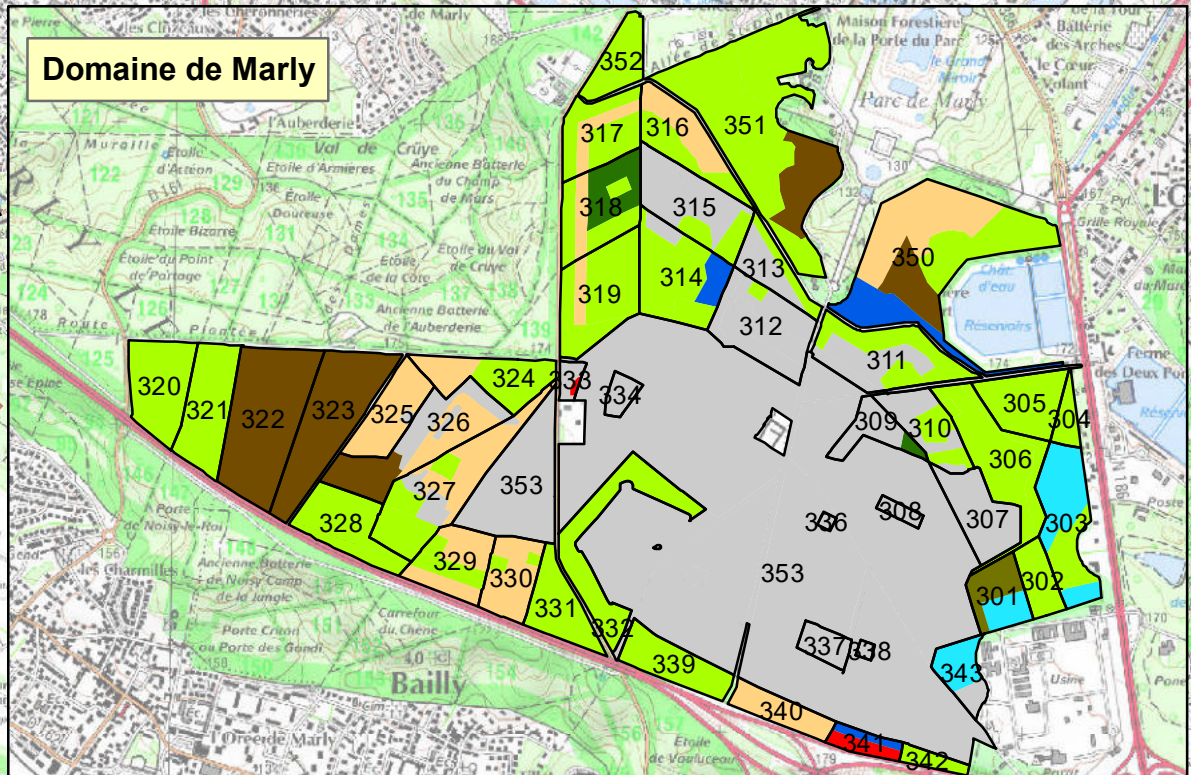
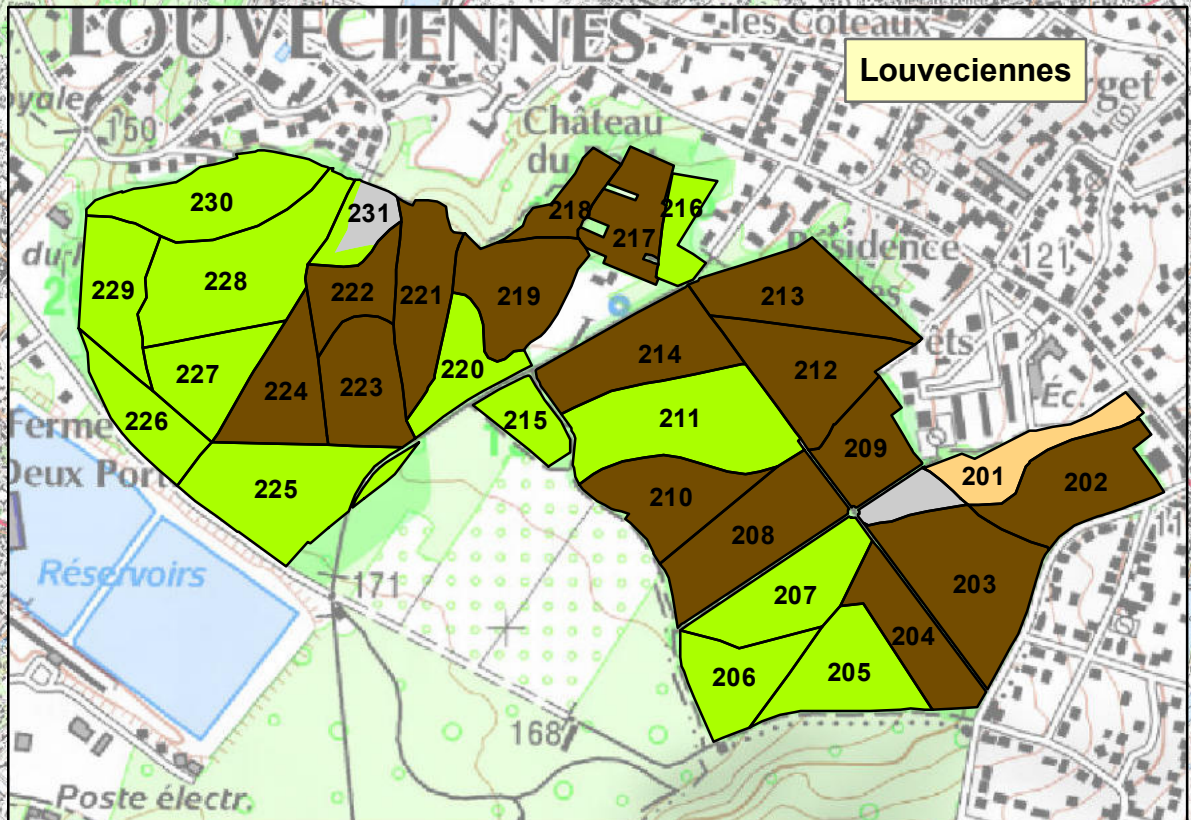
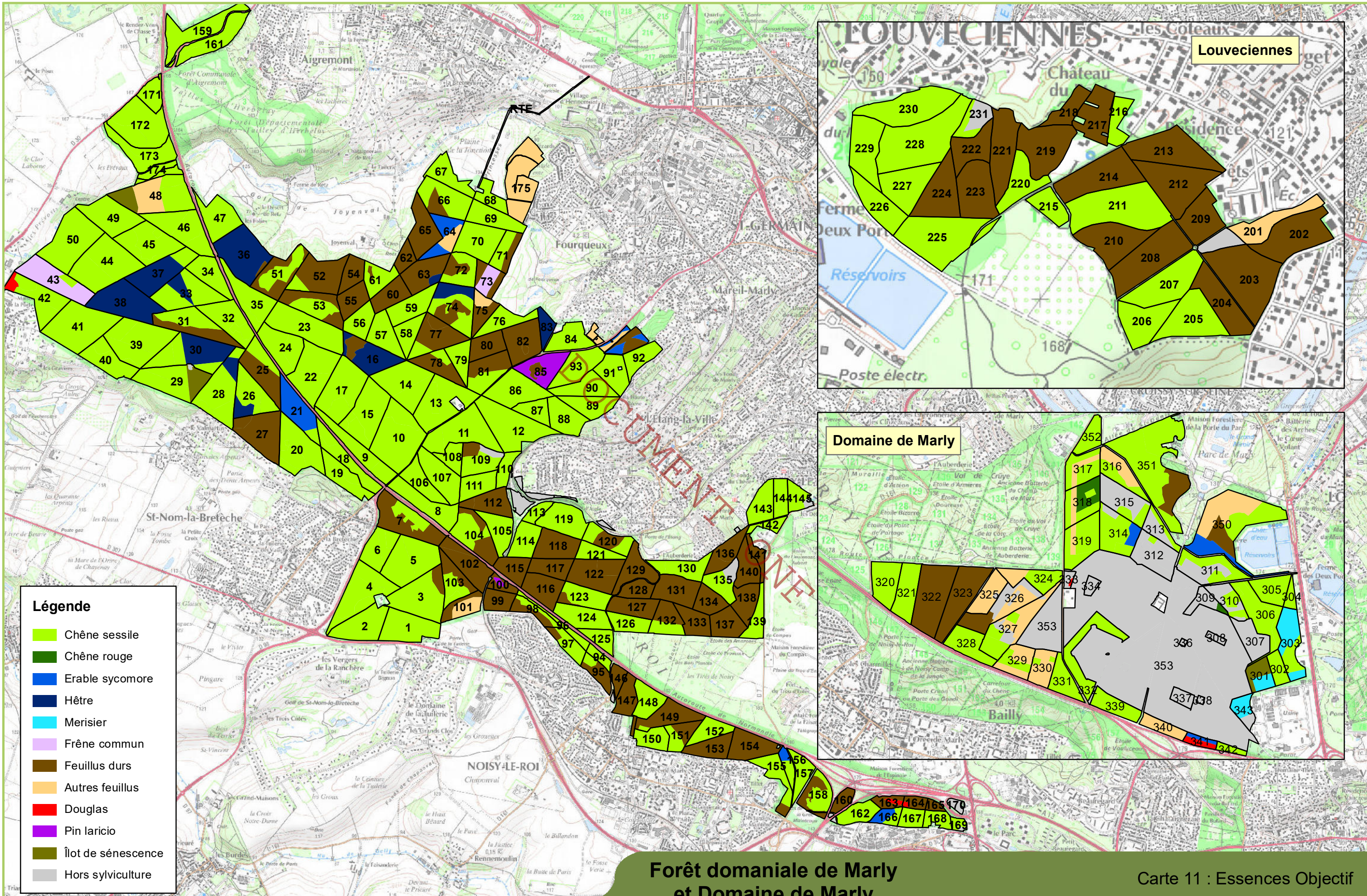
Forêt domaniale de Marly et Domaine de Marly

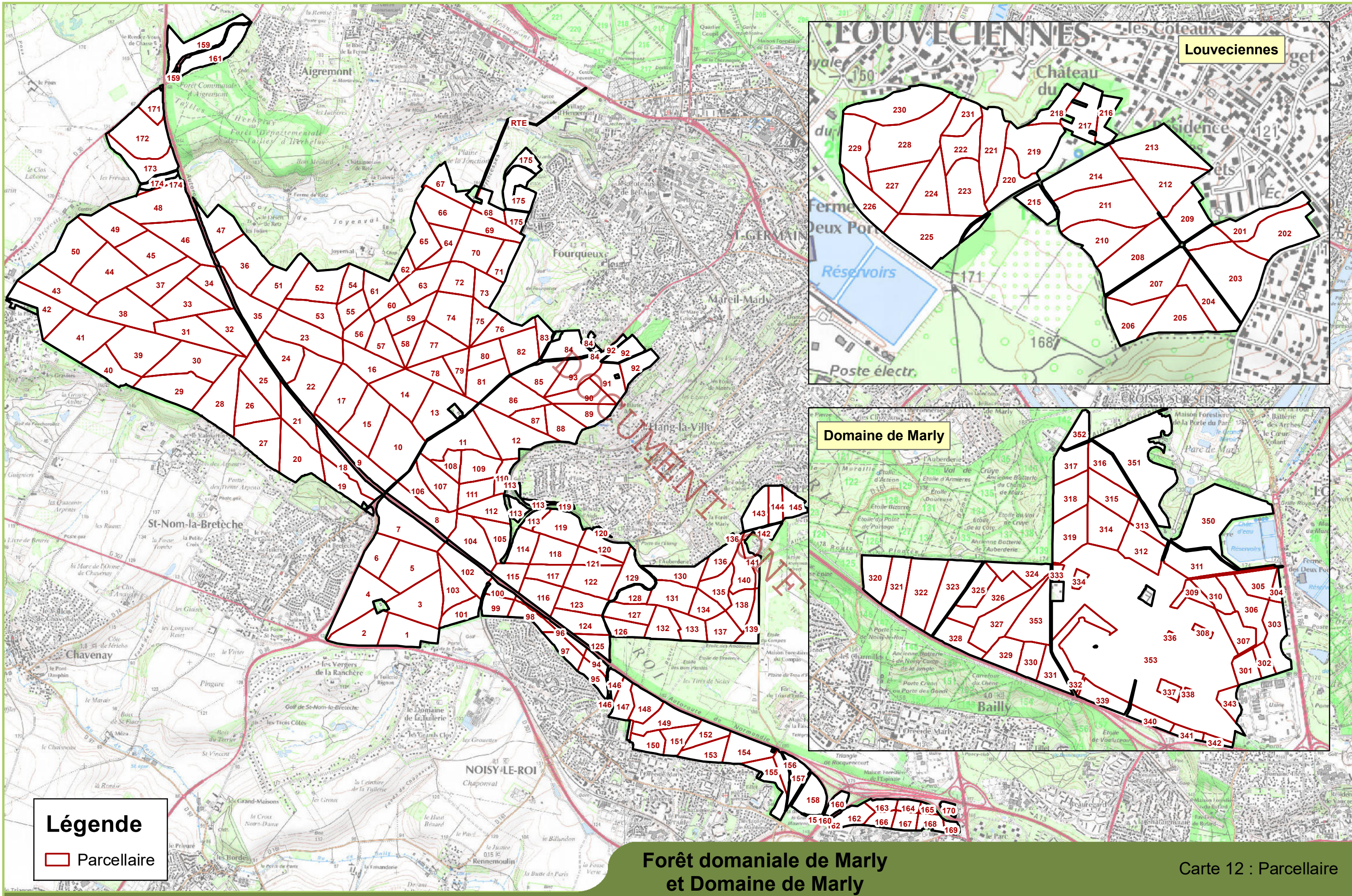
Carte 10 : Sensibilités paysagères



DT Seine-Nord
 Agence territoriale Ile-de-France Ouest
 SIG - JF * Mai 2022

SCAN256 ©IGN, Paris, 2009 - Reproduction interdite - Licence n°2007CUJ-PUB0242 - Tirage sous franchise - (Marché IGN - MAP n°0400061)

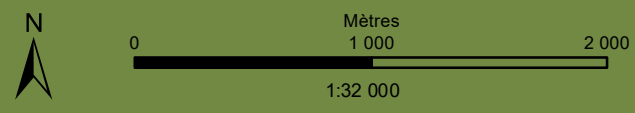




Légende
 Parcellaire

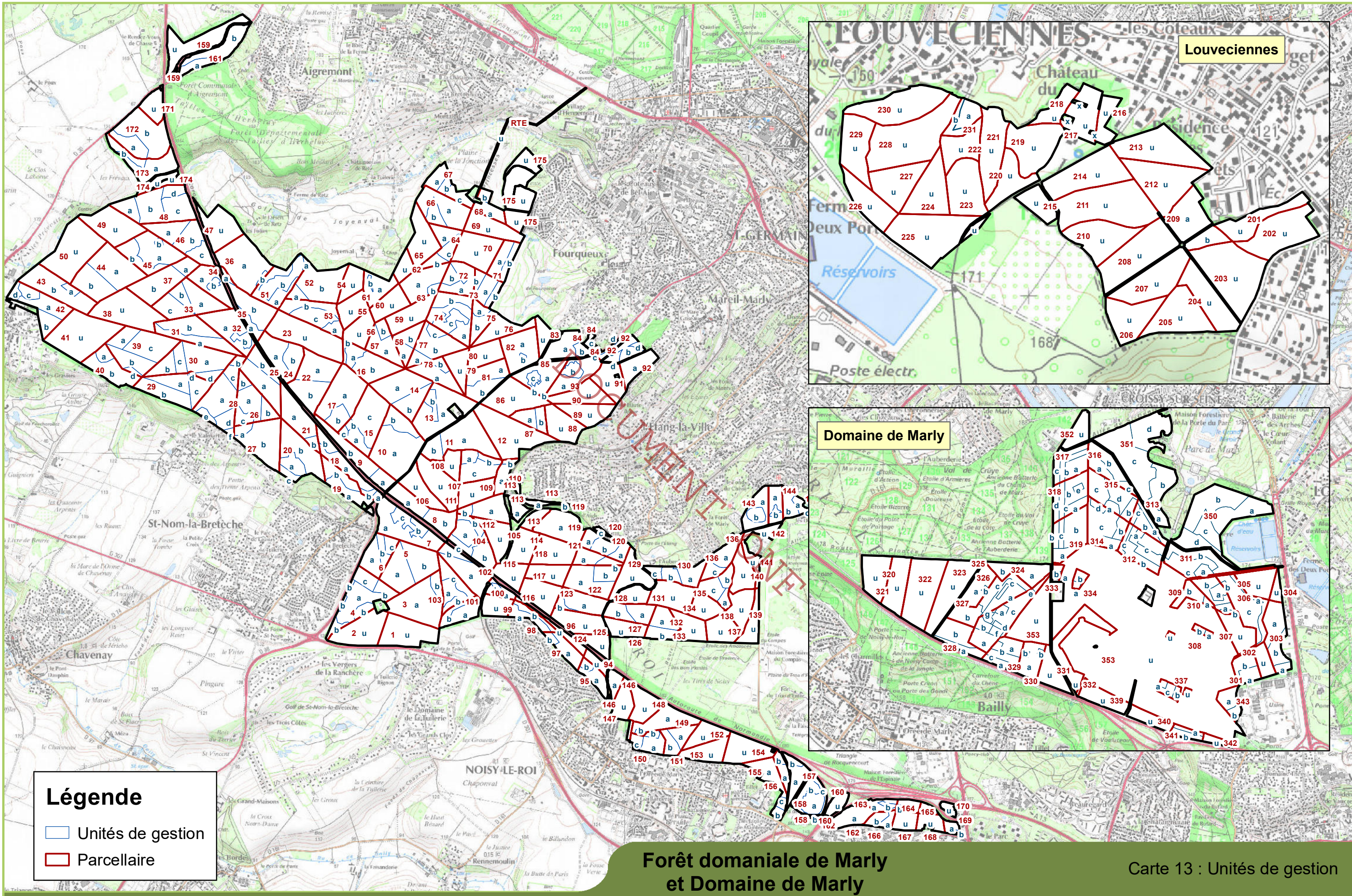
Forêt domaniale de Marly et Domaine de Marly

Carte 12 : Parcellaire



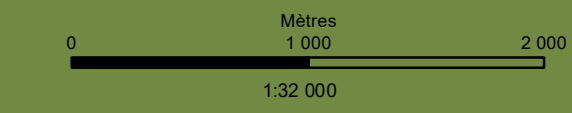
DT Seine-Nord
 Agence territoriale Ile-de-France Ouest
 SIG - JF * Mai 2022

SCAN259, ©IGN, Paris, 2009 - Reproduction interdite - Licence n°2007/CUP-PUB0242 - Tirage sous franchise - Marché IGN - MAP n°0400061



Légende

- Unités de gestion
- Parcellaire



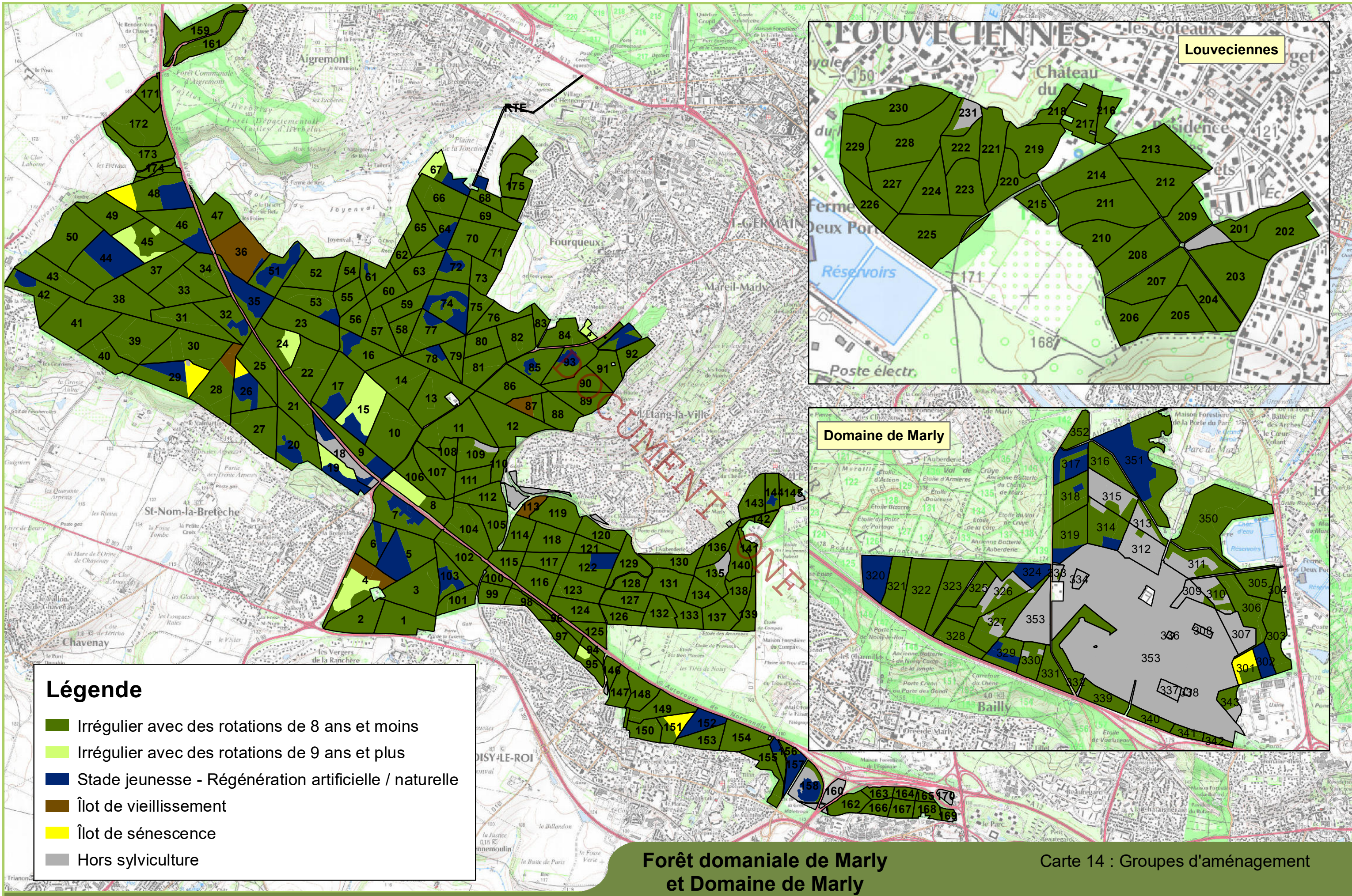
Forêt domaniale de Marly et Domaine de Marly

Carte 13 : Unités de gestion



DT Seine-Nord
 Agence territoriale Ile-de-France Ouest
 SIG - JF * Mai 2022

SCA02596 ©IGN, Paris, 2009 - Reproduction interdite - Licence n°2007/CUP-PUB0242 - Tirage sous franchise - Marché IGN - MAP n°04000611

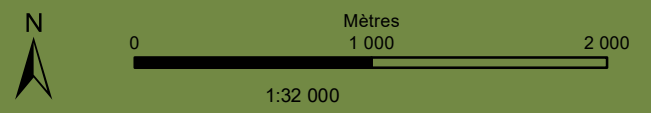


Légende

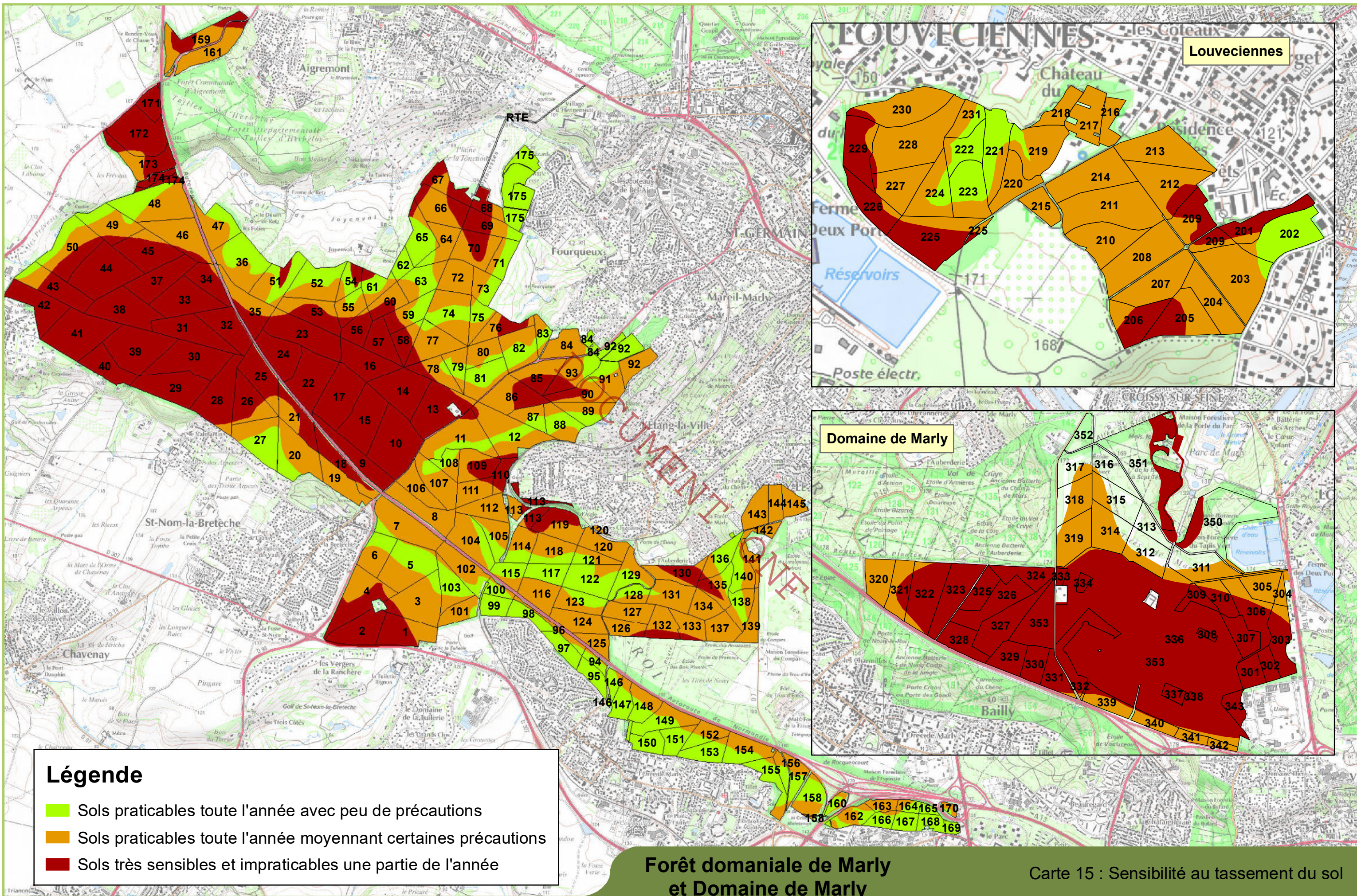
- Irrégulier avec des rotations de 8 ans et moins
- Irrégulier avec des rotations de 9 ans et plus
- Stade jeunesse - Régénération artificielle / naturelle
- Îlot de vieillissement
- Îlot de sénescence
- Hors sylviculture

Forêt domaniale de Marly et Domaine de Marly

Carte 14 : Groupes d'aménagement



SCAM29@ ©IGN Paris, 2009 - Reproduction interdite - Licence n°2007-CUI-PUJ0242 - Tirage sous franchise - (Marché IGN - MAP n°0400061)

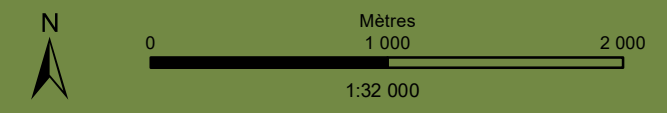


Légende

- Sols praticables toute l'année avec peu de précautions
- Sols praticables toute l'année moyennant certaines précautions
- Sols très sensibles et impraticables une partie de l'année

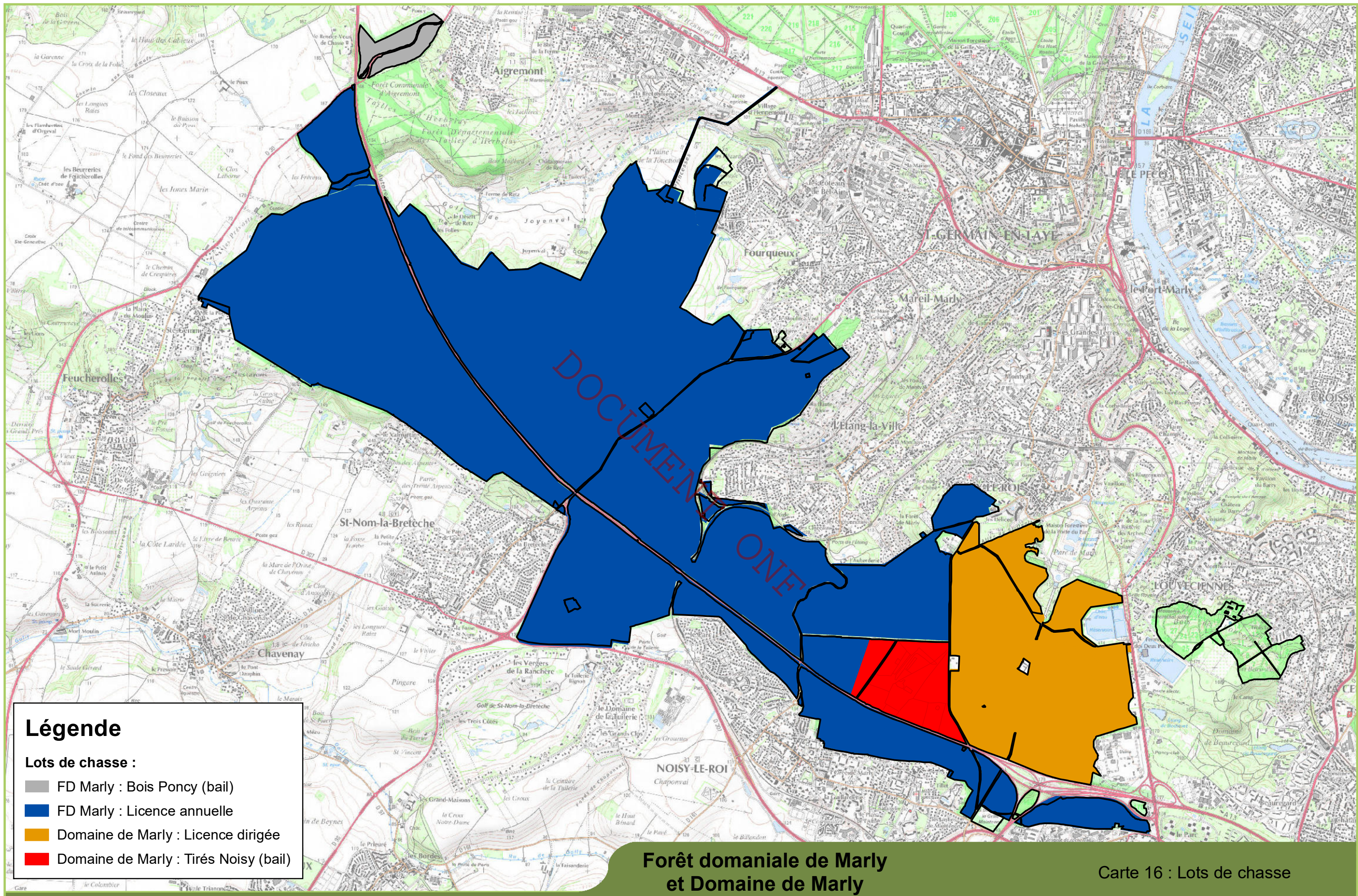
Forêt domaniale de Marly et Domaine de Marly

Carte 15 : Sensibilité au tassement du sol



DT Seine-Nord
 Agence territoriale Ile-de-France Ouest
 SIG - JF * Mai 2022

SCAN506 ©IGN Paris 2008 - Reproduction interdite - Licence n°2007041-PIB02022 - Tirage sous franchise - (Marché IGN - MAP n°040061)



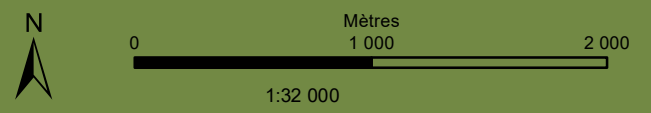
Légende

Lots de chasse :

- FD Marly : Bois Poncy (bail)
- FD Marly : Licence annuelle
- Domaine de Marly : Licence dirigée
- Domaine de Marly : Tirés Noisy (bail)

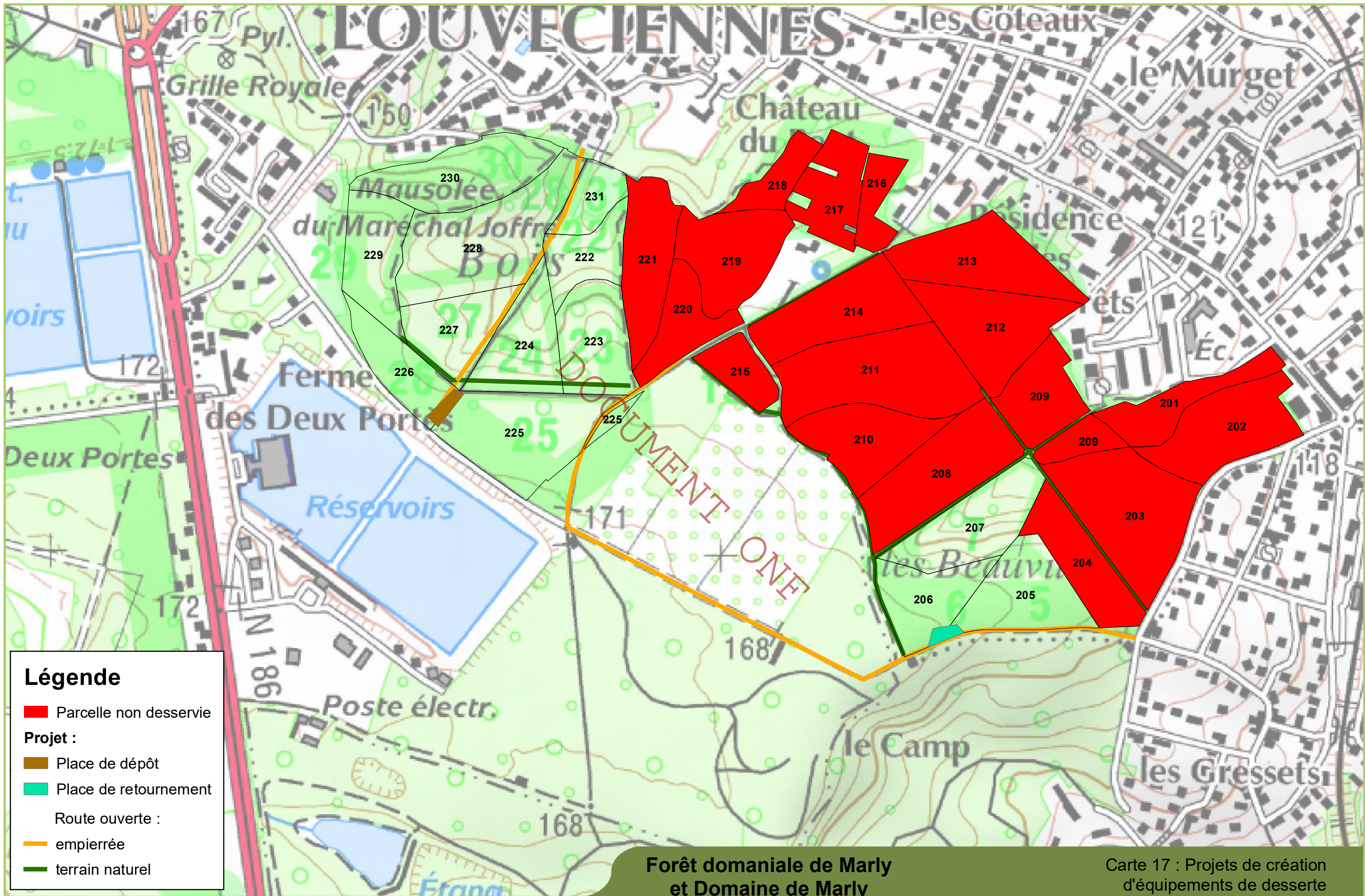
Forêt domaniale de Marly et Domaine de Marly

Carte 16 : Lots de chasse



DT Seine-Nord
Agence territoriale Ile-de-France Ouest
SIG - JF * Mai 2022

SCAN256 © IGN, Paris, 2009 - Reproduction interdite - Licencé en 2007/CUI-PUB0242 - Trage sous franchise - (Marché IGN - MAP n°0400061)

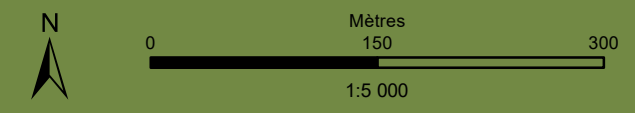


Légende

- Parcelle non desservie
- Projet :**
- Place de dépôt
- Place de retournement
- Route ouverte :
- empierrée
- terrain naturel

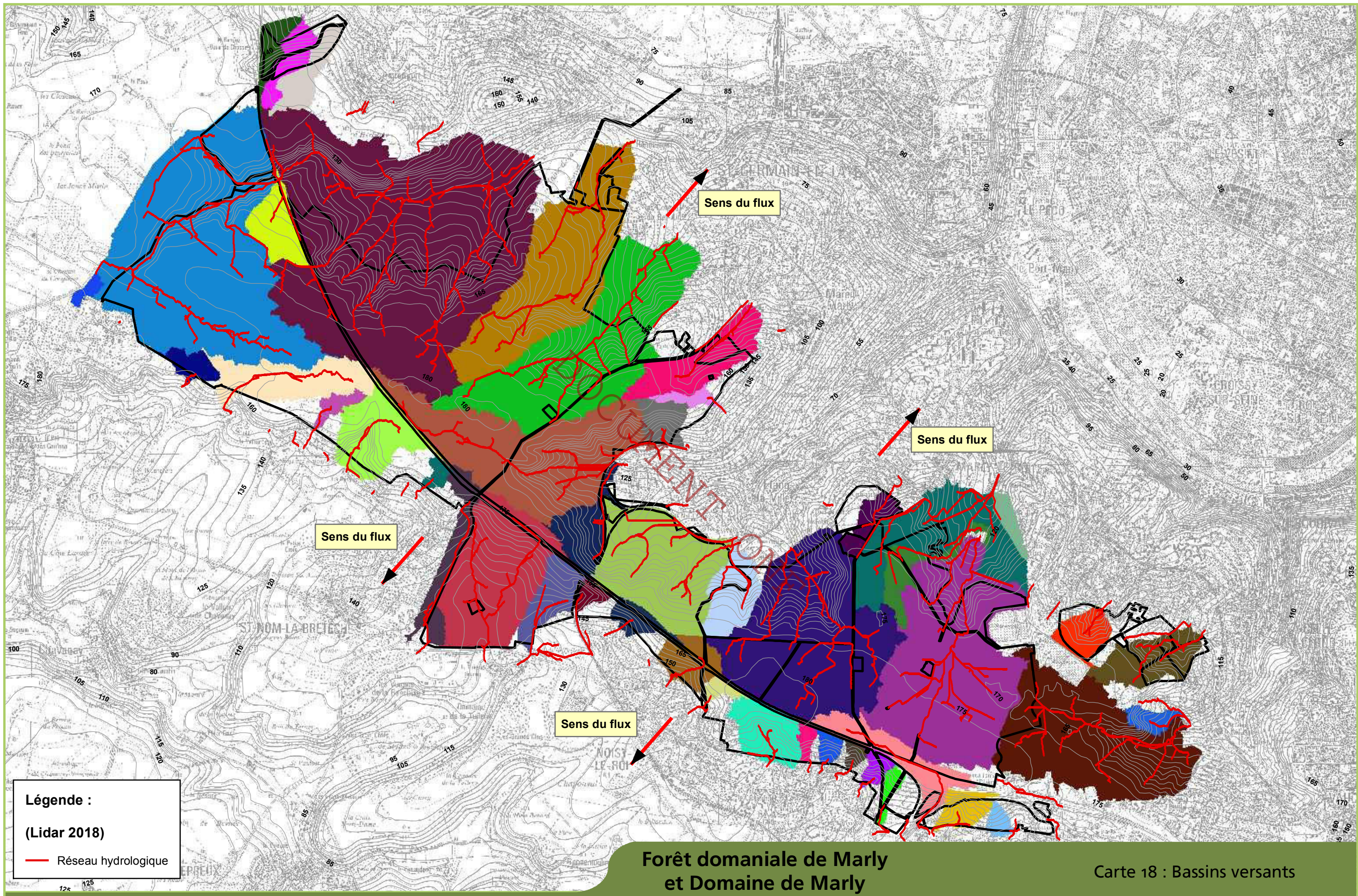
Forêt domaniale de Marly et Domaine de Marly

Carte 17 : Projets de création d'équipements de desserte



DT Seine-Nord
Agence territoriale Ile-de-France Ouest
SIG - JF * Mai 2022

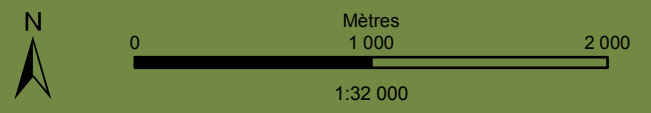
SCAN25 © IGN, Paris, 2009 - Reproduction interdite - Licence n° 2007CU-PUB0242 - Trage sous franchise - (Marqué IGN - MAP n°0400061)



Légende :
(Lidar 2018)
 — Réseau hydrologique

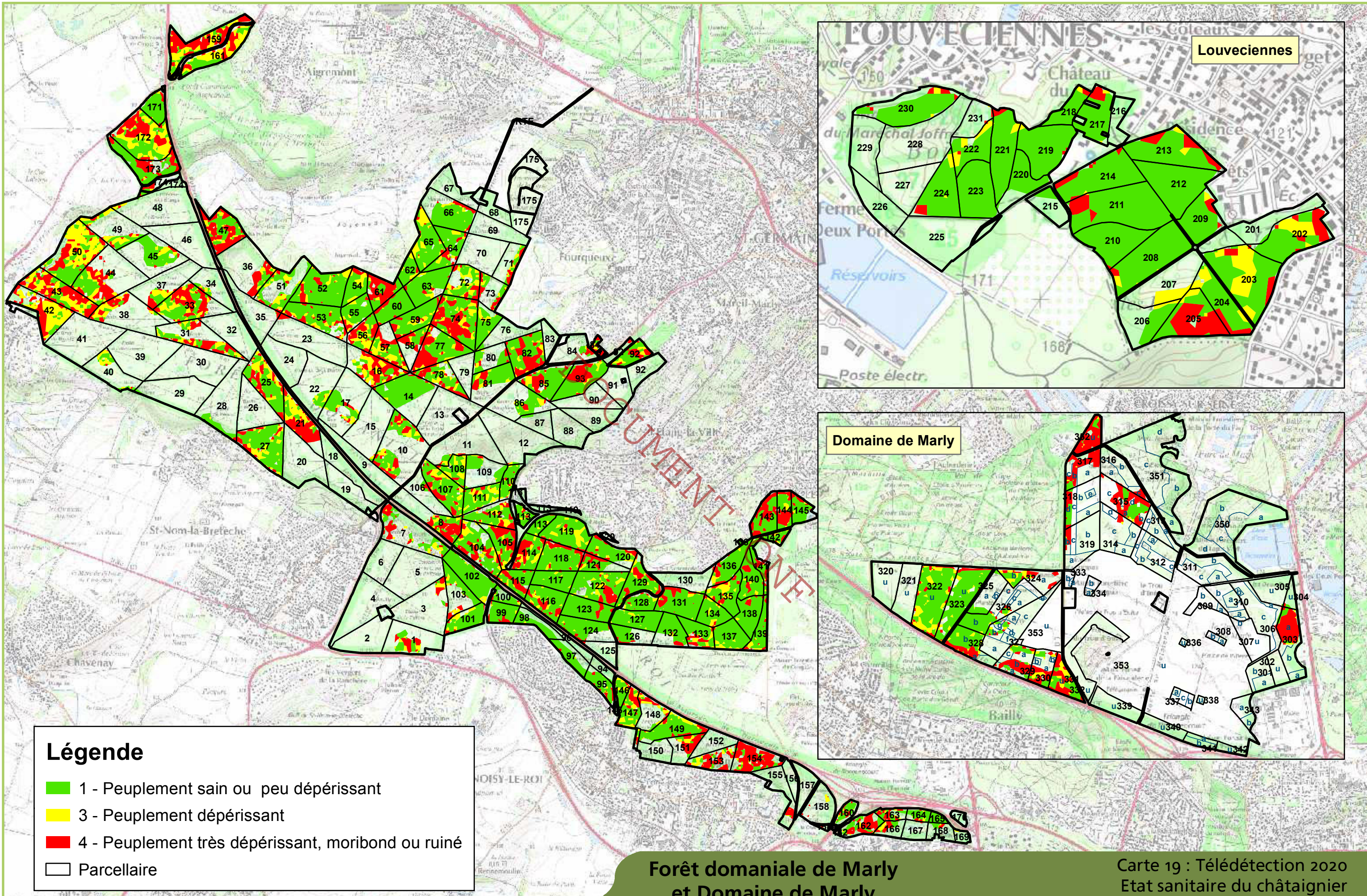
**Forêt domaniale de Marly
 et Domaine de Marly**

Carte 18 : Bassins versants



DT Seine-Nord
 Agence territoriale Ile-de-France Ouest
 SIG - JF * Mai 2022

EDR286 ©IGN, Paris, 2003 - Reproduction interdite - Marché IGN - ONF n°2000-6220-16 - Tirage sous franchise

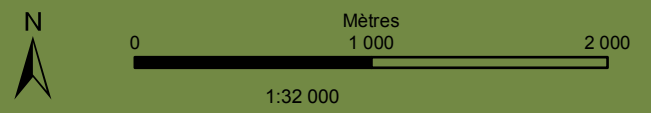


Légende

- 1 - Peuplement sain ou peu dépérissant
- 3 - Peuplement dépérissant
- 4 - Peuplement très dépérissant, moribond ou ruiné
- Parcellaire

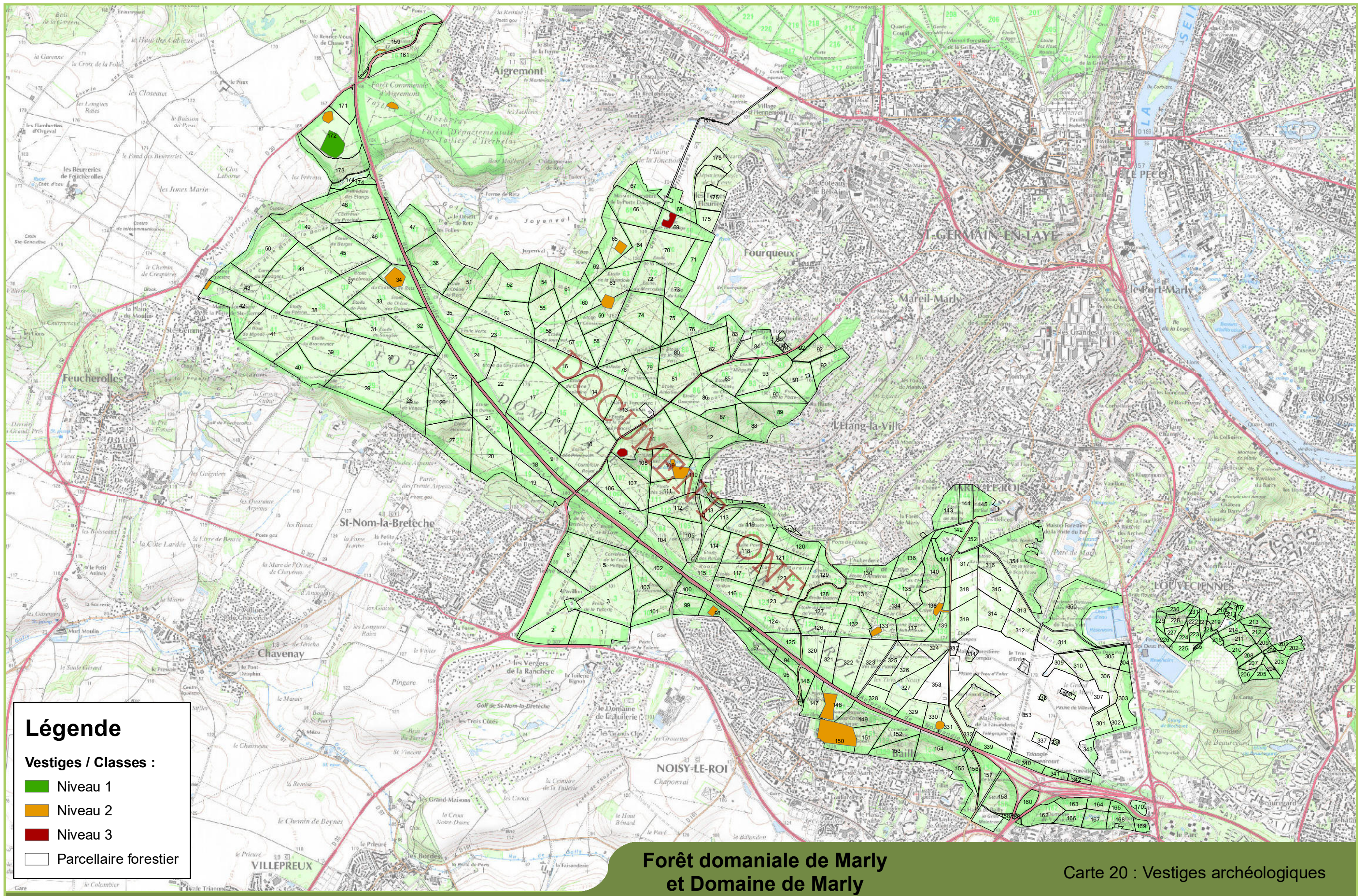
Forêt domaniale de Marly et Domaine de Marly

**Carte 19 : Télédétection 2020
Etat sanitaire du châtaignier**



DT Seine-Nord
Agence territoriale Ile-de-France Ouest
SIG - JF * Mai 2022

SCA14296, ©IGN, Paris, 2009 - Reproduction interdite - Licence n°2007CUI-PU0242 - Tirage sous franchise - (Marché IGN - MAP n°0400061)



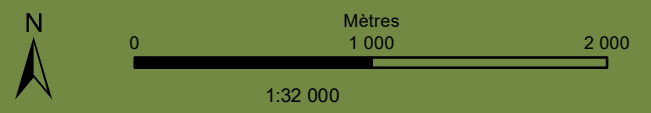
Légende

Vestiges / Classes :

- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 3
- Parcellaire forestier

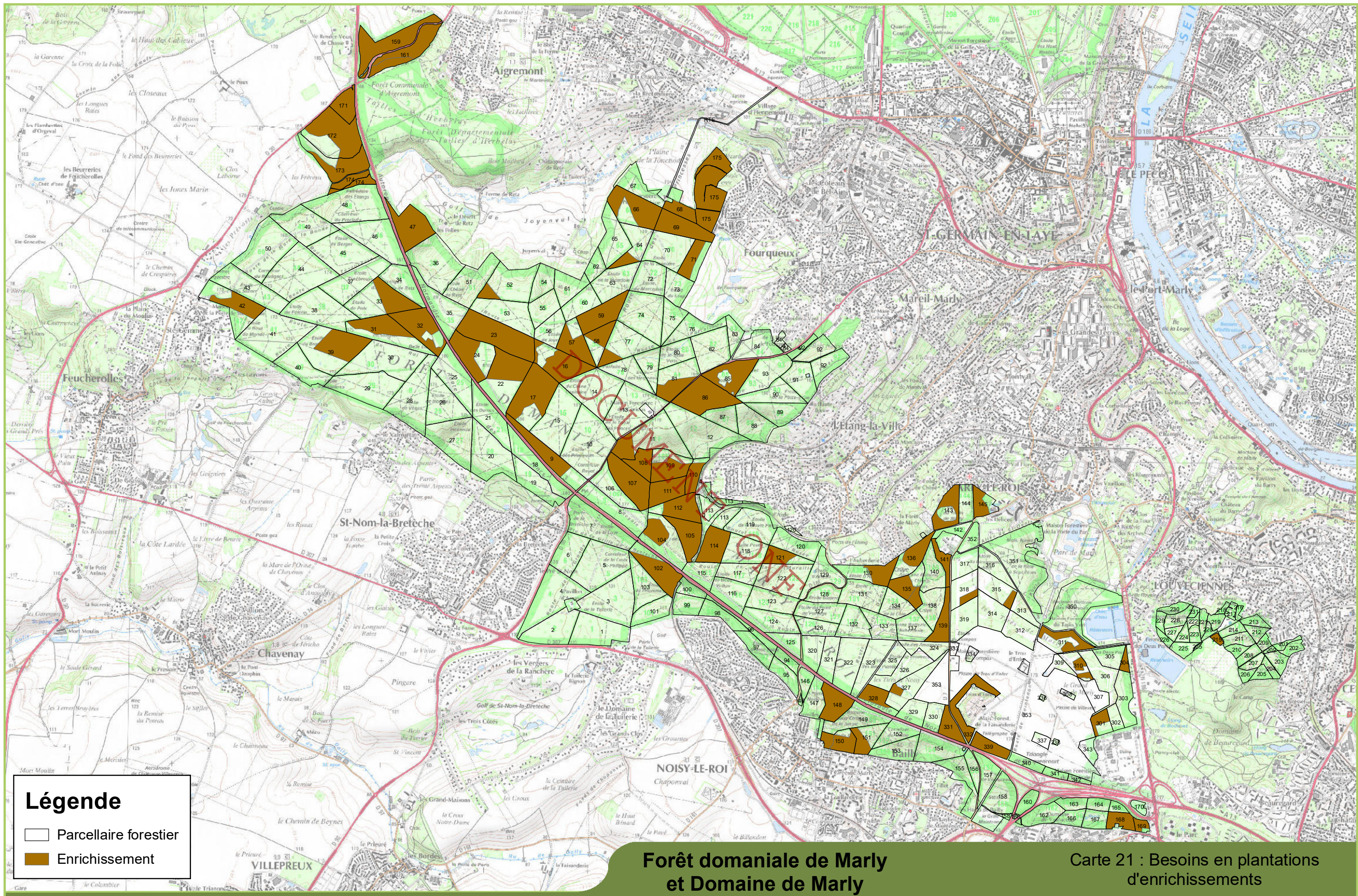
Forêt domaniale de Marly et Domaine de Marly

Carte 20 : Vestiges archéologiques



DT Seine-Nord
 Agence territoriale Ile-de-France Ouest
 SIG - JF * Mai 2022

SCAN256 © IGN, Paris, 2009 - Reproduction interdite - Licencé en 2007/CUI-PUB0242 - Trage sous franchise - (Marché IGN - MAP n°0400061)

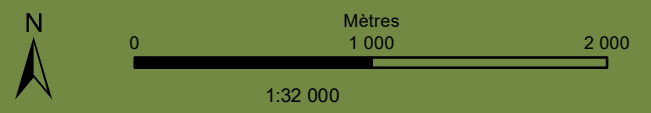


Légende

- Parcelle forestier
- Enrichissement

Forêt domaniale de Marly et Domaine de Marly

Carte 21 : Besoins en plantations d'enrichissements



DT Seine-Nord
 Agence territoriale Ile-de-France Ouest
 SIG - JF * Mai 2022

SCAN256 © IGN, Paris, 2009 - Reproduction interdite - Licencé en 2007/CUI-PUB0242 - Trage sous franchise - (Marché IGN - MAP n°0400061)

Liste des annexes

Annexe 1 : Surface des parcelles

Annexe 2 : Liste des concessions

Annexe 3 : Protocole inventaire placettes permanentes

Annexe 4 : Protocole de description peuplement

Annexe 5 : Programme de veille travaux

Annexe 6 : Fiches de prescription sites archéologiques

DOCUMENT ONE

Annexe 1 – Surface des parcelles

Parcelle	Surface (ha)
Forêt domaniale de Marly (Série 1)	
1	13,32
2	12,27
3	18,12
4	17,91
5	18,16
6	9,41
7	16,48
8	11,74
9	10,92
10	22,37
11	18,07
12	19,22
13	17,48
14	16,74
15	17,16
16	12,33
17	17,91
18	9,64
19	9,10
20	16,06
21	10,94
22	16,93
23	18,12
24	12,17
25	12,65
26	12,48
27	14,83
28	18,03
29	16,59
30	19,26
31	14,55
32	12,15
33	15,90
34	8,61
35	12,06
36	18,05
37	13,68
38	17,19
39	20,28
40	10,25
41	21,18
42	13,38
43	14,31
44	22,28
45	15,67

46	15,35
47	11,29
48	20,94
49	13,47
50	19,76
51	13,08
52	14,66
53	12,87
54	5,73
55	6,74
56	6,67
57	8,73
58	6,13
59	9,16
60	7,14
61	6,83
62	3,73
63	10,52
64	8,42
65	10,76
66	13,52
67	7,73
68	5,06
69	9,02
70	12,63
71	6,78
72	9,01
73	6,72
74	16,04
75	5,95
76	7,35
77	12,37
78	8,11
79	6,00
80	6,85
81	11,13
82	11,90
83	3,78
84	9,92
85	10,01
86	13,42
87	5,60
88	9,27
89	8,16
90	8,85
91	8,25
92	13,50
93	10,62
94	2,43
95	4,99
96	3,28
97	5,58

98	5,26
99	5,33
100	3,02
101	6,59
102	10,89
103	9,15
104	13,37
105	7,91
106	7,52
107	11,43
108	5,01
109	9,64
110	4,22
111	7,24
112	8,49
113	7,53
114	7,85
115	6,31
116	9,05
117	6,70
118	9,84
119	11,41
120	8,44
121	5,18
122	13,44
123	8,86
124	9,57
125	4,59
126	5,85
127	7,98
128	4,93
129	8,64
130	8,43
131	10,42
132	8,04
133	6,88
134	6,18
135	7,78
136	7,78
137	7,64
138	7,33
139	5,41
140	7,22
141	3,02
142	2,73
143	7,73
144	4,99
145	4,78
146	3,18
147	6,85
148	7,31
149	9,81

150	5,90
151	6,26
152	6,24
153	7,27
154	9,99
155	7,95
156	3,12
157	5,73
158	9,39
159	12,87
160	3,18
161	10,74
162	6,43
163	3,09
164	2,59
165	1,47
166	3,74
167	4,08
168	3,82
169	1,65
170	1,36
171	5,39
172	18,83
173	11,06
174	4,42
175	18,24
Total domaniale de Marly	1 731,32

Parcelle	Surface (ha)
Forêt de Louveciennes (Série 2)	
201	1,18
202	2,14
203	3,01
204	1,53
205	1,89
206	1,51
207	1,97
208	2,47
209	1,87
210	1,76
211	3,19
212	2,20
213	2,16
214	2,20
215	0,77
216	0,65
217	1,28
218	0,71
219	1,91
220	1,16

221	1,73
222	1,09
223	1,72
224	1,67
225	2,90
226	1,26
227	1,54
228	3,28
229	1,60
230	2,16
231	0,78
Total Louveciennes	55,29

RTE	1,95
-----	------

333	33	0,88
334	34	1,11
336	36	0,24
337	37	1,69
338	38	0,27
339	39	4,38
340	40	2,95
341	41	1,76
342	42	1,14
343	43	2,83
350	0A	19,52
351	0B	22,91
352	0C	3,38
353	0F + 35	134,94
Total Domaine		387,59

TOTAL	2 176,15 ha
--------------	--------------------

Nouvelle Parcelle	Ancienne Parcelle	Surface (ha)
Domaine de Marly (Série 3)		
301	01	3,76
302	02	2,58
303	03	7,15
304	04	1,35
305	05	4,75
306	06	8,32
307	07	4,88
308	08	0,72
309	09	2,70
310	10	4,44
311	11	8,18
312	12	7,53
313	13	3,55
314	14	8,14
315	15	7,54
316	16	5,71
317	17	5,73
318	18	6,93
319	19	7,93
320	20	5,96
321	21	6,12
322	22	11,68
323	23	9,42
324	24	5,21
325	25	4,58
326	26	8,86
327	27	9,61
328	28	5,62
329	29	5,17
330	30	4,26
331	31	4,37
332	32	6,84

DOCUMENT ONE

Annexe 2 – Liste des concessions

Liste des concessions actives, anonymisée (nom du client retiré). Liste à jour disponible auprès du service foncier de la Direction territoriale Seine Nord.

CONTRAT	DESIGNATION	TYPE	STATUT
10000000818	LIGNE TELEPHONIQUE 80 M + 3 POTEAUX SECTION G PARCELLE CADASTRALE 16	LIGNES TELEPHONIQUES	EXPERTISE NECESSAIRE
10000000866	LIGNE ELECTRIQUE 300 M + 90 M + 12 POTEA A PROXIMITE DE LA ROUTE DE ROCQUENCOURT	LIGNES ELECTRIQUES	VIVANTE
10000000871	CANALISATION TELEPHONIQUE 4500 M + 6 CHAMBRES SOUTERRAINES	LIGNES TELEPHONIQUES	EXPERTISE NECESSAIRE
10000000884		CANAL. GAZ	EXPERTISE NECESSAIRE
10000000913		JARDIN	EXPERTISE NECESSAIRE
10000000999		LIGNES TELEPHONIQUES	EXPERTISE NECESSAIRE
10000001018		LIGNES TELEPHONIQUES	EXPERTISE NECESSAIRE
10000001091	LIGNE ELECTRIQUE 1893 M ET 53 POTEAUX CHEMIN DU BELVEDERE	LIGNES ELECTRIQUES	VIVANTE
10000001114		LIGNES TELEPHONIQUES	EXPERTISE NECESSAIRE
10000001119	CANAL. ELECTR. SOUTER. ALIMENTATION LYCE	LIGNES ELECTRIQUES	VIVANTE
10000001151	LIGNE TEL. 875 M CHEMIN DE LA TUILERIE	LIGNES TELEPHONIQUES	EXPERTISE NECESSAIRE
10000001273	AUTORISATION DE MAINTIEN D'UNE CANALISATION D'EAU EN FORET DOMANIALE	CANAL. EAU POTABLE	VIVANTE
10000001275	CABLE ELECTRIQUE BASSE TENSION POUR ALIM ANTENNE DE TELEPHONIE MOBILE PRES A 1	LIGNES ELECTRIQUES	VIVANTE
10000001285		CANAL. GAZ	EXPERTISE NECESSAIRE
10000001291	CABLES ELECTRIQUE ET TELEPHONIQUE ENTRE ET COMMUNE DE NOISY-LE-ROI POUR ANTENNE	LIGNES TELEPHONIQUES	VIVANTE
100000018211	15 624 M DE CANALISATIONS (D.U.P. DU 18.06.1959)	CANAL. EAU POTABLE	VIVANTE
100000018217	1686 M DE CANALISATION D'EAU + TERRAIN DE 576 M2 POUR RESERVOIR	CANAL. EAU POTABLE	VIVANTE
100000018308	CABLE ELECTRIQUE 63 KV SUR 380 M LOUVECIENNES-LE PECQ - RTE DE VERSAILLES	LIGNES ELECTRIQUES	VIVANTE
100000018309	CANAL. EAU 2020 M ETOILE COMPAS/RTE MAIN RTE DES 2 PORTES / PORTE VERTE	CANAL. EAU POTABLE	VIVANTE
100000018310	CANALISATION EAU 18,35 M SOUS LA RTE FORESTIERE DES DEUX PORTES	CANAL. EAU POTABLE	HS
100000018311	CANALISATIONS EAU TERRAIN M.F. 2 PORTES LE LONG MUR RESERVOIRS 2 PORTES SUR 450	CANAL. EAU POTABLE	HS
100000018312	LIGNE TELEPHONIQUE DE 1300 M ALIMENTANT TROU D'ENFER + M.F. COMPAS ET TAPIS VER	LIGNES TELEPHONIQUES	HS
100000018313	LIGNE ELECTRIQUE SOUTERRAINE B.T. 145 M POUR ALIMENTER POSTE RUE ST-CYR A MARLY	LIGNES ELECTRIQUES	HS
100000018314	CANALISATION ELECTRIQUE 63 KV "BAILLY - LOUVECIENNES"	LIGNES ELECTRIQUES	VIVANTE
100000018315	LIGNE ELECT AERIENNE 260 M + SOUTERRAINE ALIMENTATION PAVILLON DE CHASSE	LIGNES ELECTRIQUES	VIVANTE
100000018316	DANS LE DOMAINE PRES. ET FD DE MARLY COM DE BAILLY LOUVECIENNES MARLY NOISY S	LIGNES ELECTRIQUES	HS
200000002145	OCCUPATION TOUR D'ECHELLE SUR 368 M2	JARDIN	EXPERTISE NECESSAIRE
200000002158		PORTE, PORTILLON	CLOTUREE
200000002172	OCCUPATION TOUR D'ECHELLE SUR 138 M2 + PORTILLON 32 RUE DE NOISY A BAILLY	JARDIN	EXPERTISE NECESSAIRE

200000002185	OCCUPATION DU TOUR D'ECELLE SUR 24 M2	JARDIN	EXPERTISE NECESSAIRE
200000002203		PORTE,PORTILLON	EXPERTISE NECESSAIRE
200000002206		PORTE,PORTILLON	EXPERTISE NECESSAIRE
200000002245	OCCUPATION DU TOUR D'ECELLE SUR 28 M2	JARDIN	EXPERTISE NECESSAIRE
200000002249	AUTORISATION DE PASSAGE DE CHEVAUX POUR REJOINDRE LE RESEAU DE PISTES CAVALIE	PORTE,PORTILLON	EXPERTISE NECESSAIRE
200000002253	PORTILLON + OCCUPATION TOUR D'ECELLE SUR 152 M2	PORTE,PORTILLON	EXPERTISE NECESSAIRE
200000002266	4 PORTES CHARRETIERES, 2 PORTES BATARDES FENETRE, PASSAGE ET CANALISATIONS	PORTE,PORTILLON	EXPERTISE NECESSAIRE
200000002287	OCCUPATION DE TERRAIN (ECHELAGE) 62,53 M	JARDIN	EXPERTISE NECESSAIRE
200000002296	CANALISATION 8 ml POUR EVACUATION EAUX P DU BOULEVARD DES PLANTS	CANAL. EAU NON POT.	EXPERTISE NECESSAIRE
200000002341		JARDIN	EXPERTISE NECESSAIRE
200000002351	OCCUPATION DU TOUR D'ECELLE SUR 146,40 DONT 2,25 M2 OCCUPES PAR CONSTRUCTION	JARDIN	EXPERTISE NECESSAIRE
200000002360	CANALISATION EAUX PLUVIALES AUTOROUTE OU SUR 960 M	CANAL. EAU NON POT.	EXPERTISE NECESSAIRE
200000002369	PORTE DE PIETONS + OCCUPATION TOUR D'ECH SUR 166,60 M2	PORTE,PORTILLON	EXPERTISE NECESSAIRE
200000002376	AQUEDUC A L'ENTREE DE LA FORET PRES DE L PORTE ST JAMES POUR DEVERSEMENT MARE	CANAL. EAU NON POT.	EXPERTISE NECESSAIRE
200000002385		CANAL. EAU NON POT.	EXPERTISE NECESSAIRE
200000002396		PORTE,PORTILLON	EXPERTISE NECESSAIRE
200000002397	OCCUPATION TOUR D'ECELLE SUR 50,70 M2	JARDIN	EXPERTISE NECESSAIRE
200000002420	PORTILLON + TOUR D'ECELLE SUR 72 M2	PORTE,PORTILLON	EXPERTISE NECESSAIRE
200000002424	PORTE ACCES PIETON SUR FORET DOMANIALE DE MARLY	PORTE,PORTILLON	EXPERTISE NECESSAIRE
200000002453		JARDIN	EXPERTISE NECESSAIRE
200000002475	AUTORISATION D'OCCUPATION TERRAIN D'ECHELAGE EN FORET DOMANIALE	JARDIN	EXPERTISE NECESSAIRE
200000002491	PORTE CHARRETIERE ET PASSAGE SUR ROUTE F LONGUEUR 300 M	PORTE,PORTILLON	EXPERTISE NECESSAIRE
200000002503	PORTE DE PIETONS / OCCUPATION TOUR D'ECH SUR 140 M2	PORTE,PORTILLON	EXPERTISE NECESSAIRE
200000002516	OCCUPATION TOUR D'ECELLE 568 M2 DONT 36 M2 CONSTRUITS	JARDIN	EXPERTISE NECESSAIRE
200000002520		JARDIN	EXPERTISE NECESSAIRE
200000002542	PORTES DE PIETONS/CHARRETIERE / CANAL. E 90 M / OCCUPATION TERRAIN 313 M2	PORTE,PORTILLON	EXPERTISE NECESSAIRE
200000002578	OCCUPATION DU TOUR D'ECELLE SUR 140 M2	JARDIN	EXPERTISE NECESSAIRE
200000002600		JARDIN	EXPERTISE NECESSAIRE
200000002604	AUTORISATIONS ACCES FORET DOMANIALE PAR PORTE PIETONS +OCCUPATION TOUR D'ECELLE	PORTE,PORTILLON	EXPERTISE NECESSAIRE
200000002632	OCCUPATION TOUR D'ECELLE SUR 132 M2	JARDIN	EXPERTISE NECESSAIRE
200000002640		PORTE,PORTILLON	EXPERTISE NECESSAIRE
200000002656		JARDIN	EXPERTISE NECESSAIRE
200000002674	TERRAIN 4058 M2 + TOUR D'ECELLE 436 M2 PORTE CHARRETIERE 48 ROUTE DE NOISY	JARDIN	EXPERTISE NECESSAIRE
200000002692		CANAL. EAU POTABLE	EXPERTISE NECESSAIRE
200000002704	MAINTIEN D'UNE FENETRE + SOUPIRAIL A DIS PROHIBEE (MOINS DE 1,90 M)	DIVERS	EXPERTISE NECESSAIRE
200000002711	30 m DE CANALISATIONS D'EAUX PLUVIALES ENTRE ROUTE 2 PONTS ET RD 7 DE ST-CYR A	CANAL. EAU NON POT.	RENOUVELLEMENT 2016
200000002769		CANAL. EAU POTABLE	EXPERTISE NECESSAIRE
200000002781	PORTILLON 9 RUE GEORGES BLANDON	PORTE,PORTILLON	EXPERTISE NECESSAIRE

200000002796		PORTE, PORTILLON	EXPERTISE NECESSAIRE
200000002802	PORTE DE PIETONS / OCCUPATION TOUR D'ECH SUR 988 M2 DONT 38 M2 CONSTRUITS	JARDIN	EXPERTISE NECESSAIRE
200000002819	OCCUPATION DU TOUR D'ECHELLE SURFACE 44,20 M2	JARDIN	EXPERTISE NECESSAIRE
200000002865	PORTE PIETONS + TOUR D'ECHELLE SUR 78,60 M2	PORTE, PORTILLON	EXPERTISE NECESSAIRE
200000002875	PORTE DE PIETONS / OCCUPATION TOUR D'ECH SUR 86 M2	JARDIN	EXPERTISE NECESSAIRE
200000002880	PORTILLON + OCCUPATION DU TOUR D'ECHELLE SUR 122,80 M2	PORTE, PORTILLON	EXPERTISE NECESSAIRE
200000002885	OCCUPATION TOUR D'ECHELLE SUR 76 M2	JARDIN	EXPERTISE NECESSAIRE
200000002888	PORTILLON + OCCUPATION TOUR D'ECHELLE SUR 140 M2	PORTE, PORTILLON	EXPERTISE NECESSAIRE
200000002897	PORTE DE PIETONS + OCCUPATION TOUR D'ECH SUR 568 M2 DONT 60 M2 CONSTRUITS	PORTE, PORTILLON	EXPERTISE NECESSAIRE
200000002921	PORTE DE PIETONS / OCCUPATION TOUR D'ECH SUR 520 M2	JARDIN	EXPERTISE NECESSAIRE
200000002946		JARDIN	EXPERTISE NECESSAIRE
200000002968	AUTORISATION D'OCCUPATION DE TERRAIN TOUR D'ECHELLE EN FORET DOMANIALE	JARDIN	EXPERTISE NECESSAIRE
200000002973	OCCUPATION TOUR D'ECHELLE SUR 310 M2 + MAINTIEN PORTE PIETONS COLLECTIVE SENTE	JARDIN	EXPERTISE NECESSAIRE
200000002976	PORTILLON + OCCUPATION TOUR D'ECHELLE SUR 64 M2	PORTE, PORTILLON	EXPERTISE NECESSAIRE
200000002979	CABLE ELECTRIQUE EN FACADE DE LA MAISON FORESTIERE PORTE DE LA BRETECHE POUR CD	LIGNES ELECTRIQUES	VIVANTE
200000002985	OCCUPATION DU TOUR D'ECHELLE SUR 169,32 MAINTIEN D'UN PORTILLON	JARDIN	EXPERTISE NECESSAIRE
200000002996	OCCUPATION TOUR D'ECHELLE 375 M2 POUR CANALISATION EAUX USEES	JARDIN	EXPERTISE NECESSAIRE
200000003018		JARDIN	EXPERTISE NECESSAIRE
200000003033	PORTE DE PIETONS / CANALISATION TOUR D'ECHELLE SUR 328 M2	PORTE, PORTILLON	EXPERTISE NECESSAIRE
200000003039	OCCUPATION DU TOUR D'ECHELLE SUR 28,02 M 11 AVENUE LOUVOIS	JARDIN	EXPERTISE NECESSAIRE
200000003064	PORTE DE PIETONS COLLECTIVE POUR COPROPR 3 RUE CLAUDE MONET	PORTE, PORTILLON	EXPERTISE NECESSAIRE
200000003107	PORTILLON 14 CHEMIN DE LA CHASSE DU ROI	PORTE, PORTILLON	EXPERTISE NECESSAIRE
200000003109	OCCUPATION TOUR D'ECHELLE 328 M2 AVEC CONSTRUCTION ET CANALISATION	JARDIN	EXPERTISE NECESSAIRE
200000003120	PASSAGE DE 4 FOURREAUX POUR FIBRES OPTIQUES SUR 10 M	FIBRE OPTIQUE	VIVANTE
200000003121	OCCUPATION TOUR D'ECHELLE SUR 56 M2 SITUÉ BORDURE CHEMIN PIECE A SAMSON	JARDIN	EXPERTISE NECESSAIRE
200000003136	TOUR D'ECHELLE 31m X 4m = 124 m² FD MARLY	JARDIN	EXPERTISE NECESSAIRE
200000003144	OCCUPATION TERRAIN 3 200 M2 PRES MAUSOLE DU MARECHAL JOFFRE	MONUMENTS ET STELES	RENOUVELLEMENT
200000003150	OCCUPATION DU TOUR D'ECHELLE SUR 128 M2	JARDIN	EXPERTISE NECESSAIRE
200000003164	OCCUPATION TOUR D'ECHELLE EN FORET DOMANIALE DE MARLY 18M / 4M soit 72 m2	JARDIN	EXPERTISE NECESSAIRE
200000003172	OCCUPATION DU TOUR D'ECHELLE SUR 251,56 PORTILLON	JARDIN	EXPERTISE NECESSAIRE
200000003199		JARDIN	EXPERTISE NECESSAIRE
200000003209	PORTE DE PIETONS ET OCCUPATION TOUR D'EC SUR 71,60 M2	PORTE, PORTILLON	EXPERTISE NECESSAIRE
200000003214	PORTILLON + OCCUPATION TOUR D'ECHELLE 25	JARDIN	EXPERTISE NECESSAIRE
200000003227	OUVERTURE PASSAGE TRIANGLE ROCQUENCOURT + ESCALIER	PORTE, PORTILLON	EXPERTISE NECESSAIRE
200000003263	MAINTIEN DE 2 STELES A LA MEMOIRE DE MM. BLANCHON - REDON - HUET	MONUMENTS ET STELES	EXPERTISE NECESSAIRE

20000003269	PORTE DE PIETONS + OCCUPATION TOUR D'ECH SUR 186,80 M2	PORTE, PORTILLON	EXPERTISE NECESSAIRE
20000003278	PORTE DE PIETONS / OCCUPATION TOUR ECHEL 120 M2	PORTE, PORTILLON	EXPERTISE NECESSAIRE
20000003294	PORTE DE PIETONS / OCCUPATION TOUR D'ECH SUR 76 M2	PORTE, PORTILLON	EXPERTISE NECESSAIRE
20000003302	PORTE PIETON DONNANT ACCES DE LA RESIDEN "LES HAUTS DE BAILLY" A LA FORET (CODE	PORTE, PORTILLON	EXPERTISE NECESSAIRE
20000003308	PORTE PIETON/OCCUPATION TOUR ECHELLE SUR 160 M2 DONT 32 M2 CONSTRUITS	PORTE, PORTILLON	EXPERTISE NECESSAIRE
20000003332	PARC DES OMBRAGES : PORTE CHARRETIERE ET GRILLE DORMANTE	PORTE, PORTILLON	EXPERTISE NECESSAIRE
20000003334	OCCUPATION DU TOUR D'ECHELLE SUR 99,80 M	JARDIN	EXPERTISE NECESSAIRE
20000003337	OCCUPATION TOUR D'ECHELLE SUR 55 M2 POUR PROPRIETE 46 RUE DE NOISY A BAILLY	JARDIN	EXPERTISE NECESSAIRE
20000003348	PORTE DE PIETONS + OCCUPATION TOUR D'ECH SUR 179 M2	PORTE, PORTILLON	EXPERTISE NECESSAIRE
20000003350	PORTILLON + OCCUPATION TOUR D'ECHELLE SUR 272 M2	PORTE, PORTILLON	EXPERTISE NECESSAIRE
20000003352	OCCUPATION DU TOUR D'ECHELLE SUR 99,20 M + PORTILLON	JARDIN	litige
20000003370	OCCUPATION DU TOUR D'ECHELLE SUR 600 M2 MAINTIEN D'UNE PORTE DE PIETONS	JARDIN	EXPERTISE NECESSAIRE
20000003380	PORTILLON + OCCUPATION DU TOUR D'ECHELLE SUR 128 M2	PORTE, PORTILLON	EXPERTISE NECESSAIRE
20000003396	OCCUPATION EXCLUSIVE DU TOUR D'ECHELLE SUR 6240 M2	GOLF	RENOUVELLEMENT
20000003399	OCCUPATION TOUR D'ECHELLE SUR 71,80 M2	JARDIN	EXPERTISE NECESSAIRE
20000003445	PORTILLON + OCCUPATION DU TOUR D'ECHELLE SUR 140 M2 (LIEU-DIT "LES DESERTS")	PORTE, PORTILLON	EXPERTISE NECESSAIRE
20000003461		PANNEAU INFO. PUB.	EXPERTISE NECESSAIRE
20000003512	PORTE DE PIETONS / OCCUPATION TOUR D'ECH SUR 108 M2	PORTE, PORTILLON	EXPERTISE NECESSAIRE
20000005405	OCCUPATION DU TOUR D'ECHELLE SUR 32 M2 POUR PROPRIETE 17 RUE DE LA COLLINERIE	JARDIN	HS
20000020382		CANAL. EAU POTABLE	EXPERTISE NECESSAIRE
20000020383	ALIMENTATION EAU LYCEE AGRICOLE JONCTION 1630 ML	CANAL. EAU POTABLE	VIVANTE
20000020384	OCCUPATION TOUR D'ECHELLE 132 M2 "LE CLOS BADERE"	JARDIN	EXPERTISE NECESSAIRE
20000020385	ALIMENTATION LOTISSEMENT AUBERDERIE MAINTIEN CANALISATION DE 470 M	CANAL. EAU POTABLE	EXPERTISE NECESSAIRE
20000020393	CANL. 140 M RENFORCEMENT RESEAU L'ETANG DIAMETRE 150 m/m	CANAL. EAU POTABLE	HS
20000020453		DIVERS	HS
20000020455		DIVERS	EXPERTISE NECESSAIRE
20000020456	APPUIS AU MUR DOMANIAL (GRILLAGE + PIGEO + HANGAR)	DIVERS	HS
20000020457	OCCUPATION TERRAIN 1837 M2 (PARKING) + 2 POUR BASSIN PROTECTION INCENDIE + ABRI+	DIVERS	RENOUVELLEMENT 2016
20000020607	OCCUPATION DU TOUR D'ECHELLE ET PORTE PIETONS SUR LA FORET DOMANIALE	PORTE, PORTILLON	RENOUVELLEMENT 2017
20000021761	MAINTIEN ACCES PIETON COLLECTIF DEPUIS L RESIDENCE LES CHARMILLES DE NOISY VERS	PORTE, PORTILLON	EXPERTISE NECESSAIRE
20000023229		JARDIN	RENOUVELLEMENT 2016
20000023764	AUTORISATION OCCUPATION TERRAIN +MAINTIEN PORTE CHARRETIERE/ TOUR ECHELLE OCCUPE	JARDIN	HS
20000024354	AUTORISATION D'OCCUPATION DE 312M2 DE TERRAIN ECHELAGE EN FORET DOMANIALE	JARDIN	HS
20000025724	AUTORISATION D'EMPRUNTER LA ROUTE FORESTIERE SUR 400M A PARTIR DE LA CD7	PSGE TIERS RTE FOR.	GRATUITE

200000026089	OCCUPATION DE TERRAIN SUR 5 863 m2 RESERVOIRS D'EAU	RESERVE EAU POTABLE	VIVANTE
200000026454	Occupation terrain 33 mètres - raccordement assainissement eaux usées	CANAL. EAU NON POT.	VIVANTE
200000027606	PORTE PIETONNE EN FD DE MARLY	PORTE, PORTILLON	VIVANTE
200000027949	CABLE ELECTRIQUE M.T. 40 M DU CHATEAU D' AU C.D. 7	LIGNES ELECTRIQUES	VIVANTE
200000028181	1 PORTAIL-1 PORTILLON-5 GRILLES + PASSAG SUR 500 M SUR CHEMIN FORESTIER	PORTE, PORTILLON	RENOUVELLEMENT 2016
200000028190	OCCUPATION TERRAIN DE 3600 M2 POUR PARKI GARE DE ST-NOM-LA-BRETECHE 195 PLACES	GARAGE ET PARKING	VIVANTE
200000028281	PORTE PIETONNE - OCCUPATION ECHELAGE 177 M2 FD MARLY	PORTE, PORTILLON	HS
200000028530	occupation de terrain a usage de rucher	RUCHER	VIVANTE
1100000001812	AUTORISATION MAINTIEN CANALISATION D'EAU SS/TERRAINE EN FORET DOMANIALE	CANAL. EAU POTABLE	RENOUVELLEMENT
1100000002266	location terrain Fort du Trou d'Enfer Marly	AIRE DEPOT EXC.PLACE	EXPERTISE NECESSAIRE
1200000000222	OCCUPATION DU CHEMIN DU TOUR D'ECHELLE EN TANT QUE VOIE D'ACCES AUX RIVERAINS	PSGE RIV.CHEM.EXPL.	GRATUITE
1800000000694	Loyer Fort du Trou d'Enfer - FIC Paris	MF ETAT LOUEE PRIVE	renouvellement
1800000000775	Loyer Ferme du Trou d'Enfer Marly le Roi	MF ETAT LOUEE PRIVE	VIVANTE

DOCUMENT ONE

Annexe 3 - Protocole d'inventaire par placettes permanentes – Forêt domaniale de Marly

Table des matières

DOMAINE D'INVENTAIRE ET EFFORT D'ECHANTILLONAGE.....	1
1. Préambule.....	1
2. Définir le domaine d'inventaire.....	1
Règles générales.....	1
Cas particuliers avec déplacement possible du centre de la placette.....	2
3. Archivage des données.....	2
Pourquoi ?.....	2
Où ?.....	3
Quoi ?.....	3
Quand ?.....	3
4. Echantillonnage et nombre de placettes.....	4
Nombre de placettes.....	4
Mode d'échantillonnage.....	4
Mode opératoire.....	4
Localisation des placettes.....	4
ECHANTILLONNAGE DES POPULATIONS D'ARBRES PAR PLACETTE ET DONNEES RECUEILLIES.....	6
Echantillonnage des arbres par placette.....	6
Tiges inventoriées sur un rayon de 10 m – Jauge de surface.....	6
Tiges inventoriées entre les rayons 10 m et 15 m – Jauge de surface.....	6
Tiges inventoriées selon une jauge d'angle.....	6
Inventaire de la régénération par sous-échantillons de surface fixe.....	6
Mesures effectuées par population échantillonnée.....	7
ANNEXES.....	Erreur ! Signet non défini.
Annexe 1 – Nombre de placettes de calibration prévu.....	Erreur ! Signet non défini.
Annexe 2 - Evaluation de la qualité BO.....	9
Annexe 3 – Liste du matériel nécessaire.....	10
Annexe 4 - Fiche utilisation Vertex – Mesure de distances horizontales.....	11

DOMAINE D'INVENTAIRE ET EFFORT D'ECHANTILLONAGE

1. Préambule

Lors d'une première installation de réseau, il est essentiel que la préparation et les premiers jours de description soient soutenus par une petite équipe qui soit déjà rompue à l'usage de ce type de mise en place.

Le travail d'inventaire ne peut pas être le travail exclusif d'un ou plusieurs stagiaires. Chaque équipe ou binôme doit comprendre au minimum un professionnel formé à la mise en place d'un tel dispositif.

Ces deux points sont essentiels pour garantir la qualité des réseaux et des résultats qui en découlent.

La **rigueur dans la prise des mesures** est d'autant plus importante que **cet inventaire sera utilisé pour valoriser un vol lidar aéroporté**. Afin de prédire et cartographier des paramètres forestiers à partir de données Lidar aéroporté, il faut calibrer les relations entre des données dendrométriques mesurées sur des placettes d'inventaire et les caractéristiques d'un signal obtenu par télédétection. Pour cela, on installe un nombre suffisant de placettes de calibration représentatives des grands types de peuplement présents sur la zone d'étude. Chaque placette est inventoriée aussi précisément que possible : mesures de hauteur dominante, de diamètres, de positions. Un modèle statistique est ensuite calibré afin de prédire et cartographier la variable dendrométrique à partir des données Lidar de l'ensemble de la zone d'étude.

Pour Marly, une partie des placettes serviront à la calibration de la surface terrière. En revanche, la calibration de la hauteur des peuplements précomptables sera basée sur certaines placettes représentatives des peuplements (Chêne-Hêtre, Pins, autres résineux) scindés chacun en 3 stades de développement (jeune, adulte, mature). La calibration de la hauteur des peuplements non précomptables sera basée sur la mesure ultérieure de placeaux répartis dans toutes les classes de hauteur.

2. Définir le domaine d'inventaire

Règles générales

Le domaine d'inventaire doit être soigneusement archivé pour permettre d'identifier la surface précisément inventoriée au fil du temps et permettre de rapporter exactement les données aux surfaces correspondantes.

Les surfaces concernées sont le plus proche possible des surfaces en sylviculture pour que les données (Vol/ha, N/ha, G/ha...) aient un sens technique. **Les zones hors sylviculture (autoroutes, prairies,..) sont donc sorties du domaine d'inventaire.**

Les routes hors propriété du domaine, emprises de lignes électriques, ne font pas partie du domaine inventorié.

Seules les placettes situées à moins de 30m du périmètre de ce domaine seront considérées comme limites ; leur centre ne doit pas être déplacé.

Cas particuliers avec déplacement possible du centre de la placette

Les points d'eau (< 3000m²) et zones inaccessibles

Lorsque le centre de la placette est situé dans l'eau (mare < 3000m²) ou sur une zone inaccessible (falaise,...), faisant partie du domaine d'inventaire, le centre est ramené en bordure accessible, avec inventaire classique comprenant le vide de la zone inaccessible.

Les routes forestières incluses dans le domaine et les cloisonnements

Les routes domaniales de largeur < 20m (canopée recouvrante), ainsi que les cloisonnements, sont maintenus dans le domaine d'inventaire. Dans ces cas, si le centre de la placette est situé au milieu de la route ou sur un cloisonnement, le piquet repérant le centre de la placette est déplacé, de façon à pouvoir être retrouvé, sur le talus ou l'accotement. Le piquet et le centre de la placette sont donc déplacés, confirmés par les nouvelles coordonnées GPS.

Les placettes positionnées en limite du domaine – placettes « miroir »

Les placettes sont considérées comme limites lorsque leur centre est positionné à moins de **30 mètres du périmètre du domaine d'inventaire**. On installe alors la placette à l'endroit indiqué par les coordonnées GPS du SIG et on note impérativement :

- . **d'une part la plus petite distance du centre de la placette à la limite du domaine, en mètres**
- . **et d'autre part l'azimut de cette distance par rapport au nord, en grades.**

Le système d'exploitation (plateforme WEB) réalisera automatiquement les calculs pour prendre en compte le fait que la placette est une placette « miroir » et que le poids de certains arbres doit être doublé lors de l'analyse, pour donner des résultats statistiquement corrects¹.

3. Archivage des données

Pourquoi ?

Avant de commencer la campagne d'inventaire il convient de prévoir d'archiver proprement l'ensemble des données de façon à ce qu'elles traversent le temps. Ce point est essentiel pour assurer les comparaisons d'inventaires successifs (connaissance de l'accroissement, des prélèvements, suivi du capital,...).

Le stockage dans Inventaire WEB est indispensable. Il ne permet cependant pas pour l'instant un stockage ou une mise en base des données anciennes, ou des données corrigées lors de l'analyse sur l'outil « plateforme WEB ». L'intégration dans Inventaires WEB de données prises par d'autres moyens que le TDS n'est actuellement pas non plus possible. Cet état de fait rend indispensable, pour le moment, un stockage sécurisé des fichiers définitifs d'inventaire. Cet ensemble de données est amené à être mis en bases plus tard, lorsqu'inventaire WEB permettra l'intégration structurée et contrôlée de l'ensemble des données collectées.

¹ Dans une placette en limite de domaine (à moins de 30 m de la limite), on n'inventorie que les arbres situés sur le domaine. Pour corriger le fait que la placette est « tronquée », on se place ensuite traditionnellement au point symétrique du point d'inventaire par rapport à la limite du domaine pour dénombrer deux fois les arbres qui entrent dans les jauges respectives du centre et de son symétrique. Cette manipulation est impossible à réaliser dans certains cas pour des questions d'accès physique au point symétrique (autoroute, étangs,...). Le double comptage est également une source d'erreurs. Le système d'analyse des placettes a donc été complété pour contourner cette difficulté. Lorsque l'utilisateur indique une distance du centre de la placette à la limite du domaine d'inventaire, et un azimut de cette distance, le système intègre qu'il doit doubler le poids des arbres qui sont dans les jauges du point d'inventaire et de son symétrique. Cet algorithme simplifie donc les prises de données terrain et limite les risques d'erreurs dans les placettes miroir.

POINT d'ATTENTION : Le double archivage provisoire (*inventaire Web et dossier DT*) présente des risques. Le soin porté à l'identification des fichiers véritablement définitifs avant leur archivage est donc une mesure essentielle dans cette période transitoire.

Où ?

Les données définitives de chaque inventaire seront donc stockées :

. 1 – En agence, dans le dossier :

- **Avant le début de la campagne : Dans le dossier,**
 - o P:\8520\06-Foret\EAM\EAM_Foret\01_FD\Marly\Réseau Placettes Permanentes FD Marly\3- préparation projet - docs de travail
- on archive le protocole retenu, les coordonnées des placettes générées par le SIG, les placettes de calibration lidar prévues.

- **Après la clôture de l'inventaire :** Dans le dossier,
 - o P:\8520\06-Foret\EAM\EAM_Foret\01_FD\Marly\Réseau Placettes Permanentes FD Marly\1- donnees résultats plac permanentes
- on archive **la localisation des points suite à la campagne d'inventaire, nécessairement au moins partiellement différente des localisations générées initialement par le SIG.** Les données d'inventaires et les résultats d'analyse sont également stockés dans ce dossier.

Le shape initial porte dans son nom le terme « prépa ». Le shape issu de l'inventaire porte dans son nom le terme « résultat ».

. 2 - Dans l'application « inventaire WEB » :

- l'inventaire est nommé Inventaire_Marly_2018,
- les mêmes fichiers qu'en local sont stockés dans l'onglet « *Stockage des documents* » de l'application, de façon à assurer la cohérence des deux points d'archivage.

Quoi ?

Données brutes obligatoires :

- . Le domaine d'inventaire (shapes correspondants).
- . Le protocole de mesures.
- . Le fichier Excel complet définitif d'import dans la plateforme de traitement, comportant les données et les métas-données définitives d'inventaire (*méthodes et paramètres d'inventaire, positionnement précis des placettes décrites prenant en compte les éventuels ajustements de position*)
- . La carte définitive d'accès aux points d'inventaire le cas échéant.
- . Tous les résultats des analyses conduites sous leur forme rédigée.

Point d'attention : la confusion entre les données GPS générées par le SIG pour la campagne d'inventaire, avec les relevés GPS de chaque point lors de la phase terrain, est une confusion très courante. Elle génère de façon certaine des pertes de temps à la re-description qui justifient un soin tout particulier à bien effectuer cette distinction et l'archivage.

Quand ?

L'archivage se fait au fil de la réalisation de l'inventaire.

Un point définitif est réalisé en fin de travail pour s'assurer que les dossiers archivés sont bien les documents finaux, prenant en compte toutes les corrections qui ont eu lieu durant la phase d'analyse, de rédaction, de relecture.

Le RATD est avisé lorsque l'archivage définitif est réalisé, pour assurer la bonne cohérence de l'archivage et son caractère exhaustif.

4. Echantillonnage et nombre de placettes

Nombre de placettes

Pour tout protocole d'inventaire par échantillonnage la formule suivante permet de déterminer le nombre de placettes à installer en fonction de la précision souhaitée (E_r) et du coefficient de variation (C_v) de la variable que l'on souhaite estimer :

$$E_r = t \cdot C_v / \sqrt{n}$$

. E_r est l'erreur relative ciblée selon laquelle on souhaite obtenir la donnée (*Exemple : précision sur la variable volume*).

. n est le nombre de placettes.

. $t = 1,96$ est la constante de Student à 95% de précision (*si on réalise une $n+1$ ème mesure, elle a 95% de chances de se trouver entre $m-er$ et $m+er$*) si n est élevé (>30).

. C_v est le coefficient de variation pour la variable considérée sur la forêt considérée.

E_r , t , C_v étant connus, on en déduit n .

L'IFN donne des références de C_v par région biogéographique et cette donnée permet de calibrer le dispositif avant inventaire. Cette information sera accessible à partir de fin 2018 par la plateforme de traitement WEB mise à disposition pour analyser les inventaires. Au-delà d'un certain nombre de placettes, l'augmentation de la précision est illusoire et non amortie par le temps supplémentaire passé.

En forêt domaniale de Marly il est prévu 213 placettes.

Mode d'échantillonnage

Il consiste à procéder à un plan d'échantillonnage systématique.

Mode opératoire

Le maillage est généré par le SIG, avec une précaution sur le nombre initial de placettes, pour disposer du nombre final de placettes souhaité, après élimination des placettes hors domaine. Des placettes générées sortent du domaine d'inventaire (étang, routes hors domaine,...). L'échantillonnage est généré selon une maille carrée (**sur Marly 285 m X 285m**) et les placettes sont affectées sur chaque nœud de la maille.

Une stratification est possible. Pour rester pratique et réaliste, elle ne comptera pas plus de 4 blocs pour de grands massifs. Elle doit s'appuyer sur des critères immuables (*donc ni le traitement, ni l'essence en place, ... mais plutôt par exemple, des domaines stationnels très distincts ...*).

Localisation des placettes

Cas de localisation uniquement avec coordonnées GPS

Avec le logiciel ONF « Inventaire », les points GPS sont chargés dans l'application TDS et **l'accès à la placette se fait avec le TDS et/ou le trimble**. Une fois **arrivé au centre de la placette, prendre ses coordonnées GPS**, pour archiver le positionnement GPS de la placette réellement décrite et non pas la localisation générée par le SIG. Si impossibilité de relevé GPS, le signaler en « observation placette ».

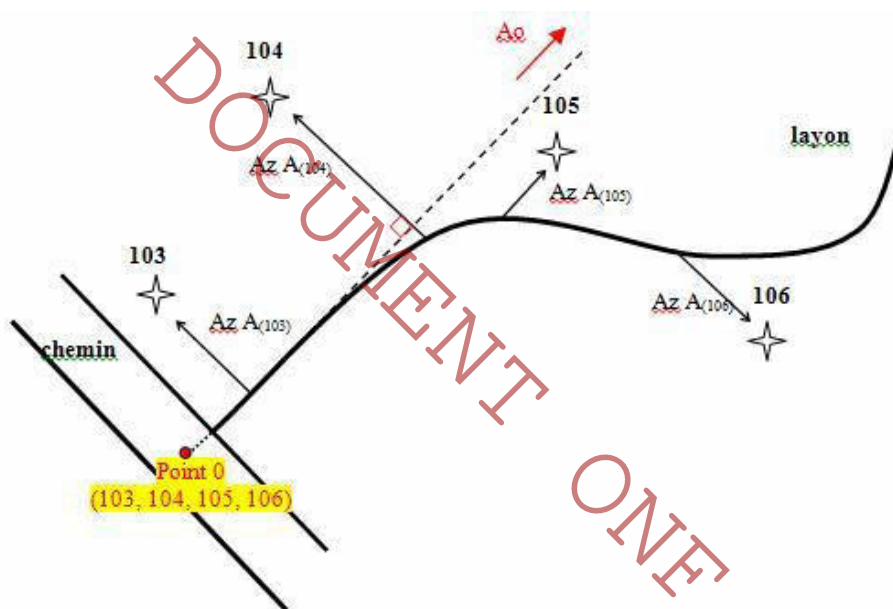
Le Trimble permet une localisation précise de 1 à 3 m. Il est indispensable pour faciliter la calibration LIDAR, au moins pour les placettes dédiées à la calibration de hauteur.

POINT d'ATTENTION : L'usage de lunettes avec montures métalliques peut engendrer des erreurs de mesures de l'azimut par influence de la boussole. Placer le mieux voyant au centre.

Cas de localisation par plan d'accès

En cas de panne TDS, les descripteurs doivent impérativement disposer d'un kutch, d'un plan de détail – pour porter sur le plan le mode d'accès à la placette décrite (Cf. : ci-après) et permettre son archivage.

Si absence de possibilité GPS, la réalisation préalable d'un plan de localisation des placettes précisant le mode d'accès à chaque centre de placette est un préalable indispensable. Afin de minimiser les erreurs de localisation, les cheminements se feront au maximum sur des routes, pistes, layons existants. Chaque placette sera repérée par une perpendiculaire au chemin existant avec une distance et un azimut. Tout changement de distance/azimut lors du positionnement du point devra être également soigneusement enregistré et archivé pour constituer le document utile à retrouver les placettes dans l'avenir.



Exemple de cheminement le long d'un layon

Matérialisation physique du centre de la placette

Le centre de la placette sera matérialisé par un **piquet métallique recourbé dans sa partie haute**. S'il se trouve sur un layon ou sur un chemin susceptible d'être emprunté par des engins, le piquet (et le centre de la placette) sera déplacé en bordure de façon à assurer son maintien dans le temps. **La mise en place du piquet métallique est la première action à réaliser en arrivant sur la placette.**

ECHANTILLONNAGE DES POPULATIONS D'ARBRES PAR PLACETTE ET DONNEES RECUEILLIES

Echantillonnage des arbres par placette

Tiges inventoriées sur un rayon de 10 m – Jauge de surface

Sont inventoriées sur un rayon 10 m, dans la catégorie « arbres vivants », **toutes les tiges dont le diamètre est supérieur à 7,5 cm à 1,30m.**

Tiges inventoriées entre les rayons 10 m et 15 m – Jauge de surface

Dans la surface comprise entre le rayon 10 m et le rayon 15 m, les tiges de diamètre supérieur ou égal à 17,5cm à 1,30m seront inventoriées. Ces tiges serviront seulement à la calibration LIDAR.

Tiges inventoriées selon une jauge d'angle

Au-delà de la jauge de surface (15m), les bois sont échantillonnés selon une jauge d'angle à 3%. Dans ce mode d'échantillonnage, **un arbre sera inventorié si son diamètre apparent (diamètre visible à partir du centre de la placette) exprimé en cm, est supérieur à 3 fois la distance du centre de l'arbre au centre de la placette, exprimé en mètres.**

Exemples :

- . Arbre de $D1=50$ cm à 15 m du centre : $50 \text{ cm} > 3 \times 15 \text{ m} = 45$, l'arbre est inventorié.
- . Arbre limite pour un rayon de 10 m : $D1 = 30$ cm.
- . Arbre limite pour un rayon de 15 m : $D1 = 45$ cm.

Remarques :

- **On ne tiendra compte que du diamètre apparent du centre, pour choisir de comptabiliser ou non l'individu.**
- **Lorsqu'un arbre est « limite », il faut mesurer son diamètre $D1$ et la distance au centre pour vérifier son appartenance ou non à l'inventaire. Dans ce cas, il est préférable de prendre son second diamètre et de relever les données pour l'intégrer en base. Cette façon de faire améliore la précision sur les calculs d'accroissement au second passage. Un filtre placé dans les outils de traitement des données permet de ne pas prendre en compte les arbres limite dans les calculs de capital. Relever les données d'un arbre limite est donc une opportunité de peu de frais, qui ne génère pas d'erreur dans les calculs mais les améliore.**

Inventaire de la régénération par sous-échantillons de surface fixe

Cet inventaire sera réalisé sur deux placeaux de 2 m de rayon, à 10 m du centre, orientées au nord et au sud. Sont comptabilisées dans la régénération, par essence, toutes les tiges dont le diamètre est inférieur à 7,5 cm et dont la hauteur est supérieure à 30 cm. Les semis d'essences telles que trène, fusain, bourdaine ne sont pas relevés.

Inventaire PCQM

Le taillis (7.5-17.5cm) le plus proche (sur le rayon 10m) du centre pour les 4 quarts de la placette.

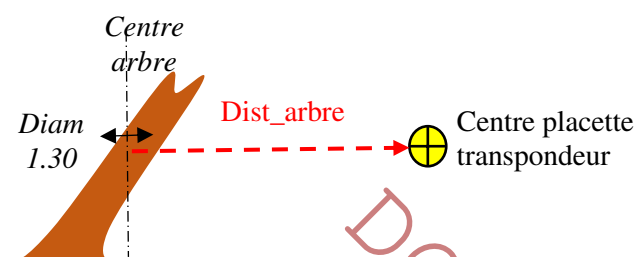
Le bois mort sur pied : bois mort sur pied de plus de 33cm le plus proche du centre pour les 4 quarts de la placette. Distance maximum de 20 m du centre de la placette.

Mesures effectuées par population échantillonnée

Toutes les tiges inventoriées seront marqués d'un trait de griffe horizontal en regard du centre de la placette, au niveau de la mesure du diamètre (hauteur 1,30m). Ce point est essentiel pour la précision de la mesure d'accroissement et pour l'identification rapide du centre de la placette lors des prochains passages.

Pour chaque tige inventoriée, on relève :

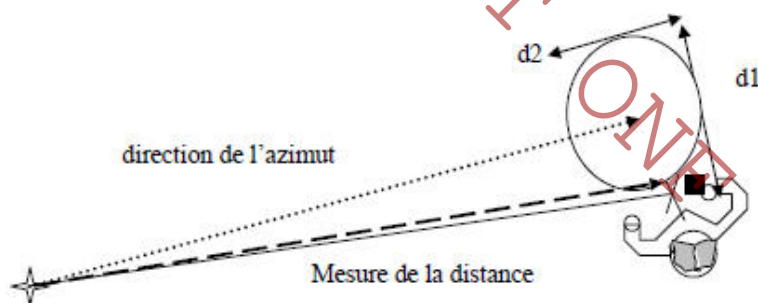
- La **distance - en m couverts, avec une décimale** - entre le centre de la tige et le centre de la placette. Toutes les distances correspondent à des distances horizontales. Voir annexe précisant l'utilisation du Vertex pour mesurer directement les distances horizontales, en cas de pente



Cas des arbres penchés : c'est le centre de l'arbre qui détermine si l'arbre est compté et sa distance.

- L'**azimut - en grades** - visée **du centre de la placette vers le centre de la tige**.

- Les diamètres D1 (diamètre apparent du centre) et D2 (diamètre perpendiculaire à D1) - **en cm couverts à 1,3 m de hauteur** à l'amont².



- L'**essence** selon le code « Essences » standard.

- La **qualité apparente** sur les 4 premiers mètres pour les feuillus et les 6 premiers mètres pour les résineux, grâce à la clé fournie en annexe 1 (A/B/C/D)³

- **Observations éventuelles** : Dans la rubrique « observations », indiquer par exemple s'il s'agit d'une tige jumelle ou faisant partie d'un triplé (division en dessous de 1,3m), chaque tige composant la jumelle ou le triplé étant comptée pour un arbre si les diamètres des deux/trois tiges sont mesurables depuis le sol. Pour les jumelles ou les triplés dont la séparation est au-dessus de 1,3 m et dont les

² Il est essentiel de prendre le diamètre exact et non la classe de diamètre, afin de pouvoir ensuite calculer l'accroissement. En cas de difficulté pour la prise du diamètre d1 ou d2 (lierre, brins de taillis gênants), décaler la prise de diamètre dans le sens des aiguilles d'une montre. Si le lierre empêche totalement une prise de mesure correcte du diamètre, on l'indiquera en observations.

³ Il s'agit ici d'une qualité « potentielle ». Il est donc possible d'appeler une perche de très belle qualité en « A », cette notation n'implique donc pas un diamètre minimum.

diamètres ne sont pas mesurables depuis le sol, on l'indiquera en observation. La qualité sera celle du plus gros brin.

- **La hauteur, uniquement pour les 6 plus gros arbres dans le rayon 15m, des placettes retenues pour la calibration Lidar.** Elle résultera de la moyenne des mesures du même apex sur 2 points de vue opposés, transpondeur à l'aplomb de cet apex. Si le houppier penche d'un côté, se diriger dans la direction perpendiculaire. Sinon, aller où la visibilité de l'apex est la meilleure, à une distance à peu près égale à la hauteur de l'arbre.

Dans chaque placeau de régénération seront relevés :

Le nombre de tiges de régénération par essence et par catégorie de hauteur :

- **classe 1** : 30 à 300cm de hauteur
- **classe 2** : 300 cm de hauteur à 7,5 cm de diamètre.

DOCUMENT ONE

Annexe 2 - Evaluation de la qualité BO

Qualité ou qualité potentielle pour les BM PB	Caractéristiques	Défauts rédhitoires pour le A/B
A	Maximum 1 Neud Sain < 15mm	<ul style="list-style-type: none"> • Sanitaires : chancre, gélivure > 1m. • Fourche < 6m. • Forte inclinaison : (> 22°). • Courbure très marquée. • Blessure : <ul style="list-style-type: none"> *Importante, ouverte ou mal cicatrisée (toutes essences) *moyenne à importante (hêtre).
B	≤ 3 Neuds Sains < 15mm, gélivure < 50cm, 1 Neud Noir < 20mm.	<ul style="list-style-type: none"> • Broussins et/ou gourmands > 30cm : <ul style="list-style-type: none"> *Quelques-uns (chênes) ; *Du pied au sommet (autres essences). • Grosses branches du pied au sommet (diamètre > 5cm). • Autres altérations : fil tors > 5cm/mètre...
C	Neud Noir < 40mm ou 1 Neud Noir > 40mm, gélivure > 50 cm, courbure forte, fil tors ou cannelure très marquée	
D	Bois de faible valeur	

Les perches et petits bois reçoivent une note de qualité :

A : Perche/PB droit de belle venue.

B : Perche/PB avec quelques défauts corrigibles, viables.

C : Perche/PB avec quelques défauts, viables ou doute sur la viabilité.

D : Perche/PB avec défauts rédhitoires, viables ou doute sur la viabilité.

Annexe 3 – Liste du matériel nécessaire

Pour une équipe composée de deux opérateurs, la liste du matériel nécessaire est la suivante :

- **Plan de localisation des placettes** avec échelle, parcellaire et topographie
- **Une Griffes** (marquage du niveau de mesure des diamètres). Attention – elle est trop souvent oubliée – mais elle est essentielle.
- Une boussole graduée **en GRADES**
- Un compas forestier **gradué en cm** (ruban de cubage pour les très gros diamètres)
- Une bombe de peinture « Strong »
- **Un vertex calibré avec mire et piles chargées vérifiées pour le vertex et l'émetteur**
- **Des piles et batteries chargées** de rechange pour le TDS et pour le Vertex
- **Un double décimètre** ou spencer pour paramétrer le Vertex régulièrement.
- **4 jalons** (pour situer le rayon 10m aux 4 points cardinaux et marquer les placeaux de régénération)
- **Un GPS TRIMBEL** (date et heure mise à jour) **si placettes de calibration hauteur**
- **Un TDS paramétré** (date et heure mise à jour ; intègre le GPS et le système de navigation pour accéder aux placettes) avec le jeu de données des placettes à décrire et la carte de fond du massif
- **Des tiges métalliques recourbées et un sac pour les transporter** sans abimer le matériel
- **Un marteau** (pour enfoncer les tiges métalliques)
- **Un sac à dos** pour regrouper le matériel et le transporter
- Le **protocole** – avec une version simplifiée recto verso

Ne pas hésiter à rendre le matériel visible pour éviter les oublis coûteux sur une placette.

En cas de panne du TDS, le matériel supplémentaire est le suivant :

- Un topofil avec recharges (pour situer les placettes à partir du plan de détail)
- Le mode d'accès reporté sur le plan de détail
- Un Kutch (pour préparer le plan d'accès à la placette)
- Une planchette et du papier avec fiches de relevé papier et pochette plastique
- 2 crayons

Annexe 4 - Fiche utilisation Vertex – Mesure de distances horizontales

Marche – Arrêt

Mise en route :

- . Vérifier avant tout que l'outil est équipé de piles fonctionnelles.
- . Mettre face à face le boîtier et la mire, faire un appui prolongé de 2/3 secondes sur **DME**, 2 bips rapprochés indiquent que la mire est allumée.

Extinction :

- . Mettre face à face la mire et le boîtier et appui prolongé sur **DME**, le bip indique que la mire est éteinte.
- . Maintenir la pression simultanément sur **DME** et **IR** pour éteindre le boîtier.

Précautions d'emploi

En arrivant sur le lieu de travail, allumer la mire et le boîtier et les laisser 10 minutes à l'air libre pour qu'ils se mettent à température ambiante (accroché au tour du cou, le temps de rejoindre la placette).
Au cours de la période de travail, le boîtier doit rester à température ambiante : **ne jamais se déplacer** avec le boîtier **dans la poche**, le garder en bandoulière.

Étalonnage et Vérification

Utiliser la fonction CALIBRATE (= « étalonnage ») disponible dans le menu déroulant.

Cette action permet de confirmer la bonne calibration de l'outil à partir d'un étalon de longueur 10 mètres.

À faire avant toute journée de mesures, en début de matinée et début d'après-midi.

- Veiller à avoir laissé le transpondeur et le boîtier allumés à température ambiante pendant 10 minutes au préalable.

- Dérouler un décimètre sur une distance de 10 m, placer le transpondeur à 0 et la mire du Vertex à 10 m, décimètre bien tendu.

- Appuyer sur les fiches de déroulement des menus **DME** ou **IR** jusqu'à atteindre le menu **CALIBRATE**.

- Viser la mire avec le boîtier et appuyer sur ON (*cul du boîtier = référence origine de la mesure*)
→ la distance de 10 m s'affiche à l'écran, sinon refaire la manipulation (on accepte une différence de 10 cm).

Mesures

Mesurer une distance (= mode DME) :

Placer la mire **allumée** à 1,30 m de hauteur, au centre de la placette.

En terrain plat : placer le cul du boîtier au niveau du centre de l'arbre, viser le transpondeur et appuyer sur « DME ». - Lire la distance sur l'écran-.

En cas de pente⁴: la mire doit être placée à exactement 1,30 m, au centre de la placette
.Appuyer sur le bouton rouge **ON** et, à l'aide des flèches directrices DME et IR, atteindre le menu **ANGLE**.
.Sélectionner Angle (appuyer sur **ON**)

- 1 - Viser la mire et rester appuyé sur **ON** jusqu'au bip sonore : la croix rouge disparaît.
- 2 - Appuyer sur DME : vous obtenez une distance corrigée (distance horizontale) appelée DME DIST.

Mesurer une hauteur (= mode Height)

Placer la mire allumée à 1,30 m, sur l'arbre à mesurer.

S'éloigner de l'arbre à mesurer à une distance à peu près égale à sa hauteur et de façon à ce que la mire et l'apex soit bien visibles.

Allumer le dendromètre puis appuyer sur le bouton rouge **ON** : à l'écran s'affiche **HEIGHT**, fonction permettant la mesure des hauteurs. Sélectionner **Height** en appuyant sur **ON**.

1 - Viser la mire et rester appuyé sur **ON** jusqu'au bip sonore : la croix rouge de l'objectif se met à clignoter

2 - Viser le sommet de l'arbre en inclinant la tête et maintenir **ON** appuyé jusqu'au bip sonore. En restant à la même distance et en répétant cette opération, vous pouvez faire jusqu'à 5 mesures de hauteur successives.

Le télémètre indique : Les mesures successives **H1, H2, H3...**

⁴ Dans des cas de pentes peu prononcées, cet exercice peut être effectué uniquement pour les arbres limites dans le plus fort de la pente pour éviter le caractère fastidieux des doubles visées à chaque bois.

Annexe 4 – Protocole de description par enquête parcellaire

Méthode et cadrage des descriptions pour la reprise des plans d'aménagement.

DT SEINE NORD – Juillet 2018

Méthode de description

. Eléments contextuels.

La décision récente de reprise des aménagements des forêts domaniales d'Ile de France sur une période de 7 ans implique un changement de rythme de cette action.

Pour absorber cet effort, deux mesures essentielles ont été prises :

- . **Le soutien temporaire des équipes** par des personnes rompues à la description et à l'inventaire forestier ;

- . **L'adaptation des méthodes de description et d'inventaire** permettant de réaliser plus efficacement ces deux actions essentielles de l'aménagement.

Les modalités de contrôle de l'évolution des peuplements sont simultanément cadrées.

- . **Le cadrage de la partie inventaire** est réalisé par note de service (XXX Ref DIA – en cours). L'outillage associé a été finalisé et la documentation correspondante sont référencés dans la DIA.

- . **Le présent document traite de la méthode de description** et du traitement des données correspondantes.

. Ancienne et nouvelle méthode – motifs des choix.

Traditionnellement, la description porte sur la distinction de peuplements élémentaires identifiables (photographies aériennes), peuplements dont les caractéristiques de capital, structure et composition sont ensuite approchés, le plus souvent par une prospection relascopique. Selon les enquêtes, des critères plus directement opérationnels sont simultanément relevés pour alimenter la question du classement, la programmation des coupes, et la prévision budgétaire. Selon l'importance de l'auscultation relascopique (*précision recherchée à l'échelle de la parcelle – partie de forêt concernée...*) le coût de la description à surface égale peut osciller d'un facteur 1 à 4.

Pour assurer un rythme de description plus soutenu sans nuire à la qualité des aménagements, le choix a été fait :

. de considérer à chaque fois que cela est possible, que le parcellaire ou le découpage en UG constitue une base d'emblée opportune pour asseoir les descriptions.

. de considérer que les informations relevées peuvent être plus directement opérationnelles pour fonder une programmation opportune des coupes, une structuration soignée de la veille travaux, une estimation réaliste du bilan (recettes et dépenses), et le cas échéant, un pré-classement opportun. L'ensemble des informations relevées par UG est porté au tableau joint **en ANNEXE 3** du présent document.

Le temps passé aux tours d'horizon relascopiques est ainsi diminué, pour laisser la place à des informations qualitatives cadrées. Le réalisme global des données est assuré par une démarche simple, un accompagnement soutenu, **une comparaison des recettes avec les résultats issus de l'inventaire, et la comparaison du coût des travaux à des références identifiées.**

Le rythme moyen de description et de traitement des données est ainsi amélioré d'un facteur très significatif. La méthode et l'outillage ont été utilisés avec succès lors de la reprise des documents d'aménagement après la tempête de 1999 dans l'Est de la France (Haute Marne). Cet historique donne également une assurance à la démarche et à l'outillage associé.

. Travail préalable à la phase terrain.

. Choix des UG décrites.

. Dans le cas général, la nécessité de distinguer plusieurs UG dans une parcelle lors de la description tient au fait que les coupes qui y seront programmées ne seront pas synchrones. Exemple : Une jeune frênaie à rotation 6 ans et une partie en chênaie de bois moyen à rotation 9 ans...

. Lorsque le traitement passe de la futaie régulière à la futaie irrégulière (FD Ile de France), si les parcelles comportent plusieurs UG classées différemment dans l'ancien aménagement et que les peuplements n'ont pas encore été traités différemment - alors les coupes peuvent encore y être programmées de façon synchronisée. Dans ce cas, la description pourra porter sur l'ensemble de la parcelle.

. Il peut être pratique de distinguer différentes UG dans une parcelle au motif que les travaux y sont très différents ou de rythme différent. Exemple : Une plantation à prévoir et entretenir sur la partie « a », et un simple dégagement à réaliser tous les 8 ans sur la partie « b ».

. Pour autant, s'il est possible d'appliquer un seul ITTS à la parcelle en ajustant à la surface réellement concernée, on préférera considérer la parcelle entière toutes les fois où cette option est possible, pour simplifier la démarche.

Cette situation conduit à distinguer avant description (à dire du TFT ou à partir d'une photo aérienne récente), les unités qui doivent être décrites :

- . Les parcelles entières si les actions conduites dans la période y sont synchrones.
- . Des UG (sous-parcelles) lorsque la programmation des opérations dans chaque partie est différente.

La description s'applique naturellement à la surface « en sylviculture ».

. Fourniture de la carte des stations et des prélèvements des dernières coupes par parcelle.

Ces éléments peuvent aider certains aspects de la description et peuvent être utilement fournis à l'équipe pour le jour de la description.

. Chargement de l'application de capture des données sur le TDS.

Les données peuvent être relevées sur une simple fiche (toujours disposer d'une telle fiche en cas de panne TDS) – ou entrées directement sur le TDS (économie de temps).

Les modalités de création de l'utilitaire d'entrée sont précisées en **ANNEXE 1** – Parties A et B, jointe.

Les modalités de transfert de l'enquête sur différents TDS sont précisées en **ANNEXE 1** - Partie E, jointe.

. Chargement de la carte de la forêt sur le TDS

Disposer du moyen d'identifier à tout moment où le descripteur se trouve est essentiel, surtout lorsque ce dernier n'est pas coutumier du parcellaire. Le mode opératoire pour charger la carte de la forêt avec le parcellaire et l'accès à cette fonctionnalité sur site est disponible en **ANNEXE 2 (en cours – fait pour les projets en cours)**.

. Planification du travail et répartition du travail par équipe ou descripteur.

Pour assurer une description sans erreurs ni doublons, un dossier est créé en début d'enquête avec une répartition des parcelles/UG à décrire et un pointage progressif au fil de l'entrée des données.

Nous proposons la création d'un dossier structuré au niveau Agence :

- Dossier UT concernée
 - Aménagement de la forêt de ***
 - Dossier Description
 - Méthode (Planning, Liste des UG décrites)

<u>Numéro de champ</u>	<u>Code colonne</u>	<u>Définition</u>	<u>Contenus codes possibles</u>
1	FRT	Code FRT correspondant à la forêt.	Code FRT correspondant à la forêt.
2	UG	Numéro UG	Les UG retenues pour la description. Il est possible de distinguer de nouvelles UG en cours de description si opportun (actions desynchronisées) mais il faut alors bien remonter sur plan la limite des UG décrites.
3	Structure peu	Structure du Peuplement selon la codification REC PREV en vigueur dans la DT.	F : rég // I : irr // S : Tsf // T:taillis
4	Composition peu	Essence ou mélange d'essences dominant dans le peuplement au sens de REC PREV (liste finie DT).	Liste DT en onglet 1 joint. Un seul choix possible. De composition au sens de REC PREV.
5	Calibre peu	Calibre moyen des bois au sens de REC PREV.	P,M,B,T,I,E (PB/BM/GB/TGB/Irrégulier/Education).
6	Capital peu	Capital peuplement au sens de REC PREV.	1,2,3 (pauvre 0/12, moyen 13/17, riche 18 +) – Adapter si résineux (peuplements pauvres - équilibrés ou à décapitaliser...).
7	G	Surface terrière en m ² /ha. S'entend BO + Taillis. Permet de caler le prélèvement estimé (généralement entre 15 et 20% du BO et 25 à 40% du taillis). Attention à prendre en compte l'accroissement pour les coupes de fin de période (généralement 0,3 à 0,5 m ² /ha/an en feuillu).	Entier. G mesuré par 5 à 7 tours d'horizon.
8	Ess objectif	Essence Objectif = celle qui sera cultivée de façon privilégiée. Dans tous les cas où le chêne est en stations, cette essence sera privilégiée lors des coupes et des travaux. L'ITTS choisi et l'essence objectif marquent le degré d'insistance à sortir la régénération de cette essence dans l'UG.	Un seul choix.
9	Taillis Balivx	Richesse du taillis en baliveaux de chêne et feuillus précieux selon note croissante. Cette information permet de privilégier le passage en coupe plus précoce de peuplements portant perches et PB d'avenir, et de retarder si nécessaire le passage en coupe de peuplements qui ne portent pas ces enjeux. Champ généralement inutile lorsque les forts taillis de charme sont inexistantes sur le massif.	1,2,3,4, et 5 : très riche en baliveaux. Un seul choix. L'échelle de richesse peut être adaptée aux cas rencontrés sur la forêt.
10	Essence semis	Essence culturelle principalement représentée au stade semis. On indique le semis que l'on aura tendance à dégager.	Un seul choix possible.
11	Taille semis	Classe moyenne de taille des semis	(1 = 30/50 cm, 2 = 50/120 cm, 3 = 120cm de haut à 7,5 cm de diamètre)

12	% de semis	Pourcentage de surface ensemencée	
13	ITTS	ITTS de référence. Les ITTS servent à donner la fréquence et l'intensité des opérations prévisibles dans la période. Ils permettent donc ici à la fois d'organiser un programme de veille des travaux à faire par UG, et de chiffrer grossièrement le coût attendu pour effectuer une prévision de bilan.	Voir fiche ITTS avec la liste des possibles. Les ITTS de futaie irrégulière sont intentionnellement référencés par l'intensité et la fréquence pour en faciliter l'usage. En futaie irrégulière, se référer aux journées de formation (et CR associés) et à l'accompagnement prévu en travaux dans chaque contexte.
14	%Surface	Surface d'application de l'ITTS dans la partie décrite.	100% par défaut. Entier.
15	Phase ITTS	Un ITTS est bâti en plusieurs phases successives (Ex : Phase 1 : plantation - Phase 2 : dégagement - Phase 3 : dégagement...). La phase mentionnée permet au logiciel d'exploitation de dérouler l'ITTS à partir de la phase indiquée. Dans l'exemple, si la plantation a été faite, on passe directement au premier dégagement (phase 2).	Voir fiche ITTS
16	Trvx maintenant/après coupe	Ce champ indique si le délai avant travaux doit être compris à partir de maintenant ou à partir de la ou des prochaines coupes. Exemple : Une parcelle est ouverte et des semis sont à dégager de suite : "Maintenant".	Maintenant // après
17	Délai travaux	Nombre d'années maximum à ne pas dépasser avant de réaliser les travaux. Exemple : Une parcelle est ouverte et des semis sont à dégager avant 3 ans impérativement : "Maintenant"; "3".	Entier.
18	Réurrence travaux coupes	Indique si les travaux doivent être réalisés uniquement une fois après coupe (exemple : travaux de régénération classique après coupe d'ensemencement), ou si ces derniers doivent être prévus systématiquement après chaque passage en coupe (exemple : sortie du semis de chêne en chânaie charmaie...).	oui/non
19	Type coupe	Le type de coupe proposée (un seul type possible). Noter et programmer la prochaine coupe sylvicole. Si le cloisonnement n'est pas ouvert et que la coupe de mise en place du cloisonnement doit précéder la prochaine coupe sylvicole, cet ajout sera effectué par l'opérateur qui traite les données.	référence nationale REC PREV. Cf Onglet 2. En Ile de France, le type de coupe principal est IRR.
20	Cloisonnement	Présence de cloisonnement	oui/non
21	Entre axe cloiso	Distance entre axe du cloisonnement en place	Entier
22	An min coupe	Nombre d'années minimales qu'il est nécessaire d'attendre avant le prochain martelage.	
23	An max coupe	Nombre d'années maximales au-delà duquel il ne faut pas aller avant le prochain marquage.	

24	Rotation	Rotation de coupe adaptée au contexte (capital, essence, calibre, station, sanitaire...)	On considère qu'une rotation courte en F.IRR est de 5 à 6 ans (moins s'avère difficile à réaliser en pratique) - et qu'il est possible de porter à 15 ans la rotation avec un mode entre 8 et 10 ans.
25	Prélèvement BO m3/ha	Prélèvement BO en m3.BO/ha. On rappelle que ce prélèvement est généralement de 15 à 20% en G du peuplement pour les BO. Attention à prendre en compte l'accroissement pour les coupes en fin de période (0,3 à 0,5 m2/ha/an). Le rapport V/G est de 8 à 12 selon les peuplements (12 à Jouy, 8 ou 9 à Sénart).	
26	Prélèvement taillis m3/ha	Prélèvement taillis en m3/ha. Il est généralement de 25 à 40 % du taillis en G. On pourra disposer du rapport G/V dans le contexte de la forêt décrite (généralement vers 7 en taillis). Si les petits bois ont été considérés dans le volume de BO (exemple : châtaigniers 15/25), attention à ne pas les prendre en taillis.	
27	ESS1	Essence à récolter à la prochaine coupe	
28	Calprod1	Volume unitaire moyen du produit 1	1 : <0,2m3 // 2 : 0,2<0,5 m3 // 3 : 0,5<1 m3 // 4 : 1<2 m3 // 5 : >2 m3
29	Qualprod1	Qualité des produits attendus	Qualité : A // B // C // D
30	P1	Proportion estimée du produit 1 en %	
31-38		Idem produit 1	
39	Classement possible	Le classement pressenti dans la parcelle pour identifier les parcelles éligibles à la régé en contexte hors Ile de France et hors futaie irrégulière.	IRR-AME-REGE-T
40	Observations	Noter les remarques qui vous paraissent importantes	

Annexe 5 – Programme de veille travaux

Années	UG	Norme	Libellé	Contexte	montant prévisionnel
2019	17_b	1CHX04	Dégagement 1	REG suivi	1313
2019	15_b	1CHX04	Dégagement 1	REG suivi	231
2019	150_a	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	2135
2019	6_b	3CHS02	3ème dégageement	REG suivi	833
2019	171_u	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	3558
2019	103_b	1CHX04	Dégagement 1	REG suivi	410
2019	318_a	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	817
2019	4_b	IRR-1-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	3729
2019	27_u	IRR-0.2-1	Cloisonnement entretien et Travail irrégulier	IRR	3116
2019	1_u	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	8940
2019	35_u	3CHS02	Plantation	REG suite	30225
2019	67_a	1CHX04	Dégagement 1	REG suivi	1190
2019	167_u	IRR-1-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	2339
2019	317_c	3CHS02	Plantation	REG suite	5350
2019	317_a	3CHS02	Plantation	REG suite	5550
2019	343_b	IRR-1-1	Entretien cloisonnement et travaux en irrégulier	IRR	464
2019	316_a	IRR-0.5-2	Entretien cloisonnements et travail en irrégulier	IRR	636
2019	41_u	IRR-1.5-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	16976
2019	29_a	3CHS02	Plantation	REG suite	11775
2019	310_a	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	1957
2019	7_b	1CHX04	Dégagement 1	REG suivi	658
2019	103_a	3CHS02	3ème dégageement	REG suivi	1267
2019	90_u	IRR-1-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	5074
2019	95_b	1CHX04	Dégagement 1	REG suivi	354
2020	161_a	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	2029
2020	72_b	IRR-0.5-2	Entretien cloisonnements et travail en irrégulier	IRR	982
2020	17_b	1CHX04	Dégagement 2	REG suite	1313
2020	104_a	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	2767
2020	105_u	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	5218
2020	107_u	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	7543
2020	109_c	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	4071
2020	305_u	IRR-1-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	2711
2020	314_a	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	685
2020	112_a	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	4842
2020	9_a	1CHX04	Dégagement 1	REG suivi	1099

2020	113_c	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	1996
2020	124_u	IRR-1-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	5485
2020	130_c	IRR-1-2	Entretien cloisonnement et travaux en irrégulier	IRR	915
2020	15_b	1CHX04	Dégagement 2	REG suite	231
2020	155_a	IRR-0.5-2	Entretien cloisonnements et travail en irrégulier	IRR	2025
2020	68_b	3CHS02	Plantation	REG suite	2600
2020	141_u	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	1996
2020	143_a	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	3683
2020	143_b	IRR-0.5-2	Entretien cloisonnements et travail en irrégulier	IRR	746
2020	144_u	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	3294
2020	145_a	IRR-1.5-2	Entretien cloisonnement	IRR	743
2020	145_b	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	2154
2020	153_u	IRR-1-2	Entretien cloisonnement et travaux en irrégulier	IRR	4164
2020	154_u	IRR-1-2	Entretien cloisonnement et travaux en irrégulier	IRR	5726
2020	89_u	IRR-1-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	4673
2020	156_a	1CHX04	Dégagement 1	REG suivi	620
2020	156_b	IRR-1-1	Entretien cloisonnement et travaux en irrégulier	IRR	584
2020	67_c	3CHS02	1er dégagement	REG suite	1015
2020	150_a	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	826
2020	301_b	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	1291
2020	6_b	3CHS02	4eme Dégagement	REG suite	833
2020	168_u	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	2523
2020	84_b	1CHX04	Dégagement 1	REG suivi	543
2020	9_b	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	5145
2020	171_u	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	1376
2020	173_b	IRR-0.5-2	Entretien cloisonnements et travail en irrégulier	IRR	999
2020	174_u	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	2912
2020	111_u	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	4776
2020	142_u	IRR-1.5-2	Entretien cloisonnement	IRR	2189
2020	120_a	IRR-1-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	2683
2020	304_u	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	889
2020	22_a	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	5982
2020	110_a	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	2339
2020	103_b	1CHX04	Dégagement 2	REG suite	410
2020	130_a	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	2984
2020	151_b	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	2115
2020	318_a	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	316
2020	4_b	IRR-1-3	Entretien cloisonnement et travaio en irrégulier	IRR	3729
2020	45_b	3CHS02	1er dégagement	REG suite	2030
2020	84_a	IRR-1.5-2	Entretien cloisonnement	IRR	5569
2020	106_u	IRR-1-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	4307

2020	1_u	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	3458
2020	35_u	3CHS02	1er dégagement	REG suite	4232
2020	308_u	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	474
2020	67_a	1CHX04	Dégagement 2	REG suite	1190
2020	167_u	IRR-1-3	Entretien cloisonnement et travaioi en irrégulier	IRR	2339
2020	311_a	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	619
2020	311_b	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	2451
2020	169_a	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	448
2020	313_a	IRR-1-2	Entretien cloisonnement et travaux en irrégulier	IRR	704
2020	87_a	IRR-1-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	1350
2020	87_b	IRR-1-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	1716
2020	329_b	3CHS02	Plantation	REG suite	3300
2020	319_a	3CHS02	1er dégagement	REG suite	686
2020	318_e	3CHS02	1er dégagement	REG suite	126
2020	320_u	1CHX04	Dégagement 1	REG suivi	2184
2020	317_c	3CHS02	1er dégagement	REG suite	749
2020	317_a	3CHS02	1er dégagement	REG suite	777
2020	319_b	IRR-1.5-2	Entretien cloisonnement	IRR	4339
2020	316_c	3CHS02	Plantation	REG suite	2000
2020	332_u	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	4849
2020	339_u	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	2886
2020	150_c	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	1021
2020	166_a	IRR-0.5-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	561
2020	24_b	1CHX04	Dégagement 1	REG suivi	1467
2020	41_u	IRR-1.5-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	16976
2020	135_b	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	1489
2020	135_c	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	2550
2020	44_b	1CHX04	Dégagement 1	REG suivi	3052
2020	306_b	3CHS02	Plantation	REG suite	575
2020	46_b	1CHX04	Dégagement 1	REG suivi	3353
2020	48_c	1CHX04	Dégagement 1	REG suivi	2398
2020	48_d	1CHX04	Dégagement 1	REG suivi	844
2020	132_b	IRR-1.5-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	2840
2020	56_u	IRR-1.5-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	5344
2020	57_a	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	4796
2020	58_b	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	2378
2020	303_b	3CHS02	Plantation	REG suite	5625
2020	29_a	3CHS02	1er dégagement	REG suite	1649
2020	310_a	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	757
2020	158_a	3CHS02	Plantation	REG suite	8825
2020	7_b	1CHX04	Dégagement 2	REG suite	658

2020	103_a	3CHS02	4ème Dégagement	REG suite	1267
2020	85_a	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	6430
2020	53_c	IRR-1.5-2	Entretien cloisonnement	IRR	4323
2020	90_u	IRR-1-3	Entretien cloisonnement et travaiol en irrégulier	IRR	5074
2020	95_b	1CHX04	Dégagement 2	REG suite	354
2021	161_a	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	785
2021	17_a	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	9348
2021	17_b	1CHX04	Dégagement 3	REG suite	1313
2021	104_a	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	1070
2021	105_u	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	2018
2021	3_a	IRR-1-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	1805
2021	107_u	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	2917
2021	108_u	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	3307
2021	109_c	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	1575
2021	305_u	IRR-1-3	Entretien cloisonnement et travaiol en irrégulier	IRR	2711
2021	312_a	IRR-0.5-2	Entretien cloisonnements et travail en irrégulier	IRR	97
2021	314_a	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	265
2021	36_a	IRR-0.2-1	Cloisonnement entretien et Travail irrégulier	IRR	2412
2021	112_a	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	1873
2021	36_c	IRR-0.2-1	Cloisonnement entretien et Travail irrégulier	IRR	928
2021	9_a	1CHX04	Dégagement 2	REG suite	1099
2021	121_a	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	2444
2021	113_c	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	772
2021	123_a	IRR-0.2-1	Cloisonnement entretien et Travail irrégulier	IRR	1617
2021	124_u	IRR-1-3	Entretien cloisonnement et travaiol en irrégulier	IRR	5485
2021	130_c	IRR-1-2	Entretien cloisonnement et travaux en irrégulier	IRR	915
2021	15_b	1CHX04	Dégagement 3	REG suite	231
2021	68_b	3CHS02	1er dégagement	REG suite	364
2021	134_u	IRR-0.2-2	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	1297
2021	43_u	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	9441
2021	136_a	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	3241
2021	139_u	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	3577
2021	141_u	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	772
2021	143_a	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	1424
2021	144_u	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	1274
2021	145_a	IRR-1.5-2	Entretien cloisonnements et travail en irrégulier	IRR	743
2021	145_b	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	833
2021	71_a	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	2813
2021	153_u	IRR-1-2	Entretien cloisonnement et travaux en irrégulier	IRR	4164
2021	154_u	IRR-1-2	Entretien cloisonnement et travaux en irrégulier	IRR	5726
2021	89_u	IRR-1-3	Entretien cloisonnement et travaiol en irrégulier	IRR	4673

2021	155_b	IRR-1-2	Entretien cloisonnement et travaux en irrégulier	IRR	641
2021	156_a	1CHX04	Dégagement 2	REG suite	620
2021	157_b	IRR-0.5-2	Entretien cloisonnements et travail en irrégulier	IRR	1572
2021	67_c	3CHS02	2ème dégagement	REG suite	1015
2021	150_a	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	823
2021	227_u	IRR-0.5-2	Entretien cloisonnements et travail en irrégulier	IRR	532
2021	301_b	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	499
2021	327_b	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	613
2021	168_u	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	976
2021	84_b	1CHX04	Dégagement 2	REG suite	543
2021	225_u	IRR-0.5-2	Entretien cloisonnements et travail en irrégulier	IRR	1002
2021	9_b	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	1990
2021	171_u	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	1372
2021	173_a	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	5396
2021	174_u	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	1126
2021	111_u	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	1847
2021	142_u	IRR-1.5-2	Entretien cloisonnements et travail en irrégulier	IRR	2189
2021	120_a	IRR-1-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	2683
2021	121_b	IRR-1-2	Entretien cloisonnement et travaux en irrégulier	IRR	847
2021	304_u	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	344
2021	8_b	IRR-1-2	Entretien cloisonnement et travaux en irrégulier	IRR	4656
2021	22_a	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	2314
2021	110_a	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	905
2021	221_u	IRR-0.2-1	Cloisonnement entretien et Travail irrégulier	IRR	365
2021	103_b	1CHX04	Dégagement 3	REG suite	410
2021	130_a	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	1154
2021	151_b	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	818
2021	230_u	IRR-1-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	1236
2021	24_a	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	2635
2021	318_a	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	315
2021	45_b	3CHS02	2ème dégagement	REG suite	2030
2021	48_a	IRR-1-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	2202
2021	84_a	IRR-1.5-2	Entretien cloisonnements et travail en irrégulier	IRR	5569
2021	106_u	IRR-1-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	4307
2021	1_u	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	3447
2021	35_u	3CHS02	2ème dégagement	REG suite	4232
2021	308_u	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	183
2021	67_a	1CHX04	Dégagement 3	REG suite	1190
2021	311_a	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	240
2021	311_b	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	948
2021	169_a	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	173

2021	313_a	IRR-1-2	Entretien cloisonnement et travaux en irrégulier	IRR	704
2021	87_a	IRR-1-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	1350
2021	315_b	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	725
2021	87_b	IRR-1-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	1716
2021	329_b	3CHS02	1er dégagement	REG suite	462
2021	327_a	3CHS02	1er dégagement	REG suite	1029
2021	324_a	3CHS02	Plantation	REG suite	8375
2021	98_b	IRR-1.5-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	1816
2021	318_d	IRR-0.5-1	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	446
2021	319_a	3CHS02	2ème dégagement	REG suite	686
2021	318_e	3CHS02	2ème dégagement	REG suite	126
2021	220_u	IRR-0.5-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	401
2021	320_u	1CHX04	Dégagement 2	REG suite	2184
2021	315_a	IRR-1-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	429
2021	317_c	3CHS02	2ème dégagement	REG suite	749
2021	317_a	3CHS02	2ème dégagement	REG suite	777
2021	319_b	IRR-1.5-2	Entretien cloisonnements et travail en irrégulier	IRR	4339
2021	328_b	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	2563
2021	316_c	3CHS02	1er dégagement	REG suite	280
2021	329_c	1CHX04	Dégagement 1	REG suivi	140
2021	11_b	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	2576
2021	331_u	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	2899
2021	332_u	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	1875
2021	339_u	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	1116
2021	150_c	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	395
2021	342_u	IRR-0.5-2	Entretien cloisonnements et travail en irrégulier	IRR	394
2021	166_a	IRR-0.5-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	561
2021	24_b	1CHX04	Dégagement 2	REG suite	1467
2021	316_a	IRR-0.5-2	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	636
2021	321_u	IRR-0.5-2	Entretien cloisonnements et travail en irrégulier	IRR	2018
2021	226_u	IRR-0.5-2	Entretien cloisonnements et travail en irrégulier	IRR	435
2021	135_b	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	576
2021	135_c	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	986
2021	44_b	1CHX04	Dégagement 2	REG suite	3052
2021	306_b	3CHS02	1er dégagement	REG suite	81
2021	126_u	IRR-0.5-2	Entretien cloisonnements et travail en irrégulier	IRR	2025
2021	46_b	1CHX04	Dégagement 2	REG suite	3353
2021	48_c	1CHX04	Dégagement 2	REG suite	2398
2021	48_d	1CHX04	Dégagement 2	REG suite	844
2021	49_u	IRR-1-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	7722
2021	132_b	IRR-1.5-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	2840

2021	56_u	IRR-1.5-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	5344
2021	57_a	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	1855
2021	58_a	IRR-1-2	Entretien cloisonnement et travaux en irrégulier	IRR	1453
2021	58_b	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	920
2021	59_u	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	6048
2021	303_b	3CHS02	1er dégagement	REG suite	788
2021	60_u	IRR-0.2-1	Cloisonnement entretien et Travail irrégulier	IRR	1498
2021	62_u	IRR-1-2	Entretien cloisonnement et travaux en irrégulier	IRR	2139
2021	216_u	IRR-1-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	372
2021	65_u	IRR-0.5-2	Entretien cloisonnements et travail en irrégulier	IRR	3726
2021	29_a	3CHS02	2ème dégagement	REG suite	1649
2021	310_a	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	754
2021	158_a	3CHS02	1er dégagement	REG suite	1236
2021	175_u	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	9599
2021	7_a	IRR-0.5-2	Entretien cloisonnements et travail en irrégulier	IRR	4189
2021	7_b	1CHX04	Dégagement 3	REG suite	658
2021	69_u	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	5956
2021	83_u	IRR-0.5-2	Entretien cloisonnements et travail en irrégulier	IRR	1310
2021	85_a	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	2487
2021	71_b	IRR-0.5-2	Entretien cloisonnements et travail en irrégulier	IRR	871
2021	53_c	IRR-1.5-2	Entretien cloisonnements et travail en irrégulier	IRR	4323
2021	95_b	1CHX04	Dégagement 3	REG suite	354
2022	161_a	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	782
2022	17_a	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	3616
2022	72_b	IRR-0.5-2	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	982
2022	17_b	1CHX04	Dégagement 4	REG suite	1313
2022	104_a	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	1067
2022	105_u	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	2012
2022	3_a	IRR-1-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	1805
2022	107_u	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	2908
2022	108_u	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	1279
2022	109_c	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	1570
2022	314_a	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	264
2022	112_a	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	1867
2022	8_a	IRR-0.5-1	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	1255
2022	9_a	1CHX04	Dégagement 3	REG suite	1099
2022	121_a	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	945
2022	113_c	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	770
2022	15_b	1CHX04	Dégagement 4	REG suite	231
2022	155_a	IRR-0.5-2	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	2025
2022	19_u	IRR-1.5-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	7288

2022	128_u	IRR-0.2-1	Cloisonnement entretien et Travail irrégulier	IRR	1035
2022	68_b	3CHS02	2ème dégagement	REG suite	364
2022	39_c	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	6575
2022	43_u	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	3651
2022	136_a	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	1254
2022	139_u	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	1384
2022	141_u	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	770
2022	143_a	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	1420
2022	143_b	IRR-0.5-2	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	746
2022	144_u	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	1270
2022	145_b	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	831
2022	71_a	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	1088
2022	155_b	IRR-1-2	Entretien cloisonnement et travaux en irrégulier	IRR	641
2022	156_a	1CHX04	Dégagement 3	REG suite	620
2022	67_c	3CHS02	3ème dégagement	REG suivi	1015
2022	301_b	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	498
2022	327_b	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	237
2022	168_u	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	973
2022	84_b	1CHX04	Dégagement 3	REG suite	543
2022	9_b	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	1984
2022	173_a	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	2087
2022	173_b	IRR-0.5-2	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	999
2022	174_u	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	1123
2022	111_u	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	1842
2022	121_b	IRR-1-2	Entretien cloisonnement et travaux en irrégulier	IRR	847
2022	304_u	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	343
2022	8_b	IRR-1-2	Entretien cloisonnement et travaux en irrégulier	IRR	4656
2022	211_u	IRR-0.5-2	Entretien cloisonnements et travail en irrégulier	IRR	1102
2022	22_a	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	2306
2022	110_a	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	902
2022	103_b	1CHX04	Dégagement 4	REG suite	410
2022	130_a	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	1151
2022	151_b	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	815
2022	230_u	IRR-1-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	1236
2022	24_a	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	1019
2022	4_b	IRR-1-3	Travail Irrégulier	IRR	2957
2022	45_b	3CHS02	3ème dégagement	REG suivi	2030
2022	48_a	IRR-1-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	2202
2022	35_u	3CHS02	3ème dégagement	REG suivi	4232
2022	308_u	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	183
2022	67_a	1CHX04	Dégagement 4	REG suite	1190

2022	167_u	IRR-1-3	Travail Irrégulier	IRR	1855
2022	311_a	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	239
2022	311_b	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	945
2022	315_b	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	280
2022	329_b	3CHS02	2ème dégagement	REG suite	462
2022	327_a	3CHS02	2ème dégagement	REG suite	1029
2022	324_a	3CHS02	1er dégagement	REG suite	1173
2022	98_b	IRR-1.5-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	1816
2022	319_a	3CHS02	3ème dégagement	REG suivi	686
2022	318_e	3CHS02	3ème dégagement	REG suivi	126
2022	220_u	IRR-0.5-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	401
2022	320_u	1CHX04	Dégagement 3	REG suite	2184
2022	315_a	IRR-1-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	429
2022	317_c	3CHS02	3ème dégagement	REG suivi	749
2022	317_a	3CHS02	3ème dégagement	REG suivi	777
2022	328_b	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	991
2022	316_c	3CHS02	2ème dégagement	REG suite	280
2022	329_c	1CHX04	Dégagement 2	REG suite	140
2022	11_b	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	996
2022	331_u	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	1121
2022	332_u	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	1869
2022	339_u	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	1113
2022	150_c	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	394
2022	166_a	IRR-0.5-3	Travail Irrégulier	IRR	367
2022	24_b	1CHX04	Dégagement 3	REG suite	1467
2022	41_u	IRR-1.5-3	Travail Irrégulier	IRR	14438
2022	135_b	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	574
2022	135_c	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	983
2022	44_b	1CHX04	Dégagement 3	REG suite	3052
2022	306_b	3CHS02	2ème dégagement	REG suite	81
2022	46_b	1CHX04	Dégagement 3	REG suite	3353
2022	13_a	IRR-0.5-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	5242
2022	48_c	1CHX04	Dégagement 3	REG suite	2398
2022	48_d	1CHX04	Dégagement 3	REG suite	844
2022	49_u	IRR-1-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	7722
2022	5_a	IRR-1.5-1	Travail Irrégulier	IRR	6314
2022	53_a	IRR-0.2-1	Cloisonnement entretien et Travail irrégulier	IRR	536
2022	57_a	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	1849
2022	58_a	IRR-1-2	Entretien cloisonnement et travaux en irrégulier	IRR	1453
2022	58_b	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	917
2022	59_u	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	2339

2022	303_b	3CHS02	2ème dégagement	REG suite	788
2022	62_u	IRR-1-2	Entretien cloisonnement et travaux en irrégulier	IRR	2139
2022	63_a	IRR-0.2-1	Cloisonnement entretien et Travail irrégulier	IRR	2022
2022	216_u	IRR-1-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	372
2022	66_a	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	7003
2022	50_u	IRR-1-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	11326
2022	29_a	3CHS02	3ème dégagement	REG suivi	1649
2022	158_a	3CHS02	2ème dégagement	REG suite	1236
2022	175_u	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	3712
2022	7_b	1CHX04	Dégagement 4	REG suite	658
2022	69_u	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	2303
2022	30_a	IRR-0.5-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	3591
2022	46_a	IRR-1-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	3323
2022	10_c	3CHS02	3ème dégagement	REG suivi	742
2022	86_u	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	8861
2022	85_a	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	2479
2022	229_u	IRR-0.5-2	Entretien cloisonnements et travail en irrégulier	IRR	556
2022	90_u	IRR-1-3	Travail Irrégulier	IRR	4023
2022	95_b	1CHX04	Dégagement 4	REG suite	354
2023	17_a	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	3604
2023	108_u	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	1275
2023	305_u	IRR-1-3	Travail Irrégulier	IRR	2150
2023	312_a	IRR-0.5-2	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	97
2023	114_u	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	5178
2023	117_u	IRR-1-1	Entretien cloisonnement et travaux en irrégulier	IRR	3841
2023	9_a	1CHX04	Dégagement 4	REG suite	1099
2023	121_a	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	942
2023	123_b	IRR-1-1	Entretien cloisonnement et travaux en irrégulier	IRR	664
2023	124_u	IRR-1-3	Travail Irrégulier	IRR	4350
2023	19_u	IRR-1.5-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	7288
2023	68_b	3CHS02	3ème dégagement	REG suivi	364
2023	39_c	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	2543
2023	133_u	IRR-0.2-1	Cloisonnement entretien et Travail irrégulier	IRR	1444
2023	134_u	IRR-0.2-2	Travail Irrégulier	IRR	561
2023	43_u	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	3640
2023	136_a	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	1250
2023	139_u	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	1379
2023	68_a	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	2457
2023	71_a	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	1085
2023	89_u	IRR-1-3	Travail Irrégulier	IRR	3706
2023	156_a	1CHX04	Dégagement 4	REG suite	620

2023	157_a	1CHX04	Dégagement 1	REG suivi	525
2023	157_b	IRR-0.5-2	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	1572
2023	67_c	3CHS02	4ème Dégagement	REG suite	1015
2023	16_a	IRR-0.5-2	Entretien cloisonnements et travail en irrégulier	IRR	1738
2023	150_a	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	441
2023	227_u	IRR-0.5-2	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	532
2023	327_b	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	236
2023	84_b	1CHX04	Dégagement 4	REG suite	543
2023	225_u	IRR-0.5-2	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	1002
2023	171_u	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	734
2023	172_b	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	9184
2023	173_a	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	2080
2023	104_c	IRR-1-2	Entretien cloisonnement et travaux en irrégulier	IRR	1670
2023	120_a	IRR-1-3	Travail Irrégulier	IRR	2127
2023	212_u	IRR-0.5-1	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	760
2023	213_u	IRR-0.5-1	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	381
2023	214_u	IRR-0.5-1	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	764
2023	215_u	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	507
2023	217_u	IRR-0.5-1	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	446
2023	24_a	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	1016
2023	318_a	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	169
2023	44_a	IRR-1.5-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	5444
2023	28_b	IRR-0.2-1	Cloisonnement entretien et Travail irrégulier	IRR	235
2023	45_b	3CHS02	4ème Dégagement	REG suite	2030
2023	106_u	IRR-1-3	Travail Irrégulier	IRR	3416
2023	3_b	IRR-0.2-1	Cloisonnement entretien et Travail irrégulier	IRR	499
2023	1_u	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	1846
2023	42_a	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	4012
2023	35_u	3CHS02	4ème Dégagement	REG suite	4232
2023	87_a	IRR-1-3	Travail Irrégulier	IRR	1070
2023	315_b	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	279
2023	87_b	IRR-1-3	Travail Irrégulier	IRR	1361
2023	329_b	3CHS02	3ème dégagement	REG suivi	462
2023	327_a	3CHS02	3ème dégagement	REG suivi	1029
2023	324_a	3CHS02	2ème dégagement	REG suite	1173
2023	319_a	3CHS02	4ème Dégagement	REG suite	686
2023	318_e	3CHS02	4ème Dégagement	REG suite	126
2023	220_u	IRR-0.5-3	Travail Irrégulier	IRR	263
2023	320_u	1CHX04	Dégagement 4	REG suite	2184
2023	317_c	3CHS02	4ème Dégagement	REG suite	749
2023	317_a	3CHS02	4ème Dégagement	REG suite	777

2023	328_a	IRR-0.5-2	Entretien cloisonnements et travail en irrégulier	IRR	594
2023	328_b	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	988
2023	316_c	3CHS02	3ème dégagement	REG suivi	280
2023	329_c	1CHX04	Dégagement 3	REG suite	140
2023	11_b	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	993
2023	331_u	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	1118
2023	342_u	IRR-0.5-2	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	394
2023	24_b	1CHX04	Dégagement 4	REG suite	1467
2023	321_u	IRR-0.5-2	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	2018
2023	226_u	IRR-0.5-2	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	435
2023	44_b	1CHX04	Dégagement 4	REG suite	3052
2023	306_b	3CHS02	3ème dégagement	REG suivi	81
2023	126_u	IRR-0.5-2	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	2025
2023	46_b	1CHX04	Dégagement 4	REG suite	3353
2023	13_a	IRR-0.5-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	5242
2023	48_c	1CHX04	Dégagement 4	REG suite	2398
2023	48_d	1CHX04	Dégagement 4	REG suite	844
2023	5_a	IRR-1.5-1	Entretien cloisonnement	IRR	7415
2023	132_b	IRR-1.5-3	Travail Irrégulier	IRR	2415
2023	56_u	IRR-1.5-3	Travail Irrégulier	IRR	4545
2023	59_u	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	2332
2023	303_b	3CHS02	3ème dégagement	REG suivi	788
2023	65_u	IRR-0.5-2	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	3726
2023	66_a	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	2709
2023	50_u	IRR-1-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	11326
2023	148_u	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	4829
2023	29_a	3CHS02	4ème Dégagement	REG suite	1649
2023	310_a	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	404
2023	158_a	3CHS02	3ème dégagement	REG suivi	1236
2023	175_u	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	3701
2023	7_a	IRR-0.5-2	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	4189
2023	69_u	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	2296
2023	30_a	IRR-0.5-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	3591
2023	46_a	IRR-1-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	3323
2023	10_c	3CHS02	4ème Dégagement	REG suite	742
2023	86_u	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	3427
2023	77_a	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	407
2023	83_u	IRR-0.5-2	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	1310
2023	71_b	IRR-0.5-2	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	871
2023	21_a	IRR-1.5-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	6952
2024	161_a	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	419

2024	7_c	3CHS02	1er dégagement	REG suite	882
2024	104_a	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	571
2024	105_u	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	1077
2024	3_a	IRR-1-3	Travail Irrégulier	IRR	1432
2024	107_u	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	1557
2024	109_c	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	840
2024	314_a	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	141
2024	112_a	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	1000
2024	114_u	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	2003
2024	113_c	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	412
2024	29_b	IRR-1.5-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	1759
2024	68_b	3CHS02	4ème Dégagement	REG suite	364
2024	131_u	IRR-0.2-1	Cloisonnement entretien et Travail irrégulier	IRR	2187
2024	39_c	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	2535
2024	4_a	IRR-1-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	3926
2024	141_u	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	412
2024	143_a	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	760
2024	144_u	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	680
2024	145_b	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	445
2024	64_b	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	1383
2024	68_a	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	950
2024	74_b	IRR-0.5-2	Entretien cloisonnements et travail en irrégulier	IRR	1472
2024	157_a	1CHX04	Dégagement 2	REG suite	525
2024	301_b	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	267
2024	168_u	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	521
2024	9_b	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	1062
2024	172_b	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	3552
2024	174_u	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	601
2024	111_u	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	986
2024	104_c	IRR-1-2	Entretien cloisonnement et travaux en irrégulier	IRR	1670
2024	304_u	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	184
2024	211_u	IRR-0.5-2	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	1102
2024	215_u	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	196
2024	22_a	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	1235
2024	110_a	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	483
2024	130_a	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	616
2024	151_b	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	437
2024	230_u	IRR-1-3	Travail Irrégulier	IRR	980
2024	26_a	IRR-0.5-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	2201
2024	44_a	IRR-1.5-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	5444
2024	48_a	IRR-1-3	Travail Irrégulier	IRR	1746

2024	42_a	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	1552
2024	308_u	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	98
2024	42_b	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	940
2024	311_a	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	128
2024	311_b	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	506
2024	329_b	3CHS02	4ème Dégagement	REG suite	462
2024	327_a	3CHS02	4ème Dégagement	REG suite	1029
2024	324_a	3CHS02	3ème dégagement	REG suivi	1173
2024	98_b	IRR-1.5-3	Travail Irrégulier	IRR	1545
2024	315_a	IRR-1-3	Travail Irrégulier	IRR	340
2024	316_c	3CHS02	4ème Dégagement	REG suite	280
2024	329_c	1CHX04	Dégagement 4	REG suite	140
2024	330_b	1CHX04	Dégagement 1	REG suivi	147
2024	332_u	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	1001
2024	339_u	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	596
2024	150_c	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	211
2024	135_b	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	307
2024	135_c	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	526
2024	306_b	3CHS02	4ème Dégagement	REG suite	81
2024	13_a	IRR-0.5-3	Travail Irrégulier	IRR	3436
2024	49_u	IRR-1-3	Travail Irrégulier	IRR	6124
2024	51_b	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	4210
2024	57_a	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	990
2024	58_b	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	491
2024	303_b	3CHS02	4ème Dégagement	REG suite	788
2024	216_u	IRR-1-3	Travail Irrégulier	IRR	295
2024	66_a	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	2700
2024	158_a	3CHS02	4ème Dégagement	REG suite	1236
2024	30_a	IRR-0.5-3	Travail Irrégulier	IRR	2354
2024	86_u	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	3416
2024	75_b	IRR-0.2-1	Cloisonnement entretien et Travail irrégulier	IRR	857
2024	77_a	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	157
2024	85_a	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	1327
2024	21_b	IRR-0.5-1	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	477
2024	229_u	IRR-0.5-2	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	556
2024	21_a	IRR-1.5-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	6952
2024	92_b	IRR-0.5-1	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	1227
2025	17_a	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	1930
2025	102_a	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	1041
2025	7_c	3CHS02	2ème dégagement	REG suite	882
2025	108_u	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	683

2025	114_u	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	1996
2025	121_a	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	505
2025	19_u	IRR-1.5-3	Travail Irrégulier	IRR	6198
2025	129_u	IRR-1-1	Entretien cloisonnement et travaux en irrégulier	IRR	3966
2025	29_b	IRR-1.5-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	1759
2025	4_a	IRR-1-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	3926
2025	43_u	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	1949
2025	136_a	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	669
2025	139_u	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	738
2025	64_b	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	535
2025	149_a	IRR-0.5-1	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	3242
2025	68_a	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	947
2025	71_a	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	581
2025	157_a	1CHX04	Dégagement 3	REG suite	525
2025	16_a	IRR-0.5-2	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	1738
2025	327_b	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	126
2025	172_a	IRR-0.5-1	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	511
2025	172_b	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	3541
2025	173_a	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	1114
2025	215_u	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	196
2025	219_u	IRR-0.5-1	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	664
2025	222_u	IRR-0.2-1	Cloisonnement entretien et Travail irrégulier	IRR	228
2025	12_u	IRR-0.5-2	Entretien cloisonnements et travail en irrégulier	IRR	6656
2025	24_a	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	544
2025	26_a	IRR-0.5-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	2201
2025	42_a	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	1547
2025	42_b	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	937
2025	169_a	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	173
2025	315_b	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	150
2025	324_a	3CHS02	4ème Dégagement	REG suite	1173
2025	205_u	IRR-0.5-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	322
2025	328_a	IRR-0.5-2	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	594
2025	328_b	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	529
2025	11_b	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	532
2025	330_b	1CHX04	Dégagement 2	REG suite	147
2025	331_u	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	598
2025	31_b	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	4967
2025	51_a	IRR-0.5-1	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	696
2025	51_b	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	1628
2025	59_u	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	1248
2025	50_u	IRR-1-3	Travail Irrégulier	IRR	8981

2025	148_u	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	1868
2025	175_u	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	1982
2025	69_u	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	1229
2025	46_a	IRR-1-3	Travail Irrégulier	IRR	2635
2025	77_a	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	157
2025	77_b	IRR-0.2-1	Cloisonnement entretien et Travail irrégulier	IRR	2154
2025	78_u	IRR-0.5-1	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	2806
2025	93_u	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	7016
2025	95_a	IRR-0.5-1	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	1324
2025	97_b	IRR-0.5-1	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	252
2025	98_a	IRR-0.5-1	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	1151
2025	99_u	IRR-0.5-1	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	1901
2026	102_a	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	403
2026	7_c	3CHS02	3ème dégagement	REG suivi	882
2026	39_c	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	1357
2026	64_b	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	533
2026	74_b	IRR-0.5-2	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	1472
2026	157_a	1CHX04	Dégagement 4	REG suite	525
2026	97_a	IRR-1-2	Entretien cloisonnement et travaux en irrégulier	IRR	2688
2026	26_a	IRR-0.5-3	Travail Irrégulier	IRR	1442
2026	44_a	IRR-1.5-3	Travail Irrégulier	IRR	4630
2026	169_a	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	92
2026	205_u	IRR-0.5-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	322
2026	330_b	1CHX04	Dégagement 3	REG suite	147
2026	15_c	IRR-0.5-2	Entretien cloisonnements et travail en irrégulier	IRR	2312
2026	31_b	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	1921
2026	51_b	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	1623
2026	52_a	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	600
2026	52_b	IRR-0.5-1	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	1334
2026	66_a	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	1446
2026	148_u	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	1862
2026	86_u	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	1829
2026	76_u	IRR-0.2-1	Cloisonnement entretien et Travail irrégulier	IRR	1542
2026	81_a	IRR-0.5-2	Entretien cloisonnements et travail en irrégulier	IRR	663
2026	82_u	IRR-0.2-1	Cloisonnement entretien et Travail irrégulier	IRR	749
2026	21_a	IRR-1.5-3	Travail Irrégulier	IRR	5913
2026	93_u	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	2714
2027	102_a	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	402
2027	7_c	3CHS02	4ème Dégagement	REG suite	882
2027	114_u	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	1069
2027	4_a	IRR-1-3	Travail Irrégulier	IRR	3114

2027	68_a	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	507
2027	172_b	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	1896
2027	206_u	IRR-0.5-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	263
2027	215_u	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	105
2027	97_a	IRR-1-2	Entretien cloisonnement et travaux en irrégulier	IRR	2688
2027	12_u	IRR-0.5-2	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	6656
2027	96_u	IRR-1.5-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	2704
2027	10_a	IRR-0.5-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	3019
2027	42_a	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	828
2027	42_b	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	502
2027	11_a	IRR-0.5-1	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	4908
2027	330_b	1CHX04	Dégagement 4	REG suite	147
2027	15_c	IRR-0.5-2	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	2312
2027	31_b	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	1915
2027	32_a	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	1950
2027	52_a	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	232
2027	55_u	IRR-0.5-1	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	701
2027	148_u	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	997
2027	81_b	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	3136
2028	100_a	IRR-0.5-1	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	919
2028	29_b	IRR-1.5-3	Travail Irrégulier	IRR	1496
2028	64_b	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	286
2028	206_u	IRR-0.5-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	263
2028	96_u	IRR-1.5-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	2704
2028	10_a	IRR-0.5-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	3019
2028	67_b	IRR-0.5-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	125
2028	125_u	IRR-0.5-2	Entretien cloisonnements et travail en irrégulier	IRR	1590
2028	40_u	IRR-1.5-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	8216
2028	51_b	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	869
2028	52_a	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	231
2028	81_b	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	1213
2028	31_a	IRR-0.2-1	Cloisonnement entretien et Travail irrégulier	IRR	1475
2028	93_u	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	2705
2029	102_a	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	215
2029	159_u	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	8492
2029	161_b	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	5060
2029	206_u	IRR-0.5-3	Travail Irrégulier	IRR	172
2029	302_u	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	1700
2029	10_a	IRR-0.5-3	Travail Irrégulier	IRR	1979
2029	67_b	IRR-0.5-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	125
2029	205_u	IRR-0.5-3	Travail Irrégulier	IRR	211

2029	31_b	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	1025
2029	33_b	IRR-0.2-2	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	1787
2029	40_u	IRR-1.5-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	8216
2029	32_a	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	754
2029	53_b	IRR-0.2-1	Cloisonnement entretien et Travail irrégulier	IRR	1033
2029	77_a	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	84
2029	80_u	IRR-1-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	1177
2029	81_b	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	1209
2029	93_u	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	1448
2029	33_a	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	4875
2030	23_u	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	3589
2030	159_u	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	3284
2030	161_b	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	1957
2030	96_u	IRR-1.5-3	Travail Irrégulier	IRR	2300
2030	302_u	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	657
2030	125_u	IRR-0.5-2	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	1590
2030	32_a	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	752
2030	52_a	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	124
2030	16_b	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	966
2030	54_u	IRR-0.5-1	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	992
2030	63_b	IRR-0.2-1	Cloisonnement entretien et Travail irrégulier	IRR	186
2030	18_b	IRR-1.5-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	2264
2030	80_u	IRR-1-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	1177
2030	149_a	IRR-0.2-1	Travail Irrégulier	IRR	3236
2030	33_a	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	1886
2031	23_u	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	1388
2031	159_u	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	3274
2031	161_b	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	1951
2031	302_u	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	655
2031	10_b	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	1523
2031	67_b	IRR-0.5-3	Travail Irrégulier	IRR	82
2031	33_b	IRR-0.2-2	Travail Irrégulier	IRR	774
2031	40_u	IRR-1.5-3	Travail Irrégulier	IRR	6988
2031	16_b	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	374
2031	18_b	IRR-1.5-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	2264
2031	80_u	IRR-1-3	Travail Irrégulier	IRR	934
2031	81_b	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	647
2031	82_u	IRR-0.2-1	Dégagements	REG suivi	1252
2031	33_a	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	1880
2032	103_c	IRR-0.5-1	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	454
2032	23_u	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	1384

2032	25_u	IRR-1-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	7047
2032	10_b	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	589
2032	16_b	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	372
2032	61_u	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	4506
2032	18_b	IRR-1.5-3	Travail Irrégulier	IRR	1926
2032	81_a	IRR-0.5-2	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	663
2033	135_a	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	1113
2033	137_u	IRR-0.2-1	Cloisonnement entretien et Travail irrégulier	IRR	1605
2033	159_u	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	1753
2033	161_b	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	1044
2033	25_u	IRR-1-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	7047
2033	28_c	IRR-0.5-1	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	199
2033	302_u	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	351
2033	10_b	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	587
2033	16_b	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	199
2033	61_u	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	1743
2033	37_a	IRR-0.5-1	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	1152
2033	33_a	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	1006
2034	23_u	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	741
2034	135_a	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	431
2034	10_b	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	314
2034	39_a	IRR-0.5-1	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	1275
2034	61_u	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	1737
2034	26_c	IRR-0.5-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	137
2035	135_a	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	429
2035	25_u	IRR-1-3	Travail Irrégulier	IRR	5588
2035	32_a	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	403
2035	47_u	IRR-ENRI	Entretien clois et planta en enrichii 15 ilots/ha+protec	IRR	1863
2035	61_u	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	930
2035	26_c	IRR-0.5-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	137
2035	34_u	IRR-1.5-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	1726
2035	20_u	IRR-0.5-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	1393
2036	122_u	IRR-0.5-1	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	4655
2036	47_u	IRR-ENRI	Entretien cloisonnement et dégagement de plantation	IRR	720
2036	26_c	IRR-0.5-3	Travail Irrégulier	IRR	90
2037	135_a	IRR-ENRI	Dégagement enrichissements	IRR	230
2037	47_u	IRR-ENRI	Cloisonnement et Dégagement enrichissement	IRR	718
2037	34_u	IRR-1.5-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	1726
2037	37_b	IRR-1.5-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	622
2038	97_a	IRR-0.2-1	Travail Irrégulier	IRR	1645
2038	20_u	IRR-0.5-3	Entretien cloisonnement et travail en irrégulier	IRR	1393

DOCUMENT ONE

Annexe 6 – Fiches de prescription sites archéologiques

DOCUMENT ONE

Généralités

Intitulé du site	Structure circulaire
Forêt	Domaine national de Marly
Commune	Bailly
Département	78
Parcelles forestières	30, 31

**Terrain**

Date de prospection	07/02/2020
Auteur prospection	Cécile DARDIGNAC
Photos <input checked="" type="checkbox"/>	Visible sur le LIDAR <input checked="" type="checkbox"/>

Enregistrement

N° ONF : MA_031

N° Patriarche :

Description

Chronologie

Indéterminé

 Mobilier

Observations

Dans les archives du SRA, un indice de motte médiéval avec la présence de tuiles gallo-romaines est enregistré à cet emplacement.

Sur le Lidar, présence d'une structure circulaire de 50 mètres de diamètre délimitée par une levée de terre et entourée par un fossé de 7 m de large.

Sur le terrain, cette structure est située à cheval sur les parcelles 30 et 31, à 50 m au nord de l'A13, dans une zone humide (nombreux fossés de drainage). Elle ne semble pas correspondre à une motte : si la structure est bien circulaire et entourée d'un fossé (en eau), elle ne présente cependant aucun dénivelé positif en son centre. Le seul relief correspond à la levée de terre circulaire. Des accès peuvent se faire au niveau de la ligne de parcelle (levée de terre arasée et fossé comblé) ainsi que sur son côté NO.

Aucun élément de mobilier n'a été retrouvé ni sur cette structure ni dans les alentours. Il est cependant très probable qu'il s'agisse d'une structure archéologique.

Peuplement, état de la parcelle, anomalies botaniques...

Présence de nombreuses herbacées neutrocalcicoles : mercuriale pérenne, ortie, gouet tacheté, euphorbe des bois, fragon.

Principales préconisations de gestion

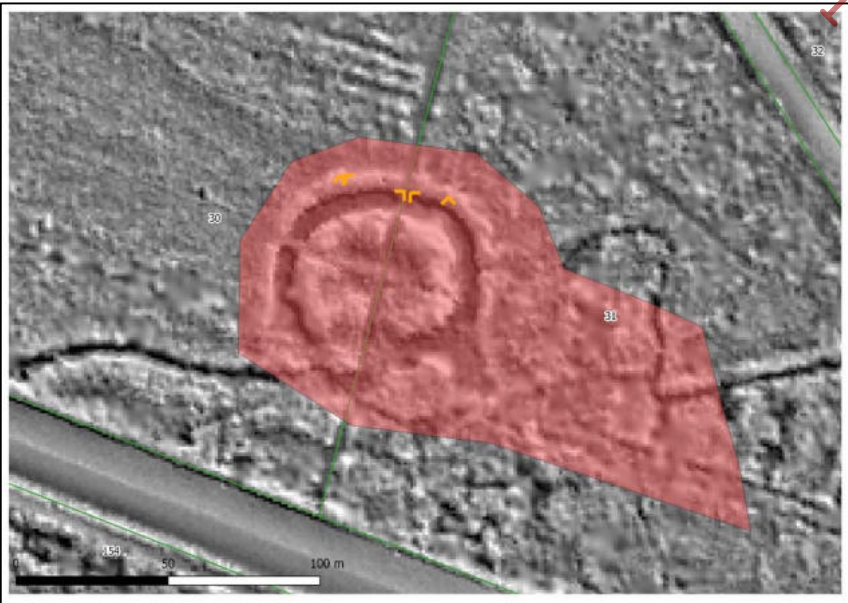
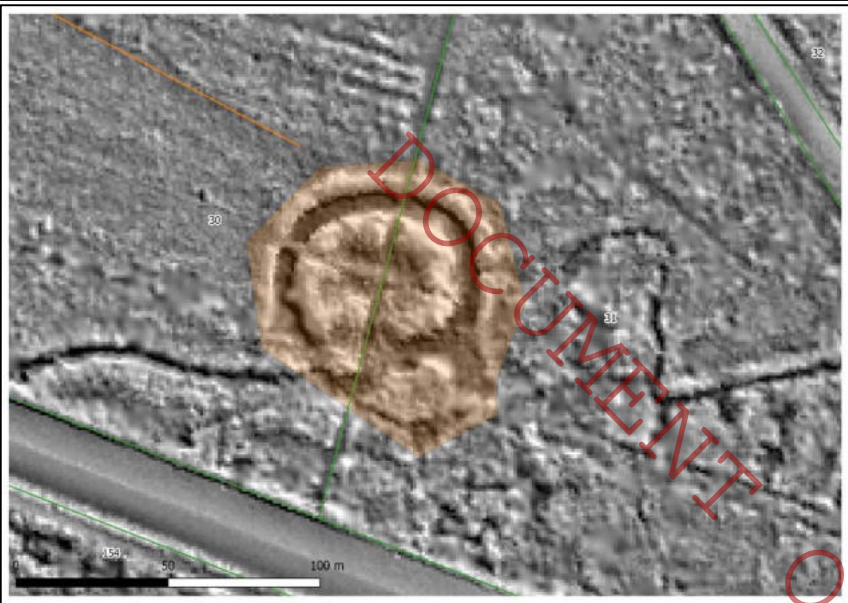
Niveau 2.



Anomalie circulaire et fossé, vue vers le Sud (Photo ONF / C.Dardignac).



Anomalie circulaire et fossé, vue vers le SE (Photo ONF / C.Dardignac).



Interprétation

- Dépression
- Trou de bombe
- Butte
- Parcelle
- Fossé
- Talus
- Voie
- Autre
- Aménagement militaire
- Anomalie de relief
- Dépression
- Enclos
- Extraction
- Autre
- Parcelle forestier

- ◀ Photos
- Zones prospectées
- Parcelle forestier

Image Lidar de la zone (haut), interprétation archéologique (centre), zone prospectée et photos (bas)
 (source ONF / C.Dardignac).

Généralités

Intitulé du site	Château de Retz
Forêt	Forêt domaniale de Marly
Commune	Feucherolles
Département	78
Parcelles forestières	34

**Terrain**

Date de prospection	23/04/2020
Auteur prospection	Cécile DARDIGNAC
Photos <input checked="" type="checkbox"/>	Visible sur le LIDAR <input checked="" type="checkbox"/>

Enregistrement

N° ONF : MA_034
N° Patriarche : 78 233 0001

Description

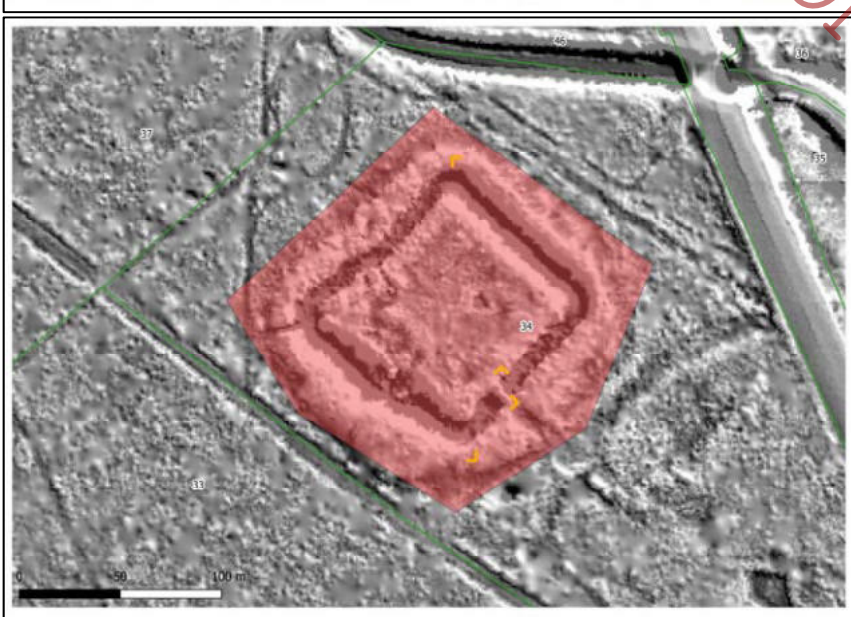
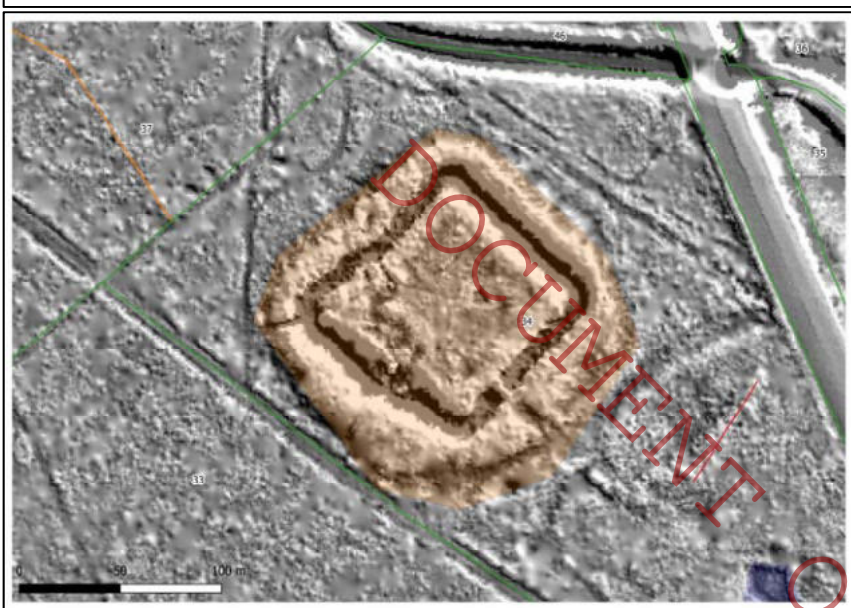
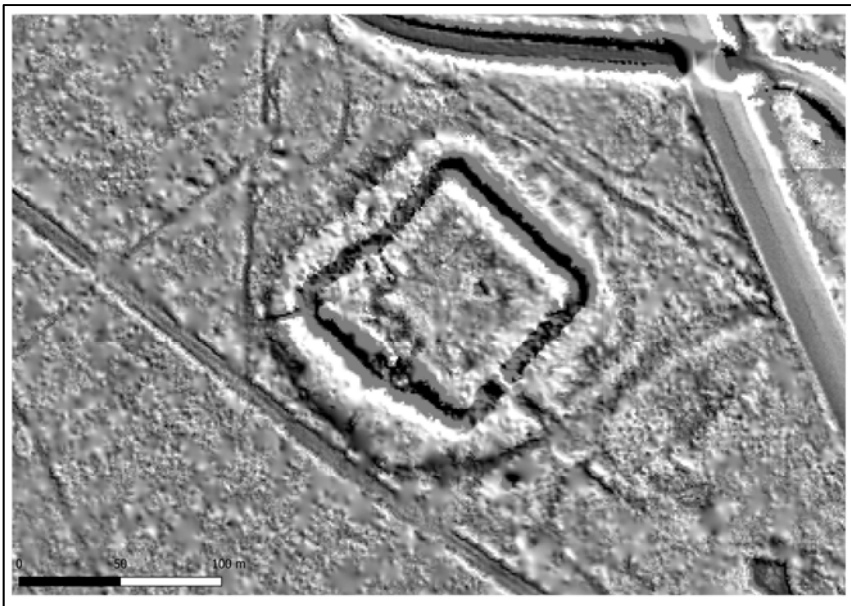
Chronologie	Moyen Age
<input checked="" type="checkbox"/> Mobilier	Moellons, tuiles plates, ardoises.
Observations	
Peuplement, état de la parcelle, anomalies botaniques...	Vestiges du château de Retz, bâti au XIIIème siècle et rasé sous Louis XV. Il a fait l'objet de sondages archéologiques en 1993 mais également de plusieurs fouilles clandestines. Il présente un plan quadrangulaire de 80x90m de côtés, entourés par un vaste fossé de 10 à 15m de large et profond de 8m. De hautes levées de terre bordent ce fossé de part et d'autre. Un accès se fait par son côté sud-est.
Principales préconisations de gestion	Niveau 2 Interdire l'accès aux engins lourds sur le site.



Fossé NE du château depuis l'angle nord, vue vers le SE (Photo ONF / C.Dardignac)



Angle sud du château, vue vers le NO (Photo ONF / C.Dardignac)



Interprétation

- Dépression
- Trou de bombe
- Butte
- Parcellaire
- Fossé
- Talus
- Voie
- Autre
- Aménagement militaire
- Anomalie de relief
- Dépression
- Enclos
- Extraction
- Autre
- Parcellaire forestier

- ◀ Photos
- Zones prospectées
- Parcellaire forestier

Image Lidar de la zone (haut), interprétation archéologique (centre), zone prospectée et photos (bas)
(source ONF / C.Dardignac).

Généralités

Intitulé du site	Occupation gallo-romaine
Forêt	Forêt domaniale de Marly
Commune	Chambourcy
Département	78
Parcelles forestières	59, 63

**Terrain**

Date de prospection	17/02/2020
Auteur prospection	Cécile DARDIGNAC
Photos <input checked="" type="checkbox"/>	Visible sur le LIDAR <input checked="" type="checkbox"/>

Enregistrement

N° ONF : MA_059

N° Patriarche :

Description

Chronologie

Gallo-romain

 Mobilier

Moellons, tuiles (imbrice, tegulae), céramique :

- 23 tessons de céramique commune claire (dont 2 anses)
- 1 tesson de sigillée (bord), probablement Argonne ou Mareuil-lès-Meaux
- 24 tessons de céramique commune grise dont 4 bords et 3 fonds.

Observations

Anomalies topographiques visibles sur le Lidar, à cheval sur les parcelles 59 et 63, comprises dans un rectangle d'environ 110 x 90m (buttes, dépressions, 2 talus-fossés formant un angle droit au nord).

Sur le terrain, ces anomalies topographiques sont nettement visibles mais pas forcément la délimitation de l'ensemble. Les talus-fossés au nord et à l'ouest sont visibles mais peu marqués (50cm de hauteur). En revanche les limites sud-est et sud-ouest ne se distinguent pas sur le terrain, probablement en partie par la situation topographique de cette zone. Effectivement le site est localisé en bordure de plateau, mais sa partie sud est située dans la pente. Présence d'une grosse dépression dans l'angle est du site.

Présence au cœur du site de deux buttes : une située dans l'angle est en limite de rupture de pente, une dans la zone plus centrale. C'est dans cette dernière qu'a été retrouvée la plus grosse concentration de mobilier céramique. On note cependant la présence de tuiles et moellons à d'autres endroits, notamment le long de la route forestière coupant le site en deux.

Peuplement, état de la parcelle, anomalies botaniques...

Présence de buis (un peu partout), de groseilliers (butte est) et de fragon (à l'est du site).

Principales préconisations de gestion

Niveau 2

Le chemin forestier séparant les parcelles 59 et 63 coupe le site en deux. Prévoir impérativement de ne circuler que sur sol portant à l'occasion de coupes et travaux et ne surtout pas élargir la voie.



Butte centrale présentant beaucoup de mobilier au sol (Photo ONF / C.Dardignac)



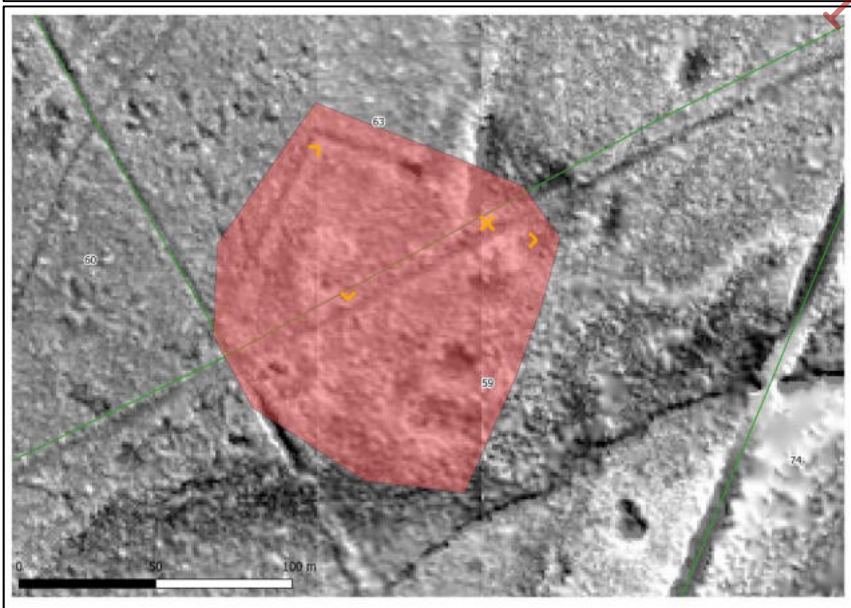
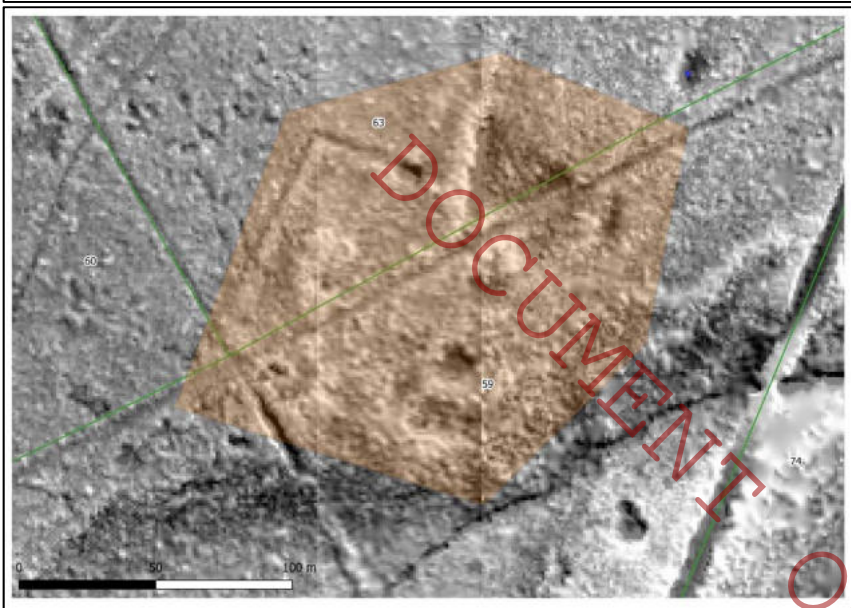
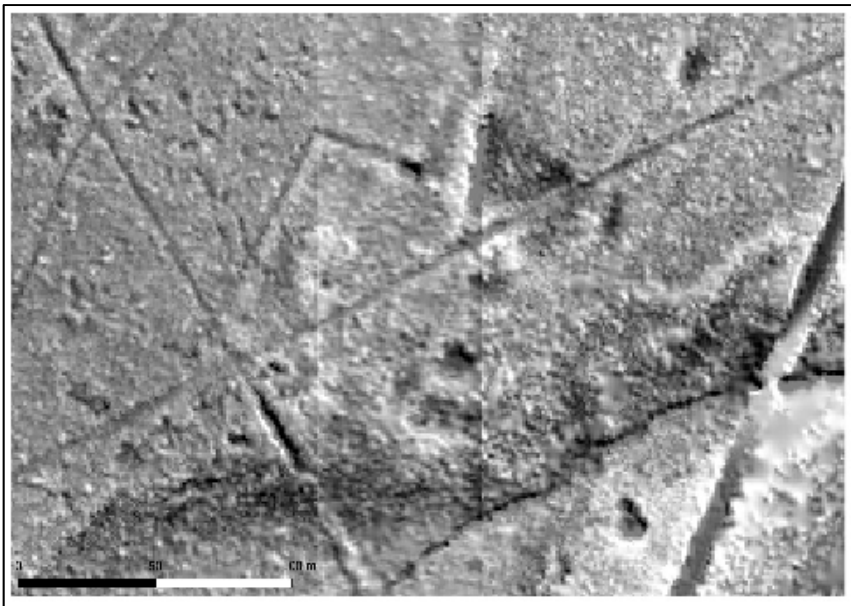
Talus nord-ouest délimitant le site, vue vers le sud-ouest (Photo ONF / C.Dardignac)



*Céramique commune claire et sigillée trouvée sur le site
(Photo ONF / C.Dardignac).*



*Céramique commune grise trouvée sur le site
(Photo ONF / C.Dardignac).*



Interprétation

- Dépression
- Trou de bombe
- Butte
- Parcelle
- Fossé
- Talus
- Voie
- Autre
- Aménagement militaire
- Anomalie de relief
- Dépression
- Enclos
- Extraction
- Autre
- Parcelle forestier

- ◀ Photos
- Zones prospectées
- Parcelle forestier

Image Lidar de la zone (haut), interprétation archéologique (centre), zone prospectée et photos (bas)
 (source ONF / C.Dardignac).

Généralités

Intitulé du site	Château de la Montjoie
Forêt	Forêt domaniale de Marly
Commune	Chambourcy
Département	78
Parcelles forestières	65

**Terrain**

Date de prospection	17/02/2020
Auteur prospection	Cécile DARDIGNAC
Photos <input checked="" type="checkbox"/>	Visible sur le LIDAR <input checked="" type="checkbox"/>

Enregistrement

N° ONF : MA_065
N° Patriarche : 78 133 0001

Description

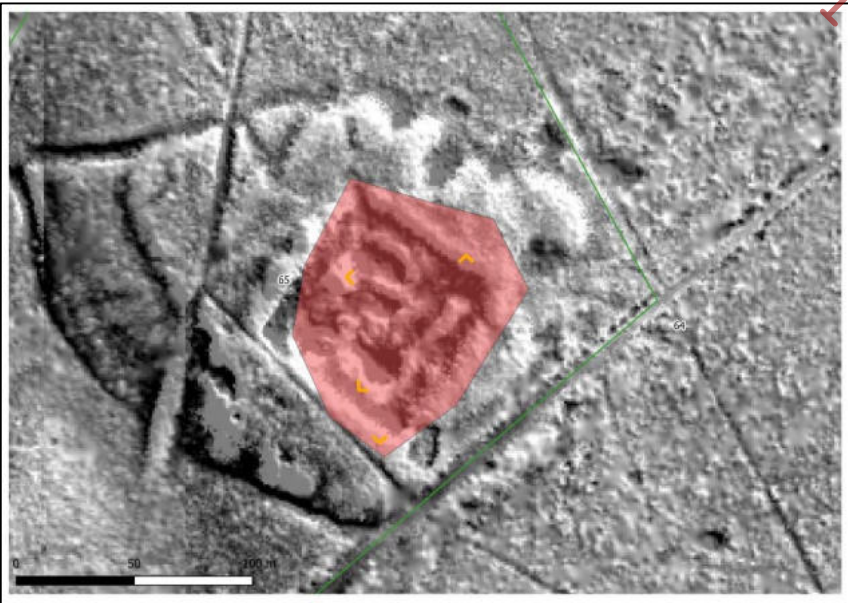
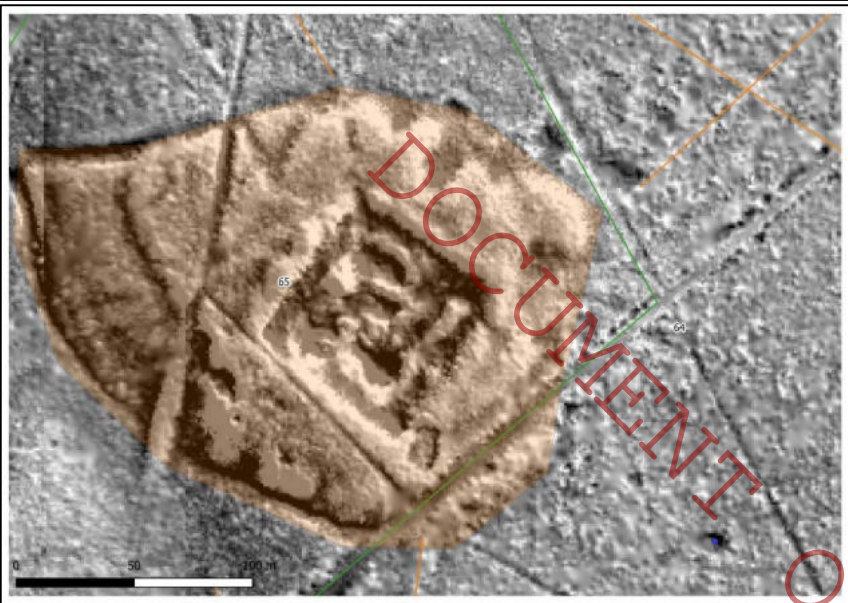
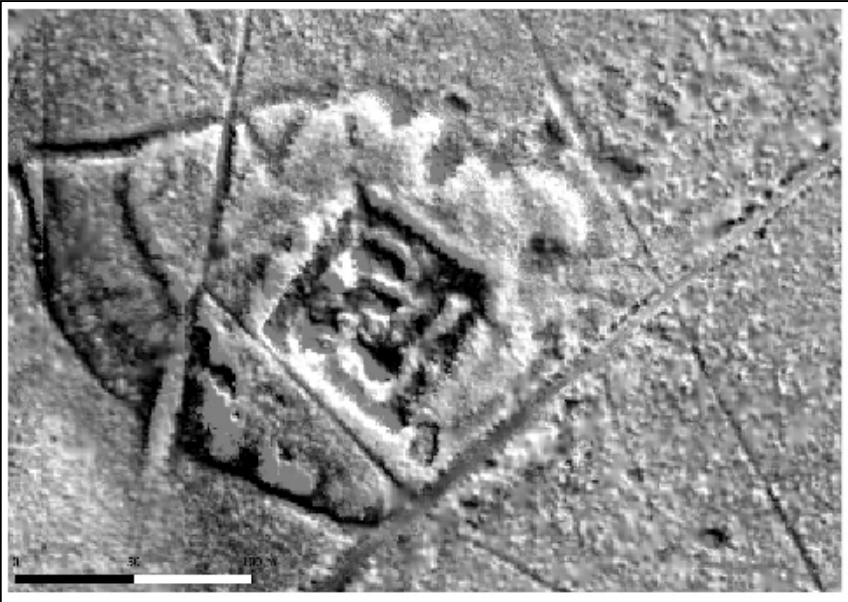
Chronologie	Moyen Age
<input checked="" type="checkbox"/> Mobilier	Moellons, tuiles plates
Observations	<p>Propriété mentionnée dès le VIII^{ème} siècle, donnée à l'abbaye de Saint-Denis. Elle fut transformée en château et devient le fief des Seigneurs de Montjoye au XIII^{ème} siècle avant de revenir à Saint-Louis vers 1265 (la devise « Montjoye Saint-Denis » servit de cri de guerre aux rois de France). Incendié une première fois en 1346 puis en 1431, le château a été complètement rasé par Louis XIV en 1655. Le château se composait d'une enceinte entourée de fossés et avec 4 tours d'angle et un donjon central. Il a été en partie fouillé entre 1923 et 1927.</p> <p>Le château se trouve sur une butte et ses vestiges sont nettement visibles sur le Lidar. Il mesure entre 75 et 80m de côté, est délimité par une légère levée de terre mais le cœur du site est nettement creusé (8 à 10m par rapport à l'enceinte extérieure). La zone centrale présente de nombreuses anomalies topographiques (buttes, talus, dépressions).</p>
Peuplement, état de la parcelle, anomalies botaniques...	<p>Présence de Mercuriale pérenne.</p> <p>Présence de perce-neige sur l'ensemble du château mais très peu en dehors des vestiges.</p>
Principales préconisations de gestion	Niveau 2



Angle est du château, vue vers le sud (Photo ONF / C.Dardignac)



Intérieur du château, vue depuis la butte NO vers l'Est (Photo ONF / C.Dardignac).



Interprétation

- Dépression
- Trou de bombe
- Butte
- Parcelle
- Fossé
- Talus
- Voie
- Autre
- Aménagement militaire
- Anomalie de relief
- Dépression
- Enclos
- Extraction
- Autre
- Parcelle forestier

- ◀ Photos
- Zones prospectées
- Parcelle forestier

Image Lidar de la zone (haut), interprétation archéologique (centre), zone prospectée et photos (bas)
 (source ONF / C.Dardignac).

Généralités

Intitulé du site	Bassins
Forêt	Forêt domaniale de Marly
Commune	Fourqueux
Département	78
Parcelles forestières	69

**Terrain**

Date de prospection	17/02/2020
Auteur prospection	Cécile DARDIGNAC
Photos <input checked="" type="checkbox"/>	Visible sur le LIDAR <input checked="" type="checkbox"/>

Enregistrement

N° ONF : MA_069

N° Patriarche :

Description

Chronologie

Indéterminé

 Mobilier

Observations

Série de 3 bassins rectangulaires creusés et reliés entre eux par un fossé. Ils sont situés dans une légère pente descendant vers le nord-est.

Le bassin situé le plus au nord, orienté NO/SE, longe parallèlement la limite de la parcelle 68. Il mesure 35x22m et a une profondeur de 2m. Il est relié au bassin intermédiaire par un fossé qui part de son angle SE, large de 5m et profond de 0,80 à 1m. Ce deuxième bassin est orienté NE/SO, mesure 31x19m et est plus profond (au moins 4-5m mais étant en eau, sa profondeur réelle est difficile à estimer). Un fossé partant de son angle SO le relie au 3^{ème} bassin. Ce dernier, orienté comme le second, mesure 40x18m et a une profondeur de 3-4m (il est partiellement en eau).

Entre ces deux derniers bassins, présence sur le lidar d'une structure rectangulaire qui est délimitée au nord et à l'ouest par ces bassins et à l'est et au sud par une légère levée de terre. Cette levée de terre est difficile à suivre (présence de cloisonnements et de nombreux rémanents) mais parfois perceptible. Elle mesure environ 20cm de hauteur.

Peuplement, état de la parcelle, anomalies botaniques...

Exploitation en cours : présence de grumes et rémanents au sol gênant la lisibilité des structures.

Présence de mercuriale (*Mercurialis perennis*) et orties dans la zone, notamment près du bassin nord, attestant des sols riches en éléments nutritifs et calcicoles (sur la carte géologique, la parcelle est en limite de de g1 (calcaires de Sannois), g2a (marnes à huitres) et g2b (sables et grès de Fontainebleau).

Principales préconisations de gestion

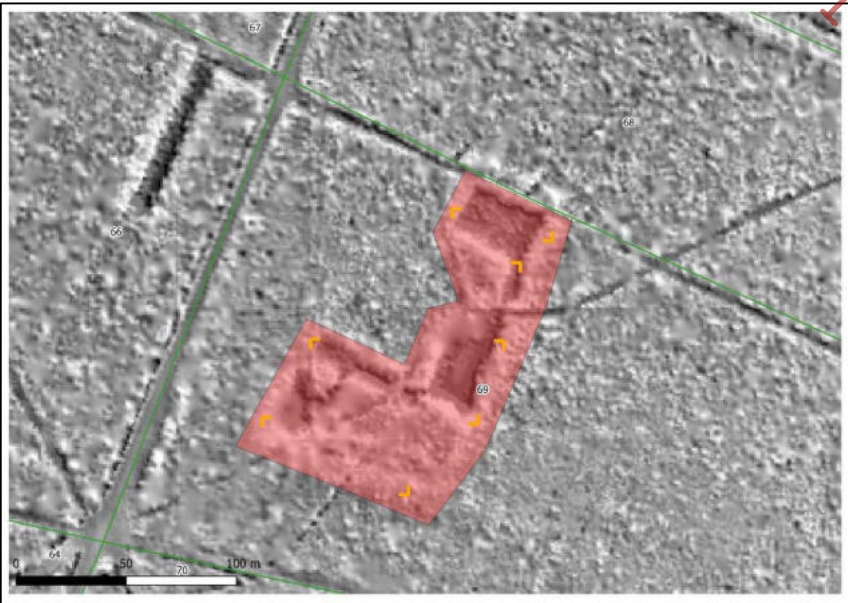
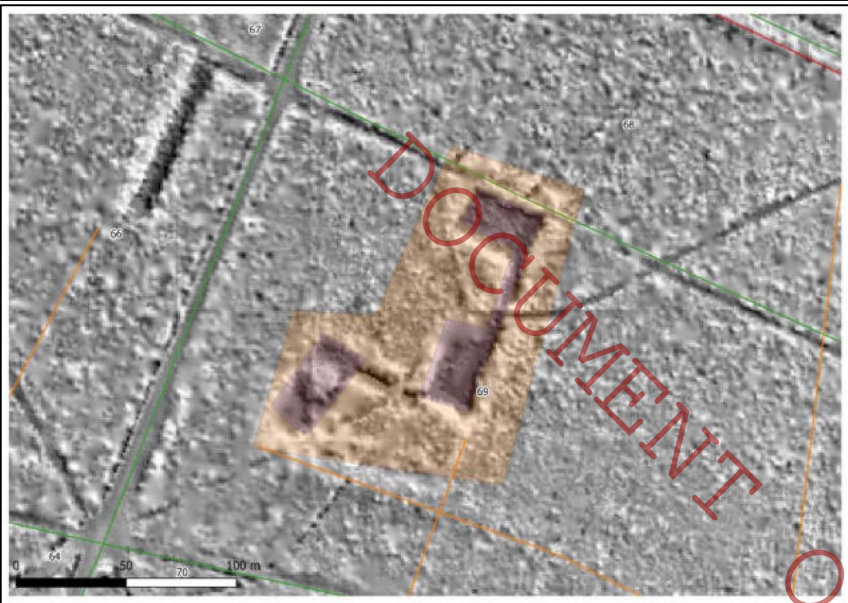
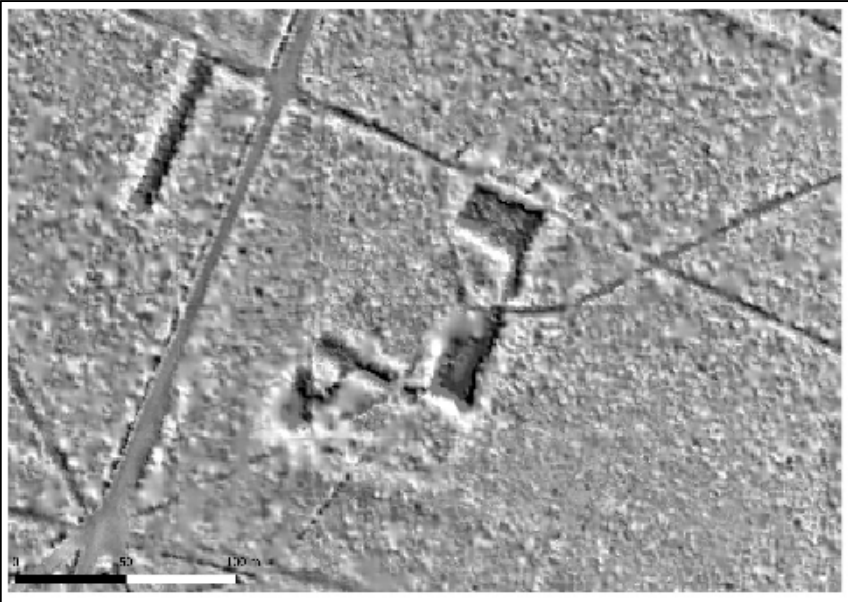
Niveau 3.



Bassin intermédiaire en eau, côté sud, vue vers le nord-ouest (Photo ONF / C.Dardignac).



Bassin Nord, vue vers le nord-ouest (Photo ONF / C.Dardignac).



Interprétation

- Dépression
- Trou de bombe
- Butte
- Parcelle
- Fossé
- Talus
- Voie
- Autre
- Aménagement militaire
- Anomalie de relief
- Dépression
- Enclos
- Extraction
- Autre
- Parcelle forestier

- ◀ Photos
- Zones prospectées
- Parcelle forestier

Image Lidar de la zone (haut), interprétation archéologique (centre), zone prospectée et photos (bas)
 (source ONF / C.Dardignac).

Généralités

Intitulé du site	Enclos
Forêt	Forêt domaniale de Marly
Commune	Noisy-le-Roi
Département	78
Parcelles forestières	98

**Terrain**

Date de prospection	17/02/2020
Auteur prospection	Cécile DARDIGNAC
Photos <input checked="" type="checkbox"/>	Visible sur le LIDAR <input checked="" type="checkbox"/>

Enregistrement

N° ONF : MA_098

N° Patriarche :

Description

Chronologie

Indéterminé

 Mobilier

Observations

Présence sur le Lidar d'un enclos de 80x50m délimité par une levée de terre et un fossé extérieur.

Sur le terrain la levée de terre et le fossé sont nettement visibles sur le côté sud-ouest (80cm de haut) mais beaucoup moins sur les autres (30 à 40cm sur le côté est).

Aucun autre élément n'a été observé ni sur les levées de terre ni dans l'enclos (moellons, mobilier ou autre).

Peuplement, état de la parcelle, anomalies botaniques...

Présence de fragon et de groseilliers.

Principales préconisations de gestion

Niveau 2

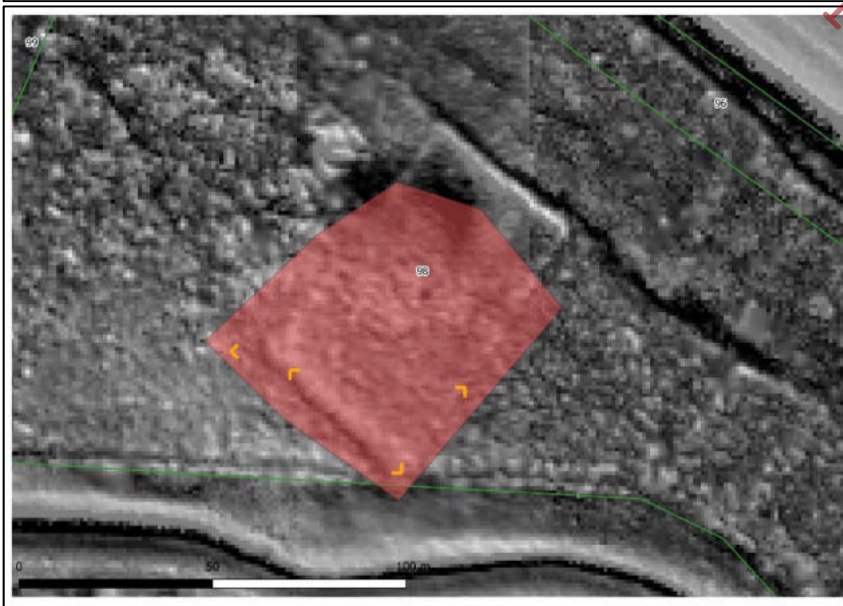
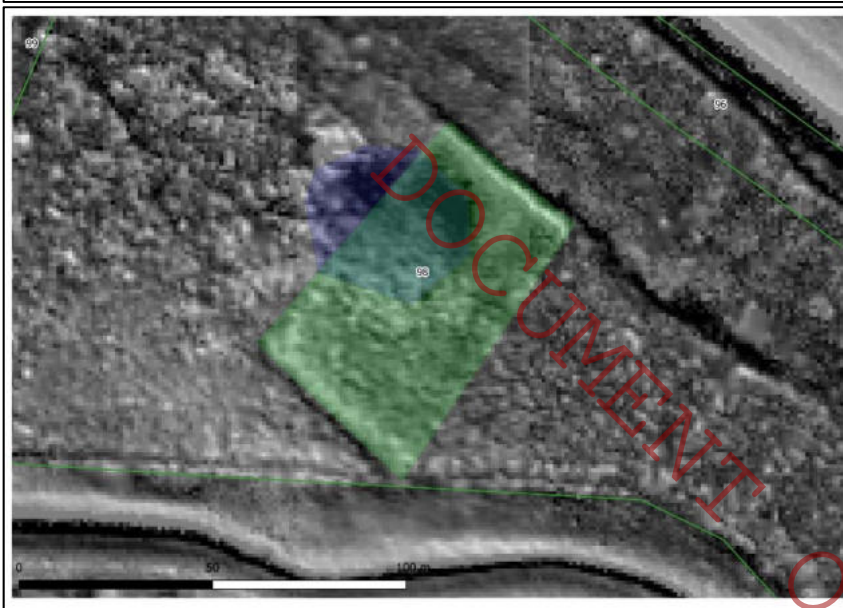
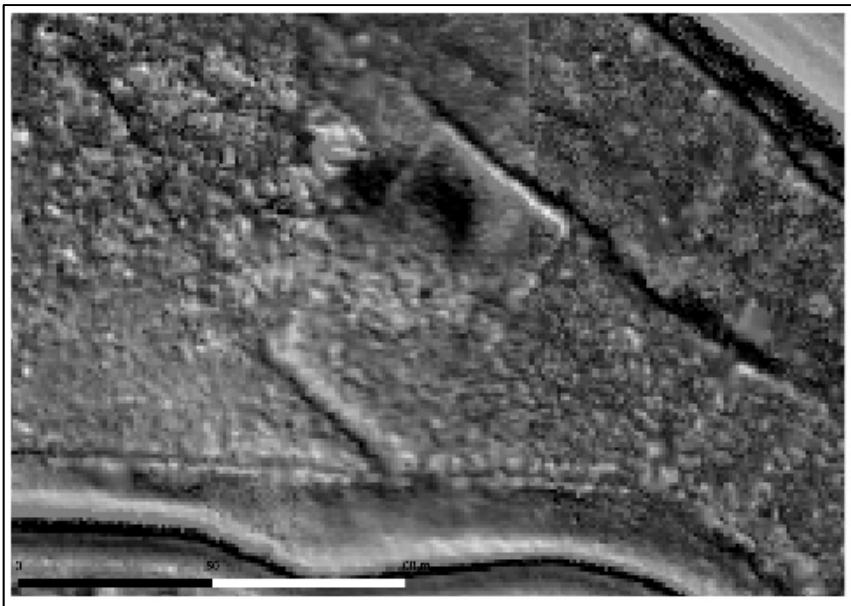
DOCUMENT ONE



Levée de terre sud-ouest, vue depuis l'angle sud et vers le nord-ouest (Photo ONF / C.Dardignac).



Levée de terre est, vue vers le SO (Photo ONF / C.Dardignac).



Interprétation

- Dépression
- Trou de bombe
- Butte
- Parcelle
- Fossé
- Talus
- Voie
- Autre
- Aménagement militaire
- Anomalie de relief
- Dépression
- Enclos
- Extraction
- Autre
- Parcelle forestier

- ◀ Photos
- Zones prospectées
- Parcelle forestier

Image Lidar de la zone (haut), interprétation archéologique (centre), zone prospectée et photos (bas)
 (source ONF / C.Dardignac).

Généralités

Intitulé du site	Anomalies topographiques
Forêt	Forêt domaniale de Marly
Commune	L'Etang-la-Ville
Département	78
Parcelles forestières	109

**Terrain**

Date de prospection	17/02/2020
Auteur prospection	Cécile DARDIGNAC
Photos <input checked="" type="checkbox"/>	Visible sur le LIDAR <input checked="" type="checkbox"/>

Enregistrement

N° ONF : MA_109

N° Patriarche :

Description

Chronologie	Moyen Age ou Moderne ?
<input checked="" type="checkbox"/> Mobilier	Moellons, tuiles plates à crochet, TCA, céramique : <ul style="list-style-type: none"> - 1 tesson de faïence moderne (XVIème – XVIIème siècle) - 2 tessons de céramique commune claire
Observations	Présence sur le Lidar d'anomalies topographiques situées en fond de vallon, au bord d'un cours d'eau et près du GR1. Sur le terrain on observe ces anomalies qui correspondent à des talus, buttes et dépressions au sud du ruisseau. L'organisation globale est difficile à cerner mais des éléments de mobilier ont été découverts autour de la butte située au sud. Les prospections ont également été menées au nord du ru où un ensemble de talus-fossés formant un angle droit et proche d'un chemin forestier sont visibles. Aucun élément mobilier n'a été retrouvé dans cette partie nord.
Peuplement, état de la parcelle, anomalies botaniques...	
Principales préconisations de gestion	Niveau 2



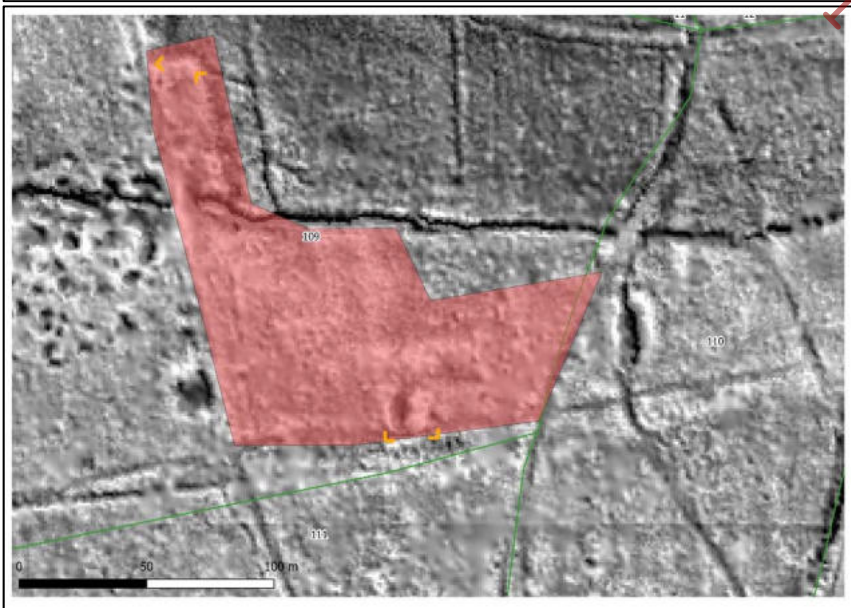
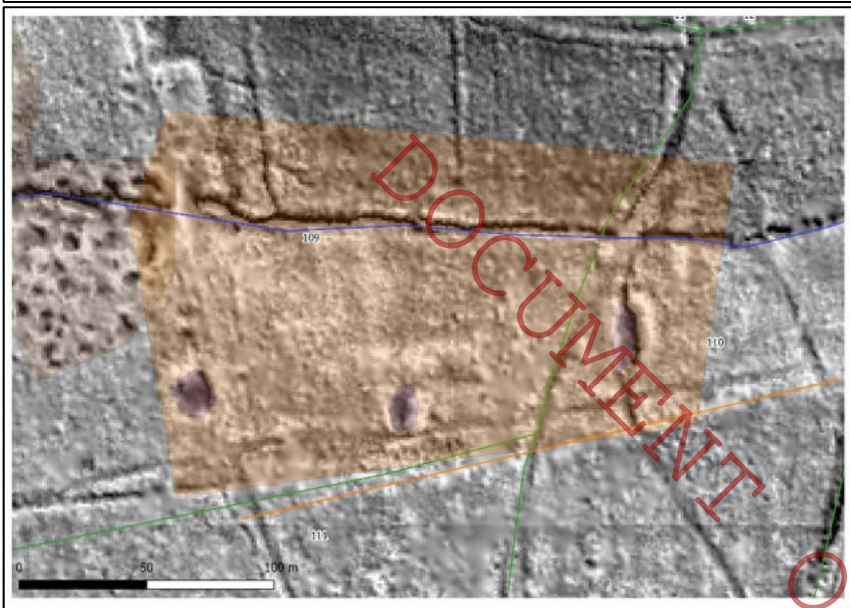
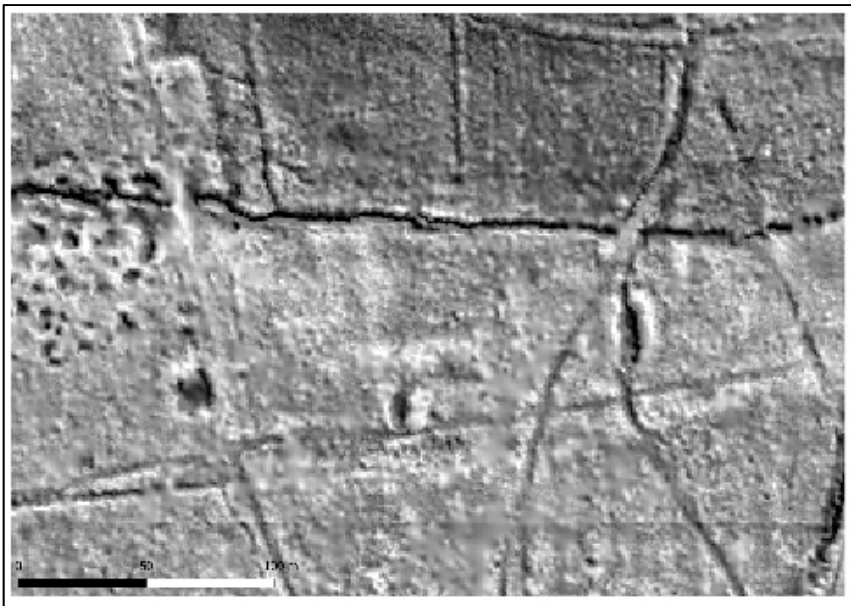
Butte présentant des moellons et du mobilier le long du GR1, vue vers le nord-ouest (Photo ONF / C.Dardignac).



Talus nord, vue vers l'est (Photo ONF / C.Dardignac).



Mobilier découvert sur le site (Photo ONF / C.Dardignac).



Interprétation

- Dépression
- Trou de bombe
- Butte
- Parcelle
- Fossé
- Talus
- Voie
- Autre
- Aménagement militaire
- Anomalie de relief
- Dépression
- Enclos
- Extraction
- Autre
- Parcelle forestier

- ◀ Photos
- Zones prospectées
- Parcelle forestier

Image Lidar de la zone (haut), interprétation archéologique (centre), zone prospectée et photos (bas)
 (source ONF / C.Dardignac).

Généralités

Intitulé du site	Batterie du Compas
Forêt	Forêt domaniale de Marly
Commune	Marly-le-Roi
Département	78
Parcelles forestières	138-139

**Terrain**

Date de prospection	07/02/2020
Auteur prospection	Cécile DARDIGNAC
Photos <input checked="" type="checkbox"/>	Visible sur le LIDAR <input checked="" type="checkbox"/>

Enregistrement

N° ONF : MA_138

N° Patriarche :

Description

Chronologie

Contemporain

 Mobilier

Blocs de bétons, briques et tuiles éparpillés sur la parcelle.

Observations

Ancienne batterie d'artillerie de la fin du XIX^{ème} siècle (années 1870-1880). Elle fait partie, avec les batteries de Marly, de l'Auberderie, des Réservoirs, de Noisy et le Réduit du Trou d'Enfer des dispositifs Séré de Rivières installés en forêt de Marly pour la défense de la capitale (Camp retranché de Paris).

La batterie est située en bordure de plateau et offre une bonne visibilité vers l'ouest. Elle est bien conservée sur sa partie sud. Elle est délimitée par une levée de terre de 10 m de large bordée à l'ouest par un large fossé (conservé uniquement sur la partie sud). Deux talus intérieurs perpendiculaires cloisonnent l'espace central.

Une voie creusée sur un mètre de profondeur et large de 8 mètres est conservée en parcelles 138 et 139 et permettait d'accéder à la batterie.

Au nord de la batterie, présence d'une vaste zone d'extraction de matériaux (parcelles 138, 139 et 140).

Peuplement, état de la parcelle, anomalies botaniques...

Principales préconisations de gestion

Niveau 2



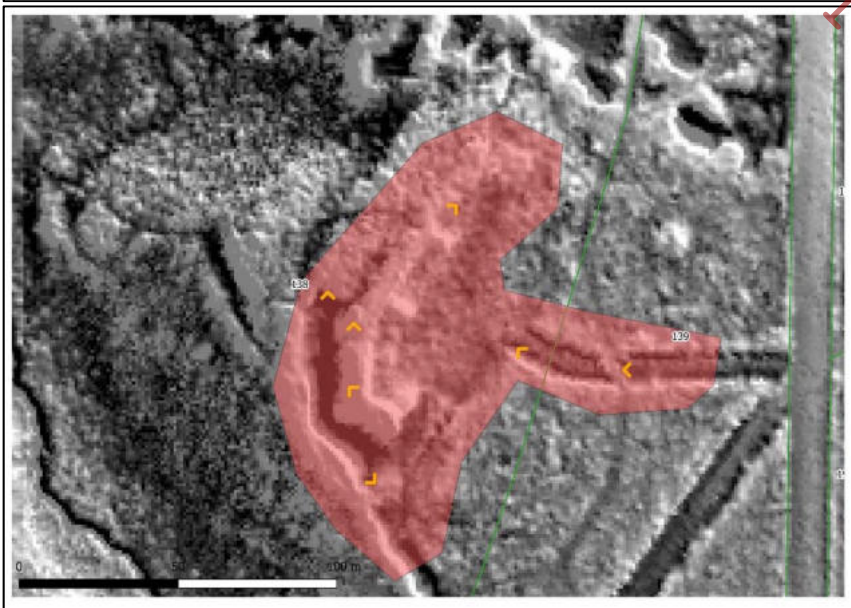
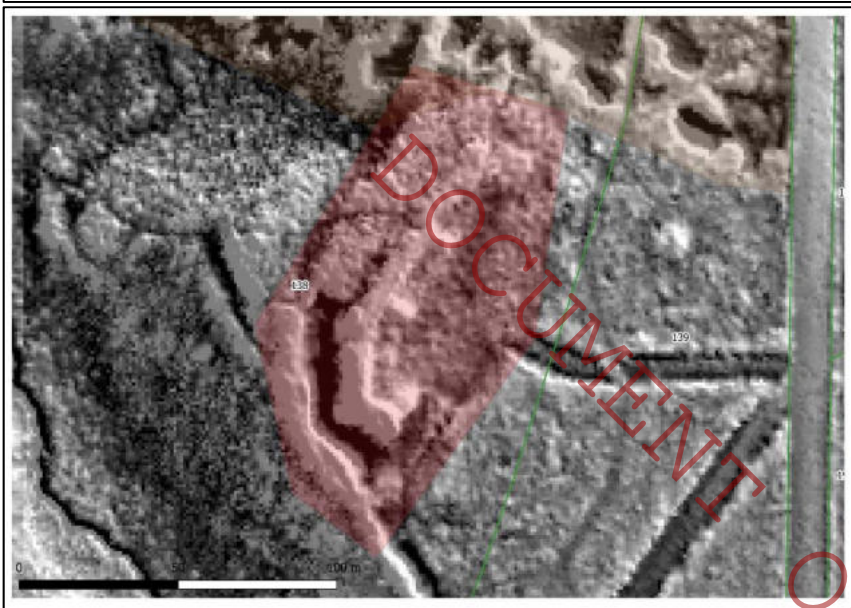
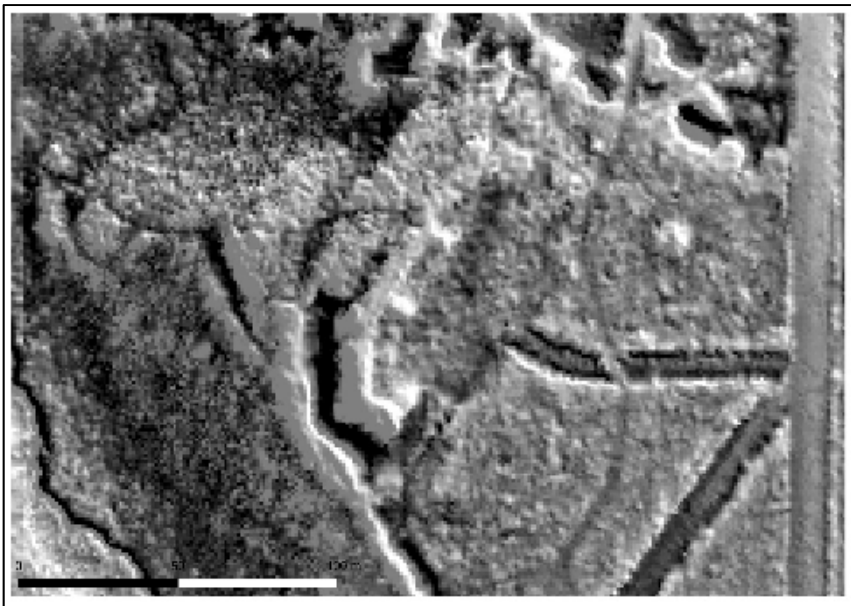
Levée de terre délimitant la batterie d'artillerie, vue vers le SE (Photo ONF / C.Dardignac)



Fossé nord et talus délimitant la batterie, vue vers le sud (Photo ONF / C.Dardignac)



Ancienne voie desservant la batterie, vue vers l'est (Photo ONF / C.Dardignac)



Interprétation

- Dépression
- Trou de bombe
- Butte
- Parcelle
- Fossé
- Talus
- Voie
- Autre
- Aménagement militaire
- Anomalie de relief
- Dépression
- Enclos
- Extraction
- Autre
- Parcelle forestier

- ◀ Photos
- Zones prospectées
- Parcelle forestier

Image Lidar de la zone (haut), interprétation archéologique (centre), zone prospectée et photos (bas)
 (source ONF / C.Dardignac).

Généralités

Intitulé du site	Enclos
Forêt	Forêt domaniale de Marly
Commune	Aigremont
Département	78
Parcelles forestières	172

**Terrain**

Date de prospection	23/04/2020
Auteur prospection	Cécile DARDIGNAC
Photos <input checked="" type="checkbox"/>	Visible sur le LIDAR <input checked="" type="checkbox"/>

Enregistrement

N° ONF : MA_172
N° Patriarche : 78 007 0002

Description

Chronologie

Indéterminé, probablement Protohistoire

 Mobilier

Observations

Une enceinte quadrangulaire repérée en photo aérienne est enregistrée sous le n°78 007 0002 à la Carte archéologique. Il est mentionné qu'elle a probablement été détruite par le réseau routier (D30, A13).

Sur le Lidar cette enceinte est nettement visible et bien conservée car située un peu plus au SO de la position enregistrée. Ses côtés mesurent 110, 115, 85 et 120m. Elle est délimitée par un talus bordé par un fossé extérieur. Une seconde enceinte, moins marquée, conservée sur ses côtés SO et NO semble la doubler. Aucune autre anomalie topographique n'est visible dans la zone si ce n'est quelques faibles talus parcellaires dont le lien avec ces vestiges n'est pas certain.

Sur le terrain, les deux enceintes ont été retrouvées et sont bien conservées. L'enclos principal est délimité par une levée de terre mesurant entre 80cm et 1m de haut. Le fossé extérieur est creusé également sur 80cm à 1m (il est en partie en eau sur son côté sud). Les quatre angles sont particulièrement bien marqués. Cet enclos est coupé en 2 par une ancienne voie (forestière ?) orientée NO/SE, parallèle à deux de ses côtés. Aucune entrée aménagée n'est visible ni sur le Lidar ni sur le terrain.

L'enceinte extérieure est également bien conservée quoique moins marquée (levée de terre et fossé extérieur mesurant entre 50 et 80cm).

Aucun mobilier n'a été retrouvé mais quelques pierres éparses ont été observées sur l'ensemble du site.

Peuplement, état de la parcelle, anomalies botaniques...

L'implantation de cloisonnement a été faite récemment dans la parcelle. Ils coupent systématiquement l'enclos principal, certains angles, et sont implantées selon une orientation NE/SO.

Principales préconisations de gestion

Niveau 1

Prévoir d'interrompre les cloisonnements situés dans l'enclos principal. Il peut être envisageable d'en maintenir deux ou trois à l'intérieur (pas sur les angles) mais ne prévoir un accès uniquement via la voie coupant l'enclos sur un axe NO/SE.



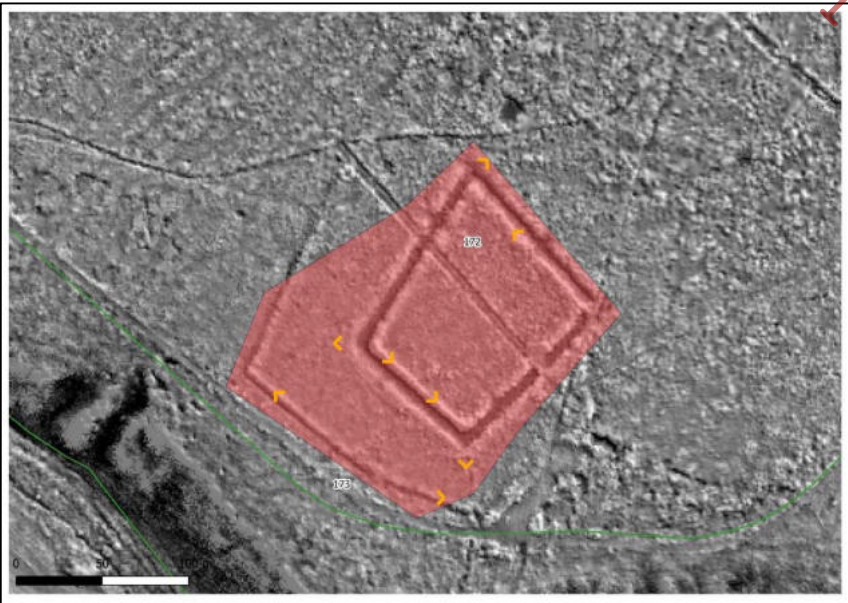
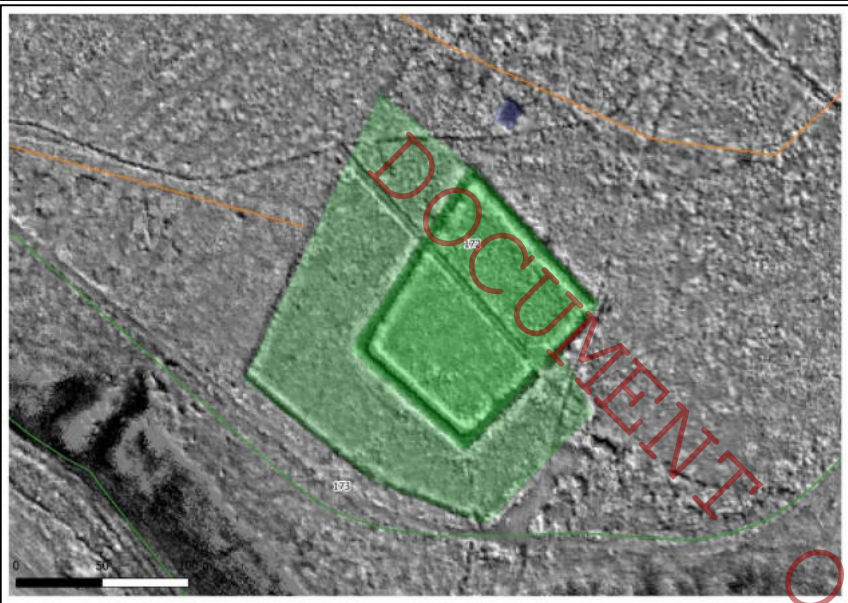
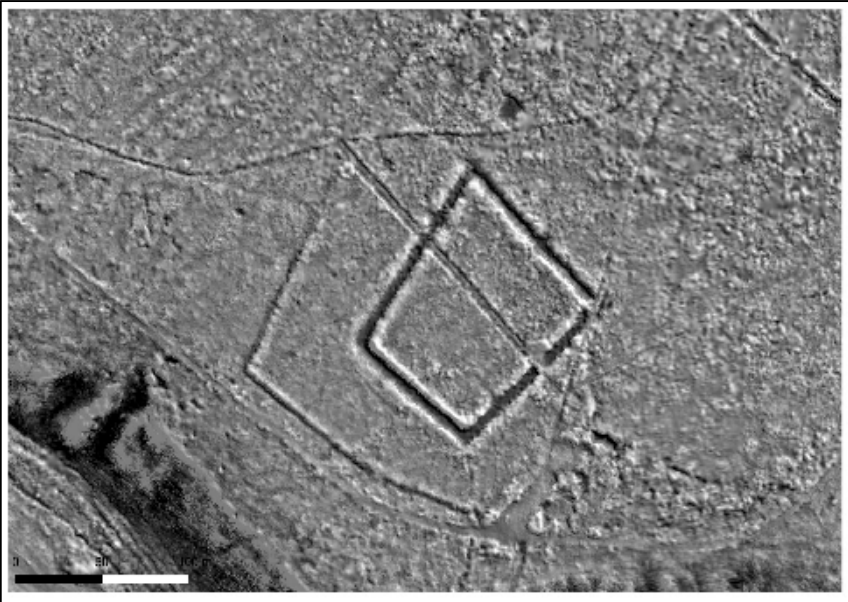
Angle nord de l'enclos principal et cloisonnement le coupant, vue depuis l'extérieur vers le SO (Photo ONF / C.Dardignac)



Angle ouest de l'enclos principal, vue vers l'est (Photo ONF / C.Dardignac)



Talus et fossé SO de l'enclos extérieur, vue vers le SE (Photo ONF / C.Dardignac).



Interprétation

- Dépression
- Trou de bombe
- Butte
- Parcelle
- Fossé
- Talus
- Voie
- Autre
- Aménagement militaire
- Anomalie de relief
- Dépression
- Enclos
- Extraction
- Autre
- Parcelle forestier

- ◀ Photos
- Zones prospectées
- Parcelle forestier

Image Lidar de la zone (haut), interprétation archéologique (centre), zone prospectée et photos (bas)
 (source ONF / C.Dardignac).